

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

« LE POINT » SUR  
LA NORME GRAMMATICALE  
DU FRANÇAIS QUÉBÉCOIS ORAL

THÈSE  
PRÉSENTÉE  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DU DOCTORAT EN LINGUISTIQUE

PAR  
DAVY BIGOT

AOÛT 2008

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»



*À ma femme Geneviève et mon fils Noam*

## REMERCIEMENTS

Ce n'est certainement pas l'œuvre de ma vie, mais la rédaction de cette thèse de doctorat représente pour moi un certain accomplissement. Il n'y a pas si longtemps, je n'aurais jamais imaginé écrire ces quelques mots. La vie m'a réservé de belles surprises et de belles rencontres qui m'ont permis d'aller jusqu'au bout du chemin en dépit des obstacles. J'aimerais remercier, par le biais de ces quelques lignes, les nombreuses personnes qui m'ont accompagné, qui m'ont soutenu et qui ont joué un rôle crucial tout au long de ces années.

Je tiens à remercier la Fondation UQAM ainsi que la Faculté des sciences humaines de l'UQAM pour les bourses qui m'ont été octroyées durant mes cinq années et sans lesquelles je n'aurais pu financer convenablement mes études. Je remercie également le Département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM pour les deux bourses départementales qui m'ont permis de subventionner plusieurs communications scientifiques.

De l'Université François Rabelais de Tours (France), je tiens à remercier Professeur Jean-Paul Régis du Département d'Études anglaises dont le cours de sociolinguistique en Licence d'anglais a profondément bouleversé ma vie. Je n'oublierai jamais les deux années sous sa direction lors de la rédaction de ma Maîtrise et de mon DEA.

De l'Université du Québec à Montréal, j'aimerais exprimer toute ma gratitude envers de nombreuses personnes. Tout d'abord, je tiens à souligner combien ces quelques cinq années passées au Département de linguistique et de didactique des langues m'ont été agréables et riches en apprentissages. Cela n'aurait probablement pas été ainsi sans le professionnalisme et la sympathie tant du personnel enseignant que du personnel administratif. Je voudrais remercier en particulier Professeur Joachim Reinwein pour ses nombreux conseils et son appui inconditionnel lors de mes demandes de bourses. Je tiens à remercier également Professeure Louissette Emirkanian pour son soutien sans faille, ses

conseils et sa sympathie. J'ai appris énormément à ses côtés et elle n'a jamais hésité à m'appuyer dans mes divers projets. Merci pour tout Madame Emirkanian ! Je remercie également Professeur Philippe Barbaud pour toutes ses remarques concernant mon travail ainsi que pour tous ses encouragements. Je terminerai mes remerciements « académiques » en exprimant toute ma gratitude envers mon directeur de recherche, Robert A. Papan. J'avoue ne pas savoir par quoi commencer tant il y a de choses pour lesquelles je veux le remercier. Dès le départ, il a toujours été très présent, professionnel et particulièrement sympathique. Les mots me manquent réellement pour lui dire combien je suis fier et honoré d'avoir travaillé sous sa direction. En fait, bien au-delà d'un directeur de recherche, j'ai trouvé, en lui, un véritable mentor, un modèle, et si je dois me souhaiter une chose, c'est d'être un jour un aussi bon professeur et un aussi grand sociolinguiste que lui. Merci Monsieur Papan !

Sur le plan beaucoup plus personnel, il y a également de nombreuses personnes qui ont joué un rôle déterminant tout au long de ces années. J'aimerais remercier tous mes amis du Département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM, Adel Jebali, Julie Rinfret, Rachel Berthiaume, Etleva Vocaj et Jimena Terraza. Un grand merci aussi à mes amis non-linguistes qui m'ont trop souvent écouté parler de ma thèse : Patrick, Kévin, Normand, David, Juan, Geneviève, Nicolas, Fadel, Jawad et tous mes amis du taekwondo.

Bien entendu, je n'aurais probablement jamais réussi à avancer aussi loin sans le soutien de ma famille. Je tiens à remercier en premier lieu mes parents qui m'ont toujours soutenu lors des mes études et qui n'ont pas hésité une seconde à m'appuyer lorsque j'ai décidé de venir vivre et étudier à plusieurs milliers de kilomètres de la France. Les mots me manquent pour leur dire combien je leur suis redevable et combien je suis fier d'être leur fils. J'espère simplement devenir un jour aussi bon parent qu'ils ne le sont pour moi... Merci pour tout ! Je vous aime ! Je remercie également mes sœurs Karine et Leslie, mes beaux-frères Steven et Benjamin, ainsi que mes petites nièces Inès et Camille. Merci pour tout ce que vous m'apportez chaque jour ! Évidemment, je n'oublie pas ma belle-famille qui m'a accueilli à bras ouverts dès mon arrivée au Québec. Un grand merci à Roger, Diane, Isabelle, Nicolas et mes nièces Maya et Léonie pour leurs sourires et leurs éclats de rire.

Enfin, mes remerciements iront directement aux deux personnes les plus importantes de ma vie, ma femme Geneviève et mon fils Noam. Chaque instant passé à leurs côtés est magique et donne à ma vie un sens véritablement profond. S'il y a un endroit sur terre où le bonheur existe, il ne peut être, selon moi, que là où ils sont. Je vous aime ! Vous faites de moi le plus heureux des hommes.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES .....	xv
LISTE DES TABLEAUX.....	xvi
RÉSUMÉ .....	xxvi
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
LA NORME : ASPECTS SOCIOLOGIQUES, HISTORIQUES ET SOCIOLINGUISTIQUES .....	6
1.1 La norme en sociologie .....	6
1.1.1. L'opposition macrosociale vs. microsociale .....	7
1.1.2. La norme, produit de la morale sociale.....	8
1.1.3. La norme, produit de la culture sociale .....	10
1.1.4. La norme, produit des interactions sociales .....	12
1.1.5. La norme, produit des négociations entre acteurs sociaux.....	14
1.1.6. La norme, élément garant de la vie sociale .....	15
1.2. Quelques prémisses historiques sur la norme et le bon usage.....	16
1.2.1. Les grammaires pâninienne et gréco-latine et le bon usage.....	16
1.2.2. La norme et le bon usage en France du 15 <sup>ème</sup> au 20 <sup>ème</sup> siècle .....	20
1.2.3. La norme contemporaine et le <i>Bon usage</i> de Grevisse .....	24
1.2.4. Le prestige social au service de la correction linguistique.....	25
1.3. La notion de « norme » en sociolinguistique .....	26
1.3.1. La norme et la communauté linguistique .....	26
1.3.2. De la langue commune à la langue officielle .....	29
1.3.3. Les normes selon Moreau (1997a).....	31
1.3.3.1. Les normes de fonctionnement .....	32
1.3.3.2. Les normes descriptives .....	33
1.3.3.3. Les normes prescriptives.....	33

1.3.3.4. Les normes évaluatives .....	35
1.3.3.5. Les normes fantasmées .....	36
1.3.4. Quelle norme stylistique pour quelle situation de communication ? .....	37
1.3.5. Norme et qualité de la langue .....	39
1.3.5.1. Les difficultés théoriques .....	39
1.3.5.1.1. Qualité de la langue et efficacité de la communication .....	39
1.3.5.1.2. Qualité de la langue et usage statistiquement dominant .....	40
1.3.5.1.3. Qualité de la langue, clarté et précision de la langue .....	40
1.3.5.1.4. Qualité de la langue et langue de qualité .....	41
1.3.5.1.5. Qualité de la langue et évolution de la langue .....	41
1.3.5.1.6. Qualité objective et qualité subjective de la langue .....	42
1.3.5.2. Comment doit-on cerner la notion de « qualité de la langue » ? .....	43
1.4. La question de la norme en linguistique variationniste .....	44
1.4.1. Norme et variation .....	45
1.4.1.1. Le concept de variation linguistique .....	45
1.4.1.2. La variation dans le social .....	46
1.4.1.3. La variation et le changement linguistique .....	48
1.4.2. Normes et facteurs sociostructuraux .....	50
1.4.2.1. Le rôle des classes sociales .....	50
1.4.2.2. L'âge et la norme linguistique .....	52
1.4.2.3. Le facteur sexe et la norme .....	55
1.4.2.4. La norme et le marché linguistique .....	57
Conclusion .....	61
CHAPITRE II	
LA NORME AU QUÉBEC : PROBLÈMES HISTORIQUES ET SOCIOLINGUISTIQUES .....	64
2.1. Le français durant le Régime français .....	64
2.1.1. À la découverte de la Nouvelle-France .....	65
2.1.2. Le français des premiers colons .....	66
2.1.2.1. Des colons patoisants .....	66
2.1.2.2. Des colons francisants .....	69
2.1.3. La qualité de la langue durant le Régime français .....	72

2.1.3.1. L'éloge du français en Nouvelle-France .....	72
2.1.3.2. À l'origine, la norme était déjà parisienne .....	73
2.1.4. Quelques particularités lexicales du français des premiers Canadiens .....	78
2.1.4.1. Les emprunts aux divers parlers locaux de France .....	78
2.1.4.2. Les emprunts aux langues autochtones .....	79
2.2. Le français au Québec : du Régime britannique à la Révolution tranquille .....	79
2.2.1. Quelques repères historiques .....	80
2.2.2. Le statut de la langue française au Bas-Canada .....	80
2.2.2.1. L'anglicisation de la vie politique .....	80
2.2.2.2. L'anglicisation de la vie économique .....	82
2.2.3. La population canadienne-française jusqu'à Révolution tranquille .....	84
2.2.3.1. Le statut socioéconomique des francophones .....	85
2.2.3.2. L'instruction des Canadiens-français .....	87
2.2.4. La qualité de la langue française .....	88
2.2.4.1. De la description à la correction du français canadien .....	88
2.2.4.2. Un français qui se dégrade : le <i>French Canadian patois</i> .....	93
2.2.4.3. La re francisation du Québec : la promotion d'un français de France .....	96
2.2.4.4. La langue de la religion .....	98
2.3. Les questions linguistiques depuis la Révolution tranquille .....	101
2.3.1. Quelques repères sociohistoriques .....	102
2.3.2. La querelle du joul .....	103
2.3.2.1. Contre les « bouches molles » .....	104
2.3.2.2. Le joul : une question d'identité .....	105
2.3.2.3. Le joul : une question toujours d'actualité .....	107
2.3.2.4. Georges Dor et le joul .....	108
2.3.2.5. La réplique de Laforest (1997) .....	110
2.3.2. Politique linguistique et aménagement linguistique au Québec .....	112
2.3.3.1. Les grandes commissions et les grandes lois linguistiques .....	112
2.3.3.2. L'aménagement linguistique et la norme .....	117
2.3.3.3. La qualité de la langue et la norme .....	120
2.4. La question de la norme linguistique du français québécois .....	124
2.4.1. La norme du français québécois : des modèles sans description .....	125

2.4.1.1. La norme selon l'OLF : un français international .....	125
2.4.1.2. La norme selon L'AQPF : un français de chez nous .....	128
2.4.1.3. Le modèle de Radio-Canada : un modèle qui paraît naturel .....	130
2.4.1.4. Mais qui parle la norme ?.....	135
2.4.2. La norme du français au Québec : une question de prononciation et de lexique.....	137
2.4.2.1. La prononciation : une évidence pas si évidente.....	138
2.4.2.2. Le lexique : une tradition et un débat qui durent depuis toujours .....	149
2.4.3. Mais où est donc passée la grammaire dans tout ça ?.....	155
2.4.3.1. La norme grammaticale orale du français québécois, un sujet sans intérêt ?	155
2.4.3.2. La dissidence du français québécois : le problème de la grammaire orale est posé .....	157
2.4.3.2. La grammaire de Grevisse : le modèle par défaut .....	160
Conclusion .....	162
CHAPITRE III	
MÉTHODOLOGIE.....	167
3.1. Le corpus Le Point .....	167
3.2. Les variables extralinguistiques .....	171
3.3. Les variables linguistiques .....	174
3.4. Le protocole de transcription.....	179
CHAPITRE IV	
CINQ CAS DE NEUTRALISATION .....	185
4.1. La neutralisation des démonstratifs.....	186
4.1.1. Les démonstratifs en français québécois oral .....	186
4.1.2. Résultats généraux .....	186
4.1.3. Analyse selon le sexe des interviewés .....	188
4.1.4. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	189
4.1.5. Analyse selon l'âge des interviewés .....	190
4.1.6. Discussion des résultats .....	191
4.2. La neutralisation du participe passé du verbe <i>faire</i> .....	192
4.2.1. La description du phénomène .....	192
4.2.2. Résultats généraux .....	193

4.2.3. L'analyse interne.....	194
4.2.4. L'analyse externe.....	196
4.2.4.1. Analyse selon le sexe des interviewés.....	196
4.2.4.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés.....	197
4.2.4.3. Analyse selon l'âge des interviewés.....	198
4.2.5. Discussion des résultats.....	200
4.3. La neutralisation des relatives en <i>dont</i> .....	201
4.3.1. Description du phénomène.....	201
4.3.2. Résultats généraux.....	201
4.3.3. Analyse selon le sexe des interviewés.....	202
4.3.4. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés.....	203
4.3.5. Analyse selon l'âge des interviewés.....	204
4.3.6. Discussion des résultats.....	205
4.4. La neutralisation du présentatif au pluriel.....	206
4.4.1. Description du phénomène.....	206
4.4.2. Résultats généraux.....	207
4.4.3. Analyse selon le sexe des interviewés.....	207
4.4.4. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés.....	208
4.4.5. Analyse selon l'âge des interviewés.....	209
4.4.6. Discussion des résultats.....	210
4.5. La neutralisation de <i>tout/tous</i> .....	211
4.5.1. Description du phénomène.....	211
4.5.2. Présentation des résultats.....	213
4.5.3. Analyse interne.....	214
4.5.4. Analyse externe.....	215
4.5.4.1. Analyse selon le sexe des interviewés.....	215
4.5.4.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés.....	216
4.5.4.3. Analyse selon l'âge des interviewés.....	217
4.5.5. Analyse selon le croisement des variables <i>sexe</i> et <i>âge</i> des interviewés.....	218
4.5.6. Discussion des résultats.....	221

CHAPITRE V	
VARIATION SYNTAXIQUE ET MORPHOSYNTAXIQUE .....	227
5.1. Les interrogatives directes en français québécois .....	227
5.1.1. Description du phénomène .....	227
5.1.2. Notre classification .....	229
5.1.3. Présentation des résultats .....	232
5.1.4. Analyse interne .....	234
5.1.5. Analyse externe.....	235
5.1.5.1. Analyse selon le sexe des interviewés .....	235
5.1.5.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	237
5.1.5.3. Analyse selon l'âge des interviewés .....	240
5.1.6. Discussion des résultats .....	243
5.2. Les relatives et interrogatives indirectes .....	243
5.2.1. Description du phénomène .....	243
5.2.2. Notre classification .....	245
5.2.4. Analyse interne .....	247
5.2.5. Analyse externe.....	248
5.2.5.1. Analyse selon le sexe des interviewés .....	248
5.2.5.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	249
5.2.5.3. Analyse selon l'âge des interviewés .....	251
5.2.6. Discussion des résultats .....	251
5.3. La locution conjonctive en <i>quand que</i> .....	252
5.3.1. Description du phénomène .....	253
5.3.2. Présentation des résultats .....	253
5.3.3. Analyse externe.....	254
5.3.3.1. Analyse selon le sexe des interviewés .....	254
5.3.3.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	255
5.3.3.3. Analyse selon l'âge des interviewés .....	256
5.3.4. Discussion des résultats .....	257
5.4. La double négation.....	258
5.4.1. Description du phénomène .....	258
5.4.2. Présentation des résultats .....	258

5.4.3. Analyse interne .....	259
5.4.4. Analyse externe.....	260
5.4.4.1. Analyse selon le sexe des interviewés .....	260
5.4.4.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	261
5.4.4.3. Analyse selon l'âge des interviewés .....	262
5.4.5. Discussion des résultats .....	263
5.5. L'emploi du conditionnel après <i>si</i> .....	264
5.5.1. Description du phénomène .....	264
5.5.2. Présentation des résultats .....	264
5.5.3. Analyse externe.....	265
5.5.3.1. Analyse selon le sexe des interviewés .....	265
5.5.3.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	266
5.5.3.3. Analyse selon l'âge des interviewés .....	267
5.5.4. Discussion des résultats .....	268
5.6. L'alternance entre les auxiliaires <i>avoir</i> et <i>être</i> devant les verbes de mouvement ....	269
5.6.1. Description du phénomène .....	269
5.6.2. Résultats généraux .....	271
5.6.3. Analyse interne .....	272
5.6.4. Analyse externe.....	274
5.6.4.1. Analyse selon le sexe des interviewés .....	274
5.6.4.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	275
5.6.4.3. Analyse selon l'âge des interviewés .....	276
5.6.5. Discussion des résultats .....	273
5.7. Le futur périphrastique et le futur synthétique .....	279
5.7.1. Description du phénomène .....	279
5.7.2. Présentation des résultats .....	280
5.7.3. Analyse interne .....	281
5.7.4. Analyse externe.....	282
5.7.4.1. Analyse selon le sexe des interviewés .....	283
5.7.4.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	284
5.7.4.3. Analyse selon l'âge des interviewés .....	286
5.7.4.4. Croisement des variables sexe et domaine d'emploi .....	287

5.7.5. Discussion des résultats .....	290
CHAPITRE VI	
DEUX VARIABLES MORPHOPHONOLOGIQUES .....	294
6.1. La variation <i>vais, vas, m'as</i> comme semi-auxiliaire .....	294
6.1.1. Description du phénomène .....	294
6.1.2. Les variantes retenues .....	295
6.1.3. Présentation et analyse des résultats .....	296
6.1.3.1. Résultats généraux .....	296
6.1.3.2. Résultats selon le sexe des interviewés .....	297
6.1.3.3. Résultats selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	298
6.1.3.4. Résultats selon l'âge des interviewés .....	299
6.1.4. Discussion des résultats .....	300
6.2. Le <i>l</i> non étymologique après <i>ça</i> .....	302
6.2.1. Description du phénomène .....	302
6.2.2. Les variantes retenues .....	303
6.2.3. Présentation et analyse des résultats .....	303
6.2.3.1. Résultats généraux .....	303
6.2.3.2. La variation selon le sexe des interviewés .....	304
6.2.3.3. La variation selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	305
6.2.3.4. La variation selon l'âge des individus .....	306
6.2.4. Discussion des résultats .....	308
CONCLUSION .....	309
RÉFÉRENCES .....	320
APPENDICE A .....	352
APPENDICE B .....	353

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1.1</b> : Pourcentages de /r/ utilisés dans les magasins Saks, Macy's et Klein (d'après Labov, 1966, p. 74) .....	51
<b>Figure 1.2</b> : Variation sociale et régionale des accents en Grande-Bretagne (d'après Trudgill, 2000, p. 32) .....	51
<b>Figure 1.3</b> : Progression de l'utilisation des variantes apicale et uvulaire en fonction de l'âge des locuteurs (d'après Tousignant, 1987, p. 111).....	53
<b>Figure 2.1</b> : Taux d'utilisation des variantes familières (toutes variables confondues) en fonction du type de chaînes de télévision et du type d'émissions, toutes variables linguistiques confondues (d'après, Reinke, 2005, p. 27) .....	148

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1.1 :</b> Pourcentages de production de la variante non-standard <i>-in'</i> de <i>-ing</i> à Norwich (tiré de Trudgill, 1995, p. 70).....	55
<b>Tableau 1.2 :</b> Utilisation du verbe « avoir » selon l'indice de participation au marché linguistique (d'après Sankoff et Thibault, 1980, p. 341) .....	60
<b>Tableau 2.1 :</b> Évaluation de la qualité du français parlé aux stations de télévision en % (extrait de Bouchard et Maurais, 2001, p. 115) .....	131
<b>Tableau 2.2 :</b> Évaluation de la qualité de la langue de la télévision par rapport à celle utilisée tous les jours en % (extrait de Bouchard et Maurais, 2001, p. 116) .....	132
<b>Tableau 2.3 :</b> Modèles normatifs constatés et pourcentages de francophones (extrait de Bouchard et Maurais, 1999, p. 100) .....	133
<b>Tableau 2.4 :</b> Occurrences des variables 1-4 (d'après Cox, 1998, p. 183) .....	143
<b>Tableau 3.1 :</b> Nombre d'interviewés par sexe .....	172
<b>Tableau 3.2 :</b> Nombre d'interviewés par âge .....	173
<b>Tableau 3.3 :</b> Nombre d'interviewés par domaine d'emploi .....	173
<b>Tableau 4.1 :</b> La neutralisation du genre des démonstratifs (tiré de Daveluy, 2005, p. 63) .....	186
<b>Tableau 4.2 :</b> Résultats généraux de la neutralisation des démonstratifs .....	187
<b>Tableau 4.3 :</b> Test exact de Fisher pour l'ensemble des démonstratifs .....	187
<b>Tableau 4.4 :</b> Neutralisation en [st(ə)] selon la variable sexe des interviewés .....	188
<b>Tableau 4.5 :</b> Test exact de Fisher pour l'ensemble des démonstratifs selon la variable sexe des interviewés .....	188
<b>Tableau 4.6 :</b> Résultats de la neutralisation en [st(ə)] selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	189
<b>Tableau 4.7 :</b> Test exact de Fisher pour l'ensemble des démonstratifs selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	189
<b>Tableau 4.8 :</b> Test exact de Fisher pour l'ensemble des démonstratifs selon la catégorie d'emploi des interviewés, sans les artistes .....	190

<b>Tableau 4.9</b> : Résultats de la neutralisation en [st(ə)] selon l'âge des interviewés.....	190
<b>Tableau 4.10</b> : Test exact de Fisher pour l'ensemble des démonstratifs selon l'âge des interviewés .....	191
<b>Tableau 4.11</b> : Neutralisation en /fet/.....	193
<b>Tableau 4.12</b> : Neutralisation en /fet/ selon l'auxiliaire.....	194
<b>Tableau 4.13</b> : Test exact de Fisher pour la neutralisation en /fet/ selon l'auxiliaire ....	194
<b>Tableau 4.14</b> : Neutralisation en /fet/ selon la position du complément.....	195
<b>Tableau 4.15</b> : Test exact de Fisher pour la neutralisation en /fet/ selon la position du complément.....	195
<b>Tableau 4.16</b> : Neutralisation en /fet/ selon le sexe des interviewés.....	196
<b>Tableau 4.17</b> : Test exact de Fisher pour la neutralisation en /fet/ selon le sexe des interviewés .....	196
<b>Tableau 4.18</b> : Neutralisation en /fet/ selon la catégorie d'emploi des interviewés.....	197
<b>Tableau 4.19</b> : Test exact de Fisher pour la neutralisation en /fet/ selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	198
<b>Tableau 4.20</b> : Test exact de Fisher pour la neutralisation en /fet/ selon la catégorie d'emploi des interviewés sans la catégorie des hauts-gradés.....	198
<b>Tableau 4.21</b> : Neutralisation en /fet/ selon l'âge des interviewés .....	199
<b>Tableau 4.22</b> : Test exact de Fisher pour la neutralisation en /fet/ selon l'âge des interviewés .....	199
<b>Tableau 4.23</b> : Test exact de Fisher pour la neutralisation en /fet/ selon l'âge des interviewés .....	199
<b>Tableau 4.24</b> : Neutralisation de l'intransitivité en <i>que</i> .....	201
<b>Tableau 4.25</b> : Neutralisation de l'intransitivité en <i>que</i> selon le sexe des interviewés..	202
<b>Tableau 4.26</b> : Test exact de Fisher pour la neutralisation en <i>que</i> selon le sexe des interviewés .....	202
<b>Tableau 4.27</b> : Neutralisation de l'intransitivité en <i>que</i> selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	203
<b>Tableau 4.28</b> : Test exact de Fisher pour la neutralisation en <i>que</i> selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	203

<b>Tableau 4.29 :</b> Neutralisation de l'intransitivité en <i>que</i> selon l'âge des interviewés.....	204
<b>Tableau 4.30 :</b> Test exact de Fisher pour la neutralisation en <i>que</i> selon l'âge des interviewés.....	204
<b>Tableau 4.31 :</b> Alternance <i>c'est des/ce sont des</i> chez l'élite sociale et culturelle québécoise.....	207
<b>Tableau 4.32 :</b> Neutralisation du pluriel dans les structures du présentatif selon le sexe des interviewés.....	207
<b>Tableau 4.33 :</b> Test exact de Fisher pour la neutralisation en <i>c'est des</i> selon le sexe des interviewés.....	208
<b>Tableau 4.34 :</b> Neutralisation du pluriel dans les structures du présentatif selon la catégorie d'emploi des interviewés.....	208
<b>Tableau 4.35 :</b> Test exact de Fisher pour la neutralisation en <i>c'est des</i> selon la catégorie d'emploi des interviewés.....	209
<b>Tableau 4.36 :</b> Neutralisation du pluriel dans les structures du présentatif selon l'âge des interviewés.....	209
<b>Tableau 4.37 :</b> Test exact de Fisher pour la neutralisation en <i>c'est des</i> selon l'âge des interviewés.....	210
<b>Tableau 4.38 :</b> Répartition générale des formes neutralisées en /tut/ et des formes non neutralisées.....	213
<b>Tableau 4.39 :</b> Répartition générale des formes de référence.....	214
<b>Tableau 4.40 :</b> Test exact de Fisher concernant la répartition générale des formes de référence.....	214
<b>Tableau 4.41 :</b> Répartition des formes de références de <i>tout/tous</i> selon le sexe des interviewés.....	215
<b>Tableau 4.42 :</b> Test exact de Fisher pour les formes de référence de <i>tout/tous</i> selon le sexe des interviewés.....	216
<b>Tableau 4.43 :</b> Répartition des formes de références de <i>tout/tous</i> selon la catégorie d'emploi des interviewés.....	216
<b>Tableau 4.44 :</b> Test de Fisher pour les formes de référence de <i>tout/tous</i> selon la catégorie d'emploi des interviewés.....	217
<b>Tableau 4.45 :</b> Répartition des formes de références de <i>tout/tous</i> selon l'âge des interviewés.....	218

<b>Tableau 4.46</b> : Test exact de Fisher pour les formes de référence de <i>tout/tous</i> selon l'âge des interviewés.....	218
<b>Tableau 4.47</b> : Répartition des formes de références de <i>tout/tous</i> selon l'âge des hommes .....	219
<b>Tableau 4.48</b> : Test exact de Fisher pour les formes de référence de <i>tout/tous</i> selon l'âge des hommes.....	219
<b>Tableau 4.49</b> : Répartition des formes de références de <i>tout/tous</i> selon l'âge des femmes .....	219
<b>Tableau 4.50</b> : Test exact de Fisher pour les formes de référence de <i>tout/tous</i> selon l'âge des femmes.....	220
<b>Tableau 4.51</b> : Répartition des formes de références de <i>tout/tous</i> selon le croisement des variables âge et sexe des interviewés .....	220
<b>Tableau 4.52</b> : Test exact de Fisher pour les formes de référence de <i>tout/tous</i> selon le croisement des variables âge et sexe des interviewés .....	220
<b>Tableau 4.53</b> : Test exact de Fisher pour les formes de référence de <i>tout/tous</i> selon le croisement des variables âge et sexe des interviewés sans les femmes de 61 ans et plus.....	221
<b>Tableau 4.54</b> : <i>Tout</i> pronom en fonction du marché linguistique .....	222
<b>Tableau 4.55</b> : Prononciation du T final dans TOUT et insertion de T dans TOUS dans les lectures des francophones.....	222
<b>Tableau 5.1</b> : Les structures interrogatives directes totales .....	232
<b>Tableau 5.2</b> : Les structures interrogatives directes totales de référence et vernaculaires .....	232
<b>Tableau 5.3</b> : Les structures interrogatives directes partielles .....	233
<b>Tableau 5.4</b> : Les structures interrogatives directes totales de référence et vernaculaires .....	233
<b>Tableau 5.5</b> : Les structures interrogatives directes totales et partielles de référence ...	234
<b>Tableau 5.6</b> : Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales et partielles de référence.....	234
<b>Tableau 5.7</b> : Les structures interrogatives directes totales et partielles de référence selon le sexe des interviewés .....	235
<b>Tableau 5.8</b> : Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales et partielles de référence selon le sexe des interviewés.....	235

<b>Tableau 5.9 :</b> Les structures interrogatives directes totales de référence selon le sexe des interviewés .....	236
<b>Tableau 5.10 :</b> Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales de référence selon le sexe des interviewés .....	236
<b>Tableau 5.11 :</b> Les structures interrogatives directes partielles de référence selon le sexe des interviewés.....	236
<b>Tableau 5.12 :</b> Test exact de Fisher pour les interrogatives directes partielles de référence selon le sexe des interviewés.....	237
<b>Tableau 5.13 :</b> Les structures interrogatives directes totales et partielles de référence selon le domaine d'emploi des interviewés .....	237
<b>Tableau 5.14 :</b> Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales et partielles de référence selon le domaine d'emploi des interviewés.....	238
<b>Tableau 5.15 :</b> Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales et partielles de référence selon le domaine d'emploi des interviewés.....	238
<b>Tableau 5.16 :</b> Les structures interrogatives directes totales de référence selon la catégorie d'emploi des interviewés.....	239
<b>Tableau 5.17 :</b> Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales de référence selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	239
<b>Tableau 5.18 :</b> Les structures interrogatives directes partielles de référence selon la catégorie d'emploi des interviewés.....	240
<b>Tableau 5.19 :</b> Test exact de Fisher pour les interrogatives directes partielles de type formel selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	240
<b>Tableau 5.20 :</b> Les structures interrogatives directes totales et partielles de référence en fonction de l'âge des interviewés.....	241
<b>Tableau 5.21 :</b> Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales et partielles de référence selon l'âge des interviewés.....	241
<b>Tableau 5.22 :</b> Les structures interrogatives directes totales de référence en fonction de l'âge des interviewés.....	241
<b>Tableau 5.23 :</b> Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales de référence selon l'âge des interviewés .....	242
<b>Tableau 5.24 :</b> Les structures interrogatives directes partielles de référence selon de l'âge des interviewés.....	242
<b>Tableau 5.25 :</b> Test exact de Fisher pour les interrogatives directes partielles de référence selon l'âge des interviewés .....	242

<b>Tableau 5.26</b> : Répartition des structures selon le contexte.....	247
<b>Tableau 5.27</b> : Répartition des structures de référence et de type FQP selon le contexte .....	248
<b>Tableau 5.28</b> : Test exact de Fisher pour les structures de référence et de type FQP selon le contexte .....	248
<b>Tableau 5.29</b> : Répartition des structures de référence et de type FQP selon le sexe des locuteurs.....	249
<b>Tableau 5.30</b> : Test exact de Fisher des structures de référence et de type FQP selon le sexe des locuteurs .....	249
<b>Tableau 5.31</b> : Répartition de la structure de référence selon la catégorie d'emploi .....	250
<b>Tableau 5.32</b> : Test exact de Fisher de la structure de référence selon la catégorie d'emploi des locuteurs .....	250
<b>Tableau 5.33</b> : Répartition de la structure de référence selon l'âge des locuteurs.....	251
<b>Tableau 5.34</b> : Test exact de Fisher de la structure de référence selon l'âge des locuteurs .....	251
<b>Tableau 5.35</b> : Répartition générale des formes en ... <i>quand</i> et ... <i>quand que</i> .....	253
<b>Tableau 5.36</b> : Répartition générale de la structure de référence en <i>quand</i> selon le sexe des locuteurs.....	254
<b>Tableau 5.37</b> : Test exact de Fisher de la structure de référence en <i>quand</i> selon le sexe des locuteurs.....	254
<b>Tableau 5.38</b> : Répartition générale de la structure de référence en <i>quand</i> selon la catégorie d'emploi des locuteurs.....	255
<b>Tableau 5.39</b> : Test exact de Fisher de la structure de référence en <i>quand</i> selon la catégorie d'emploi des locuteurs.....	255
<b>Tableau 5.40</b> : Répartition générale de la structure de référence en <i>quand</i> selon l'âge des locuteurs .....	256
<b>Tableau 5.41</b> : Test exact de Fisher de la structure de référence en <i>quand</i> selon l'âge des locuteurs .....	256
<b>Tableau 5.42</b> : Structure de référence et structure en double négation .....	259
<b>Tableau 5.43</b> : Structures de référence selon le pronom négatif.....	259
<b>Tableau 5.44</b> : Test exact de Fisher de la structure en simple négation selon le pronom négatif .....	259

<b>Tableau 5.45</b> : Structures de référence selon le sexe des locuteurs .....	260
<b>Tableau 5.46</b> : Test exact de Fisher de la structure en simple négation selon le sexe des locuteurs .....	260
<b>Tableau 5.47</b> : Structures de référence selon la catégorie d'emploi des locuteurs .....	261
<b>Tableau 5.48</b> : Test exact de Fisher de la structure en simple négation selon la catégorie d'emploi des locuteurs .....	262
<b>Tableau 5.49</b> : Structures de référence selon l'âge des locuteurs .....	262
<b>Tableau 5.50</b> : Test exact de Fisher de la structure en simple négation selon l'âge des locuteurs .....	263
<b>Tableau 5.51</b> : Alternance des structures conditionnelles.....	265
<b>Tableau 5.52</b> : Structures de référence en <i>si</i> + <i>imparfait</i> selon le sexe des locuteurs ...	265
<b>Tableau 5.53</b> : Test exact de Fisher de la structure en <i>si</i> + <i>imparfait</i> selon le sexe des locuteurs.....	266
<b>Tableau 5.54</b> : Structures de référence en <i>si</i> + <i>imparfait</i> selon la catégorie d'emploi des locuteurs.....	266
<b>Tableau 5.55</b> : Test exact de Fisher de la structure en <i>si</i> + <i>imparfait</i> selon la catégorie d'emploi des locuteurs .....	267
<b>Tableau 5.56</b> : Structures de référence en <i>si</i> + <i>imparfait</i> selon l'âge des locuteurs .....	267
<b>Tableau 5.57</b> : Test exact de Fisher de la structure en <i>si</i> + <i>imparfait</i> selon l'âge des locuteurs.....	268
<b>Tableau 5.58</b> : Alternance des auxiliaires <i>avoir</i> et <i>être</i> devant des verbes de mouvement .....	271
<b>Tableau 5.59</b> : Auxiliaire <i>être</i> devant les verbes de mouvement.....	272
<b>Tableau 5.60</b> : Test exact de Fisher concernant l'auxiliaire <i>être</i> devant les verbes de mouvement.....	272
<b>Tableau 5.61</b> : Test exact de Fisher concernant l'auxiliaire <i>être</i> devant les verbes de mouvement sans <i>passer</i> .....	273
<b>Tableau 5.62</b> : Test exact de Fisher concernant l'auxiliaire <i>être</i> devant les verbes de mouvement sans <i>passer</i> ni <i>monter</i> .....	273
<b>Tableau 5.63</b> : Auxiliaire <i>être</i> avec les verbes de mouvement selon le sexe des interviewés .....	274

<b>Tableau 5.64</b> : Test exact de Fisher pour l'auxiliaire <i>être</i> devant les verbes de mouvement selon le sexe des interviewés.....	274
<b>Tableau 5.65</b> : Auxiliaire <i>être</i> avec les verbes de mouvement selon la catégorie d'emploi des interviewés.....	275
<b>Tableau 5.66</b> : Test exact de Fisher pour l'auxiliaire <i>être</i> avec les verbes de mouvement selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	275
<b>Tableau 5.67</b> : Auxiliaire <i>être</i> avec les verbes de mouvement selon l'âge des interviewés .....	276
<b>Tableau 5.68</b> : Test exact de Fisher pour l'auxiliaire <i>être</i> devant les verbes de mouvement selon l'âge des interviewés.....	276
<b>Tableau 5.69</b> : Alternance entre le futur synthétique et le futur périphrastique .....	281
<b>Tableau 5.70</b> : Alternance entre le futur synthétique et le futur périphrastique dans les phrases positives et négatives .....	281
<b>Tableau 5.71</b> : Pourcentages de structures négatives par forme de futur.....	282
<b>Tableau 5.72</b> : Test exact de Fisher sur les phrases négatives en fonction des deux formes du futur.....	282
<b>Tableau 5.73</b> : Emploi du futur périphrastique dans les phrases positives selon le sexe des locuteurs.....	283
<b>Tableau 5.74</b> : Test exact de Fisher concernant l'emploi du futur périphrastique selon le sexe des locuteurs .....	283
<b>Tableau 5.75</b> : Emploi du futur périphrastique dans les phrases positives selon la catégorie d'emploi des locuteurs.....	284
<b>Tableau 5.76</b> : Test de Fisher Exact concernant l'emploi du futur périphrastique selon la catégorie d'emploi des locuteurs.....	284
<b>Tableau 5.77</b> : Test de Fisher Exact concernant l'emploi du futur périphrastique selon la catégorie d'emploi des locuteurs sans les élites sportives .....	285
<b>Tableau 5.78</b> : Test exact de Fisher concernant l'emploi du futur périphrastique selon la catégorie d'emploi des locuteurs sans les élites sportives, les juges et avocats, les artistes et les médecins .....	285
<b>Tableau 5.79</b> : Test de Fisher Exact concernant l'emploi du futur périphrastique chez les élites sportives, les juges et avocats, les artistes et les médecins .....	286
<b>Tableau 5.80</b> : Emploi du futur périphrastique dans les phrases positives selon l'âge des locuteurs.....	286

<b>Tableau 5.81</b> : Test exact de Fisher concernant l'emploi du futur périphrastique selon l'âge des locuteurs.....	287
<b>Tableau 5.82</b> : Emploi du futur périphrastique dans les phrases positives selon le croisement des variables sexe et catégorie d'emploi des locuteurs .....	288
<b>Tableau 5.83</b> : Test exact de Fisher concernant l'emploi du futur périphrastique selon le croisement des variables sexe et domaine d'emploi des locuteurs .....	288
<b>Tableau 5.84</b> : Test exact de Fisher concernant l'emploi du futur périphrastique selon le croisement des variables sexe et domaine d'emploi des locuteurs, après exclusion des groupes faibles .....	289
<b>Tableau 5.85</b> : Test exact de Fisher concernant l'emploi du futur périphrastique selon le croisement des variables sexe et domaine d'emploi des locuteurs des groupes faibles .....	289
<b>Tableau 6.1</b> : Résultats généraux sur l'alternance <i>vais/vas</i> .....	297
<b>Tableau 6.2</b> : Résultats des formes en <i>vais</i> selon le sexe des interviewés .....	297
<b>Tableau 6.3</b> : Test exact de Fisher selon le sexe des interviewés .....	298
<b>Tableau 6.4</b> : Résultats des formes en <i>vais</i> selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	298
<b>Tableau 6.5</b> : Test exact de Fisher selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	299
<b>Tableau 6.6</b> : Résultats des formes en <i>vais</i> selon l'âge des interviewés .....	300
<b>Tableau 6.7</b> : Test exact de Fisher l'âge des interviewés.....	300
<b>Tableau 6.8</b> : Résultats généraux sur l'insertion du <i>l</i> non étymologique.....	304
<b>Tableau 6.9</b> : Résultats sur l'insertion du <i>l</i> non étymologique selon le sexe des interviewés .....	304
<b>Tableau 6.10</b> : Test exact de Fisher selon le sexe des interviewés .....	305
<b>Tableau 6.11</b> : Résultats sur l'insertion du <i>l</i> non étymologique selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	305
<b>Tableau 6.12</b> : Test exact de Fisher selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	306
<b>Tableau 6.13</b> : Test exact de Fisher Exact selon la catégorie d'emploi des interviewés (catégorie HG exclue) .....	306
<b>Tableau 6.14</b> : Résultats de l'insertion du <i>l</i> non étymologique selon l'âge des interviewés .....	307

<b>Tableau 6.15</b> : Test exact de Fisher selon l'âge des interviewés .....	307
<b>Tableau 7.1</b> : Pourcentages de variantes de référence pour chaque variable linguistique .....	311
<b>Tableau 7.2</b> : Pourcentages de variantes de référence selon le sexe des interviewés ....	312
<b>Tableau 7.3</b> : Test exact de Fisher des variantes de référence selon le sexe des interviewés .....	312
<b>Tableau 7.4</b> : Pourcentages de variantes de référence selon l'âge des interviewés .....	313
<b>Tableau 7.5</b> : Test exact de Fisher des variantes de référence selon l'âge des interviewés .....	313
<b>Tableau 7.6</b> : Test exact de Fisher des variantes de référence selon l'âge des interviewés sans les « 30 ans et moins » .....	314
<b>Tableau 7.7</b> : Corrélation de Pearson entre les variantes de référence et l'âge des interviewés .....	314
<b>Tableau 7.8</b> : Pourcentages de variantes de référence selon la catégorie d'emploi des interviewés .....	315
<b>Tableau 7.9</b> : Test exact de Fisher des variantes de référence selon la catégorie d'emploi des interviewés.....	316

## RÉSUMÉ

Dans un de ses nombreux documents, le Conseil de la langue française (CLF, 1990) soulignait l'importance de décrire le français standard du Québec. Sur le plan de la prononciation, plusieurs études ont été réalisées et celles-ci démontrent qu'il existe effectivement un modèle standard québécois (Cox, 1998; Reinke, 2005). Sur le plan lexical, de nombreux ouvrages dictionnaires ont aussi été publiés (Boulanger et Rey, 1992; Meney, 1999 et plus récemment de Villers, 2003), mais ils ont fait l'objet de diverses critiques. Bien que le débat du dictionnaire québécois soit loin d'être clos (le projet *Francus*, en cours d'élaboration, est déjà condamné par certains linguistes comme Meney (2005)), on peut néanmoins considérer que la norme lexicale du français québécois est, à défaut d'être fixée, relativement bien documentée.

Concernant la grammaire, ou plus précisément la morphosyntaxe, il en est tout autrement. En effet, la grammaire du français québécois standard à l'oral n'a, jusqu'à présent, bénéficié que d'un intérêt relativement limité. Selon Cajolet-Laganière et Martel (1995) et Lepicq et Bourhis (1995), il existerait une norme québécoise qui n'est ni basée sur un français populaire québécois, ni sur la norme du français de France. Barbaud (1998a; 1998b) pose le problème de la norme grammaticale du français québécois et y répond en postulant que l'élite québécoise, détentrice de la norme linguistique, utilise à l'oral des structures syntaxiques beaucoup trop divergentes (structures empruntées aussi bien au français québécois populaire qu'au français international) pour pouvoir élaborer une norme du français québécois. Beaucoup plus récemment, Corbeil (2007, p. 320) déclarait, sans en fournir la preuve, que « [...] l'écart entre la morphologie et la syntaxe de la langue parlée au Québec et la norme de la langue écrite est variable. L'écart est pour ainsi dire nul en langue parlée soignée. » À l'heure actuelle, il n'existe encore aucune description de cette norme grammaticale du français québécois oral (la langue orale soignée) basée sur l'examen d'un corpus sociolinguistique. Il est donc difficile de vérifier la justesse de ces nombreuses affirmations.

Nous nous proposons, dans le cadre de cette étude, d'examiner quatorze variables linguistiques dans un corpus de cent dix locuteurs faisant partie de l'élite sociale et culturelle du Québec, placés en contexte formel de communication. Nous démontrons, qu'en général, le parler soigné de l'élite sociale et culturelle québécoise en situation de communication formelle n'est pas très éloigné du français 'standard', tel que décrit par les grammairiens comme le *Bon usage* de Grevisse-Goosse, *a contrario* de la position de Barbaud (1998a; 1998b).

**Mots clés :** sociolinguistique, linguistique variationniste, grammaire, français québécois oral.

## INTRODUCTION

En 2005, le Conseil supérieur de la langue française publie *Le français au Québec. Les nouveaux défis* (Stefanescu et Georgeault, 2005), ouvrage divisé en deux parties. La première partie traite du statut de la langue française au Québec, la seconde porte sur sa qualité. Deux ans plus tard, Jean-Claude Corbeil publie chez Québec Amérique *L'embaras des langues* (Corbeil, 2007). Il revient sur la politique linguistique au Québec, mais aussi sur la qualité de la langue française des Québécois. Dans ces deux ouvrages, on trouve un nombre non négligeable de recommandations faites par différents auteurs afin de préserver une langue française « de qualité ». Si la question semble être d'actualité, elle ne date pourtant pas d'hier et l'on ne compte plus les documents académiques, gouvernementaux et autres articles de presse qui ont été rédigés à ce sujet, depuis le début du siècle dernier.

Beaucoup plus récemment, c'est le problème de la norme linguistique du français au Québec qui a été posé. Officiellement, c'est dans le premier document rédigé en 1965 par l'Office de la langue française (désormais OLF) que l'on trouve une définition de cette norme, définition qui fait directement la promotion d'un français dit « international ». Suite à la Révolution tranquille, elle sera rapidement remplacée en 1977 par celle de l'Association québécoise des professeurs de français (désormais AQPF) dont la définition se base sur un français beaucoup plus « québécois ». Depuis, plusieurs autres propositions ont été faites, mais aucune d'entre elles n'a encore fait l'objet d'un véritable consensus et le débat n'est certainement pas encore clos. D'une part, les « endogénistes » font la promotion d'une norme qui doit être fondée sur le parler des Québécois. De l'autre, les « exogénistes » soutiennent que la norme linguistique du français au Québec doit s'aligner sur la norme hexagonale.

Si la question de la norme du français québécois a été particulièrement débattue autour du lexique et de la prononciation, on ne peut pas en dire autant en ce qui concerne la grammaire, et plus spécifiquement la grammaire orale. Seul, Barbaud (1987a; 1998a; 1998b) y a réellement accordé de l'importance. Il conclut d'ailleurs que :

[...] le français du Québec (FQ) se révèle suffisamment divergent dans l'usage qui est propre aux élites d'ici, sur le plan syntaxique, pour que toute tentative d'élaborer une norme authentiquement québécoise de français québécois standard (en abrégé FQS) conduise inévitablement à une impasse généralisée sur le plan communicationnel. (Barbaud, 1998a, p. 107)

Barbaud (1998a; 1998b) tire cette conclusion à partir d'une analyse d'exemples tirés, entre autres, d'entrevues de l'émission « Le Point », entrevues faites avec des interviewés faisant partie des élites québécoises. Néanmoins, son analyse est structurelle et non sociolinguistique. Selon nous, c'est un problème majeur, car elle ne fournit pas une description statistique des usages réels pour chaque locuteur observé, et il n'est pas possible de savoir si les formes grammaticales privilégiées par les interviewés de son corpus sont effectivement plus de type québécois populaire ou standard. Par exemple, il est impossible de savoir si tel ou tel locuteur emploie plus fréquemment une tournure en « Je ne sais pas *ce que* je vais faire » ou en « Je ne sais pas *qu'est-ce que* je vais faire ». Par ailleurs, l'analyse de Barbaud (1998a; 1998b) ne rend pas non plus compte de la variation due aux facteurs externes à la langue comme l'âge ou le sexe des locuteurs. Là encore, c'est pour nous un problème, car elle ne permet pas de situer socialement les diverses formes grammaticales relevées dans son corpus.

À l'inverse de Barbaud (1998a; 1998b), nous proposons, dans notre étude, une analyse variationniste de quatorze variables grammaticales à partir d'un corpus stratifié de cent dix entrevues tirées de l'émission « Le Point ». Elle constitue en cela une première, car aucune description sociolinguistique (même partielle) de la norme grammaticale de l'élite québécoise n'a encore été réalisée à ce jour. Rappelons toutefois que notre travail se limite à quatorze variables linguistiques. Nous ne prétendons donc certainement pas fournir une description exhaustive de cette norme grammaticale. Les variables observées sont :

- la neutralisation des démonstratifs *ce, cet, cette* en [st(ə)], ex : *C'est ce [stə] gars là* ;
- la neutralisation du participe passé *fait* en [fɛt], ex : *J'ai bien fait [fɛt] tout mon travail* ;
- la neutralisation des relatives indirectes en *dont* par *que*, ex : *C'est la chose que je te parle* ;

- la neutralisation du présentatif *ce sont...* en *c'est...*, ex : *C'est des bonnes personnes* ;
- la neutralisation de *tous* [tu(s)]/*tout* [tu] en [tut], ex : *Mes amis sont tous [tut] là* ;
- les interrogatives directes, ex : *Tu veux-tu venir ?* ou encore *Que c'est que tu vas faire ?* ;
- les relatives et les interrogatives indirectes, ex : *Je me demande qu'est-ce que je vais faire* ;
- la conjonction *quand...*, ex : *Je te préviens quand que je pars* ;
- la double négation, ex : *Il y a pas personne* ;
- l'emploi du conditionnel dans une proposition conditionnelle en *si...*, ex : *Si j'aurais pu je serais venu* ;
- l'alternance des auxiliaires *avoir* et *être* avec les verbes de mouvement, ex : *Il a passé par la Plaza St Hubert* ;
- l'utilisation du futur périphrastique, ex : *Je vais le faire demain* ;
- la réalisation de *je vais*, en *j'vas* et *m'as*, ex : *J'vas le prendre demain*.
- l'insertion du *l* non étymologique après *ça*, ex : *Ça l'en prend beaucoup plus que ça*.

Précisons dès maintenant que c'est en fonction des possibilités et des limites de notre corpus que nous avons choisi d'observer uniquement ces quatorze variables. L'analyse étant variationniste, nous examinerons chacune des variables selon des facteurs internes (linguistiques) et des facteurs externes (plus précisément l'âge, la catégorie d'emploi et le sexe des interviewés). Il est à noter que les facteurs externes occuperont une place essentielle dans notre étude puisque c'est à partir de leur analyse que nous pourrions vérifier si un ou plusieurs groupes spécifiques de locuteurs de notre corpus se démarquent dans l'emploi de certaines variables linguistiques que nous observerons.

Le principe méthodologique de notre recherche est simple : recueillir l'ensemble des variantes de chaque forme grammaticale et leur affecter un traitement statistique afin de dégager les variantes significativement plus employées par les locuteurs de notre corpus. Les objectifs sont les suivants 1) décrire la grammaire orale de membres faisant partie des élites québécoises placés en situation de communication formelle 2) expliquer

la variation observée pour chaque forme 3) vérifier s'il existe bel et bien une norme grammaticale du français québécois oral identifiable à partir du parler des locuteurs de notre corpus et 4) vérifier si les membres des élites québécoises possèdent ou non les formes typiques du *Bon usage* de Grevisse-Goosse.

Notre thèse comporte six chapitres. Dans le premier chapitre, nous reviendrons sur le concept de « norme » d'un point de vue sociologique, historico-linguistique et sociolinguistique. Nous nous pencherons tout d'abord sur cette notion vue selon deux principaux courants sociologiques : les structuro-fonctionnalistes et les interactionnistes. Nous passerons ensuite à la norme linguistique examinée d'un point de vue historique, notamment à travers la notion de « bon usage ». Aussi, nous passerons en revue les différentes définitions de la norme linguistique qui ont été proposées en sociolinguistique. Pour finir, nous examinerons la norme linguistique à travers des travaux majeurs réalisés en linguistique variationniste.

Le second chapitre consiste en une revue de la littérature concernant la norme linguistique au Québec. Nous commencerons par retracer les grandes lignes du français québécois durant le régime français. Par la suite, nous traiterons des principaux faits qui ont marqué l'histoire du français au Québec durant le régime britannique. Une troisième section présentera les nombreux problèmes qui ont été posés durant la Révolution tranquille et la célèbre « querelle du joul ». Nous terminerons ce chapitre en nous concentrant sur le paradigme de la norme du français québécois tel qu'il est posé à l'heure actuelle.

Le troisième chapitre revient en détail sur la méthodologie que nous avons adoptée pour notre étude. Nous expliquerons précisément le mode de sélection des interviewés qui composent notre corpus. Nous exposerons les variables extralinguistiques que nous avons sélectionnées. Nous décrirons le protocole de transcription employé pour le corpus. Enfin, nous terminerons par une présentation des variables linguistiques observées dans notre travail.

Les chapitres 4, 5 et 6 constituent l'essentiel de notre recherche, car ils présentent les résultats de notre enquête pour chacune des quatorze variables. Le chapitre 4 concerne les cinq phénomènes de neutralisation suivants :

- la neutralisation des démonstratifs *ce, cet, cette* en [st(ə)] ;
- la neutralisation du participe passé *fait* en [fet] ;
- la neutralisation des relatives indirectes en *dont* par *que* ;
- la neutralisation du présentatif *ce sont...* en *c'est ...* ;
- la neutralisation de *tous* [tu(s)]/*tout* [tu] en [tut].

Le chapitre 5 revient sur sept variables syntaxiques et morphosyntaxiques :

- les interrogatives directes ;
- les relatives et les interrogatives indirectes ;
- la conjonction *quand...* ;
- la double négation ;
- l'emploi du conditionnel après *si* ;
- l'alternance des auxiliaires *avoir* et *être* avec les verbes de mouvement ;
- l'utilisation du futur périphrastique et du futur synthétique.

Enfin, le chapitre 6 propose une analyse de deux variables morphophonologiques :

- la réalisation de *je vais*, en *j'vas* et *m'as* ;
- l'insertion du *l* non étymologique après *ça*.

Nous nous proposons de démontrer qu'en ce qui concerne les quatorze variables linguistiques considérées dans notre enquête, la norme grammaticale des membres des élites québécoises de notre corpus reste relativement proche de celle prescrite dans le *Bon usage* de Grevisse-Goosse.

## CHAPITRE I

### LA NORME : ASPECTS SOCIOLOGIQUES, HISTORIQUES ET SOCIOLINGUISTIQUES

Dans ce chapitre, nous proposons de revenir sur la notion de *norme*. La tâche est évidemment très lourde tant la littérature sur les nombreux aspects de la norme est conséquente. À cet égard, les ouvrages de Bédard et Maurais (1983), Kasbarian, Baggioni et Grimaldi (1994), et plus récemment de Siouffi et Steuckardt (2007) en sont de bons exemples. À la fois sociale, historique, et linguistique, la notion de *norme* a généré de nombreuses questions au cours des dernières décennies (Helgorsky, 1982). Nous avons donc ciblé les éléments qui nous semblaient être les plus pertinents pour notre étude. Une première et brève partie sera consacrée à la norme du point de vue de la sociologie. En second lieu, nous nous pencherons sur son aspect linguistique d'un point de vue historique, en focalisant sur la notion de *bon usage*. Nous dégagerons ensuite les différents concepts et définitions qui ont été proposés d'un point de vue sociolinguistique. Enfin, nous examinerons la norme à travers divers travaux réalisés en linguistique variationniste.

#### 1.1 La norme en sociologie

Dans cette première section, nous proposons de revenir sur les principales définitions qui ont été apportées sur la notion de *norme* par différents courants sociologiques.

### 1.1.1. L'opposition macrosociale vs. microsociale

À l'origine des diverses approches concernant la notion de *norme* en sociologie, il faut y voir l'avènement de deux grands paradigmes sociologiques. Le premier met de l'avant le poids de la structure sociale sur les êtres humains. Le second considère l'étude de l'individu social comme plus productive et donc primordiale à la sociologie. Avant de nous consacrer au problème de la *norme*, nous proposons de résumer ces deux écoles de pensée.

Tout d'abord, Berthelot (2001) pose l'un des problèmes les plus fondamentaux dans la construction de la sociologie :

Les définitions du *social* sont diverses : il peut être vu comme un ensemble de règles et de contraintes qui s'imposent à l'individu dans une société donnée et dont il importe de saisir l'origine et les effets. Mais il peut être également conçu comme la signification pour autrui qu'impliquent nos divers comportements. (Berthelot, 2001, p. 5)

La sociologie délimitera son champ d'investigation et ses objets d'étude en prenant pour modèle principal celui des sciences de la nature, puis en s'opposant plus tard aux explications en termes de contrat. Les études porteront d'abord sur *la sociologie du fait social*. Nous retiendrons trois grands auteurs qui développeront ce premier grand paradigme : Auguste Comte, Karl Marx et Émile Durkheim. Ferréol et Noreck (2000, p. 9) résument leur programme ainsi :

- refus d'expliquer les faits sociaux en termes de motivations ou de projets individuels;
- adoption d'une méthode d'analyse *holiste* privilégiant le tout sur les parties;
- recherche des lois susceptibles d'éclairer la nature et l'évolution des sociétés.

Parallèlement et en opposition à ce programme émerge un autre courant sociologique tout aussi important, qui fera place à ce qui sera défini comme étant *la sociologie de l'action sociale*. Cette tradition naîtra au 19<sup>e</sup> siècle et placera *l'action sociale* au centre de l'étude sociologique. Nous pouvons également y associer trois grands noms : Alexis de Tocqueville, Max Weber et Georg Simmel. Ferréol et Noreck (2000, p. 27) dégagent trois principes de cette sociologie :

- comprendre les motivations des acteurs individuels;
- les situer en rapport aux relations entretenues par eux-mêmes et dans des situations données;
- analyser les stratégies utilisées et leurs effets.

À sa création, la sociologie apparaît donc comme tiraillée par deux grands courants opposés. Les deux mouvements se distinguent en effet très clairement. La première envisage l'étude des phénomènes structurels et privilégie l'aspect quantitatif de la science : c'est l'approche *macrosociale*. La seconde approche se base radicalement sur l'individu socialisé en favorisant l'aspect qualitatif des résultats : c'est l'approche *microsociale*. Deux questions fondamentales se posent alors. Doit-on suivre le premier chemin tracé et traiter les phénomènes sociaux comme des objets scientifiques à part entière et extérieurs à l'individu ? Au contraire, doit-on impérativement intégrer dans l'étude cet individu et la construction du sens qu'il opère à chaque manifestation sociale ? De ces points de vue vont apparaître des conceptions particulières de la notion de *norme*. L'approche *macrosociale* posera les bases d'une norme fondée sur la *morale* puis sur la *culture sociale*. Les études *microsociales* s'appuieront, elles, sur les interactions entre les individus en société, mais également sur le sens qu'ils accordent à leurs comportements.

#### 1.1.2. La norme, produit de la morale sociale

Les travaux du sociologue Émile Durkheim constituent la base des études fonctionnalistes portant sur le concept de la *norme*. Selon lui, elle est une des multiples dimensions de la morale d'une société :

Se conduire moralement, c'est agir selon une norme, déterminant la conduite à tenir dans le cas donné avant même que nous n'ayons été nécessités à prendre un parti. Le domaine moral, c'est le domaine du devoir, et le devoir, c'est une action prescrite. (Durkheim, 1934, p. 22)

La norme prescrit des comportements sociaux conformes aux règles communes ou traditionnelles définies par l'ensemble des individus. Pour Durkheim (1934), les normes sont nécessaires à l'existence de l'être humain afin d'assurer la cohésion des actions personnelles et sociales.

Toujours selon Durkheim, la norme est également liée au *fait social*, produit de la vie organisée des groupes. En cela, les normes doivent être imposées aux individus au-delà des consciences personnelles et individuelles :

Il faut qu'à chaque instant le fonctionnement de la vie domestique, professionnelle, civique, soit assuré; et, pour cela, il est indispensable qu'on ne soit pas obligé de chercher perpétuellement sa forme. Il faut que des normes soient établies, qui déterminent ce que doivent être ces relations, et que les individus s'y soumettent. (Durkheim, 1934, p. 32)

Si les normes doivent être soumises aux acteurs sociaux, elles doivent nécessairement avoir un caractère contraignant. Ce caractère peut se traduire sous la forme de sanctions positives qui favorisent des comportements précis. La politesse, par exemple, peut être récompensée de façon explicite par un sourire, une expression telle que « Bienvenue! », etc. Elle peut également être récompensée de manière plus implicite, sous la forme d'une perception mentale qu'un individu se fait d'autrui (une personne polie sera perçue comme agréable, conviviale, sympathique, etc.). Les sanctions peuvent évidemment être négatives selon le caractère moral attaché aux comportements adoptés. L'individu peut alors être réprimandé, condamné et même exclu par les membres de son groupe social, dépendamment de la gravité de son geste. Pillon (2003) résume que :

Le respect des normes extérieures à l'individu est donc garanti par l'existence de sanctions, positives ou négatives, formelles ou informelles, explicites ou implicites, directes ou indirectes, et par une adhésion volontaire permise par l'éducation morale. (Pillon, 2003, p. 12)

Ce respect des normes est au cœur même de la cohésion sociale. Elles permettent aux acteurs sociaux de réguler leurs comportements et de s'intégrer. Le rôle de régulateur est crucial dans l'analyse durkheimienne. Durkheim (1897) définit les individus comme des êtres dont les désirs n'ont aucune limite. Ces désirs doivent absolument être régulés par la morale (force extérieure et supérieure à l'individu) imposée aux individus afin de garantir le bon fonctionnement du système social.

Il faut qu'une puissance régulatrice joue pour les besoins moraux le même rôle que l'organisme pour les besoins physiques. C'est dire que cette puissance ne peut être que morale. [...] Seule, la société, soit directement et dans son ensemble, soit par l'intermédiaire d'un de ses organes, est en état de jouer ce rôle modérateur; car

elle est le seul pouvoir moral supérieur à l'individu, et dont celui-ci accepte la supériorité. (Durkheim, 1897, livre 2, p. 115)

À ce rôle de régulation des désirs s'ajoute celui d'intégration des acteurs. En effet, Durkheim (1893) souligne que les normes régissent non seulement les diverses situations de la vie courante et domestique, mais qu'elles s'imposent aussi dans l'organisation du travail. Le code du travail, les pratiques et règles professionnelles, l'organisation hiérarchique du travail, etc. constituent aussi une *morale* qui fournit un ensemble de règles prescrites qui assure la régulation et l'intégration des rôles sociaux chez l'être humain.

Cette *morale* ne peut s'acquérir qu'au cours d'un processus de socialisation. Les individus se voient transmettre des valeurs qu'ils devront partager et respecter selon des normes. La socialisation se définit, selon Durkheim (1922), à travers l'éducation, action volontaire et méthodique des générations adultes sur les générations plus jeunes :

L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné. (Durkheim, 1922, p. 10)

La socialisation se base donc sur un processus tout à fait conscient de la part des agents socialisateurs qui transmettent leurs valeurs et leurs normes. Ainsi, selon l'éducation qu'il reçoit, et donc selon le degré de transmission des valeurs propres à la société dans laquelle il évolue, l'individu socialisé s'intègre ou non à différents degrés dans son environnement social.

### 1.1.3. La norme, produit de la culture sociale

Chez les fonctionnalistes tels que Malinowski (1944) et Parsons (1975), la société est aussi appréhendée comme un tout, un *système social*. Néanmoins, celui-ci est divisé en rôles qui contribuent à la cohérence sociale. Cette approche se distingue sensiblement de celle de Durkheim par le fait qu'elle focalise non pas sur la morale collective, mais plutôt sur le rôle et le statut de l'individu en société. La régulation et l'intégration des normes ne se basent plus seulement sur le principe que la société est un système qui

fonctionne comme un organisme qui s'autorégule au-delà de la conscience collective, mais davantage sur le principe actif du rôle des agents dans leurs relations culturelles. Comme le souligne Herman (1994, p. 62) :

Le structuro-fonctionnalisme est un « culturalisme » : le « système culture » détermine les modèles normatifs qui orientent les comportements des acteurs dans le « système social ». La subjectivité est ainsi détachée de ses origines psychologiques pour être transférée dans le système de la culture dont les modèles règlent les processus d'institutionnalisation, de socialisation, d'introjection et d'orientation normative.

Tout individu joue un rôle culturel précis dans le fonctionnement du système social. Ce rôle varie selon la position sociale et le statut de l'agent. Lors de sa socialisation, l'individu participe activement à l'élaboration de son rôle social et culturel selon le ou les modèles auxquels il a accès dans son environnement. Durant ce processus, l'agent intègre la culture de son groupe et par là même, les normes comportementales correspondantes au rôle social. Cette position théorique fait intervenir un consensus de la part des agents sociaux : « La notion de « consensus » désigne le degré d'adéquation des pratiques sociales aux normes culturelles d'une société » (Herman, 1994, p. 62). En d'autres termes, les membres d'un même groupe social doivent impérativement s'accorder sur ce qui fait que les pratiques sociales d'un individu sont conformes ou non aux normes culturelles du groupe. C'est à partir de ce consensus entre les membres du groupe, qu'un individu est intégré ou rejeté du système social.

Que l'on parte du système social de Durkheim basé sur la loi de la morale collective, ou que l'on parte de la perspective structuro-fonctionnelle basée sur le rôle culturel et social de l'individu, les principes paradigmatiques de ces analyses restent tout de même centrés sur la séparation entre la société et l'individu. *Le fait social* est indépendant de l'individu. Les normes sociales (dont la norme linguistique fait bien évidemment partie) viennent s'imposer, telle une superstructure, qui régit le comportement humain au-delà de la conscience individuelle et collective. Cette théorie ne laisse donc pas beaucoup d'espace à l'individu, dont les comportements se résument seulement comme étant le fruit des forces collectives. Comme nous allons le voir dans la section suivante, tous les sociologues ne partagent pas ce même point de vue. La position des interactionnistes et des ethnométhodologues accorde beaucoup plus de pouvoir aux acteurs sociaux.

#### 1.1.4. La norme, produit des interactions sociales

Si la position macrosociale de Durkheim et des structuro-fonctionnalistes se concentre sur le rôle social et culturel des acteurs sociaux, certaines analyses sociologiques proposent d'étudier le fait social directement à partir des interactions entre les individus. Cette position théorique est particulièrement adoptée par le mouvement interactionniste. Les faits sociaux ne sont plus imposés, mais plutôt construits en fonction des interactions. Herman (1994, p. 115) résume cette approche de la façon suivante :

Le paradigme interactionniste conçoit la société comme résultante des actions individuelles réciproques objectivées dans des artefacts culturels d'ordre symbolique. La « sociation » se fait et se défait continuellement dans un flux d'interactions entre les membres des collectivités humaines. L'action sociale est un construit symbolique qui fait intervenir les attentes, les anticipations et les évaluations des agents face à des situations contraignantes qui les forcent à élaborer des interprétations originales inspirées des codes culturels dominants. [...] L'acteur se caractérise par ses « prises de rôle » dans le procès de socialisation, par l'apprentissage du contenu des attentes réciproques entre les membres d'une collectivité.

Herman (1994, p. 116) ajoute un peu plus loin que : « Les personnes ne réagissent pas mécaniquement aux actions d'autrui, mais interprètent leurs comportements en fonction des significations qu'ils leur attribuent. » Les normes se définissent donc au cours de relations sociales. Elles résultent des interprétations que les acteurs sociaux font du comportement d'autrui. Chaque comportement est alors normé, légitimé ou non selon le contexte d'interaction. Pillon (2003, p. 19) note que :

La dimension subjective de l'interprétation l'emporte sur la dimension objective de la norme qui, chez Durkheim, s'impose à l'individu comme un fait social constitué, comme une « chose » extérieure à lui, comme un costume ou un rôle que l'acteur doit endosser sans marge de manœuvre possible. Le regard des interactionnistes s'est déplacé : ils s'intéressent à l'interprétation du rôle des acteurs et à ce qui se produit lors des interactions entre les intervenants.

Pour Goffman (1959), l'individu a l'occasion, dans sa vie sociale, de jouer des rôles et de les mettre en scène. Herman (1994, pp. 116-117) souligne que :

Au niveau microsociologique, les relations sociales peuvent apparaître comme un spectacle improvisé selon des règles implicites. L'approche dramaturgique étudie les actes (performances) des individus dans leurs diverses « rencontres

sociales » au cours desquelles ils endossent des rôles nuancés en s'efforçant d'adopter un « style de comportement » face aux autres protagonistes. L'ordre social résulte de la façon dont le prestige est distribué et « joué » dans les communautés et les groupements, le style de vie est l'expression symbolique de modes d'action requis, mais modifiables dans les socio-drames.

L'organisation sociale résulte de la capacité des individus à mettre en perspective leur propre expérience, à construire leur réalité et à définir chaque situation en rapport à leur style de vie (Goffman, 1967). Indépendamment des motivations qui l'habitent, l'individu oriente son choix vers un rôle particulier grâce aux normes de son environnement social.

Un des éléments clés de cette analyse est aussi la possibilité de mouvoir socialement. L'agent peut évoluer d'un groupe social à l'autre. Par exemple, une personne de classe moyenne peut accéder à la classe supérieure par le biais d'une promotion au sein de son entreprise. Au cours de son processus de mobilité sociale, celle-ci va se construire une nouvelle identité sociale. Elle se verra confrontée au choix d'adhérer ou non aux normes du nouveau groupe social auquel elle appartient. Plus l'adhésion aux normes du groupe social sera élevée, plus l'assimilation au sein de la collectivité sera importante (Pillon, 2003).

Selon cette perspective microsociale, les normes indiquent le comportement que l'on attend d'un individu. Chaque rôle social est conforme à des normes qui permettent de comprendre et d'anticiper les attitudes et les comportements à la fois individuels et collectifs telle une grille d'interprétation. C'est dans l'interaction entre les membres du groupe et dans la perception commune qu'ils ont des différents rôles sociaux que se construisent les normes. Non seulement les normes sociales orientent donc l'action individuelle, mais elles contribuent aussi à forger l'identité sociale de chacun en lui permettant de s'adapter aux diverses situations d'interaction. Ici, le poids des normes est beaucoup moins contraignant que dans la perspective macrosociale de Durkheim et des structuro-fonctionnalistes. Elles viennent non pas déterminer l'action sociale, mais plutôt la guider afin de permettre aux acteurs de s'adapter au milieu social. Les individus sont liés par les normes, mais ils ne sont plus confinés à une seule et unique structure cellulaire qui leur est imposée.

### 1.1.5. La norme, produit des négociations entre acteurs sociaux

Les ethnométhodologues vont encore plus loin que les interactionnistes dans leurs analyses du fait social. Pour eux, les normes sont le pur produit des interactions individuelles. Ce point de vue remet radicalement en cause l'objectivisme des travaux de Durkheim et des fonctionnalistes. Garfinkel (1985, p. 6) écrit d'ailleurs dans la préface de son ouvrage que :

Quand on fait de la sociologie, profane ou professionnelle, toute référence au « monde réel », même si elle concerne des événements physiques ou biologiques est une référence aux activités organisées de la vie courante. En conséquence, contrairement à Durkheim dont certaines formulations enseignent que la réalité objective des faits sociaux est le principe fondamental de la sociologie, nous affirmons à titre politique de recherche, que la réalité objective des faits sociaux, en tant que réalisation continue d'activités concertées de la vie courante – étant entendu que les membres connaissent, utilisent et prennent comme allant de soi les manières ingénieuses de les accomplir – est un phénomène fondamental pour les membres qui font de la sociologie pratique, il est le thème dominant des recherches en ethnométhodologie. Celles-ci analysent les activités de tous les jours en tant que méthodes des membres pour rendre ces mêmes activités visiblement-rationnelles-et-rapportables-pour-des-buts-pratiques, c'est-à-dire descriptibles en tant qu'organisation des activités ordinaires de tous les jours.

Concernant les normes, Garfinkel (1985) étudie plus particulièrement la transgression des actes interdits. C'est selon lui, la méthode qui permet le mieux de repérer les normes d'une société.

Tout comme dans l'approche interactionniste, l'ethnométhodologie considère que le fait social n'est pas extérieur à l'individu. Le fait social est l'accomplissement même des agents. Les normes sont sans cesse renégociées au cours des interactions. Les individus construisent donc les normes en permanence. Un dernier point distingue les interactionnistes des ethnométhodologues. Pillon (2003, p. 25) précise que :

[...] les ethnométhodologues considèrent que les comportements sont guidés par l'idée qu'il existe une norme qu'il faut ou non respecter. Celle-ci apparaît donc furtivement en filigrane de leurs actions. Cette approche s'oppose à l'idée d'une norme profondément intériorisée dictant, consciemment ou inconsciemment, les comportements. Les normes ne sont pas objectives, aucun comportement n'est normal en soi.

Les normes n'existent donc pas comme telles. Si les interactionnistes proposent leur existence et leur construction au fur et à mesure des interactions sociales, c'est, pour les ethnométhodologues, l'idée d'une norme qui prévaut sur un système de règles guidant les actions individuelles et collectives.

#### 1.1.6. La norme, élément garant de la vie sociale

La tradition sociologique aborde donc la notion de norme sociale (notons que la sociologie parle plutôt de « normes » que de « norme ») selon deux principaux points de vue. La perspective macrosociale, prenant en compte l'ensemble d'une société, considère celle-ci comme un facteur de cohésion et d'organisation sociale qui s'impose à l'individu. L'étude microsociale, qui focalise sur l'individu, définit la norme comme un vecteur, un point de repère qui permet de guider le comportement des individus. Pillon (2003, p. 10) souligne également deux types de rôles joués par la norme, le rôle contraignant ainsi que le rôle habilitant :

Pour les analyses qui donnent aux normes un rôle contraignant, cette régulation se fait par intégration des membres de la société. Pour celles qui attribuent aux normes un rôle habilitant, autorisant des comportements, cette régulation se fait par ajustement, interaction, voire, pour reprendre l'expression de l'ethnométhodologue américain Aaron Cicourel, « bricolage permanent » consistant à s'ajuster, s'adapter aux normes, à les négocier, les redéfinir ou encore à les transgresser.

D'un point de vue comme de l'autre, le concept de *norme* est donc, avant toute chose, l'élément clé qui régule et garantit la vie sociale. À partir des valeurs qui leur sont communes, les individus d'une même société sont confrontés à un ensemble de règles qui se traduit par des comportements spécifiques, réglementés et normatifs. Pillon (2003, p. 124) conclut son ouvrage sur deux principaux points :

Les normes, communément admises et respectées par la majorité des membres d'un groupe social, font converger les comportements individuels. Elles participent de l'ordre et de la stabilité de ce groupe. Cependant, le contrôle social d'un groupe sur lui-même n'est jamais complet et la déviance appartient à la catégorie des phénomènes qui remettent en cause l'homogénéité des comportements sociaux.

À la lumière des quelques pages qui précèdent, le problème de la norme soulève de nombreuses positions théoriques dans le domaine de la sociologie. La langue est bien

entendu un phénomène social puisqu'elle permet aux individus sociaux d'interagir à partir d'un système codifié selon des règles langagières précises. D'autre part, de par sa nature sociale, elle est naturellement liée aux divers comportements sociaux. Si, en général, les locuteurs d'une même langue se comprennent, tous ne parlent pas de la même façon. Ainsi, la langue est inévitablement confrontée au problème de la norme. C'est donc logiquement que nous allons maintenant aborder l'aspect linguistique de celle-ci.

## 1.2. Quelques prémisses historiques sur la norme et le bon usage

Dans cette section, nous proposons de revenir sur les aspects historiques de la norme. De la grammaire de Pânini en passant par Vaugelas, nous verrons les enjeux qui ont été soulevés jusqu'à la publication du *Bon usage* de Grevisse, grammaire qui fait, à l'heure actuelle, office de référence dans la francophonie.

### 1.2.1. Les grammaires pâninienne et gréco-latine et le bon usage

Dans la francophonie, la norme linguistique (et plus particulièrement la norme grammaticale) est populairement représentée par l'ouvrage rédigé par Maurice Grevisse (Grevisse, 1936) et revu par André Goosse depuis 1986; nous y reviendrons dans quelques instants. Cependant, la pratique normative en linguistique est beaucoup plus ancienne. En réalité, il faut remonter aux environs du 5<sup>e</sup> siècle avant notre ère pour voir apparaître l'un des premiers travaux normatifs sur une langue. Smith (1983) revient notamment sur l'œuvre de Pânini, grammairien reconnu pour ses travaux sur le sanskrit. Selon l'auteur, le concept de norme linguistique est déjà très présent chez Pânini, notamment dans son *Œuvre en huit chapitres*.

L'œuvre de Pânini constitue l'une des toutes premières grammaires du sanskrit, mais également l'une des toutes premières grammaires de langue. Bien avant l'avènement de la linguistique contemporaine et des travaux de Saussure, on trouve dans cette grammaire des règles extrêmement complexes et élaborées (voir Smith, 1983, p. 22 pour un exemple sur les phénomènes de sandhi en sanskrit). Smith (1983, p. 23) note d'ailleurs le caractère très avancé de la grammaire de Pânini en soulignant :

[...] j'espère que le lecteur aura au moins compris que l'emploi de l'adjectif « ancien » pour décrire cet ouvrage n'est certainement pas synonyme de « primitif », et que la façon dont Panini traite son sujet, si elle nous paraît étrangère, est à la fois complexe et magistrale.

À cette époque, les questions linguistiques en Inde ancienne portaient principalement, pour ne pas dire exclusivement, sur l'étude et la préservation des textes sacrés (Smith, 1983, p. 28). On pourrait logiquement s'attendre à ce que la grammaire de Pânini soit une grammaire de la langue védique ancienne. Ce n'est pourtant pas le cas. Selon Keith (1920, p. 424) son objet était plutôt la norme de la langue vivante de l'époque. Smith (1983, p. 31) souligne par ailleurs le caractère à la fois descriptif et prescriptif de cette grammaire :

Les deux descriptions traditionnellement opposées qu'utilisent les linguistes occidentaux modernes s'appliquent dans le présent cas et ne s'excluent pas, car la grammaire de Pânini est à la fois descriptive et prescriptive. Pânini y affirme aussi bien « voici comment je parle » que « voici comment vous devez parler ». Le corollaire est tout aussi clair : « Toute expression non justifiée ici est un usage fautif [...], et celui qui l'emploie n'est pas l'un de nous ».

Néanmoins, Smith précise un peu plus loin que :

Étant donné que la grammaire avait précisément pour objet de *ne pas* apprendre la langue sacrée à ceux qui l'ignoraient, il n'est, en fait, pas entièrement approprié de la qualifier de « prescriptive ». Elle visait plutôt à établir des règles à l'égard des usages acceptables et fautifs [...] et comportait des notes sur des formations et usages particuliers permis dans le style métrique, mais non dans la langue courante. (Smith, 1983, p. 31)

Smith (1983, p. 33) souligne une remarque que faisait Kiparsky (1979) :

[la grammaire de Pânini] est à la fois descriptive et normative. Tout ce que l'auteur y dit du sanskrit repose très clairement sur des observations de l'usage, de même que sur les intuitions que peut avoir un locuteur natif des usages possibles. Toutefois, il est en même temps entendu que cet usage, tel qu'il est décrit dans la grammaire, constitue une norme à laquelle tous les locuteurs doivent se conformer.

Au-delà des règles linguistiques qu'il exprime dans sa grammaire normative, Pânini ajoute également une dimension certes religieuse, mais aussi sociale. En effet, la grammaire pâninienne du sanskrit ne se base pas sur la langue courante parlée par l'ensemble du peuple. Bien au contraire, elle se base sur la langue courante de la *race*

*dominante* (Smith, 1983, p. 39) de cette époque. Les Aryens, qui formaient l'élite religieuse et sociale de l'Inde, devaient « savoir maîtriser pour des raisons d'ordre social – et non plus par souci de respect du rituel » (Smith, 1983, p. 39).

La grammaire de Pânini restera un modèle de grammaire indienne pendant de nombreux siècles. Au 2<sup>e</sup> siècle avant notre ère, Patañjali rédigea le *Grand commentaire* dans lequel il tentera de déterminer si les énoncés de Pânini étaient satisfaisants. Puis, beaucoup plus tard, au 7<sup>e</sup> siècle de notre ère, Jayaditya et Vamana écriront le *Commentaire de Bénarès* dont le but sera d'illustrer et d'expliquer les règles de la grammaire pâninienne à travers des exemples. Jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle, de nombreux remaniements de la grammaire de Pânini ont été réalisés jusqu'à l'élaboration d'une version simplifiée par Bhattoji Diksita (œuvre qui reste une référence de la grammaire pâninienne). Plus de deux millénaires après avoir rédigé son œuvre, Panini est considéré par certains spécialistes comme le « grammairien normatif le plus ancien du monde, et probablement toujours le plus grand. » (Smith, 1983, p. 44), et sa grammaire fait encore l'objet de plusieurs études (voir, Ford, Singh et Martohardjono, 1997, pour un exemple récent).

Bien entendu, Pânini ne fut pas le seul à influencer la linguistique normative. L'héritage gréco-latin est également très important. De la période antique jusqu'au 4<sup>e</sup> siècle de notre ère, les populations grecques parlent une multitude de dialectes propres aux diverses régions et cités (Meillet, 1975). Progressivement la langue ionienne-attique s'impose comme langue commune à partir de la fin du 4<sup>e</sup> siècle. Toutefois, l'unité linguistique de Grèce semble avoir toujours été présente au cours de l'histoire. Comme le notent Casevitz et Charpin (1983, p. 48) :

Ces premières considérations, visant à mettre en évidence la grande variété, la grande diversité des parlers et des langues grecs, ne doivent pas faire oublier pourtant le sentiment que les locuteurs grecs ont toujours eu d'une unité de la langue grecque.

Cette unité linguistique se basait sur deux principes. Tout d'abord, les Grecs se comprenaient entre eux, et leur langue était différente de celle des barbares, notamment les Perses. Quelles que soient les régions et les cités, le grec était compréhensible par tous les Grecs. Le second principe était celui de la communauté. En effet, si les communautés

grecques étaient unies devant la religion (les pratiques et rituels étant communs aux différentes communautés), l'unité linguistique du grec était surtout entretenue par le fait que les communautés partageaient un patrimoine littéraire commun produit des grands penseurs de l'époque (dont Homère fut un des précurseurs huit siècles avant notre ère).

C'est à partir du 5<sup>e</sup> siècle av. J.-C. que les premières grammaires normatives du grec vont apparaître. Les sophistes, menés par Socrate, constitueront les bases d'une science grammaticale :

Si, pour les philosophes, la langue n'est objet d'étude que pour éviter qu'elle n'entrave la connaissance des choses de la vérité, qui lui est extérieure, les sophistes, puis les grammairiens, faisant de la langue leur unique objet d'étude, soucieux d'abord d'éloquence, vont fonder une grammaire normative d'abord utilitaire. (Casevitz et Charpin, 1983, p. 48)

La tradition grammaticale sophiste, poursuivie par les travaux d'Aristote, était avant toute chose normative et prescriptive. Certes, elle décrivait les constituants de la langue, mais elle enseignait également la correction linguistique. À partir de l'époque hellénistique (de 323 à 146 av. J.-C.) jusqu'à la période romaine, le monde grec s'unifie sous la direction des Macédoniens. Les régions et les cités perdent peu à peu leur autonomie au profit d'un monde hellénistique unique extrêmement étendu. Le partage du patrimoine littéraire va, une fois de plus, venir renforcer l'unité linguistique du grec :

Ainsi, la norme dans la grammaire grecque, née du sentiment de l'unité de la langue malgré sa diversité et d'une certaine conscience de sa régularité s'est développée dans un effort pédagogique pour fixer la langue dans un certain état de pureté et pour permettre l'étude des écrivains de la « belle époque ». (Casevitz et Charpin, 1983, p. 52)

De la Grèce à Rome, le concept de norme déclenchera un débat passionné entre les philosophes partisans d'un langage universel créé par les dieux et les partisans d'un langage obéissant aux règles des institutions humaines. À partir du second siècle de notre ère, les bases épistémologiques de la norme vont changer.

La norme n'est plus fondée en raison; elle est fondée sur des constatations empiriques qui, tout en éliminant l'idée d'évolution historique, établissent le caractère invariable et social du bon usage. [...] tout ce qui a été écrit par les Anciens et qui demeure encore compréhensible, tout ce qui correspond à l'usage de

la bonne société et à l'usage des gens cultivés s'impose comme règle. (Casevitz et Charpin, 1983, p. 56)

En d'autres termes, tout comme dans la tradition normative de la linguistique pâninienne, la tradition gréco-latine placera le langage de son élite sociale au rang de modèle normatif. Néanmoins, la comparaison s'arrête ici. Si l'œuvre de Pânini et de ses successeurs s'est attachée à la description du sanskrit en formulant des règles de formation, l'analyse des grammairiens gréco-latins fut loin d'être aussi exhaustive et systématique. Le problème fut sans doute le fruit de deux courants épistémologiques qui n'ont jamais laissé place à la description linguistique, et du même coup à une réelle linguistique normative :

Pour les Anciens, la parole sert à instruire, à prouver, à juger, à révéler; elle est l'intermédiaire nécessaire entre l'homme et le Monde; le discours authentique est manifestation de l'entendement, du jugement, du Réel. Il est proposition logique ou transparence de la Vérité. Dans ces conditions, la norme grammaticale se définit d'abord par l'intention du locuteur; dès lors que sa pensée est cohérente, l'énonciation est acceptable. [...] La vraie syntaxe, pour l'Antiquité, appartient aux Choses ou à la Pensée; elle n'est pas dans la langue. Dans cette perspective, la grammaire cède la place à d'autres sciences pour définir les règles de la grammaticalité. Son étude porte sur le signifiant, mais sans examiner s'il existe un système morphologique du latin, parce que, *a priori*, les grammairiens ont accordé à la norme un statut extra-linguistique; ils pensent, en effet, que les barbarismes ou les solécismes deviennent des figures de style, s'ils ont obtenu la garantie d'un Écrivain reconnu. (Casevitz et Charpin, 1983, p. 68)

Les travaux de Pânini et de ses successeurs, ainsi que les travaux des grammairiens de l'ère gréco-romaine se distinguent donc de façon évidente. Les premiers se consacrèrent à la description et à la théorisation du sanskrit. Les seconds délèguèrent le problème de la grammaticalité et donc de la norme, aux grands philosophes des civilisations classiques (Padley, 1983, p. 69). À partir du 15<sup>e</sup> siècle, de nouvelles grammaires vont apparaître, notamment en France. C'est ce que nous nous proposons de voir dans la section suivante.

### 1.2.2. La norme et le bon usage en France du 15<sup>ème</sup> au 20<sup>e</sup> siècle

Au 15<sup>e</sup> siècle, le prestige du latin est immense et s'impose comme langue universelle. De nombreuses tentatives pour en fixer la norme à travers des grammaires vont apparaître. Cela ne sera d'ailleurs pas sans conséquence sur les autres langues comme l'italien, l'espagnol, le français, l'allemand ou encore l'anglais. Durant la seconde

moitié du 15<sup>e</sup> siècle et la première moitié du 16<sup>e</sup> siècle, les premiers grands travaux humanistes se basent sur des modèles de grammaire descriptive du latin. La grammaire se définit selon deux principaux aspects. Elle est d'abord l'art de bien écrire et de bien parler. Cet art est l'apanage des grands auteurs. C'est notamment le point de vue des grammairiens italiens Perotti et Sulpizio, de l'Espagnol Nebrija, du Français Despautère, de l'Allemand Melachton ou de l'Anglais Lily. L'objet de la grammaire est, dans l'absolu, de définir un système cohérent des langues naturelles et des ouvrages qui rétablissent la pureté de la langue classique qu'est le latin (Chevalier, 2007, p. 154).

Concernant le français, certains auteurs considèrent qu'il n'est que du latin corrompu. La grammaire étymologique de Dubois (1531) part de ce principe. Bien que le français ait perdu sa latinité au cours des siècles précédents, il suffit, selon lui, d'en écarter ses impuretés pour qu'en apparaissent ses racines latines. Pour Dubois, le modèle de la grammaire du français est celui du latin. Le bon usage du français est celui qui se rapproche le plus du latin. Cette position sera toutefois, petit à petit, rejetée au profit de l'observation des usages. Pour Meigret (1550), l'usage commun que fait le peuple de sa langue fait figure de loi. Il ne vient donc ni du latin, ni des hommes de la cour, ni des masses, mais plutôt des « *hommes bien appris en langue française* » (Padley, 1983, p. 73). À la suite Meigret, R. Estienne (1557) puis son fils H. Estienne (1565), reprendront le flambeau en tentant de décrire la langue française à partir de l'usage qu'en font les savants de l'époque. Néanmoins, Padley (1983, p. 73) note que : « Chez ces auteurs, la langue maternelle n'est jamais analysée pour elle-même, mais toujours en fonction d'une autre langue en parallèle ». Meigret conservera le cadre structurel du latin, tandis que H. Estienne utilisera celui du grec.

La grammaire du français se détournera réellement du modèle latin à partir des travaux de Mathieu (1560) puis de Maupas (1607). D'un modèle théorique basé sur les grammaires latines, on passe à un modèle basé sur la rhétorique qui se concentre sur le seul usage de la langue. Dans son ouvrage, Vaugelas (1647) poussera ce principe à son paroxysme. Tout comme son prédécesseur Malherbe, Vaugelas va se consacrer à dresser l'inventaire du bon usage de la langue française parlée en lui fournissant des règles systématiques dont le but est de la purifier et de l'affranchir du latin. Wolf (1983, p. 110) note par ailleurs que :

[...] au XVII<sup>e</sup> siècle, la langue parlée avait valeur absolue dans la description du bon usage; pendant des années, Vaugelas s'adonnant à un travail minutieux, prit discrètement des notes sur les conversations à la cour, devançant ainsi les méthodes d'enquête linguistique les plus modernes du XX<sup>e</sup> siècle. La langue écrite n'était pour lui que le miroir du discours qu'il transcrivait, pour ainsi dire, en graphèmes; la langue des bons auteurs se calquait sur l'expression orale de la cour surtout : elle homologuait et consacrait l'acquis.

Dans cette perspective, Vaugelas rejette non seulement l'usage de la langue du peuple, mais il définit en termes sociolinguistiques la norme du français de l'époque, norme basée sur le parler de l'élite de la communauté sociale. À cet égard, Vaugelas n'est toutefois pas le grand pionnier, comme on pourrait le supposer, puisque nous avons vu dans la section précédente que Pânini avait basé sa grammaire du sanskrit sur un point de vue relativement identique. Bien entendu, cette conception de la grammaire du français ne fera pas l'unanimité. Les auteurs de la grammaire de Port-Royal (1660), qui constitue la principale réponse à l'œuvre de Vaugelas, n'y voient aucune réflexion ni logique sur les vrais fondements de la langue.

Dans la lignée des travaux de Malherbe et de Vaugelas, l'Académie française, fondée en 1635, se donnera les objectifs de purifier et de normaliser le français par le biais de trois composantes : un dictionnaire, une grammaire et une rhétorique. C'est essentiellement à travers ses dictionnaires que l'Académie française va se distinguer. La première édition du dictionnaire de l'Académie française paraît en 1694. Dans la préface de cette première édition, l'Académie précise que le dictionnaire rassemble : « [...] la Langue commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnêtes gens, et telle que les Orateurs et les Poètes l'employent. Ce qui comprend tout ce qui peut servir à la Noblesse et à l'Élégance du discours. » (cité dans Wolf, 1983, p. 115)

Depuis, les choses ont évolué. Huit autres éditions ont été publiées et des changements ont été apportés. En 1935, dans la huitième édition, on pouvait lire que l'Académie « constate et enregistre le bon usage, celui des personnes instruites et des écrivains qui ont souci d'écrire purement le français » (cité dans Wolf, 1983, p. 116). Le bon usage n'est donc plus restreint aux honnêtes gens, mais s'étend aussi aux personnes instruites. La notion de pureté est également prépondérante.

En 1986, la dernière édition paraît (l'édition informatisée est d'ailleurs disponible sur le site Internet de l'Académie française) et les changements sont également notables. On y trouve tout d'abord que : « Le Dictionnaire de l'Académie est celui de l'usage, simplement et suprêmement, le Dictionnaire du bon usage, qui par là sert, ou devrait servir, de référence à tous les autres. Telle est l'ambition, mesurée, mais persévérante, qui guide les académiciens français. » Si les motivations ne semblent pas avoir changé depuis la première édition, les académiciens délimitent une nouvelle fois cette notion de *bon usage* :

Notre langue est latine de naissance et d'essence. Nous ne pouvons mieux faire que de nous en remettre là-dessus aux auteurs latins : « L'usage, qui a pouvoir d'arbitrage, de sentence et de loi... » (Horace); « Quant à l'usage, c'est le maître le plus sûr, puisqu'on doit se servir du langage comme de la monnaie qui a cours public et avoué... J'appellerai donc usage ce qui est consacré parmi les gens les plus éclairés » (Quintilien). [...] Or, l'usage demande du temps à s'établir, et du temps encore à se constater. Le langage subit des modes saisonnières. Des expressions nées de la dernière pluie s'en iront avec la sécheresse suivante. Des vocables inventés une année seront désuets l'an d'après. Il faut attendre pour reconnaître ceux qui continuent d'avoir « cours public » parce que répondant à un besoin véritable, de même qu'il faut être attentif à ce que les termes apparus soient de formation correcte, afin d'empêcher que la mauvaise monnaie ne chasse la bonne. C'est à quoi s'emploient ces « gens éclairés » ou supposés tels qui composent, aujourd'hui comme jadis, l'Académie. (Dictionnaire de l'Académie française, Préface, édition électronique disponible à l'adresse électronique : <http://www.academie-francaise.fr/dictionnaire/index.html>)

Le *bon usage* ne se limite plus aux gens instruits ou à l'ensemble de l'élite sociale. C'est l'Académie française (sous la coupe de ses membres humblement nommés « les immortels ») qui en devient l'unique garant. Malgré tous ses efforts, les travaux de l'Académie française seront maintes fois taxés d'une trop grande tolérance (notamment dans la première édition de leur dictionnaire) ou d'une trop grande rigidité (notamment dans le débat de la féminisation des titres). Enfin, la rhétorique et la grammaire censées compléter les outils de l'Académie seront un véritable échec. La première ne verra pas le jour tandis que les grammaires publiées au début du 18<sup>e</sup> siècle puis dans les années 1930 n'auront aucun succès.

### 1.2.3. La norme contemporaine et le *Bon usage* de Grevisse

Si les grammaires publiées au début du 20<sup>e</sup> siècle ne rencontrent aucun réel succès, la grammaire de Grevisse (1936) va, elle, s'imposer très rapidement comme une référence. Tout comme Vaugelas à l'époque classique, Grevisse fonde sa grammaire sur le bon usage des « bons écrivains et des gens qui ont souci de bien s'exprimer » (Grevisse, 1961, p. 6). Toutefois, cette grammaire n'en est pas pour autant puriste. Wolf (1983, p. 121) souligne en citant Paul Robert que :

Naturellement, écrit Paul Robert dans la *Préface* de la 11<sup>e</sup> édition du *Bon usage*, il n'échappe pas à Maurice Grevisse que les meilleurs écrivains sont susceptibles de commettre des fautes contre la syntaxe. Leur autorité ne va pas jusqu'à légitimer tel barbarisme ou tel solécisme.

Avec la compétence, le discernement et le bon sens qui le caractérisent, Maurice Grevisse connaît les dangers du laxisme qui en autorisant toutes les licences, aboutirait à la dégradation du français, mais il sait aussi que le purisme excessif n'est pas moins dangereux lorsqu'il tend à figer la langue et à l'empêcher tout simplement de vivre.

Aussi, on trouve dans l'œuvre de Grevisse plusieurs hésitations concernant les usages. Chevalier (2007, p. 160) y voit même l'ombre d'une menace :

L'anarchie actuelle des données correspond à l'anarchie des expansions contemporaines. Et est en discordance avec le montage d'une grammaire qui se prétend rationnelle. Cette admirable grammaire est constamment menacée par la schizophrénie.

Si Grevisse souligne chacun des cas douteux dans l'usage de telle ou telle règle grammaticale, il tente aussi de laisser le choix au lecteur :

- [...] pratiquement le choix est libre entre *Il parle le français, l'anglais, etc.* et *Il parle français, anglais, etc.* (Grevisse, 1980, article 616, p. 338)
- Pour la conjugaison de *départir*, l'usage est assez chancelant : il n'est pas rare, en effet, de trouver, chez d'excellents auteurs, ce verbe conjugué comme *finir*. (Grevisse, 1980, article 1580, p. 780)
- La construction *pour ne pas que*, formée par analogie avec *pour ne pas* + infinitif, tend à passer de la langue populaire dans la langue littéraire, mais quoique appuyée

déjà par des auteurs considérables, elle reste suspecte d'incorrection. (Grevisse, 1980, article 2231, p. 1094)

Malgré son souci d'objectivité, on trouve toutefois quelques remarques et critiques sur des règles grammaticales spécifiques. Il n'hésite d'ailleurs pas à remettre en cause l'autorité de l'Académie française : « La construction *je le considère coupable*, sans *comme* [...] a été condamnée par l'Académie (24 févr. 1965); toute suspecte qu'elle soit, elle a la caution de plus d'un excellent auteur. » (Grevisse, 1980, article 327, p. 197)

Grevisse s'assure bien de préciser que ce n'est pas lui qui cautionne telle ou telle forme, mais que c'est bien l'usage qu'en font certains grands auteurs qui les autorise. Bien entendu, Grevisse sera plusieurs fois critiqué par les puristes à qui il répondra que « l'opinion des théoriciens n'a nulle valeur quand l'usage est contre elle. » (Grevisse, 1961, p. 62). Depuis la première édition du *Bon usage*, douze autres ont été publiées (les éditions douze et treize publiées en 1991 et 1993, bien après la mort de Grevisse, ont été dirigées par A. Goosse). L'ouvrage reste encore une référence en matière de grammaire de la francophonie, y inclut bien sûr le Québec. Nous verrons dans les pages à venir que nous y avons nous-mêmes recouru dans notre étude.

#### 1.2.4. Le prestige social au service de la correction linguistique

De l'histoire de la norme en linguistique, nous retiendrons les quelques éléments suivants. Tout d'abord, elle est l'œuvre des grands grammairiens et penseurs de leur époque. Pour chacun, les tentatives de normalisation furent le fruit de différentes orientations. En Inde, Pânini s'attache à systématiser la langue védique. Du côté des grammaires gréco-latines, les motivations sont d'ordre politique, culturel, mais également religieux. En France, on rejette le modèle des grammaires latines. Toutefois, des nombreux débats qui ont eu lieu au fil des siècles passés, il ressort deux points de convergence. Le premier est que la norme au sens du *bon usage* est inéluctablement liée au prestige social de locuteurs socialement élevés, qui détiennent le bon parler. Le second point est que la normalisation a eu, dans chacun des cas présentés ci-haut, pour objectif d'enseigner la correction linguistique.

Néanmoins, le problème n'est pas aussi simple qu'il peut paraître. En effet, la sociolinguistique a approfondi la question, apportant son lot d'arguments et de définitions. C'est ce que nous nous proposons de synthétiser dès à présent.

### 1.3. La notion de « norme » en sociolinguistique

Sans pour autant nier l'influence des structuralistes sur les fondements théoriques du concept de norme (voir à ce sujet Rey, 1972 ; Lara, 1983 et plus récemment Bonnet , 2007), ce sont plutôt les diverses propositions qui ont été faites par les sociolinguistes qui nous intéressent ici. Notre étude ayant pour cadre théorique et méthodologique la linguistique variationniste, il nous semble donc logique de mettre d'abord et avant tout l'accent sur l'aspect sociolinguistique de la norme. Par ailleurs, nous verrons dans le chapitre suivant que c'est évidemment à partir d'un point de vue sociolinguistique que nous tenterons de définir la norme du français québécois.

#### 1.3.1. La norme et la communauté linguistique

La norme linguistique est directement liée à la communauté linguistique. Comme nous l'avons vu précédemment, c'est au sein d'une communauté sociale, donc une communauté de locuteurs qu'elle se crée, s'établit et se modifie. Il nous importe donc de revenir un instant sur la notion de communauté linguistique telle qu'elle est perçue en sociolinguistique.

Est généralement considéré comme *communauté linguistique*, un ensemble d'individus utilisant le même outil linguistique (langue ou dialecte) dans un but communicatif. Une telle définition implique alors une identification géographique et sociale de ces communautés de langue immédiate. La France, par exemple, est une communauté linguistique parfaitement distincte de l'Allemagne par sa géographie, mais également par sa langue. Toutefois, si une telle définition semble évidente et simple à utiliser, elle ne rend compte que d'une partie du problème. Par exemple, la francophonie ne se limite pas au français parlé dans l'Hexagone. Elle s'étend du continent européen (la France, la Belgique ou encore la Suisse) au continent nord-américain (au Québec entre autres) à l'océan Pacifique (en Nouvelle-Calédonie) en passant par l'Afrique et par

l'Océan Indien. Comment définir alors la notion de communauté linguistique dans une telle situation ?

Hockett (1958) propose une définition de la communauté linguistique basée sur *l'unicité linguistique*. Ce point de vue impose qu'il n'existe qu'une seule et unique communauté francophone, qu'une seule communauté anglophone, germanophone, etc., indépendamment des peuples qui les constituent. Les Britanniques, les Américains, les Indiens, les Canadiens (des provinces anglophones) ou encore les Nigériens formeraient une seule et même communauté linguistique. Ici, c'est l'usage d'une même langue, une intelligibilité mutuelle entre les individus, qui cimenter ces différents groupes de locuteurs au sein d'une même communauté. Pour Baggioni, Moreau et de Robillard (1997, p. 89), cette définition pose le problème d'une prédominance du facteur linguistique sur le caractère social d'une communauté, qui imposerait que les langues et leurs variétés puissent se constituer indépendamment des supports humains. Les individus ne réagissant pas aux langues de manières isolées, mais bien en groupes structurés, il paraît essentiel de considérer avant tout le caractère social comme déterminant d'une communauté linguistique.

Pour Gumperz (1962 ; 1982) et Fishman (1972), ce sont les interactions au sein du groupe (qu'il soit monolingue ou multilingue) qui caractérisent la communauté linguistique. La communauté linguistique ne se définit pas par l'usage d'une langue unique, mais plutôt par les contacts engendrés par les locuteurs, entre les variétés de la ou des langues. Gumperz (1962, p. 31) parle plus précisément de *matrice communicative*. Selon lui, les locuteurs mettent en commun leurs répertoires individuels en connectant leurs différents réseaux communicationnels, et s'accordent sur un dénominateur linguistique commun.

Pour Labov la communauté linguistique se définit « moins par un accord explicite quant à l'emploi des éléments de langage que par une participation conjointe à un ensemble de normes » (Labov, 1976, p. 187). Les locuteurs possèdent des pratiques langagières distinctes, hiérarchisées selon un ensemble d'attitudes sociales qui leur est commun. Baggioni, Moreau et de Robillard (1997, p. 91) soulignent toutefois que :

Dans une optique analogue, on considérera que l'unité de ce qu'on appelle LE français (unité qui fonde le concept de communauté francophone) n'existe que parce qu'un ensemble social s'accorde pour étiqueter « français » un certain corpus, fait d'usages différents, tous mis en relation par leurs utilisateurs avec le français standard, avec une même norme, identifiée comme telle par un corps de spécialistes mandatés par le corps social (lexicographes, grammairiens, etc.). Cette conception peut conduire à répartir les membres de la communauté linguistique dans de grandes catégories : le cœur de la communauté linguistique serait ainsi constitué d'agents qui proposent des modèles normatifs [...] ces modèles seraient véhiculés par un groupe de diffuseurs de normes (enseignants, etc.), vers des locuteurs qui épousent ces normes avec plus ou moins de bonheur dans leur pratique.

Une telle définition nous pose un double problème, notamment concernant la francophonie. Quel est ce français « standard » ? Pour les lexicologues francophones, on pourrait penser qu'il se retrouve dans les grands dictionnaires tels que le *Larousse* et le *Grand Robert* ou le *Petit Robert*. Pour les grammairiens, il se retrouverait dans la grammaire de Grevisse. Pour la prononciation par contre, la question se pose encore plus nettement. Peut-il exister une prononciation propre à un français standard ? Nous pensons que ce français « standard », souvent renommé français « international », et qui suppose une convergence (à la fois lexicale, grammaticale et phonique) de l'ensemble des variétés géographiques du français vers un même modèle normatif, n'est qu'une appellation politiquement correcte pour désigner le français hexagonal (lui-même faisant référence de façon implicite à la variété parisienne parlée par les classes sociales supérieures). On notera également que ce français standard international, n'a jamais été décrit (Valdman, 1982, p. 219). Aussi, le français de France n'est pas nécessairement considéré comme le modèle normatif par toutes les communautés francophones. Nous verrons dans le chapitre suivant que le débat sur la norme au Québec en est un exemple frappant.

La multitude des approches concernant la communauté linguistique tend à démontrer que ce concept reste encore très flou. Le centre de celui-ci ne semble situé une fois pour toutes, ni dans l'espace (géographique ou social), ni dans les acteurs sociaux, ni même au sein de leurs institutions. En ce qui nous concerne, la définition de Chevillet (1991, p. 18) est celle que nous retenons :

La communauté linguistique est dominée par ce que nous appellerons la règle des trois unités (spatiale, culturelle et temporelle). L'unité spatiale est impérative : c'est pourquoi nous refusons de considérer une seule communauté anglophone. L'unité temporelle est absolument nécessaire, et la communauté ne peut

s'appréhender que synchroniquement. Quant à l'unité culturelle, il faut qu'elle soit respectée : les membres d'une communauté doivent partager les mêmes valeurs et un patrimoine culturel commun.

En d'autres termes, tout individu possède un usage personnel qu'il situe par rapport aux autres membres de son groupe social, cet ensemble de locuteurs étant déterminé par l'axe *géographique* (stratification horizontale), l'axe *social* (stratification verticale) et l'axe *affectif* constitué par son environnement (Chevillet, 1991, p. 19). Cette définition, selon nous, permet de distinguer clairement les différentes communautés linguistiques francophones (et leurs sous-ensembles) puisqu'elle rend compte de la dimension culturelle de la communauté linguistique. Ainsi, les locuteurs français et québécois parlent la même langue, mais ne forment pas une même communauté linguistique. Ils se distinguent géographiquement, socialement (bien que les deux soient socialement stratifiées, il n'est pas évident que le Québec et la France le soient de la même manière) et culturellement (même s'il ne faut pas nier qu'une partie de la France et le Québec partagent un patrimoine culturel commun). Nous verrons justement dans le chapitre suivant que l'aspect culturel est au cœur du débat sur la norme linguistique au Québec.

### 1.3.2. De la langue commune à la langue officielle

La communauté linguistique est évidemment très importante lorsque l'on traite du problème de la norme. Comme nous venons de le voir, l'aspect culturel est prépondérant. Celui-ci permet d'expliquer en grande partie le processus d'identification linguistique d'une population circonscrite, processus qui est à la base de l'appropriation d'une norme soit exogène (dont la source se situe à l'extérieur de la communauté linguistique), soit endogène (lorsque celle-ci est construite par la communauté linguistique). Néanmoins, avant qu'une norme soit établie au sein de la communauté, le statut de la langue évolue. C'est ainsi que l'on distingue la notion de langue commune, la notion de langue officielle ainsi que le concept de langue nationale. Dans cette section nous proposons de résumer ces états à partir des articles de Baggioni (1997a; 1997b; 1997c). Nous examinerons plus en profondeur ces questions dans le chapitre deux en traitant du cas qui nous intéresse le plus dans notre étude, celui du Québec.

Une langue acquiert le statut de langue commune à partir d'un processus « d'uniformisation par le monolinguisme d'un espace communicatif correspondant à un

territoire national » (Baggioni, 1997a, p. 182). Cette uniformisation est le produit de deux principaux événements, que Baggioni (1997a, p. 182) résume ainsi :

- Les tentatives d'élaboration d'une koinè<sup>1</sup> littéraire (tentatives parfois avortées ou parfois accélérées);
- La fixation de ces koinès par grammatisation et la formation d'un volume linguistique permettant de légitimer cette koinè comme langue standard (modèle de référence).

Un long travail de description et de prescription par les écrivains et par les grammairiens est nécessaire, car il conditionne la bonne diffusion de cette variété. Une fois stabilisée, cette variété devient le modèle normatif, d'abord de l'élite sociale de la population, puis par extension, des autres couches sociales de l'ensemble du territoire. La langue commune peut alors prétendre au titre de langue nationale.

Le statut de langue nationale n'est pas uniquement associé à la stabilisation d'une variété précise. En effet, la « langue nationale » présuppose l'existence d'une population regroupée géographiquement et culturellement en une nation. Ce concept met en avant « la loyauté linguistique », la « citoyenneté ou appartenance nationale » des individus vis-à-vis de leur langue (Baggioni, 1997b, p. 190). Le lien n'est donc plus seulement géopolitique, mais plutôt organique. L'identité de la communauté de locuteurs en tant que nation passe inéluctablement par les liens que ses individus entretiennent avec leur langue. Nous verrons dans le chapitre deux que dans le cas du Québec, ce lien a toujours été particulièrement fort et qu'il a très probablement permis la survivance du français en dépit des efforts d'anglicisation durant le régime britannique.

Enfin, une langue nationale devient ensuite officielle lorsque celle-ci se voit attribuer des fonctions administratives et étatiques (Baggioni, 1997c, p. 193). Cette officialisation peut s'opérer de deux façons. Elle peut se concrétiser par un acte symbolique (par exemple, la Loi 101 au Québec a déclaré que le français était la langue officielle du Québec) ou encore par invasion progressive des différents espaces de communication publique (vie politique, juridique, administrative, éducative, etc.) (Baggioni, 1997c, p. 193). Cette dernière étape n'est cependant pas systématique. Baggioni (1997b, p. 192) donne l'exemple du bambara qui malgré son statut de langue

nationale du Mali est en concurrence directe avec le français, qui est la langue officielle du pays « et seule véritable langue de promotion sociale ». Malgré ce statut de langue nationale, le bambara ne joue donc qu'un rôle symbolique culturel au sein de la population.

### 1.3.3. Les normes selon Moreau (1997a)

Nous avons vu dans la section 1.3.1 que la notion de communauté linguistique ne pouvait considérer une seule et unique communauté francophone, mais qu'il fallait bien distinguer, d'un point de vue macrosocial, la communauté française et la communauté québécoise. D'un point de vue microsociale, la communauté linguistique québécoise, par exemple, est elle-même divisée en sous-communautés linguistiques : les jeunes se distinguent des plus vieux, les classes sociales ouvrières se distinguent des classes supérieures, etc. Géographiquement, les locuteurs montréalais forment également une communauté linguistique différente de celle de Québec. Cela veut-il donc dire qu'il existe non pas une norme québécoise du français, mais plusieurs normes du français au Québec?

La réponse est à la fois oui et non, dépendamment du sens que l'on accorde au mot *norme*. Tousignant (1987, pp. 27-28) souligne que :

Si l'on part du principe que dans toute considération humaine, il existe deux concepts fondamentaux, soit l'observation, laquelle se veut exempte de toute subjectivité et l'élaboration d'un système de valeurs, davantage inspiré par la présence d'un législateur, il devient alors aisé d'entrevoir la double réalité véhiculée par la notion de norme. La première fait donc appel à un usage linguistique commun et fréquent, aux tendances que manifesteront un groupe de locuteurs précis. [...] La seconde réalité fait plutôt référence à un ensemble de prescriptions, de lois définissant pour une langue précise un idéal esthétique, socioculturel et voire même moral.

Pour Calas et Garagnon (2007), la norme linguistique peut être regroupée en trois catégories. La norme objective fait un lien direct entre la parole et le système, et la variation linguistique : « Plus on va vers la parole, plus la variation est libre; plus on va vers le système, moins la variation est possible » (Auroux, 1998, p. 274). La norme constitue alors l'ensemble des traits qui permettent de distinguer les éléments entre eux. La norme prescriptive est, selon Calas et Garagnon (2007, p. 217), sociale ou socioculturelle :

[...] elle se réalise notamment dans le désir de fixer certaines formes de la langue, certaines façons de parler, de les évaluer sur des échelles de valeurs externes ou en formulant des instructions pour retenir ce qui est conforme au bon usage, à l'élégance, à la pureté de l'expression.

Enfin, la norme subjective correspond aux sentiments que les locuteurs ont par rapport à leur langue, sentiment qui leur permet de juger, d'évaluer, d'adopter ou de rejeter tel ou tel énoncé.

Moreau (1997a) va plus loin et distingue cinq types de normes : les normes de fonctionnement, les normes descriptives, les normes prescriptives, les normes évaluatives ainsi que les normes fantasmées.

#### 1.3.3.1. Les normes de fonctionnement

Moreau (1997a, p. 219) dégage dans un premier temps les **normes de fonctionnement** qui :

[...] correspondent aux habitudes linguistiques partagées par les membres d'une communauté ou d'un sous-groupe de celle-ci. Ce sont les règles qui sous-tendent les comportements linguistiques, indépendamment de tout discours méta - ou épilinguistique. Observer les normes de fonctionnement revient à considérer un groupe d'individus et à examiner quelles unités ils utilisent, dans quelles combinaisons, avec quelles valeurs, dans quelle situation, etc.

En d'autres termes, les normes de fonctionnement permettent de rendre compte des règles statistiques du parler commun aux divers membres d'une même communauté précise. Notons que cette perspective est très proche de celle de Coseriu (2001, p. 246) qui considérait que la norme comprenait « tout ce qui, dans la « technique du discours », n'est pas nécessairement fonctionnel (distinctif), mais qui est tout de même traditionnellement (socialement) fixé, qui est usage commun et courant de la communauté linguistique », et qu'elle ne pouvait d'ailleurs être perçue que par une étude statistique des phénomènes langagiers propres aux divers groupes de locuteurs. Les normes de fonctionnement ne diffèrent pas obligatoirement d'une communauté à l'autre. Certaines normes de fonctionnement s'appliquent de façon générale (en français, par exemple, l'auxiliaire est placé devant le verbe, et ce, quelle que soit la variété) ou de façon plus locale (l'alternance entre les auxiliaires *être* et *avoir* devant les verbes de mouvement en est un

exemple que nous verrons plus en détail plus tard). Ces normes de fonctionnement sont précisées par les normes descriptives.

#### 1.3.3.2. Les normes descriptives

Moreau (1997a, p. 219) dégage dans un second temps les **normes descriptives** qui :

[...] décrivent les normes de fonctionnement, qu'elles rendent donc explicites. Elles ne peuvent être considérées comme descriptives que dans la mesure où elles se bornent à enregistrer les faits, sans associer de jugement de valeur à la description, sans hiérarchiser les normes de fonctionnement concurrentes.

L'objectif ici est d'établir des règles constatatives concernant les régularités linguistiques propres au parler des divers groupes sociaux. Par exemple, est descriptif le fait de formuler qu'en français québécois, on observe plusieurs façons de formuler une interrogative indirecte, comme dans les exemples suivants :

- (1a) Je me demande ce que je vais faire.
- (1b) Je me demande qu'est-ce que je vais faire.
- (1c) Je me demande que c'est que je vais faire.
- (1d) Je me demande quò c'est que je vais faire.

Dans le cas présent, il existe une norme descriptive puisque ces quatre structures syntaxiques sont présentes en français québécois, et qu'elles font appel à des règles grammaticales précises. À cet égard, l'ouvrage de Léard (1995) donne de nombreux exemples de règles constatatives en français québécois oral. Les normes de fonctionnement et les normes descriptives trouvent, en fait, leur fondement dans la volonté de n'accorder aucune valeur aux divers moyens d'exprimer un même énoncé. En cela, elles sont, selon la terminologie de Gueunier (1982, p. 23), objectives. Gueunier (1982) et Moreau (1997a), les opposent aux normes prescriptives.

#### 1.3.3.3. Les normes prescriptives

Moreau (1997a, p. 219) définit ces normes de la façon suivante :

[Elles] identifient un ensemble de normes de fonctionnement, une variété de langue, comme étant le modèle à rejoindre, comme étant « la » norme. Elles hiérarchisent donc les normes de fonctionnement concurrentes, même si elles prennent souvent les apparences des normes descriptives (elles ont plus souvent la forme *Le participe s'accorde avec l'objet que il faut accorder le participe avec l'objet*), dans un discours méta - ou épilinguistique explicite.

C'est de ces normes que sont jugées des formes linguistiques comme étant grammaticales ou pas ; en d'autres mots, comme étant des formes de référence ou non. C'est : « l'impératif catégorique de la langue » (Muller, 1985, p. 282). Le terme *grammatical* doit être néanmoins précisé. Prenons par exemple les deux phrases suivantes :

(2a) Si *j'avais* eu de l'argent, j'aurais acheté une voiture.

(2b) Si *j'aurais* eu de l'argent, j'aurais acheté une voiture.

Ces deux constructions, que l'on retrouve dans la majorité des variétés régionales du français parlé, sont formées ainsi : la première place l'imparfait dans la protase et le conditionnel dans l'apodose. La seconde phrase présente le conditionnel à la fois dans la protase et dans l'apodose. Toutefois, les deux ne sont pas nécessairement considérées comme grammaticales. Selon la position générativiste, les deux phrases sont parfaitement grammaticales puisque toutes les deux sont générées par la grammaire naturelle du français. En cela, au sens générativiste, le terme « grammatical » n'est absolument pas prescriptif (voir à ce sujet, Morin et Paret, 1983). Au sens normatif prescriptif, seule la première phrase est grammaticale parce qu'elle est celle préconisée par les grammairiens et les grands ouvrages tels que le *Bon usage* de Grevisse.

Ce qui est important de noter concernant les normes prescriptives, c'est leur caractère évaluatif, mais surtout autoritaire (Rey, 1972, p. 12), qui exerce une force par l'intermédiaire de spécialistes de la langue (grammairiens, académiciens, etc.), qui déterminent sur des bases externes au langage, quelle forme doit être ou non exclue du bon parler. Cet aspect autoritaire se matérialise très souvent par des expressions de type *On ne dit pas... mais on dit plutôt...*

Dans une telle perspective, la norme prescriptive rejoint la notion de langue standard que Knecht (1997, p. 194) définit ainsi :

Terme qui qualifie toute forme de langue qui fonctionne comme *norme de référence*, parce que reconnue dans une communauté linguistique en tant qu'*étalon de correction*. Sur le plan plus symbolique, une langue standard remplit trois autres fonctions qui sont l'*unification* sous sa bannière d'un ensemble de domaines dialectaux, la *séparation* identificatrice par rapport aux sociétés voisines et la fonction de *prestige* qu'elle confère à la communauté qui s'en sert.

La langue standard acquiert son statut après un processus de normalisation (au sens de Robillard, 1997) et de codification, et se dote d'un corpus de base qui vise à unifier la graphie, à éliminer la variation morphosyntaxique, à enrichir et instrumentaliser le lexique, et à réaliser des ouvrages permettant sa diffusion en sein de la communauté linguistique (Knecht, 1997, p. 196). C'est le travail des grammaires, des lexicologues et des institutions comme l'Académie française en France, l'Office québécois de la langue française au Québec ou l'Académie royale de la langue en Belgique (Moreau, 1999). Les normes prescriptives peuvent être soit endogènes, dans le cas où la norme est construite pour et par la communauté linguistique qui l'utilise, soit exogènes, lorsque la norme est importée d'une autre communauté linguistique (Manessy, 1997). Nous verrons dans le prochain chapitre que tout le débat de la norme linguistique au Québec se situe à ce niveau, à savoir s'il existe une norme endogène (donc québécoise), ou si celle-ci est exogène et qu'elle s'appuie ou doit s'appuyer sur la norme du français de France.

En opposition avec les normes de fonctionnement et les normes descriptives (les deux étant de nature objective), et les normes prescriptives, on trouve également deux types de normes dites *subjectives* : les normes évaluatives et les normes fantasmées. Elles sont subjectives par le fait qu'elles font directement appel aux attitudes et aux représentations qu'ont les locuteurs des diverses variétés de leur langue.

#### 1.3.3.4. Les normes évaluatives

Selon Moreau (1997a, p. 222) les **normes évaluatives** consistent :

[...] à attacher des valeurs esthétiques affectives ou morales aux formes : ainsi, quand la priorité va au capital symbolique, les formes préconisées sont jugées belles, élégantes, etc., les stigmatisées étant perçues comme dysphoniques, relâchées, vulgaires... Quand c'est au groupe que la priorité est accordée, les formes préconisées sont ressenties comme, par exemple, plus expressives, plus chaleureuses, les autres étant prétentieuses et froides, etc. La hiérarchisation en

fonction de la priorité à la tradition attachera aux traits de la variété privilégiée les adjectifs *vrai*, *authentique*, *pur*, etc.

Dans certains cas, ces normes peuvent être socialement implicites ou explicites. Lorsqu'elles sont explicites, elles donnent notamment lieu à la création et/ou au renforcement de divers stéréotypes. Par exemple, l'accent français a été plusieurs fois repris par des humoristes québécois qui mettaient en scène des personnages quelque peu pompeux, prétentieux, etc. Les célèbres Rock et Belles Oreilles ont d'ailleurs maintes fois repris ce stéréotype. Dans certains cas, ces stéréotypes peuvent être diffusés directement par les médias, et cela à travers le monde. Concernant l'anglophonie, de nombreux stéréotypes sont ainsi véhiculés auprès de différents publics, parfois même très jeunes. Les études de Régis (2001) et Bigot (2005) ont, par exemple, montré que l'accent appelé « RP » (pour *Received Pronunciation*), qui représente l'accent le plus prestigieux en Grande-Bretagne (elle est la prononciation des journalistes de la BBC, de la famille royale et des politiciens), caractérise des personnages précis du cinéma hollywoodien. Perçu comme peu chaleureux, voire même menaçant, il garde toujours une connotation plus négative que l'accent *General American* (perçu comme beaucoup plus sympathique), que cela soit auprès d'un public américain, britannique ou encore australien.

#### 1.3.3.5. Les normes fantasmées

Enfin, un dernier type de normes subjectives est proposé par Moreau (1997a, p. 222) : les **normes fantasmées**. Ces normes concernent « un ensemble de conceptions sur la langue et son fonctionnement social » qu'ont les membres d'une même communauté linguistique. Elles sont souvent à la base de représentations éloignées des vrais comportements langagiers. Moreau (1997a, p. 222) souligne par exemple que « Les jeunes francophones seront ainsi réputés ne plus faire de liaisons, les Tourangeaux préserver le contraste /e/-/ɛ/... », alors qu'il suffit d'écouter attentivement n'importe quel jeune locuteur francophone pour entendre une liaison (comme dans *Tu es z'un vrai Français* ou *T'es t'un vrai Québécois*) après quelques secondes. Dans le même ordre d'idée, il suffit d'aller dans la ville de Tours et d'écouter les personnes parler, pour s'apercevoir que ce contraste est très rarement réalisé et que *était* rime avec *été*.

Les normes fantasmées font également état de la perception que les groupes de locuteurs ont par rapport à ce qu'est ou ce que doit être la norme linguistique. Par exemple, de nombreux locuteurs français de France (plus particulièrement ceux de Paris et des régions périphériques) pensent ne pas avoir d'accent par rapport aux autres locuteurs de la francophonie, tels que les Québécois ou les Belges de Wallonie, mais aussi par rapport aux autres locuteurs des régions du Sud de la France, de l'Alsace, etc. La représentation mentale qu'ils ont de leur parler est telle que celui-ci ne peut-être que *la* norme réelle du français. Cela n'est évidemment pas un hasard, car cette représentation est véhiculée entre autres par les médias comme la radio ou la télévision, dans lesquels il est rare de voir et d'entendre un présentateur parler avec un accent géographiquement/socialement localisé. Les politiciens français aussi neutralisent au maximum leurs marqueurs phonétiques pour tendre vers *l'accent standard* de Paris, et cela, quelle que soit leur provenance régionale (on prendra pour exemple le cas de l'ancien ministre Alain Juppé originaire de la région de l'Acquitaine, et dont l'accent se rapproche au maximum de l'accent « standard » de Paris).

#### 1.3.4. Quelle norme stylistique pour quelle situation de communication ?

Depuis l'avènement de la sociolinguistique et plus particulièrement de la linguistique variationniste dans les années 60, de nombreuses études ont démontré que la variation linguistique était hautement systématique. Labov (1976) a démontré que non seulement il était possible de dégager des *patterns* de variation réguliers au sein de la communauté linguistique, mais que la variation était également systématique dans le parler de locuteurs individuels. Auger (1997b, p. 277) souligne que :

Au niveau de l'individu, il n'est guère surprenant que la variation reflète l'appartenance au groupe. Ce qui l'est plus, c'est l'existence, chez l'individu, d'une dimension variationnelle surajoutée à la stratification sociale : en effet, le taux de production individuelle des diverses variantes varie en fonction des caractéristiques sociales de la situation d'interaction; c'est ce qu'on appelle la variation stylistique, le style étant défini comme le degré d'attention qu'un locuteur porte à sa propre production linguistique.

Lefebvre (1983, p. 329) note que :

Toutes les études qui ont élaboré une notion de style ou de registre ont fait ressortir le caractère fonctionnel, dans toute société, de la variation stylistique. En choisissant un style plutôt qu'un autre, un locuteur révèle déjà une grande quantité d'information sur lui-même, la situation dans laquelle il se trouve, l'effet qu'il veut produire chez son interlocuteur, la relation qu'il veut entretenir avec lui, etc.

En fonction de la situation d'interaction, le locuteur adapte donc son parler en utilisant un style particulier. Auger (1997a, p. 152) distingue deux principaux styles :

Le style le plus informel est le vernaculaire. Parce que c'est celui dans lequel les locuteurs ne prêtent aucune attention à leur façon de parler [...] Ce style est malheureusement le plus difficile à étudier, puisque c'est celui que les locuteurs utilisent dans des situations familières où ils se sentent parfaitement à l'aise.

Elle oppose le style informel au style formel « caractéristique des contextes qui requièrent du locuteur une surveillance de son langage : situations officielles, entretiens d'embauche, lecture, etc. » (Auger, 1997a, p. 153) Cette distinction entre style informel (qui comprend les usages populairement reconnus comme familiers, voire vulgaires) et style formel (qui comprend tout ce qui est communément appelé langage soutenu) n'est pas sans conséquence sur la définition de la notion de norme au sens du bon usage. C'est à partir de la situation de la communication qu'est déterminée la norme à mettre en pratique par les locuteurs. Aussi, lorsque l'on cherche à observer le *bon usage* linguistique d'une communauté linguistique, c'est naturellement du côté des situations d'interactions qui imposent un langage soutenu<sup>2</sup>, privilégiant un maximum d'autosurveillance et d'autocorrection de la part des locuteurs, qu'il faut regarder : « plus le contexte est « formel », plus apparaissent, chez tous les locuteurs, les variantes « de prestige » (celles que les classes supérieures utilisent le plus). » (Labov, 1976, p. 21). À l'opposé lorsque l'on cherche à examiner les normes vernaculaires, c'est du côté des situations familières, dans lesquelles les locuteurs se sentiront les plus libres de toute contrainte sociale, que l'on concentrera les observations (Préfontaine, Lebrun et Nachbauer, 1998).

Pour conclure cette section, mentionnons que : « [D]'autres auteurs ont fourni divers modèles de classification des styles. La plupart se fondent sur l'idée d'une échelle de familiarité. Joos (1968) envisage ainsi les catégories : *intime (intimate)*, *familier (casual)*, *consultatif (consultative)*, *formel (formal)* et *figé (frozen)* » (Harmegnies, 1997, p.275)

### 1.3.5. Norme et qualité de la langue

La notion de « qualité de la langue », bien que très communément utilisée dans les médias (de nombreux articles ayant été publiés dans la presse québécoise, plusieurs reportages ont été diffusés, notamment par Radio-Canada, etc.) soulève divers problèmes à la fois théoriques, mais aussi et surtout épistémologiques. Dans cette section, nous reviendrons particulièrement sur l'ouvrage de Maurais (1999), qui examine la question sous de nombreux angles.

#### 1.3.5.1. Les difficultés théoriques

Dans son rapport, Maurais (1999) relève plusieurs définitions théoriques sur la qualité de la langue depuis les années 60. Néanmoins, malgré toutes les tentatives, il semble qu'aucune d'entre elles ne vienne régler la question. Passons en revue ces définitions ainsi que les critiques que Maurais (1999) rapporte à leur sujet.

##### 1.3.5.1.1. Qualité de la langue et efficacité de la communication

La première définition est celle de l'Abbé Marcel Boudreau qui basait sa proposition sur le concept de qualité de communication et plus particulièrement sur l'efficacité du message. Selon Maurais (1999, p. 33), cette définition ne peut être appliquée. Il donne les exemples suivants :

(3a) Je veux de l'argent.

(3b) Moi y en a vouloir des sous.

Il conclut alors que « Un francophone, placé devant les deux énoncés [...] peut très bien estimer que le message est efficace dans les deux cas mais que [...] la première solution est de meilleure qualité. » (Maurais, 1999, p. 33)

### 1.3.5.1.2. Qualité de la langue et usage statistiquement dominant

Ce point de vue reviendrait à juger de la qualité de la langue sur l'usage statistiquement dominant de telle ou telle forme ou élément linguistique au sein de la population. Toutefois, Maurais (1999, p. 32) souligne que :

Ce genre de définition peut sans doute se concevoir dans certaines sociétés, mais difficilement dans le monde francophone où l'on a inculqué à la plupart des locuteurs, dès leur plus jeune âge, la notion d'un français idéal. La forme « je vas » fait très vraisemblablement partie de l'usage statistiquement dominant des locuteurs québécois moyens ; il en va de même pour la forme contractée *m'as* < je vas, qui sert à former un futur, comme dans *m'as aller maller ma lettre* [ma ale male ma let]). Mais les mêmes locuteurs seront aussi d'accord pour valoriser la forme « je vais », même si ce n'est pas leur usage.

En plus de valoriser la forme standard, on sait que les groupes de locuteurs non standard valorisent plus facilement les locuteurs standard que ceux de leur propre groupe (Lepicq et Bourhis, 1994, p. 423). Cette définition n'est donc que très difficilement applicable.

### 1.3.5.1.3. Qualité de la langue, clarté et précision de la langue

Dans un article sur la politique linguistique publié par l'Office de la langue française, on peut noter dans la section « qualité de la langue » les recommandations suivantes : « Tous les textes ou documents officiels ou destinés à la publication doivent être rédigés avec un souci d'efficacité de la communication et dans une langue claire et précise. » (Office de langue française, 1997, art. 1.2.3) Or, comme le démontre Maurais (1999), cette définition ne peut être que très limitative, voire même, selon nous, conduire tout droit vers la diffusion d'erreurs. Il part de l'exemple :

(4) Si j'aurais su, je lui aurais demandé de venir

Maurais (1999, p. 35) en conclut que cet énoncé : « viole manifestement une règle de la langue française » et que néanmoins « on peut soutenir que l'expression de la supposition ou de la condition par le conditionnel est beaucoup plus claire et précise que l'utilisation de l'imparfait et qu'elle rend plus efficace la communication en levant toute ambiguïté [...] ».

#### 1.3.5.1.4. Qualité de la langue et langue de qualité

Bureau (1985) propose une autre définition de la qualité de la langue et propose de différencier « qualité de la langue » et « langue de qualité ». La qualité de la langue française correspond, selon lui, à « [...] un emploi conforme aux conventions linguistiques qui régissent le code du français écrit. » (Bureau, 1985, p. 37). Il ajoute un peu plus loin :

Il faut entendre par *conventions linguistiques* non pas un ensemble de règles imposées par une « élite » ou dictées par le « génie » de la langue, mais bien les conventions de fait qui constituent en quelque sorte, par rapport au sujet, le passé de la langue, et qui sont nécessaires pour assurer la communication et/ou l'expression dans cette langue. (Bureau, 1985, p. 37)

Selon Bureau (1985, p. 37) une langue de qualité « en plus d'être conforme aux conventions linguistiques en usage, manifeste une richesse de vocabulaire, une variété syntaxique, une élégance rhétorique et une organisation du déroulement adaptées à la situation de communication. »

Pour Maurais (1999, p. 36), la dichotomie de Bureau (1985) est particulièrement intéressante. Elle permet à la fois de définir de façon simple la notion de qualité de la langue et reste simple d'utilisation. D'un point de vue pédagogique, cette définition est, nous semble-t-il, d'un certain intérêt, car elle permet d'envisager un enseignement de la langue non seulement basé sur la maîtrise du code grammatical, mais aussi sur le respect des codes sociolinguistiques en situation formelle ou informelle de communication.

#### 1.3.5.1.5. Qualité de la langue et évolution de la langue

Selon Maurais (1999) la qualité de la langue doit être envisagée à partir de la dichotomie saussurienne langue/parole. Il reprend la position de Bourdieu (1982, p. 16) et constate que :

[...] ce qui circule sur le marché linguistique, ce n'est pas la langue au sens saussurien, mais des discours. Par conséquent, la qualité, telle que nous l'entendons au Québec, porte sur la parole, sur les discours, c'est-à-dire sur les productions linguistiques réelles et non sur le système de signes qui existe dans la conscience de tous les membres d'une communauté linguistique. (Maurais, 1999, p. 36-37)

Cette position rend compte de deux types de critères : le critère linguistique (basé sur l'évaluation du respect du code grammatical) et le critère extralinguistique (basé sur l'évaluation de la clarté, de la logique et de l'esthétisme du discours). Maurais (1999, p. 37) explique le caractère inévitablement évolutif de la langue en ajoutant que : « [...] les critères extralinguistiques évoluent normalement plus rapidement que les critères linguistiques proprement dits : c'est pourquoi il faut rechercher plutôt une conception évolutive de la qualité de la langue. »

#### 1.3.5.1.6. Qualité objective et qualité subjective de la langue

Maurais (1999, p. 42) relève une dernière définition du concept de « qualité de la langue ». Chantefort (1980) propose que ce concept soit appréhendé en termes de qualité objective et subjective. Chantefort (1980, p. 42) entend par « qualité objective », les trois points suivants :

- conformité aux règles de la grammaire envisagée ;
- cohérence interne sur le plan des niveaux de langue ;
- congruence entre situation et niveau.

Selon lui, ces trois critères s'appliquent tant au niveau phonique qu'aux niveaux syntaxique et sémantique de la langue. Toutefois, Maurais (1999, p. 43) note que : « Le tort principal de la définition de la qualité de la langue de Pierre Chantefort réside, croyons-nous, dans le fait qu'elle est trop rationnelle. La qualité de la langue ne peut se réduire au seul respect des règles de la grammaire et de la pragmatique. »

Chantefort (1980, p. 43) tente d'inclure dans sa définition, la notion de « qualité subjective ». Il part du principe que certaines fautes exposées par Freï (1929) font état des besoins de communication :

- l'assimilation qui conduit à uniformiser le système ;
- la différenciation qui accentue ou crée une différence entre deux éléments voisins ;

- la brièveté, car la mémoire humaine est incapable de décoder des énoncés trop longs ;
- l'invariabilité qui amène à donner une même forme à un même signe ;
- l'expressivité par laquelle le sujet personnalise son discours en dépit de l'objectivité du code.

Néanmoins, Maurais (1999, p. 42) souligne que malgré les besoins exposés par Chantefort (1980) :

[...] il n'en demeure pas moins que, pour la conscience métalinguistique des locuteurs du français, entendre de la bouche d'un premier ministre sortant de l'Élysée une phrase comme « C'était émotionnant » (où émotionnant est une création lexicale répondant pourtant à un besoin d'expressivité) risque d'entraîner, chez plusieurs, une censure linguistique. C'est qu'il faut aussi prendre en considération ce qu'Alain Rey avait appelé la norme idéale ; dans la tradition française – dans la tradition francophone –, cette norme idéale est très présente.

Il conclut un peu plus loin que : « La qualité de la langue ne peut se réduire au seul respect des règles de la grammaire et de la pragmatique. [...] Il faut plutôt reconnaître que, dans l'ensemble, les critères esthétiques jouent un rôle au moins aussi important que le respect des règles. » (Maurais, p. 1999, p. 43)

#### 1.3.5.2. Comment doit-on cerner la notion de « qualité de la langue » ?

Comme nous venons de le voir, le concept de « qualité de la langue » ne peut être étudié uniquement du point de vue de la linguistique. Des critères sociaux sont mis en jeu lorsque les discours sont produits et c'est donc plus d'un point de vue sociolinguistique que la notion de « qualité de la langue » semble pouvoir être cernée. Maurais (1999, pp. 57-63) détermine quatre éléments essentiels à prendre en compte, que nous résumons ainsi :

- toute communauté linguistique a nécessairement des pratiques normatives ayant pour but de modérer et assurer la survie des comportements culturels et linguistiques de ses membres ;

- les pratiques linguistiques normatives font inéluctablement appel à un modèle, la langue standard, qui assure un cadre stable à la langue malgré la variation ;
- toute pratique linguistique est produite dans un cadre de communication précis dont il est nécessaire de tenir compte. C'est ce cadre d'interaction qui permet de légitimer ou non le recours aux formes standards ou non standards ;
- enfin, il faut tenir compte d'un paradoxe qui implique deux comportements sociolinguistiques bien différents. D'une part, le fait que les locuteurs se regroupent en communauté supra locale et affirment leur identité (nationale dans le cadre du français au Québec) par le biais d'une langue standard dont le prestige est manifeste. D'autre part, le fait que chaque locuteur tient à se distinguer des autres en se regroupant en communautés beaucoup plus restreintes dont les pratiques linguistiques sont légitimes (par effet de prestige tacite), mais différent des usages standard.

De ces quatre éléments, il ressort que la notion de qualité de la langue ne peut être observée sans faire abstraction du concept de « variation ». Sur le plan social, il permet d'expliquer la multitude des comportements sociaux et de circonscrire le caractère identitaire de chaque communauté linguistique (au niveau local comme au niveau supra local). Sur le plan linguistique, la notion de variation semble permettre d'identifier une forme langagière de référence, la langue standard, reconnue comme norme linguistique. C'est ce que nous nous proposons de voir un peu plus en détail dès à présent.

#### **1.4. La question de la norme en linguistique variationniste**

Depuis l'avènement de la linguistique variationniste au milieu des années soixante, la norme linguistique a été étudiée sous de nombreux angles. À travers l'observation de données quantitatives regroupées en corpus, la linguistique variationniste a soulevé de nombreux problèmes jusqu'alors non considérés par les linguistes de la norme. Dans cette section, nous proposons de revenir brièvement sur ce dont la linguistique variationniste a permis de rendre compte au sujet de la norme linguistique.

#### 1.4.1. Norme et variation

Comme nous venons de le voir à travers différents exemples, il existe différents parlars au sein d'une même langue. Aussi, la notion de norme est-elle nécessairement reliée au concept de variation langagière, qui inclut de nombreux aspects. Voyons maintenant ce qu'on entend par « variation langagière » et examinons les éléments qui sont reliés directement ou indirectement à la norme.

##### 1.4.1.1. Le concept de variation linguistique

Nous avons vu, précédemment, que la notion de communauté linguistique était encore difficile à cerner. La variation linguistique est immuable à la langue, car les choses peuvent toujours être formulées différemment (Coulmas, 2005). On distingue en général la variation phonique, la variation lexicale et la variation grammaticale, qui comprend les aspects syntaxiques et morphosyntaxiques de la langue.

La variation phonique se distingue aisément à travers la notion d'accent. Un Parisien repère très facilement un Québécois, car sa prononciation est différente de la sienne. Comme phénomène distinctif des deux variétés de français, on note par exemple l'affrication du /t/ en [t<sub>s</sub>] et du /d/ en [d<sub>z</sub>] devant « i », « u » comme dans *Qu'est-ce que tu dis ?* prononcé [kɛskət<sub>s</sub>ydzɪ] caractéristique du français québécois. (Reinke, 2005, p. 12). Bien entendu, il existe de la variation au sein d'une même variété géographique. À cet égard, Reinke (2005, p. 21) souligne de nombreux cas de variations phoniques (vocaliques et consonantiques) au Québec. Elle donne entre autres, l'exemple du « a final » comme dans *chat* et *Canada* qui peut être réalisé [ɔ] en variante familière (dans une situation informelle de communication), mais dont les variantes standards sont [ɑ] et [a] (Reinke, 2005, p. 21).

La variation lexicale est aussi facilement identifiable. Un mot peut avoir un sens différent selon les variétés. Par exemple, une *mitaine* réfère à un type de gant bien particulier en français de France (un gant qui laisse à nu les deux dernières phalanges des doigts), alors qu'elle désigne l'équivalent de *mouffle* (qui couvre entièrement la main, sans séparation pour les doigts, sauf pour le pouce) en français québécois. Un même

mot peut aussi comporter un sens supplémentaire dans une variété précise. Par exemple, le mot *char* peut désigner une automobile en français québécois familier, alors qu'il ne désigne que l'unité mobile militaire *char d'assaut* en français de France. À ce sujet, de nombreux dictionnaires relevant les différences lexicales entre le français de France et le français au Québec ont été édités depuis les dernières décennies (Boulangier et Rey, 1992; Meney, 1999, en sont deux exemples bien connus). Nous verrons d'ailleurs, dans le chapitre suivant, que le problème de la norme du français québécois sera (et est encore à ce jour) centré essentiellement autour du lexique.

Enfin, la variation grammaticale est, elle aussi, très présente dans la francophonie. En français de France comme en français québécois, on trouve par exemple les deux tournures syntaxiques suivantes :

(5a) Je ne sais pas ce que je dirai.

(5b) Je ne sais pas qu'est-ce que je vais dire.

Si la première est considérée comme soignée selon la grammaire de Grevisse, la seconde est plutôt considérée comme familière. Toutefois, le problème n'est pas réglé pour autant. À l'oral, en France, les locuteurs considèrent que *je ne sais pas ce que je dirai* est la forme la plus socialement prestigieuse, la seconde étant beaucoup plus populaire, voire stigmatisée comme rurale. Mais qu'en est-il au Québec, où les deux structures sont en concurrence avec *je ne sais pas que c'est que je vais dire*? En d'autres termes, qu'elle est la variante de référence? C'est l'objet de notre présent travail et nous y répondrons dans les pages à venir. Bien entendu, la variation grammaticale ne se limite pas à ce seul phénomène syntaxique, et nous verrons que les travaux de Lefebvre (1982), Léard (1995) ou encore Barbaud (1998) (pour ne citer que ces trois références parmi de nombreuses autres, comme nous le verrons dans les chapitres à venir) relèvent encore bien plus de cas.

#### 1.4.1.2. La variation dans le social

En traitant de la variation linguistique dans la section précédente, nous avons pris pour exemple les variétés hexagonale et québécoise du français. Nous avons également introduit le concept des variantes familières et soignées, des variantes populaires et prestigieuses, ainsi que la notion de norme. En d'autres mots, la dimension sociale joue

un rôle très important dans la variation. Quatre grands axes sont impliqués. Moreau (1997b) distingue : la variation diatopique, la variation diastratique, la variation diaphasique ainsi que la variation diachronique.

La variation diatopique joue sur l'axe géographique; la différenciation d'une langue suivant les régions relève de cette variation. Pour désigner les usages qui en résultent, on parle de *regiolectes*, de *topolectes* ou de *géolectes*. (Moreau, 1997b, p. 284)

C'est à partir de ce concept que sont identifiées les variantes québécoise, française, wallonne - etc., mais aussi plus localement, les variantes parisienne, marseillaise ou alsacienne, de la langue française.

Les variantes populaires et les variantes socialement prestigieuses d'une langue au sein d'une communauté linguistique se hiérarchisent selon la position socioéconomique des locuteurs : « La variation diastratique explique les différences entre les usages pratiqués par les diverses classes sociales. Il est question en ce cas de sociolectes » (Moreau, 1997b, p. 284). Par exemple, la prononciation *RP* en Grande-Bretagne s'oppose à des accents locaux beaucoup plus stigmatisés comme étant populaires tels que le *cockney* des ouvriers de l'Est de Londres, le *scouse* à Liverpool, etc.

On parle de variation diaphasique lorsqu'on observe une différenciation des usages selon les situations de discours; ainsi la production langagière est-elle influencée par le caractère plus ou moins formel du contexte d'énonciation et se coule-t-elle en des *registres* ou des *styles* différents. (Moreau, 1997b, p. 284)

C'est ce que nous avons souligné dans la section 3.2 présentée ci devant. Enfin, Moreau (1997b) dégage un dernier axe de variation, celui lié à l'évolution de la langue dans le temps : « La variation diachronique est liée au temps; elle permet de contraster les traits selon qu'ils sont perçus plus ou moins anciens ou récents » (Moreau, 1997b, p. 284). Cette définition nous permet de distinguer, par exemple, le *vieux français*, le *moyen français* et le *français contemporain*. Elle explique en partie les phénomènes de changement linguistique que nous allons aborder dès maintenant.

#### 1.4.1.3. La variation et le changement linguistique

Parler du changement linguistique se résume souvent à faire l'état des modifications plus ou moins rapides qu'une langue subit tout au long de son histoire. Cependant, si ce changement s'inscrit dans un programme historique, dans des études diachroniques, les variations synchroniques sont les principales sources d'un état de langue donné.

L'hypothèse qu'un changement linguistique se produit à un moment donné implique que des différences de comportements langagiers apparaissent entre les diverses générations de locuteurs d'une même communauté linguistique (Thibault, 1997b, p. 67). On distingue le concept de *temps apparent* qui désigne la période synchronique de ce changement linguistique. Elle est observée à partir d'échantillons d'individus d'une même communauté linguistique, répartis selon des classes sociales, d'âge, de sexe, d'ethnicité, etc., en fonction des études. Sa durée, limitée le plus souvent à deux ou trois décennies, doit tout de même être suffisante afin de rendre compte d'un maximum d'environnements linguistiques. Nous retiendrons pour l'exemple l'article de Cedergren (1985) sur les variantes antérieure et postérieure du /R/ en français montréalais, qui représente un cas typique d'étude synchronique<sup>3</sup>. Enfin, l'évolution historique du changement au sein de la communauté linguistique est l'évolution en *temps réel*. Elle s'observe principalement à partir de documents historiques recouvrant parfois plusieurs siècles.

Si le changement linguistique se caractérise chronologiquement, certains linguistes (Fasold, 1990 ou encore Labov, 2001, pour ne citer qu'eux) abordent ce dernier sous l'angle d'une mesure sociale accordée aux diverses formes langagières utilisées par les locuteurs. En d'autres termes, cette mesure serait la conscience linguistique et sociale des individus d'une même communauté. Deux types de changement se distinguent. Un premier changement est dit changement d'en *dessous* (*change from below*). Tout d'abord considérée comme indicatrice (usage linguistique pratiqué par une partie de la communauté sans pour autant être socialement attesté), une forme linguistique devient alors un *marqueur linguistique* (*linguistic marker*) lorsqu'elle est adoptée par l'ensemble de la communauté. Une stratification stylistique apparaît, mais reste en dessous du niveau de l'attention que portent consciemment les locuteurs envers leur parler (Fasold, 1990).

En d'autres mots, il y a changement d'en dessous lorsque celui-ci se fait indépendamment de la volonté des locuteurs.

Par opposition au changement d'en dessous, on trouve le changement d'en *dessus* (*change from above*). Ce principe part du concept de stigmatisation. Fasold (1990) indique que : « If the change did not begin with the highest-status group, and if they do not tacitly ratify the change by adopting it themselves, the changed form becomes stigmatized; that is, not considered a 'correct' way to speak. » (Fasold, 1990, p. 229) C'est cette même stigmatisation d'une forme linguistique qui entraîne le changement d'en dessus.

Stigmatisation initiates change from above : that is, change from above the level of conscious awareness. Speakers now sporadically change their use of the variants endorsed by the highest-status group, especially in more highly-monitored styles. The variable shows increased style stratification as well as social stratification. (Fasold, 1990, p. 229)

Si la stigmatisation d'une forme linguistique est suffisamment extrême, elle peut alors devenir un stéréotype propre à une communauté (Fasold, 1990, p. 229; Labov, 2001, p. 196). Par exemple, le « joual » fait partie des stéréotypes liés à l'ensemble des classes sociales inférieures québécoises (avec tous les préjugés qui leur sont attribués) alors qu'il désigne, à l'origine, la classe ouvrière montréalaise. Nous y reviendrons plus en détail dans le chapitre suivant.

La norme linguistique, bien entendu, n'échappe pas au changement. D'un point de vue diachronique, la norme d'une langue évolue de façon évidente. À cet égard, la distinction entre le vieux français, le moyen français et le français contemporain le démontre bien. Mais qu'en est-il du changement que l'on observe dans des études synchroniques? La norme peut-elle évoluer aussi rapidement? Les travaux de Vinay (1950), Clermont et Cedergren (1978), Santerre (1979), Tousignant (1987) et beaucoup plus récemment ceux de Sankoff, Blondeau et Charity (2001) ont montré que le [r] apical (roulé), qui constituait la norme à Montréal il y a encore quelques décennies, a été remplacé par la variante postérieure [R] comme nouvelle norme de la communauté linguistique montréalaise. Bien entendu, un tel changement n'est pas le fruit du hasard. En cela, il implique l'intervention de facteurs sociostructureux que la linguistique

variationniste a particulièrement bien identifiés. C'est ce que nous nous proposons de voir dès à présent.

#### 1.4.2. Normes et facteurs sociostructuraux

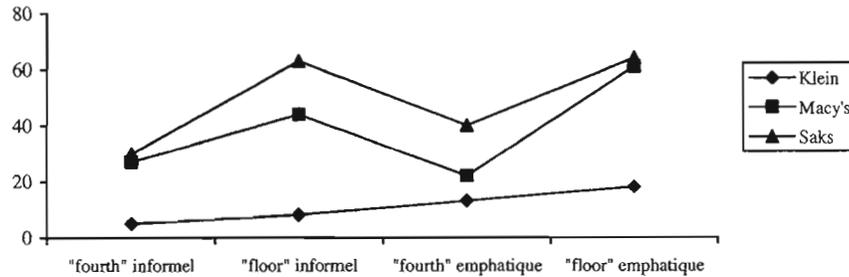
Dans cette section, nous nous limiterons aux trois facteurs sociaux suivants : les classes sociales, l'âge et le sexe. On pourrait certes rajouter l'importance des réseaux sociaux, du marché linguistique, du niveau de scolarité ou du facteur ethnique. Néanmoins, l'objectif n'est pas de revenir en détail sur ces variables sociales, car la littérature à leur égard est plutôt imposante (l'ouvrage de Chambers, Trudgill et Schilling-Estes, 2004, en est un exemple concret). Nous ne présenterons donc que les variables que nous avons sélectionnées pour notre étude (nous justifierons notre choix dans le chapitre abordant la méthodologie utilisée dans notre étude). Aussi, c'est dans leur rapport avec la notion de norme linguistique que ces facteurs sociaux seront avant tout traités.

##### 1.4.2.1. Le rôle des classes sociales

William Labov (1966) conduit une étude sur la variation du /r/ rétroflexe (variante socialement prestigieuse) dans les grands magasins de New York. Il part de l'hypothèse suivante : « We begin with the general hypothesis [...] if any two sub-groups of New York City speakers are ranked in a scale of social stratification then they will be ranked in the same order by their differential use of (r). » (Labov, 1966, p. 64)

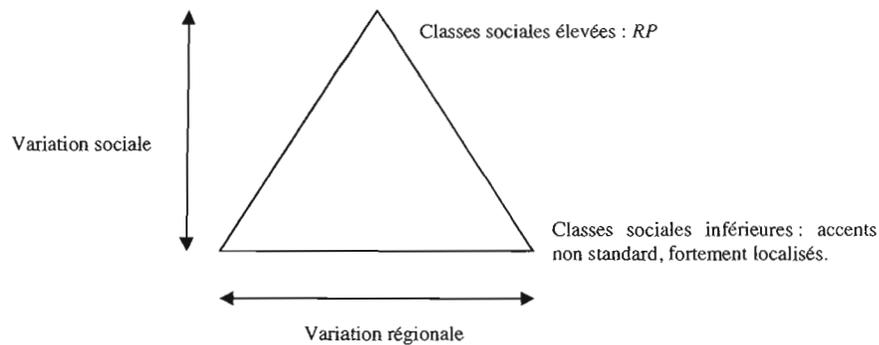
Il choisit trois grands magasins : Saks Fifth Avenue, Macy's and S. Klein. Labov envoie des observateurs chargés d'interviewer les employés des trois magasins ciblés. L'entrevue est simple et rapide. L'observateur pose la simple question : « Excuse me, where are the women's shoes ? ». La réponse attendue n'est autre que « Fourth floor » produisant un /r/ pré-final, puis un /r/ en position finale. Au quatrième étage, la question devient : « Excuse me, what floor is this ? ». Labov demande à ses observateurs de faire répéter la réponse afin d'obtenir deux contextes d'occurrence du [r] : un contexte informel ainsi qu'un contexte emphatique. Les variables indépendantes prises en compte sont respectivement : le magasin, l'emploi du répondant, l'étage du magasin, le sexe, l'âge, la race puis l'accent étranger si présent dans la prononciation du sujet. Les

variables dépendantes sont les quatre prononciations du /r/ (deux prononciations par style) dans « fourth floor ». Il obtient les résultats présentés ci-dessous :



**Figure 1.1 :** Pourcentages de /r/ utilisés dans les magasins Saks, Macy's et Klein (d'après Labov, 1966, p. 74)

Saks, qui représente les classes sociales élevées, possède un taux de production de /r/ supérieur aux deux autres. Les résultats obtenus de Macy's, représentant les classes moyennes, se situent comme prédit dans l'hypothèse générale, c'est-à-dire entre Klein et Saks. En d'autres termes, les classes sociales élevées privilégient la variante socialement prestigieuse du /r/ par rapport aux classes moyenne et inférieure. Trudgill (1995, p. 32) applique et modélise ce principe sous la forme d'une pyramide représentant la répartition des accents en Grande-Bretagne. Il propose le schéma suivant :



**Figure 1.2 :** Variation sociale et régionale des accents en Grande-Bretagne (d'après Trudgill, 2000, p. 32)

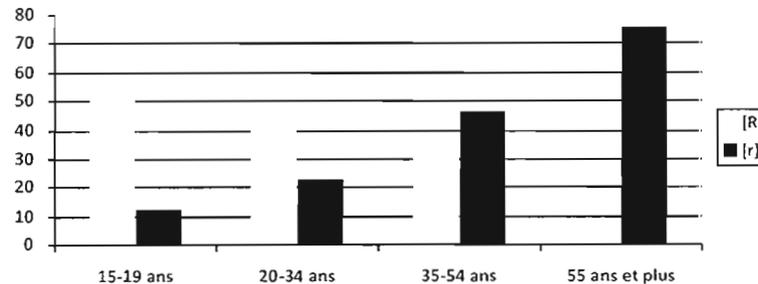
Cette figure nous indique deux choses. Tout d'abord, les accents en Grande-Bretagne sont répartis selon deux axes : un axe géographique (régional) ainsi qu'un axe social. Plus on descend dans les strates inférieures de la pyramide, plus cette prononciation tend à

disparaître pour laisser place aux accents plus régionaux. Finalement, aux plus bas échelons de cette représentation, nous trouvons les classes sociales les moins élevées (*lower classes*) dont les accents restent les plus localisés. On y trouve l'accent *cockney* de Londres, mais aussi le *scouce* de Liverpool ou encore le *geordie* de Newcastle-upon-Thynes (voir à ce sujet Svartik et Leech, 2006). L'accent *RP* est, lui, non localisé, c'est-à-dire qu'il est employé sur l'ensemble du territoire national. En revanche, son utilisation est caractéristique des classes sociales supérieures. Sachant que la *RP* est reconnue comme étant la norme de prononciation de l'anglais britannique (Honey, 1989), et qu'elle est l'apanage des classes sociales élevées, cela signifie que ce sont bien les membres de l'élite sociale de la Grande-Bretagne qui possèdent la norme phonique de l'anglais britannique. Ceci n'est pas une surprise puisque nous avons vu auparavant dans ce chapitre que le concept de norme linguistique (au sens du *bon usage*) était déjà fondé depuis longtemps sur le parler des élites sociales. Cependant, nous voyons dans les études de Labov et de Trudgill présentées ci haut une confirmation de cela.

#### 1.4.2.2. L'âge et la norme linguistique

Au-delà des simples constatations des écarts linguistiques entre les différentes générations, d'autres problèmes se posent lorsque l'on observe le langage en fonction de l'âge des locuteurs. En effet, pour la sociolinguistique, et plus particulièrement la linguistique variationniste, ayant pour objet l'étude de la langue parlée au sein d'une communauté linguistique, l'âge devient une pièce maîtresse lorsque l'on cherche à répondre à des questions telles que : à quel âge acquiert-on la norme linguistique (au sens du bon usage) ? Quelle génération nous transmet cette norme ? Quelle génération est pleinement détentrice de cette norme linguistique ? Si ces questions concernent l'âge des individus et leur rapport avec la norme de leur communauté, d'autres équations se posent face au changement linguistique : le langage de la nouvelle génération correspond-il à la norme future de la communauté ? Le langage des aînés est-il seulement un reflet de la norme du passé ? Y a-t-il une génération leader du changement linguistique ?

Dans son étude sur la prononciation du /R/ à Montréal (étude basée sur l'observation de cent locuteurs du corpus Sankoff-Cedergren), Tousignant (1987) note un taux de production de /r/ apicaux plus élevé et un taux de /R/ uvulaires moins élevé en fonction de l'âge des locuteurs observés. Les résultats qu'il obtient sont les suivants :



**Figure 1.3 :** Progression de l'utilisation des variantes apicale et uvulaire en fonction de l'âge des locuteurs (d'après Tousignant, 1987, p. 111)

La figure 1.3 regroupe quatre catégories d'âge : les 15-19 ans (22 locuteurs), les 20-34 ans (31 locuteurs), les 35-54 ans (25 locuteurs) puis les 55 ans et plus (22 locuteurs). La progression des taux de [R] et de [r] est particulièrement linéaire. Plus l'âge moyen des sujets augmente plus la présence des [r] s'intensifie. À l'inverse, plus les locuteurs sont jeunes, plus ils tendent à utiliser des [R].

Tousignant (1987, p. 111) nous informe que :

[...] nous avons constaté que l'âge moyen des locuteurs produisant plus que le taux moyen de /R/ uvulaires dans le corpus est de 26.89 ans, alors que celui des locuteurs produisant plus que le taux moyen de /R/ apicaux est de 47.52 ans. Ceux qui produisent moins de /R/ uvulaires que le taux moyen ont un âge moyen de 42.88 ans, et ceux qui se situent au-dessous du taux moyen de /R/ apicaux ont une moyenne de 28.10 ans.

Le facteur âge se situe donc au centre d'une représentation sociale attribuable à la production de la variante apicale du /R/ en français montréalais. Les locuteurs les moins âgés semblent, de manière évidente, faire un parallèle entre la variante apicale du /R/ et l'âge de leurs aînés.

L'étude de Tousignant (1987) démontre une volonté de se démarquer chez les différents groupes d'âge, volonté qui se traduit à l'intérieur même des échanges linguistiques. Laks (1983) et Eckert (1988) ont proposé que durant la période de l'adolescence, les jeunes individus semblent avoir la possibilité de modifier leur langage afin de se conformer ou non aux normes de la communauté. Thibault (1997a, p. 22)

souligne que « deux règles d'or prévalent chez les adolescents : s'affranchir du modèle des parents et être solidaires de ceux qui ont leur âge. » Elle ajoute un peu plus loin que :

Tous les adolescents, peu importe leur classe sociale, auront recours à des formes non standard pour se démarquer de leurs parents qui, pour leur part, subissent la pression des normes standard, aussi bien qu'en tant qu'éducateurs qu'en tant que travailleurs. (Thibault, 1997a, p. 25)

Cela peut évidemment jouer un rôle crucial dans le changement linguistique, et donc par extension, dans le changement de la norme linguistique. L'étude de Tousignant (1987) montre qu'en 1971, les locuteurs âgés de 15 et 19 ans ont pratiquement délaissé la production du [r] (présente chez leurs grands-parents) en faveur du [R]. Il en est de même pour les 20-34 ans, dont le taux est supérieur à celui de leurs aînés, les 35-54 ans. Quelques trente années plus tard, la variante postérieure du /R/ est, comme nous l'avons déjà souligné plus haut, devenue la variante normative dans la communauté linguistique montréalaise.

En ce qui concerne les détenteurs de la norme linguistique, il semble que ce soit la génération des 30-55 ans qui possède la norme linguistique (Downes, 1984, p. 191). Cela s'explique, selon Thibault (1997a, p. 24), par le fait que : « Vers la fin de ce siècle, le démarrage, en termes d'emploi stable et d'installation personnelle dans la vie, se fait tardivement et la mise à la retraite est précoce. » Elle précise par ailleurs que :

Si l'on veut suivre l'évolution des normes au sein d'une communauté, normes vernaculaires aussi bien que normes standard, il est donc indiqué de comparer le comportement de cette cohorte à celui des 60-75, dont le parler est censé représenter un état de langue antérieur, celui de leur jeunesse. (Thibault, 1997a, p. 25)

Nous verrons dans le chapitre trois que la classification des individus composant notre corpus se base sur ce que recommande Thibault (1997a).

Il reste donc difficile d'ignorer le critère *âge* des individus, car il permet d'expliquer en partie le changement linguistique synchronique, phénomène à l'origine de l'évolution de la norme linguistique. Son importance est, comme pour tout autre facteur social, relative à la communauté linguistique étudiée. En ce sens, il est, selon nous, impératif de bien saisir le rôle social des classes d'âge au sein de la communauté (par

exemple, un aîné dans la société occidentale ne l'est pas nécessairement dans une société orientale) pour obtenir une image réelle des représentations sociales des variantes observées dans toute étude.

#### 1.4.2.3. Le facteur sexe et la norme

Trudgill (1974) propose une étude de la variation de l'anglais dans la ville de Norwich. Il observe particulièrement la prononciation du suffixe *-ing* que l'on retrouve par exemple dans *I'm walking to the movies*. Notons, d'abord, les deux variantes orales de ce suffixe. Il peut se prononcer en fonction du contexte stylistique de deux manières : *walking* ou encore *walkin'* (ces deux variantes ne sont pas exclusives à la Grande-Bretagne et se retrouvent à peu près partout dans l'anglophonie (voir à ce sujet Chevillet, 1994). La première variante est dite standard et se confond avec la prononciation *RP*. La seconde forme du suffixe *-ing* reste plus stigmatisée comme forme familière. Si le facteur *classe sociale* tend naturellement à produire une prononciation *RP* chez les membres des classes supérieures de l'échelle sociale, le sexe des répondants donne également de précieux indices. Le tableau 1.1, ci-dessous, nous donne un exemple des résultats obtenus.

**Tableau 1.1** : Pourcentages de production de la variante non standard *-in'* de *-ing* à Norwich (tiré de Trudgill, 1995, p. 70)

	MMC	LMC	UWC	MWC	LWC
<b>Homme</b>	4	27	81	91	100
<b>Femme</b>	0	3	68	81	97

Ce tableau indique cinq classes sociales identifiées comme MMC (classe moyenne moyenne), LMC (classe moyenne inférieure), UWC (classe ouvrière supérieure), MWC (classe ouvrière moyenne) et LWC (classe ouvrière inférieure). Il distingue la production de la forme familière (casual) de *-ing* en fonction du sexe des répondants homme/femme. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La totalité des hommes (toutes classes confondues) produit 303 % de la forme familière de *-ing* (somme de tous les pourcentages des différentes classes) contre 249 % pour les femmes. Que l'on prenne la totalité des résultats ou que l'on considère les classes individuellement, le phénomène reste identique. Nous lisons, par exemple, que 4 % des hommes disent *walkin'* contre un score nul chez les femmes, dans la catégorie MMC. À l'extrémité de l'échelle, 100% des hommes

produisent une variante familière contre 97 % pour les femmes. Ce que nous retenons de ces données est surtout le fait que peu importe la classe sociale, les femmes tendent à utiliser la forme standard de façon plus importante que les hommes. Comment explique-t-on la variation observée dans le cas présent?

Dans le but d'expliquer les motivations qui poussent les hommes et les femmes à utiliser les variantes normatives dans des proportions différentes, Labov (1976) et Trudgill (1995) proposent une corrélation directe entre ce phénomène et la position socio-économique inégalitaire de ces deux groupes. Les hommes semblent n'avoir que peu d'efforts à faire afin de signaler leur statut et leur position sociale. Ces derniers transparaissent directement à travers leur profession et leurs revenus. Les femmes, ayant moins de pouvoir économique, signalent leur position sociale et leur statut au travers de marques symboliques de pouvoir, en autres, les pratiques linguistiques des classes dominantes.

Trudgill (1972) oppose également le prestige implicite (*covert prestige*) et le prestige explicite (*overt prestige*). On attribuerait aux variantes non standard utilisées par les hommes, des connotations de masculinité, de force, une forme de prestige implicite socialement non déclarée. Les femmes utiliseraient alors pour se distinguer des locuteurs masculins, des variantes plus féminines, plus sophistiquées : les variantes socialement prestigieuses. Cette explication pose toutefois le problème de la variation au sein même des classes sociales. En effet, comment peut-on alors expliquer que les femmes des couches populaires utilisent plus de variantes non standard que les femmes des classes supérieures? Il semble difficile de fournir une réponse convenable. Pillon (1997) renonce à un lien causal direct entre la variation linguistique et la différenciation sexuelle. Elle propose de s'interroger sur « le rôle de la différenciation des orientations professionnelles dans la variation linguistique liée au sexe », mais aussi sur « la distribution différenciée des rôles socio-économiques » (Pillon, 1997, p. 263).

Selon Labov (2001), la variation linguistique entre les hommes et les femmes s'explique selon des principes fondamentaux. Un premier principe touche directement le conformisme linguistique des femmes : « for stable sociolinguistic variables, women show a lower rate of stigmatized variants and a higher rate of prestige variants than men » (Labov, 2001, p. 266).

Concernant le changement linguistique, les femmes jouent également un rôle très important. Labov (2001, p. 274) énonce, dans son principe trois, que : « in linguistic change from above, women adopt prestige forms at higher rate than men. » Parallèlement, les femmes restent les principales innovatrices lorsqu'il s'agit du changement linguistique d'en dessous. Labov (2001, p. 293) formule dans son quatrième principe que : « in linguistic change from below, women use higher frequencies of innovative forms than men do. » Finalement, il observe un phénomène particulier :

Juxtaposing Principles 2, 3, and 4, we can recognize a Gender Paradox: Women conform more closely than men to sociolinguistic norms that are overtly prescribed, but conform less than men when they are not. (Labov, 2001, p. 293)

Les quelques éléments théoriques, résumés ici de manière très brève, nous démontrent tout de même une évidence. Le code linguistique des femmes diffère dans une certaine mesure de celui des hommes. Le sexe des locuteurs est donc un facteur clé en linguistique variationniste. Nous verrons qu'il joue justement un rôle très important dans l'analyse que nous ferons des variantes grammaticales du français québécois oral.

#### 1.4.2.4. La norme et le marché linguistique

Nous venons de passer en revue les variables sociales utilisées dans les études variationnistes classiques. Notre exposé n'en est pas pour autant terminé et nous devons maintenant inclure la notion de marché linguistique. Chambers (1995, p. 178) explique l'origine et les motivations de ce concept :

The concept of the *marché linguistique* begins with the common-sense observation that some people have a greater stake in speaking the "legitimized" dialect, that is, in using standard or prestigious variants, than others. These people are not always identified reliably by their social class or other major social attributes. In fact, it is intuitively clear that market pressures toward standardizing one's speech should cut across class categories and the like. For instance, laborers in a maintenance crew in a factory have less economic motive for standardizing their speech than do laborers who make their livings by servicing private homes, because the latter, unlike the former, must deal daily with the people who hire them.

Le concept de marché linguistique (*Talk market*) prend forme dans les écrits de Bourdieu. Ici, les rapports sociaux sont avant tout envisagés comme « des rapports de pouvoir

symbolique où s'actualisent les rapports de force entre les locuteurs ou leurs groupes respectifs » (Bourdieu, 1982, pp. 14). Son point de vue principal consiste en ce que les échanges linguistiques entre les locuteurs s'appréhendent en termes de « capital linguistique », de « marché linguistique » ainsi qu'en terme de « prix ».

Les discours ne reçoivent leur valeur (et leur sens) que dans la relation à un *marché*, caractérisé par une loi de formation des prix particulière : la valeur du discours dépend du rapport de forces qui s'établit concrètement entre les compétences linguistiques des locuteurs entendues à la fois comme capacité de production et capacité d'appropriation et d'appréciation ou, en d'autres termes, de la capacité qu'ont les différents agents engagés dans l'échange d'imposer les critères d'appréciation le plus favorables à leurs produits. (Bourdieu, 1982, p. 60)

La notion de « marché linguistique » s'applique donc à une perspective économique des échanges linguistiques. Tel que le souligne Bauvois (1997, 204) : « dans cette économie s'inscrivent différents types de *marchés*, définis comme l'ensemble des conditions politiques et sociales d'échange des producteurs-consommateurs. » Aussi, le terme « marché » correspond, selon Bourdieu (1982, p. 35), à n'importe quelle « pratique symbolique ayant un caractère social ». Bourdieu (1982, p. 6) ajoute également une caractéristique très précise de ce qu'est le marché linguistique en le décrivant ainsi :

Ce qui circule sur le marché linguistique, ce n'est pas « la langue », mais des discours stylistiquement caractérisés, à la fois du côté de la production, dans la mesure où chaque locuteur se fait un idiolecte avec la langue commune, et du côté de la réception, dans la mesure où chaque récepteur contribue à produire le message qu'il perçoit et apprécie en y important tout ce qui fait son expérience singulière et collective.

Chaque information transmise entre locuteurs devient source d'indicateurs sociaux. La position hiérarchique de l'emploi des sujets n'est donc plus le seul facteur social justifiant les diverses variations linguistiques partant du dialecte régional à la forme la plus standard et élaborée, la norme. Celui-ci se voit maintenant donner une valeur symbolique selon les interactions langagières auxquelles il doit faire face. C'est par rapport à cette même norme que les marchés linguistiques vont être classés, de manières consciente ou inconsciente.

Les marchés sont classés sur un continuum selon qu'ils sont plus ou moins proches de celui où prévaut la norme officielle [...] ou complètement affranchis [...] de cette norme. Ces marchés ne se relativisent donc pas mutuellement, mais se

hiérarchisent en fonction de leur écart par rapport à la norme reconnue comme légitime. (Bauvois, 1997, p. 204)

Les rapports de forces existant entre les langues sont, de là, marqués par le fait que les individus dominés ont un accès très limité à la langue légitime (la norme) et que le marché officiel de cette langue légitime appartient aux sujets dominants.

Les marchés linguistiques s'articulent autour des degrés de censure qui leur sont imposés. On dit que ce degré de sanction caractérise leur « tension ». Celle-ci est minimale dans les échanges familiers et privés, mais maximale dans les situations de discours formels où la dimension diaphasique impose, par exemple, la norme langagière. C'est de cette « tension » et de son évaluation par chaque locuteur dont les discours présentés dans chaque marché linguistique dépendent. Les individus estiment à partir de leur « habitus linguistique » (socialement déterminé, l'habitus linguistique est pour Bourdieu (1982, p. 14) la « capacité de parler définie inséparablement comme capacité linguistique d'engendrement infini de discours grammaticalement conformes et comme capacité sociale permettant d'utiliser adéquatement cette compétence dans une situation déterminée ») les traits sociologiquement pertinents de la situation de d'échanges linguistiques (donc du marché) et anticipent les « profits de distinction » du marché dans lequel ils évoluent (Bourdieu, 1982, p. 43).

Dans leur étude sur le français de Montréal, Sankoff et Thibault (1980) rendent compte de l'utilisation des auxiliaires « être » et « avoir » suivis des verbes de mouvement au sein de la population montréalaise. La grammaire française traditionnelle prescrit l'utilisation du verbe « être » devant les verbes de mouvement comme dans :

(6a) Elle *est* passé par la porte de derrière.

Toutefois, en contexte de vernacularisation, il est possible (en français québécois tout comme en français hexagonal) d'observer des phrases comme :

(6b) Elle *a* passé par la porte de derrière.

Sankoff et Thibault (1980, p, 340) remarquent alors que :

More highly educated people... tend to use less *avoir*. Men seem to use *avoir* more than women. Holding constant “years of schooling”, we find a slight tendency for younger speakers to use more *avoir*, but this tendency doesn’t seem strong enough to indicate a real change in progress, especially since young people are spending more and more years in school, an experience that encourages less use of *avoir*.

Sankoff et Thibault (1980) prennent en compte l’indice de participation au marché linguistique et obtiennent les résultats suivant.

**Tableau 1.2** : Utilisation du verbe « avoir » selon l’indice de participation au marché linguistique (d’après Sankoff et Thibault, 1980, p. 341)

<i>avoir</i>	Linguistic marketplace indices			
	0-0.25	0.26-0.50	0.51	0.76-1.0
<b>Frequent</b>	51	22	17	6
<b>Moderate</b>	28	44	23	11
<b>Infrequent</b>	21	33	60	83

Arrêtons-nous un instant sur ces résultats. Quatre indices de participation au marché linguistique sont clairement identifiables : de 0 à 0,25, de 0,26 à 0,50, de 0,51 à 0,75 puis 0,76 à 1 (rappelons que plus l’indice tend vers 1 plus le degré de participation au marché linguistique est intense). Trois degrés de fréquence d’apparition de l’auxiliaire « avoir » sont présentés : fréquent (*frequent*), modéré (*moderate*) et peu fréquent (*infrequent*). Les résultats sont nettement perceptibles : pour un indice entre 0 et 0,25 la fréquence est de 51% par rapport à 6% pour les indices les plus élevés (0,76-1). Plus l’indice de participation au marché linguistique augmente plus l’emploi de l’auxiliaire « avoir » devant les verbes de mouvement se fait rare.

Les résultats obtenus ne sont pas surprenants. On sait que les individus dont l’indice de participation au marché linguistique est le plus élevé sont ceux qui détiennent le capital symbolique et dont le parler est, comme nous l’avons précisé il y a un instant, reconnu comme étant la « langue légitime ». Il est donc tout à fait logique que ces mêmes locuteurs tendent à utiliser la variante normative (l’emploi de « être ») plutôt que la variation vernaculaire afin de ne pas perdre leur capital symbolique.

Nous soulignerons un dernier point concernant le marché linguistique. L’appartenance à un groupe se caractérise par des signes distinctifs (que Bourdieu, 1979, appelle la « distinction », définie comme attitude qui consiste à se tenir à distance du

commun par la recherche et l'utilisation des formes prestigieuses du langage, et qu'il oppose au concept de « solidarité », reflété dans l'utilisation des usages ordinaires de la langue) que l'acteur social va s'approprier. L'individu élabore alors des stratégies sociales et stylistiques faisant ainsi varier son habitus linguistique selon le marché qu'il intègre (Bourdieu, 1982, p. 67). Nous concluons sur la position de Régis (1998), qui voit une dernière objection à faire concernant la liberté d'action des individus, liberté qu'il perçoit comme étouffée par la structure sociale. Selon lui, il est nécessaire de « décaler le système de Bourdieu vers un peu plus de liberté individuelle [...] pour reconnaître aux individus leur aptitude à générer des situations nouvelles, pour que les conflits et les changements puissent être pris en compte par la théorie » (Régis, 1998, p. 257).

### Conclusion

Les quelques éléments sur le concept de norme qui ont été relevés dans ce chapitre démontrent combien cette notion est complexe. D'un point de vue sociologique, elle oppose la vision d'une superstructure sociale et culturelle imposée aux individus, et la multitude des rôles symboliques investis par les acteurs sociaux dans leurs interactions.

Sur le plan sociolinguistique, c'est la polysémie du mot *norme* qui soulève plusieurs problèmes. À cet égard, nous avons vu qu'il n'y avait d'ailleurs pas *une norme*, mais plutôt *des normes*, dépendamment de l'aspect sur lequel on focalise. Elles sont objectives quand elles rendent compte de faits linguistiques sans leur attacher une valeur sociale. Elles sont prescriptives lorsqu'elles sont hiérarchisées socialement et diffusées, voire imposées, par des institutions. Elles sont subjectives lorsqu'elles font appel aux représentations et attitudes des locuteurs face à leur parler. Elles dépendent aussi directement des situations de communication. Lorsque la situation est informelle, les normes laissent apparaître des variantes de type vernaculaire qui s'effacent petit à petit pour laisser place aux variantes de référence, lorsque le degré de formalité augmente : « C'est pourquoi il ne faut pas considérer un oral mais plutôt une pluralité d'oraux, régis par des normes différentes » (Préfontaine, Lebrun et Nachbauer, 1998, p. 23). Ces normes sont également à la base de la communauté linguistique. Tousignant (1987, pp. 28-29) reprend à ce sujet la notion de communauté linguistique selon Labov (1976) et la précise quelque peu :

Celle-ci est formée d'un ensemble de groupes de locuteurs, partageant la même aire géographique et s'adonnant au même processus de création d'un ensemble de normes objectives. Celles-ci sont toutes dominées par une norme prescriptive, laquelle ne peut toutefois rassembler et unifier tous les membres de la communauté, certains groupes ne parvenant pas à l'employer correctement et d'autres ayant tendance à valoriser leur propre norme d'usage. C'est alors qu'entre en jeu le phénomène de la variation sociolinguistique.

Nous retiendrons également que l'histoire sociolinguistique de la norme au sens de *bon usage* nous montre qu'elle s'est forgée depuis des siècles sur l'élite sociale des peuples (les penseurs, les écrivains, pour évoluer petit à petit vers l'élite socioéconomique). Depuis les années 60, de nombreuses études variationnistes ont confirmé cela à plusieurs reprises, par des observations empiriques et statistiques. Elles ont également mis au jour que le problème de la norme linguistique (toujours au sens du bon usage) n'était pas seulement socioéconomique, et que d'autres facteurs sociostructuraux (en particulier l'âge et le sexe) devaient être pris en compte dans notre analyse.

Enfin, la légitimité de la norme « n'a rien d'intrinsèquement linguistique : elle obéit aux règles d'un marché linguistique dominé par les détenteurs d'un capital symbolique. » (Francard, 1997, p. 160) et « les normes linguistiques qui apparaissent en pleine lumière dans la langue normative d'une communauté, ne sont donc qu'un aspect de l'ensemble complexe des normes sociales » (Muller, 1985, p. 264). Ainsi, le concept de *norme*, en sociolinguistique, nous apparaît donc plus comme un outil méthodologique que théorique qui permet de circonscrire une partie spécifique de la communauté linguistique. Indépendamment du caractère objectif, prescriptif ou subjectif qui lui est attribué, la notion de *norme* est déterminante dans la constitution d'un corpus à observer, car elle délimite et fixe les facteurs sociostructuraux qui le composent.

Les aspects théoriques généraux étant posés, nous allons maintenant nous concentrer sur les problèmes qui ont été soulevés jusqu'à présent au sujet de la norme linguistique au Québec.

---

<sup>1</sup> Langue supra-locale formée à la base de plusieurs dialectes ou parlers locaux.

<sup>2</sup> Précisons que dans notre travail le terme « soutenu » équivaut au terme « formel ».

<sup>3</sup> Dans son étude, Cedergren (1985) compare les productions des variantes antérieure et postérieure du /R/ en français montréalais chez 120 locuteurs du corpus Sankoff-Cedergren. Les locuteurs ont un âge respectif situé entre 15 et 85 ans.

## CHAPITRE II

### LA NORME AU QUÉBEC : PROBLÈMES HISTORIQUES ET SOCIOLINGUISTIQUES

Dans ce chapitre, nous nous proposons de revenir sur les grandes étapes qui ont marqué l'évolution du français parlé au Québec. Bien entendu, il n'est nullement question d'exposer l'histoire complète du français au Québec. Ce n'est pas l'objet de notre travail et un seul chapitre ne saurait faire le tour de la question, tant elle est riche et complexe (l'ouvrage de Plourde, Duval et Georgeault, 2000, en est un exemple concret). Dans un premier temps, nous nous consacrerons à retracer les grandes lignes du français québécois durant le régime français. Dans un second temps, nous traiterons des principaux faits qui ont marqué l'histoire du français au Québec pendant le régime britannique. Par la suite, une troisième section présentera les nombreux problèmes qui ont été posés durant la Révolution tranquille. Enfin, nous focaliserons sur le paradigme de la norme du français québécois tel qu'il est actuellement posé.

#### **2.1. Le français durant le Régime français**

Dans cette première section, nous reviendrons sur les principales caractéristiques du français parlé au Québec avant la conquête britannique. Nous verrons qu'il semble possible qu'un modèle de référence bien particulier ait été utilisé par les habitants de la Nouvelle-France. En premier lieu, il est néanmoins utile de souligner quelques points historiques essentiels.

### 2.1.1. À la découverte de la Nouvelle-France

Sur ordre de François I<sup>er</sup>, Jacques Cartier part en 1534 à la recherche des Indes et de ses richesses, et décide d'emprunter une nouvelle voie par l'ouest. Il quitte le port de Saint-Malo le 20 avril de la même année avec deux navires. Après une rapide traversée de l'Atlantique en trois semaines, les vaisseaux français atteignent la côte est de Terre-Neuve, au cap Bonavista. Cartier recherche un passage vers l'Asie. L'entreprise le mène alors à remonter vers le nord jusqu'à la Baie des Chaleurs dont il nommera la pointe sud cap d'Espérance. Le 14 juillet 1534, l'explorateur pénètre dans la baie de Gaspé, dont il prend possession au nom du roi de France. Des Iroquois assistent à la cérémonie et Cartier réussit à convaincre le chef de la tribu de lui permettre d'emmener deux jeunes Indiens en Europe. Le 5 septembre, Jacques Cartier est de retour à Saint-Malo. Il n'a trouvé ni d'or, ni de passage vers l'Asie par l'ouest. Son voyage, d'abord perçu comme un échec, se révélera être en fait le prélude d'une nouvelle histoire de la France en Amérique du Nord (Lacoursière, Provencher et Vaugeois, 2001, pp. 24-25).

Le 19 mai 1535, Cartier reprend le chemin du Nouveau Monde. Cette fois, l'expédition compte trois navires, cent dix hommes et les deux Iroquois. Après une traversée plus tumultueuse que la précédente, le navigateur et ses hommes longent les côtes du Labrador puis pénètrent les terres par la grande voie du Saint-Laurent. Conduits par les deux Iroquois, ils remontent le fleuve jusqu'à Québec (nommée, à l'époque, Stadaconé), puis Hochelaga (qui deviendra plus tard Montréal), où Cartier arrivera le 2 octobre 1535. Le 3 octobre, Cartier et ses hommes sont conduits en haut de ce qu'il nomme le Mont-Royal. Ils découvrent également la rivière Outaouais, réputée pour son or et son argent. Le 6 mai 1536, le navigateur repart vers la France. De son voyage, il ramène un peu d'or, des fourrures, mais aussi et surtout, une cartographie très détaillée du golfe Saint-Laurent. La présence française sur le sol canadien n'est pas encore permanente. Cartier et Roberval s'attacheront à la découverte de l'or, de l'argent et des diamants, sans pour autant fonder de réelles colonies. Il faudra attendre le début du dix-septième siècle pour voir la colonie s'établir définitivement.

### 2.1.2. Le français des premiers colons

L'origine des premiers colons va jouer un rôle crucial sur le développement de la langue française au Québec. Il y a peu de temps encore, deux thèses s'affrontaient au sujet de langue parlée par les premiers colons. Il n'est nullement question de revenir sur l'ensemble de la discussion (l'ouvrage de Mougéon et Beniak, 1994, montre à quel point le sujet est complexe), mais plutôt de souligner les deux principaux points de vue.

#### 2.1.2.1. Des colons patoisants

C'est Samuel de Champlain qui, le 3 juillet 1608, débarquant à Québec, fonde la première ville française en Amérique du Nord. Jusqu'en 1660, les colons sont largement minoritaires. Quelque deux mille cinq cents autochtones provenant de diverses tribus (des cultivateurs iroquois des rives du Saint-Laurent, les Inuits des régions arctiques et, partout ailleurs, les Algonquiens) peuplent le territoire (Delâge, 2000, p. 16). À partir de la fin du dix-septième siècle, l'arrivée de nouveaux immigrants français va, petit à petit, accroître la place de la langue française.

Selon Barbaud (1984), les Français qui ont émigré en Nouvelle-France étaient des patoisants de milieux ruraux et peu favorisés qui maîtrisaient peu ou pas le français. Le processus de francisation des émigrés se serait alors réalisé au Québec en dépit « du désordre parmi les pratiques linguistiques de ses habitants » (Barbaud, 1984, p. 179), par le biais de la cellule familiale qui aurait favorisé la transmission de la langue maternelle (une majorité des mères de cette époque étant des francisantes provenant d'un milieu urbain) aux jeunes générations.

Barbaud (1994, p. 79) défend cette thèse dans un article un peu plus récent. Il décrit le phénomène de la francisation de la population de l'époque ainsi :

Il s'agit d'un changement brusque, d'une rupture soudaine dans la situation linguistique qui existait initialement au sein d'une population restreinte de sujets parlants, celle de la Nouvelle-France à l'époque de son peuplement au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. De diversifiée et polydialectale qu'elle était, la situation de la jeune colonie est très rapidement devenue homogène et monolingue, c'est-à-dire entièrement francisée, en raison prépondérante de sa structure géographique. Le facteur déterminant de cette rupture de l'ordre linguistique ancestral a été celui des

effectifs féminins qui, en dépit de leur situation dramatiquement minoritaire en 1663, n'en détenaient pas moins la clef de la francisation. On peut raisonnablement prétendre que le nouvel ordre linguistique, celui de la langue française, s'est installé définitivement vers les années 1680 le long des rives du Saint-Laurent colonisées à cette époque.

L'approche méthodologique et l'argumentation de Barbaud (1994) sont les suivants : à partir d'un regroupement des études de Grégoire (1969) et de Furet et Ozouf (1977), l'auteur dresse tout d'abord une carte géopolitique de la pénétration du français au-delà de l'Île-de-France. Barbaud (1994, p. 84) détermine ainsi trois statuts linguistiques :

- *unilingue francisant*, pour la capitale, Paris, et les régions qui subissent son influence : Anjou, Beauce, Berry, Brie, Champagne, Maine, Nivernais, Orléanais, Perche et Touraine;
- *bilingue français/patois*, pour les quatre provinces suivantes : Normandie, Bourgogne, Lorraine et Poitou;
- *unilingue patoisant*, pour le reste des provinces pourvoyeuses d'immigrants parmi lesquelles se détachent nettement les provinces du Sud-Ouest (Angoumois, Aunis, Saintonge et Guyenne).

Selon cette carte, le territoire français de l'époque est minoritairement francisant. Barbaud (1994) prend également en compte la distribution linguistique des premiers immigrants. Il relève alors que :

Le classement des immigrantes d'origine connue selon leur statut linguistique donne la distribution suivante parmi un effectif de 406 individus : 39% de patoisantes, 22% de semi-patoisantes<sup>1</sup> et 50% de francisantes. Chez les immigrants d'origine connue, la distribution est différente et plus équilibrée : 31% de patoisants, mais 36% de semi-patoisants contre 33% de francisants. [...] la population adulte immigrante d'origine connue, au nombre de 1253 individus, se répartit globalement selon les trois effectifs suivants de locuteurs natifs : 30% de locuteurs patoisants, 29% de locuteurs bilingues ou semi-patoisants et 41% de locuteurs francisants. On constate ainsi que les non-francisants formaient à cette époque la majorité de la population adulte d'origine française, ce qui rectifie l'idée généralement admise de la prédominance de la langue française dans les pratiques linguistiques de nos ancêtres (Barbaud, 1994, pp. 86-87).

L'analyse de Barbaud (1984, 1994) s'appuie également sur la population née au Canada de l'époque et notamment sur la première génération. En 1663, la population se répartit ainsi : 614 Canadiens et 561 Canadiennes. Barbaud (1994, p. 87) note que : « Il se trouve que les *mères* (des immigrantes pour la plupart, comme on peut s'y attendre) forment un

effectif qui déjà cette année-là, est dépassé en nombre absolu par celui des *filles* : 527 individus dans le premier cas et 558 dans l'autre. » Il précise un peu plus loin :

[...] le nombre des filles francisantes dépasse celui des mères francisantes (322 contre 262) et celui des filles semi-patoisantes excède celui des mères semi-patoisantes (135 contre 114). Ainsi, l'augmentation de la descendance féminine par laquelle va directement se transmettre la langue française est de 18,6% (Barbaud, 1994, p. 87).

Ces filles, considérées comme mères potentielles, seront réparties ainsi : 58% de locutrices francisantes, 24% de locutrices semi-patoisantes et seulement 18% de locutrices patoisantes (Barbaud, 1994, p. 88). Cet élément est essentiel lorsque Barbaud (1994, p. 88) prend en compte les mariages exogames.

L'examen de ces pratiques révèle en effet qu'en 1663 pas moins de 60% de tous les foyers de la Nouvelle-France, au nombre de 470 selon Trudel, étaient exogames. Or si l'on considère l'ensemble des foyers francisants, c'est-à-dire les foyers exogames composés de parents dont l'un ou l'autre conjoint était un authentique locuteur français ainsi que les foyers endogames purement francisants, on constate que le français s'est introduit dans pas moins de 70% de tous les foyers de la Nouvelle-France.

Il conclut de toutes ces données que :

[...] on peut affirmer qu'à cette époque déjà le sort du français comme langue maternelle des Canadiens était scellé sur les deux plans stratégiques de sa diffusion temporelle : synchronique dans les foyers et diachronique dans la descendance. L'extinction des patois en terre d'Amérique a dû vraisemblablement survenir entre 1680 et 1700, soit sensiblement plus tôt qu'il n'est généralement admis. L'arrivée massive des Filles du roi après 1663 n'a pu avoir qu'un effet d'accélération sur une tendance irréversible déjà bien engagée (Barbaud, 1994, p. 89).

La thèse de Barbaud (1984, 1994) ne fait cependant pas l'unanimité auprès des historiens du français québécois. Asselin et McLaughlin (1994, p. 116) argumentent à ce sujet que :

On ne voit pas pourquoi les femmes originaires de l'Île-de-France auraient eu plus d'influence linguistique que d'autres. Ces femmes se sont bien sûr dispersées en Nouvelle-France, mais on ne peut prétendre que cette dispersion ait entraîné de soi la diffusion de leur dialecte, si d'autre part on soutient que la dispersion des locuteurs des autres dialectes a été un facteur de disparition de ces dialectes.

Poirier (1994, p. 240-241) souligne également plusieurs faiblesses (principalement méthodologiques) dans l'analyse de Barbaud (1984, 1994) :

- l'enquête de Grégoire, sur laquelle Barbaud fonde son analyse ne fournit aucune donnée concernant diverses régions qui ont joué un rôle fondamental dans la colonisation de la Nouvelle-France (la Normandie, l'Orléanais, le Nivernais, le Perche, la Touraine, l'Île-de-France);
- la méthodologie retenue par Barbaud afin d'attribuer une cote linguistique aux régions non couvertes par l'enquête de Grégoire est particulièrement discutable et ne peut se baser sur le témoignage d'un seul et unique individu;
- Barbaud fonde son analyse à partir de pratiques linguistiques de locuteurs provenant des campagnes alors que l'on sait aujourd'hui que les immigrants en Nouvelle-France provenaient essentiellement de milieux urbains;
- Barbaud ne prend pas en compte les possibles phénomènes d'interaction entre les aires francisantes et patoisantes.

Un autre point de vue propose que les premiers colons soient à l'origine des francisants. C'est ce que nous allons voir dès maintenant.

#### 2.1.2.2. Des colons francisants

La thèse de l'origine francisante des premiers colons est notamment soutenue par Poirier (1975, 1980, 1994, 2006). À partir d'un examen des graphies du notaire Paul Vachon (notaire au 17<sup>e</sup> siècle), Poirier (1975, p. 255) fait une première remarque :

On se souvient que le notaire Vachon était originaire du Poitou. Or, aucun trait phonétique spécifique du parler poitevin n'apparaît à travers ses graphies. On relève, au contraire, dans sa langue, des tendances que le poitevin ne semble pas avoir connues. [...] La langue de Vachon n'est donc pas son parler maternel, mais une langue marquée de traits phonétiques appartenant à différents parler d'oïl, une sorte de *koinè* dominée déjà par plus de 75% des grandes tendances héritées de sources gallo-romanes diverses et capitales pour la formation du parler québécois.

En d'autres termes, il aurait existé à l'époque de l'ancien régime, un usage commun pratiqué par les premiers colons.

Poirier (1980, p. 48) va un peu plus loin dans son analyse de l'usage commun des premiers colons et conclut alors que : « la langue la plus usuelle en Nouvelle-France était

le français populaire de l'Île-de-France, fortement marqué, notamment dans son lexique et dans sa phonétique, par les usages dialectaux du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre de la France. »

Dans son article de 1994, Poirier (p. 256-259) reprend sa thèse et l'explique en cinq points que nous nous proposons de résumer ci-dessous :

- La langue des premiers colons de la Nouvelle-France était le français.

Selon Poirier (1994), la comparaison des différents parlers nord-américains faite dans les études de Hull (1968, 1974, 1979) et Valdman (1974) a permis de rendre compte de multiples traits communs (notamment morphologiques) entre les parlers nord-américains et le français populaire de France de l'époque. Les témoignages des voyageurs recueillis au 17<sup>e</sup> siècle viennent également confirmer ce point de vue. Nous reviendrons sur ce sujet dans les prochains paragraphes.

- Les traits dialectaux du français nord-américain étaient intégrés à la langue dès les premières décennies de la colonisation de la Nouvelle-France.

L'existence d'une koinè laurentienne et fortement caractérisée par des usages dialectaux provenant de diverses provinces de France aurait été mise en lumière par de nombreuses études philologiques.

- Le processus d'unification linguistique s'est produit de façon parallèle et indépendante dans les trois centres d'implantation du français en Amérique : le Canada (aujourd'hui le Québec), l'Acadie et la Louisiane.

Ces trois variétés à la base du français nord-américain partagent de nombreuses caractéristiques linguistiques aussi bien morphologiques, syntaxiques, phonologiques que lexicales. Ces traits communs tendent, encore une fois, à démontrer l'existence d'une base commune du français. L'évolution de chacune des variétés serait directement attribuable à la composition des groupes de colons (homogènes et/ou hétérogènes) et à l'influence que le français hexagonal aurait eu sur ces parlers.

- Les premiers groupes de colons ont eu une influence particulière dans le processus d'unification linguistique.

À partir des travaux de Rivard (1914) et de Chauveau et Lavoie (1993), Poirier (1994, p. 257-258) retient que les parlers de la Basse-Normandie (et de ses régions limitrophes comme le Perche) ont eu une influence directe sur le français québécois, et plus particulièrement sur le lexique agricole des premiers colons. Il note également que :

À propos encore de l'influence des premiers immigrants sur la fixation des usages, il serait intéressant d'approfondir les raisons des différences que l'on observe entre le québécois de l'Est (celui de Québec) et le québécois de l'Ouest (celui de Montréal). Il y a fort à parier que ces différences sont liées également au peuplement d'origine des deux grandes régions linguistiques du Québec (Poirier, 1994, p. 259).

Enfin, Poirier (1994) dégage un dernier élément appuyant la thèse des premiers colons dont l'origine linguistique serait francisante :

- Il existait en France une variété populaire de français qui est à l'origine des français nord-américains.

Une variété populaire du français de France se serait développée en parallèle de la variété de français parlée par les élites parisiennes et aurait coexisté avec les patois. La langue française aurait donc déjà connu une évolution diastratique (ce français populaire était différent de celui des élites) et diatopique (le français populaire de l'époque se serait déployé sur l'ensemble du territoire, expliquant à la fois la base commune entre les diverses variétés populaires du français mais aussi leurs propres caractéristiques régionales).

De ces éléments semble donc découler que les premiers immigrants arrivant en Nouvelle-France étaient avant tout des francisants. Cette thèse est d'ailleurs étayée, comme nous l'avons déjà précisé un peu plus haut, par de nombreux témoignages de voyageurs.

### 2.1.3. La qualité de la langue durant le Régime français

Nous proposons dans cette section d'examiner quelques témoignages qui ont été faits au sujet du français parlé par les premiers habitants de la Nouvelle-France. Ces témoignages ne jouent pas seulement un rôle dans la découverte des origines linguistiques des premiers colons. Ils nous informent également de la qualité de leur parler.

#### 2.1.3.1. L'éloge du français en Nouvelle-France

Martel et Cajolet-Laganière (1995, p. 16) affirment que « la qualité du français était déjà problématique à la fin du régime français ». Ils ajoutent un peu plus loin que :

[...] à la fin du régime français, la langue commune des habitants de la Nouvelle-France était une curieuse « variété » de français : déjà à ce moment, se posait la question de la « qualité de la langue ». C'est cet état de langue qui s'est perpétué jusqu'à nos jours; le « mal parler », si mal parler il y a, existait dès le départ de l'histoire du Québec (Martel et Cajolet-Laganière, 1995, p. 16).

Wolf (2000) relève pourtant de nombreux témoignages éloquentes sur la qualité du français parlé par les habitants à cette époque. En voici quelques-uns. Le premier date de 1691 et est un témoignage de Chrétien Le Clerc :

J'avois peine à comprendre, écrit-il, ce que me disoit un jour un grand homme d'esprit sur le point de mon départ pour le Canada, où il avait fait séjour & rétabli les Missions des Recollets (c'est le Reverendissime Pere Germain Allart, depuis Evesque de Vences) que je serois surpris d'y trouver d'aussi honnestes gens, que j'en trouverois; [...] il nous assuroit que nous y trouverions même un langage plus poli, une énonciation nette & pure, une prononciation sans accent (cité dans Wolf, 2000, p. 25).

Le second témoignage est de Claude Charles Le Roy et date de 1722. Il déclarait à l'époque : « On parle ici parfaitement bien, sans mauvais accent. Quoi qu'il y ait un mélange de presque toutes les Provinces de France, on ne sauroit distinguer le parler d'aucune dans les Canadiennes » (cité dans Wolf, 2000, p. 26). Enfin, un naturaliste nommé Pehr Kalm écrivait, après avoir séjourné en Amérique du Nord de 1748 à 1751 que :

Tous, ici, tiennent pour assuré que les gens du commun parlent ordinairement au Canada un français plus pur qu'en n'importe quelle *Province* [sic] de France et qu'ils peuvent même, à coup sûr, rivaliser avec Paris. Ce sont les Français nés à Paris, eux-mêmes, qui ont été obligés de le reconnaître (cité dans Wolf, 2000, p. 26).

De ces témoignages Wolf (2000, p. 27) conclut alors que :

[...] on parlait, en Nouvelle-France entre 1650 et 1760, une langue française qui n'avait rien à envier à celle de France, voire de Paris. On y parlait un français « pur », « pareil au nôtre », par référence au français de France. Les témoins n'y décèlent « aucun accent » ou constatent que l'accent des Canadiens « est aussi bon qu'à Paris ». Enfin, ils ne signalent aucun parler dialectal ou régional et attestent, au contraire, qu' « il n'y a pas de patois dans ce pays » (Wolf, 2000, p. 27).

Cela contredit quelque peu ce qu'invoquaient Martel et Cajolet-Laganière (1995) un peu plus haut dans notre exposé, sur la qualité problématique du français des colons, puisque ces derniers semblaient maîtriser cette langue de façon admirable. Mougeon (2000) souligne toutefois un point fort intéressant :

Les témoins du XVII<sup>e</sup> siècle cités par Lothar Wolf n'ont pas entendu d'accent ni d'usages patois dans le français des Canadiens. [...] On peut penser que certains de ces témoins n'ont pas eu accès aux situations plus ou moins « privées » où les colons d'une même localité ou région communiquaient entre eux dans le parler de leur région (Mougeon, 2000, p. 34)<sup>2</sup>.

Toujours est-il qu'un aspect, pour le moins intéressant pour notre étude, se dégage de ces témoignages. Le français parlé par les colons de la Nouvelle-France apparaît relativement identique à celui des Français de France et particulièrement à celui de Paris. On peut alors raisonnablement se poser la question de savoir si la norme (au sens du bon usage) du français parlé par les premiers colons n'était justement pas le français des élites parisiennes. C'est la question que nous allons aborder dès maintenant.

#### 2.1.3.2. À l'origine, la norme était déjà parisienne

Les témoignages exposés ci haut révèlent deux éléments très intéressants. Le premier concerne en particulier l'accent des colons qui n'avaient, selon les dires des voyageurs français, justement « pas d'accent », ce qui laisse entendre que l'accent entendu était celui que l'on considérait comme normal, celui de la région parisienne. Le

second aspect est celui que le français des premiers Canadiens apparaissait comme « comparable » à celui des Parisiens. Aussi, nous pensons qu'à cette époque, le modèle de référence du français utilisé par les premiers colons était très probablement celui de Paris. En d'autres termes, la norme du français canadien durant le régime français n'était autre que la norme parisienne. L'étude de Morin (1994) semble corroborer notre hypothèse.

Morin (1994) rend compte de l'évolution de quatre éléments phoniques du français hexagonal de l'époque : la triptongue [ɛəʊ], l'ouverture du [ɔ] en fin de mot, le [e] accentué bref, et les *e* longs. Résumons brièvement les résultats qu'il obtient.

- La triptongue [ɛəʊ]

La triptongue *eau* de l'ancien français est devenue la monophthongue [o] dans la norme parisienne au cours du 17<sup>e</sup> siècle (la prononciation [ɛɔ] disparaissant de la norme parisienne au début du 18<sup>e</sup> siècle). La langue populaire de Paris, les patois d'oïl mais aussi les patois du voisinage de Paris ont, par contre, conservé une prononciation diphtongale en [eɔ], [iɔ], [io] et même triptongale [iəʊ]. En français québécois moderne, la prononciation est identique à la norme parisienne, [o]. Morin (1994, p. 212) note que :

La prononciation québécoise moderne [o] ne peut résulter que d'un processus de conformisme social d'adoption d'une norme [la norme parisienne] indépendant des faits démographiques ou des usages familiaux, et plutôt semblable à celui qui se manifeste dans la formation des français régionaux en Europe.

Toutefois, l'auteur admet un peu plus loin qu'il est difficile de savoir à quand remonte cette adoption de la norme parisienne. Il propose néanmoins que le français des responsables de l'administration civile et militaire et d'une partie du clergé ait été pris pour modèle de référence : « Porteurs de la norme parisienne [ɛɔ] ~ [o] au XVII<sup>e</sup> siècle, puis [o] au XVIII<sup>e</sup>, ils ont été les modèles sur lesquels l'ensemble de la population s'est réglé » (Morin, 1994, p. 213).

- L'ouverture du [ɔ] en fin de mot

La norme parisienne du 16<sup>e</sup> ne connaissait que très peu de mots se terminant par la voyelle ouverte [ɔ]. Au 17<sup>e</sup> siècle, cette voyelle se fait de plus en plus présente après la perte de consonnes finales dans des mots comme *croc* [krɔ], *sot* [sɔ] ou encore, *trop* [trɔ]. Puis, au 19<sup>e</sup> siècle, on observe un changement brutal durant lequel [ɔ] se ferme. Morin (1994, p. 215) note qu'il n'a trouvé aucune trace de [ɔ] final. Néanmoins, Morin (1994, p. 215) rappelle que :

La fermeture de [ɔ] n'a lieu à Paris qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle n'a dû se généraliser que plus tard dans les patois et français régionaux du voisinage de Paris, puisque [ɔ] y est encore souvent observé. C'est donc la prononciation avec [ɔ] qu'avait la majorité des colons – et en tout cas tous les colons originaires de Paris et du voisinage de Paris – venus s'installer en Nouvelle-France.

La norme de l'époque au Québec était donc bien celle de Paris. Actuellement, c'est la voyelle [o], identique à la norme parisienne, qui prévaut en position finale. Il est cependant difficile d'expliquer pourquoi la fermeture du [ɔ] s'est déroulé en parallèle en France et au Québec, au 19<sup>e</sup> siècle, période durant laquelle les relations entre les deux nations furent moindres. Si on peut postuler que ce changement est dû, en France, à une innovation d'ordre diastratique (les élites parisiennes de l'époque ayant cherché à se démarquer des classes sociales inférieures en adoptant chacun cette nouvelle prononciation), cela est beaucoup moins évident au Québec puisque selon Morin (1994), la fermeture du [ɔ] s'est plus rapidement généralisée à toute la population du Québec qu'à la population française.

- Le [e] accentué bref

Jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle, la norme parisienne semble avoir été [e] devant [ʃ], [ʒ] et [z]. À partir du 16<sup>e</sup> siècle, [e] s'est ouvert pour être finalement prononcé [ɛ] et devenir presque systématique à partir du 17<sup>e</sup> siècle (en dépit des quelques grammairiens qui défendaient la prononciation en [e]). Ce changement ne semble cependant pas avoir été observé dans les patois avoisinants Paris, à cette époque où le [e] était encore conservé. Concernant la prononciation québécoise, Morin (1994, p. 220) précise que :

Au Québec, la prononciation [ɛ] est pratiquement la seule attestée. Comme dans le cas de la triptongue *eauliau*, cette prononciation ne peut donc être un trait des parlers du voisinage de Paris transmis selon les modèles démographiques, mais résulte de l'adoption d'une norme sociale extérieure.

Il est fort probable que les premiers colons aient très rapidement calqué leur norme de prononciation du [e] accentué bref sur la norme parisienne, norme utilisée par les élites françaises qui immigraient en Nouvelle-France.

- Les *e* longs

Le cas des voyelles issues de [e], [ɛ] et [aj] accentués est plus complexe que les trois précédents. Depuis la période de l'ancien français, il semblerait que le timbre de ces voyelles ait toujours été [ɛ̃] ouvert dans la norme parisienne (à l'exception de la diptongue [ej], comme dans *reine*, *faîne* ou *gaine*, qui se serait monophthonguée en [ɛ̃] plus tard, au 17<sup>e</sup> siècle). En revanche, ce timbre était plus fermé que [e] (comme dans *père* prononcé [pɛ̃r]) dans les patois d'oïl modernes et les patois du voisinage de Paris. Morin (1994, p. 221) note que : « Au Québec, la prononciation est en général conforme à la norme parisienne du XIX<sup>e</sup> siècle; cependant, on observe de nombreuses traces d'une prononciation avec [e] fermé qui pourrait donc avoir une origine populaire ou patoise. » Il conclut néanmoins que :

Contrairement à ce que nous avons observé dans les trois cas précédents, la norme parisienne ne semble pas s'être généralisée très rapidement et l'on observe encore de très nombreuses traces des timbres [ɛ̃] longs qui remontent très vraisemblablement au début de la colonisation (Morin, 1994, p. 228).

Il est donc difficile de dire, concernant les *e* longs, si la norme parisienne du 17<sup>e</sup> siècle était bel et bien la norme qui prévalait en Nouvelle-France à la même époque. Il est, par ailleurs, surprenant que la norme « québécoise » (des *e* longs en particulier) ait rejoint celle de Paris au 19<sup>e</sup>, sachant que durant le régime britannique, les liens entre le Québec de l'époque et la France étaient relativement restreints. Morin (1994, p. 28-29) note que « des [ɛ̃] fermés dans les emprunts de l'anglais ont coexisté pendant un certain temps avec les [ɛ̃] fermés dialectaux, mais l'ouverture a seulement affecté ces derniers. » On peut alors penser (comme l'auteur le fait) que ce phénomène est dû à une innovation

sociale (identique à celui ayant entraîné la fermeture du [ɔ] final) plutôt qu'à un changement d'ordre phonologique.

Les témoignages cités plus haut ainsi que la démonstration de Morin (1994), ne nous permettent pas d'affirmer que la norme parisienne ait été la norme grammaticale adoptée par les premiers colons, car ces témoignages concernent la prononciation de l'époque. Toutefois, Morin (1994, p. 199) indique au début de son article :

Dans une communication présentée à l'ACFAS en 1981, je me proposais de comparer un certain nombre de caractéristiques de la prononciation et de la morphologie 1) des français de Paris et de Montréal et 2) de onze patois de la région parisienne et de l'ouest de la France. L'exercice était facile et, la plupart du temps, les français de Paris et de Montréal s'opposaient aux patois.

Nous n'avons malheureusement pas eu accès aux données de Morin (1981), car aucun article ne semble avoir été publié à partir de cette communication. On peut cependant penser que si les variétés de français de Paris et de Montréal étaient morphologiquement identiques, leur grammaire respective l'était aussi. Ajoutons enfin que Gendron (2000, p. 39) donne deux exemples qui permettent de conforter notre position.

- *cylicy* adverbess joints aux substantifs dans des expressions comme *cet homme-icy*, *cet homme-cy*, les deux formes se faisaient concurrence au XVIIe siècle.
- Emplois de *y* pour *à lui*, *à elle* : condamné par l'Académie malgré les grands auteurs Corneille, Molière... l'usage canadien traditionnel de *y* dans cette fonction particulière a donc une assise sociale solide, qui remonte au XVIIe siècle en plus d'une assise géographique bien attestée dans les parlers régionaux.

Il précise alors que :

Tous ces usages, souvent perpétués jusqu'à aujourd'hui dans le français canadien traditionnel (aujourd'hui surtout rural, ou encore populaire ou vieilli), remontent au XVII<sup>e</sup> siècle et trouvent leur assise dans le français de cette époque, que ce soit celui de la cour ou de Paris [...] Ces usages québécois, aujourd'hui vieillis, étaient donc, à l'époque, conformes au bon usage, ou encore obéissaient aux variations de ce bon usage (Gendron, 2000, p. 39).

Les conclusions tirées par Asselin et MacLaughlin (1994), Poirier (1994) et Morin (1994) vont toutes à l'encontre de la théorie de Barbaud (1984, 1994) et tentent d'établir le fait que les colons étaient des francisants. Par ailleurs, nous pensons que si ces locuteurs avaient pour norme de prononciation l'accent de Paris, il est très possible que la norme grammaticale du français québécois des premiers colons ait été la même que celle qui prévalait dans la capitale de l'hexagone, à la même époque.

#### 2.1.4. Quelques particularités lexicales du français des premiers Canadiens

Si concernant la prononciation et la grammaire, on peut supposer que le modèle de référence utilisé par les premiers Canadiens était relativement identique au bon usage de Paris, la langue des premiers colons s'est tout de même démarquée de celle de la capitale de l'hexagone, notamment sur le plan du lexique. Certains emprunts aux patois de France, mais aussi aux langues autochtones, ont été attestés relativement très tôt et perdurent encore à l'heure actuelle.

##### 2.1.4.1. Les emprunts aux divers parlers locaux de France

De nombreux régionalismes vont prendre définitivement le dessus sur les vocables du français de France. Poirier (1995, p. 39) donne une série de dialectalismes (que l'auteur définit comme emplois qu'on relève dans les parlers de France, qu'ils soient appelés patois, dialectes ou parlers, y inclus le français populaire de Paris) directement empruntés aux divers parlers de France de l'époque. En voici la liste :

- Lexème : *achaler* « importuner », *banc de neige* « amas de neige », *bozo* « individu simple d'esprit », *demiard* « mesure de capacité pour les liquides, valant le quart de la pinte », *placoter* « bavarder »;
- Sens : *amarrer* « retenir en attachant (un objet, un animal) », *couvert* « couverture (d'un livre) », *malin* « irascible (d'une personne); dangereux (d'un animal) », *sucette* « marque laissée sur la peau par succion forte », *vase* « boue »;
- Locution ou expression : *à cœur de jour* « à longueur de jour, sans relâche », *avoir le bec fin* « faire le difficile », *en arracher* « avoir des problèmes », *être après* (+ inf.) « être en train de (+ inf.) », *faire beau soleil* « faire un temps radieux ».

On peut également ajouter à cette liste, les exemples donnés par Martel et Cajolet-Laganière (1995, p. 17) :

- Mots d'origine normande : *bec* « baiser », *bleuet* « myrtille », *lard* « viande de porc », *pierre à faux* « pierre à aiguiser », *penture* « charnière »;
- Mots provenant de l'ouest de la France (Aunis, Saintonge, Poitou) : *godendard* « scie passe-partout », *gosser* « tailler un morceau de bois avec un couteau », *chaudière* « seau en métal », *châssis* « cadré d'une fenêtre », *salade* « laitue ».

Regardons maintenant les emprunts qui ont été faits aux langues autochtones.

#### 2.1.4.2. Les emprunts aux langues autochtones

Durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les contacts entre français et autochtones seront très limités. Les membres du clergé (jésuites et ursulines) fonderont des établissements religieux et tenteront de franciser les « sauvages », en plus de leur inculquer la religion catholique. Les emprunts seront donc très modestes. Bibeau (1990, p. 17) relève, par exemple : *achigan* (poisson), *atoca* (airelle canneberge), *babiche* (lanière de cuir cru), *calumet* (pipe), *maskinongé* (poisson), *mocassin* (type particulier de chaussure en peau), *ouaouaron* (sorte de grenouille). Faribault (2000, p. 19) donne également comme exemple : *cacaoui* (canard) et *carcajou* (glouton, goulu, blaireau du Labrador).

Aussi, de nombreux toponymes québécois viendront directement des noms de lieu amérindiens. C'est durant le début du XVII<sup>e</sup> siècle que la majorité des emprunts se feront. Faribault (2000, p. 19-20) cite les lieux suivants : *Québec* et *Tadoussac*, *Chicoutimi* (en amérindien *Chekoutimi*) et *Mattawa* (*Mataouane*) et *Gaspé* (du micmac *gespeg*).

## 2.2. Le français au Québec : du Régime britannique à la Révolution tranquille

Dans cette seconde section, nous nous proposons de revenir sur les principaux éléments qui ont touché l'évolution du français au Québec depuis la conquête des Britanniques jusqu'à la Révolution tranquille.

### 2.2.1. Quelques repères historiques

En 1762, après un long affrontement entre les empires français et britannique (à la fois en Amérique du Nord et en Europe), la France capitule. Le 10 février de l'année suivante, le traité de Paris est signé. Celui-ci comprend l'article 4; article qui va bouleverser la vie des Canadiens français. La France cède à l'Angleterre une grande partie de ses terres en Amérique du Nord : l'Acadie, Terre-Neuve, Le Cap-Breton, tout le territoire de la rive gauche du Mississippi et bien évidemment le Canada. En échange, la France garde le droit de pêche sur une partie de l'Isle de Terre-Neuve et prend possession des îles de Saint-Pierre et Miquelon (selon les articles 5 et 6 du Traité de Paris) (Lacoursière, Provencher et Vaugeois, 2001, pp. 158-159). Jusqu'à la Révolution tranquille des années 1960, le peuple va dès lors devoir se battre pour affirmer son identité culturelle et linguistique.

### 2.2.2. Le statut de la langue française au Bas-Canada

Très rapidement, le statut de la langue française va être compromis. Les administrateurs de la reine commencent une politique d'anglicisation du territoire. Deux principaux domaines seront touchés : la vie politique et la vie économique.

#### 2.2.2.1. L'anglicisation de la vie politique

En 1789, sous la direction de Grenville, alors ministre des Colonies, l'Acte constitutionnel est signé, et la province de Québec se voit divisée en deux : le Haut-Canada (l'actuelle province de l'Ontario) et le Bas-Canada (actuelle province du Québec). Dans le Bas-Canada, quarante-huit députés constituent la Chambre. Seulement quinze d'entre eux sont anglais. Le 20 décembre 1792, Jean-Antoine Panet devient le premier président de la Chambre du Bas-Canada. Francophone, il demande à pouvoir s'exprimer d'abord dans sa langue natale. La question de la langue est soulevée de nouveau le 27 décembre 1792 lorsque William Grant propose que la langue anglaise soit la langue officielle de la Chambre avec traduction « dans la langue française pour l'usage de ceux qui le désirent » (Vaugeois, 2000, p. 66). De 1792 à 1840, le français et l'anglais sont pourtant utilisés au sein de la Chambre, bien que « théoriquement, la langue française n'est pas encore admise à exprimer la législation courante. » (Brun, 1970, p.

131) Malgré tous les efforts des parlementaires, l'anglicisation du vocabulaire législatif s'intensifie peu à peu.

L'anglicisation de la politique sera à son apogée à la suite de l'insurrection menée par Robert Nelson, contre le projet de l'union du Haut-Canada et le Bas-Canada sous la province de Québec. Une fois la rébellion menée par les Patriotes anéantie, la reine Victoria signe, selon les conseils de Durham, l'Acte d'Union le 23 juillet 1840 à Londres. L'objectif était clair : la population francophone devait être minoritaire à tout prix. Hamel (1948 disponible à <http://www.republiquelibre.org/cousture/DURH.HTM>) notait à ce propos que :

Si l'on estime exactement la population du Haut-Canada à 400.000 âmes, les Anglais du Bas-Canada à 150.000 et les Français à 450.000, l'union des deux provinces ne donnerait pas seulement une majorité nettement anglaise, mais une majorité accrue annuellement par une immigration anglaise ; et je ne doute guère que les Français, une fois placés en minorité par suite du cours naturel des événements abandonneraient leurs vaines espérances de nationalité. Je ne veux pas dire qu'ils perdraient sur-le-champ leur animosité ou qu'ils renonceraient subitement à l'espoir d'atteindre leurs fins par la violence. Mais l'expérience des deux unions des îles britanniques peut nous enseigner avec quelle efficacité les bras puissants d'une Assemblée populaire peut forcer l'obéissance d'une population hostile. Le succès effacerait graduellement l'animosité et porterait graduellement les Canadiens français à accepter leur nouveau statut politique.

Œuvre de James Stuart, l'Acte d'Union vise d'abord à subordonner les Canadiens plutôt qu'à les assimiler (Lacoursière, Provencher et Vaugeois, 2001, p. 253). Cet acte comprend notamment l'article 41 qui décrète que seule la langue anglaise doit être utilisée pour l'écriture des documents émanant de la législature. L'article 41 suscite un tollé auprès des parlementaires francophones. Louis-Joseph Papineau, de retour de France en décembre 1844, annonce qu'il demandera la révocation de cet article. Le 13 janvier 1845, les députés de la Chambre se prononcent largement en faveur de la requête de Papineau. Le texte final est adopté le 21 février de la même année par la Chambre, et ce à l'unanimité. Le 26 février, le Conseil législatif adopte le texte qui sera transmis à Londres le 13 mars, par le gouverneur Metcalfe. Le 18 janvier 1849, le nouveau gouverneur Elgin, annonce la révocation de l'article 41. Malgré tout, bien que le statut du français soit rétabli au Parlement du Canada, il n'en est pas pour autant plus défini, la Grande-Bretagne s'étant bien gardé de légiférer sur la question. Noël (2000, p. 78) note à ce propos que :

En maintenant cette imprécision, ce flou juridique, elle donnait encore une fois libre cours aux considérations les plus diverses : « l'anglais est la langue de la colonie puisqu'elle est la langue de l'Empire », « le français est aussi la langue de la colonie puisque Sa majesté ne peut ignorer la langue parlée par une très nombreuse classe de ses Sujets... », *and so on, and so forth...*

À la veille de la Confédération, le débat sur la langue est évidemment encore présent. Durant la conférence de Québec en 1864, le projet de la constitution prévoit selon l'article 46 que les deux langues pourront être utilisées simultanément au Parlement fédéral, ainsi que dans la législature, les cours fédérales et les cours du Bas-Canada (Hermas, 1938, p. 27). Les parlementaires francophones craignent que l'utilisation du français soit une fois de plus remise en cause devant la majorité des parlementaires anglophones. Il faudra attendre l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, pour que l'usage du français soit reconnu officiellement. Cet article impose enfin l'utilisation obligatoire des deux langues au fédéral et dans la province de Québec, à la fois au parlement et dans les tribunaux. Le statut de la langue française semble être une fois pour toutes réglé. Il n'en est pourtant rien. L'anglais prédominera sur le français pendant encore près d'un siècle, et ce sur divers plans. C'est réellement dans les années 1970 que le statut de la langue française sera officiellement établi au Québec (nous y reviendrons dans quelques lignes). Jusqu'à la Révolution tranquille, la vie économique et sociale imposera l'utilisation de l'anglais et la population francophone sera très largement pénalisée.

#### 2.2.2.2. L'anglicisation de la vie économique

Durant les dix premières années qui suivent le Traité de Paris, la présence des Anglais se fait peu sentir. La grande majorité des sujets de la reine présents sur le sol canadien sont des administrateurs coloniaux tout droit venus de Grande-Bretagne, quelques marchands, des artisans urbains, mais aussi et surtout des soldats qui ont survécu aux grandes batailles. Du côté des francophones, il reste des fermiers éparpillés près des grandes villes de Québec et Montréal, et des marchands. L'utilisation du français semble être encore prépondérante.

Un marché s'installe très rapidement entre les deux peuples. Si les fermiers n'ont encore que peu de contacts avec les anglophones, il n'en est pas de même pour les

marchands qui ne sont pas retournés en France. Ces derniers qui s'installent dans les grandes villes se doivent d'apprendre la langue de Shakespeare s'ils veulent commercer avec leurs nouveaux occupants. En 1774, l'Acte de Québec, voté par le Parlement de Londres, délimite la nouvelle province de Québec en lui attribuant toute la région des Grands Lacs. Le commerce de la fourrure est directement touché. Une vaste émigration des marchands d'Albany vers Montréal est provoquée et vient renforcer petit à petit le pouvoir économique des Britanniques. Les rapports entre francophones et anglophones ne sont toutefois pas remis en cause et restent cordiaux. Les alliances commerciales et même familiales entre bourgeois des deux camps se font alors monnaie courante. Le bilinguisme des francophones se renforce ainsi petit à petit.

Le début du 19<sup>e</sup> siècle voit l'immigration britannique s'accroître. De nombreux réfugiés fuient les bouleversements sociaux et économiques provoqués par la Révolution industrielle en Europe. Chaque année, ce sont des dizaines de milliers d'immigrants anglophones qui débarquent à Québec. Bien que la plupart se destinent aux terres du Haut-Canada, bon nombre d'entre eux vont s'établir dans les grandes villes que forment Québec et Montréal. On estime que la moitié de la population de la ville de Québec est anglophone à l'époque de l'Acte de l'Union, en 1840. À Montréal, les anglophones sont même majoritaires jusqu'en 1867 (Robert, 1994). Les grandes villes deviennent des centres cosmopolites et l'anglais s'impose comme la langue des affaires. Sous le Régime français, la population francophone étant largement analphabète, l'affichage des commerçants se faisait par le biais de pictogrammes. Durant le premier quart de siècle sous le Régime britannique, les annonces officielles sont écrites dans les deux langues, l'affichage commercial était soit bilingue, soit monolingue français, dépendamment du marchand. Néanmoins, l'accroissement de la population anglophone, plus instruite et plus riche, invite les marchands à se tourner plus vers l'utilisation de la langue anglaise. Dickinson (2000, p. 87) note à ce sujet que : « On vit même des artisans canadiens qui affichèrent des enseignes en anglais au-dessus de leur porte. »

La révolution industrielle apporte de nouvelles technologies et de nouveaux savoir-faire. Les ingénieurs, techniciens et inventeurs qui arrivent au Canada sont essentiellement des anglophones venus d'Angleterre et des États-Unis. Le vocabulaire qu'ils emploient est tout naturellement anglais et n'a pas d'équivalent français. Pour les francophones qui veulent maîtriser ces nouvelles technologies, il est impératif de

maîtriser la langue anglaise. Lorsque les employeurs acceptent de divulguer leurs connaissances, la transmission du savoir se fait exclusivement en anglais. C'est d'ailleurs à Québec, au *Mechanics Institute*, que seront données les principales conférences sur les nouvelles technologies de l'époque (Ruddel, 1991, p. 252).

Les années 1920 voient le renforcement de l'anglais avec l'arrivée massive des produits importés directement des États-Unis. Leurs manuels sont exclusivement rédigés dans la langue de Shakespeare. La publicité est, elle aussi, affectée par ce phénomène d'anglicisation. Si durant le 19<sup>e</sup> siècle les marchands choisissaient le français ou l'option bilingue pour afficher leurs produits, la situation est telle que l'anglais efface presque la totalité des pancartes en français. Bien entendu, la clientèle riche était principalement anglophone, et c'était par elle que les principaux leviers économiques fonctionnaient.

Dans les campagnes, la situation apparaît différemment. Hormis dans les quelques enclaves anglophones (principalement en Outaouais, au sud de Montréal, dans les Cantons-de-l'Est et en Gaspésie), le français domine les échanges entre travailleurs et commerçants. Mais le capitalisme industriel favorise de plus en plus l'emploi de l'anglais. Linteau (2000, p.155) note que :

Le chemin de fer, la poste et le télégraphe contribuent à disséminer les produits manufacturés – et leurs modes d'emploi en anglais – un phénomène que vient renforcer la publication des catalogues des grands magasins. Même les régions de colonisation éloignées ne sont pas à l'abri. L'implantation de grandes sociétés forestières, puis de centrales électriques, d'usines de pâtes et papiers ou d'alumineries porte jusqu'aux confins du Québec, de Shawinigan à Rimouski, l'emprise des entrepreneurs anglophones et de leur langue.

Le marché canadien-français se localise fortement, et ne dépasse guère les limites régionales. Il faudra attendre la période post-seconde guerre mondiale pour que les francophones profitent réellement de la prospérité économique du Québec.

### 2.2.3. La population canadienne-française jusqu'à Révolution tranquille

Comme nous venons de le voir, l'anglicisation de la vie économique et sociale se fait de plus en plus intense. Ce phénomène aura une incidence considérable sur le statut économique et social des francophones.

### 2.2.3.1 Le statut socioéconomique des francophones

La guerre a fait de nombreux ravages au Canada de l'époque. Les habitants se retrouvent très appauvris. Les divers habitants ont vu leurs fermes être brûlées, leurs bétails être réquisitionnés et leurs biens dilapidés. Rioux (1971, p. 16) parle d'une véritable « décapitation que la bourgeoisie a subie en 1763; un certain nombre repasse en France et une bonne partie de ceux qui restent s'allient aux Anglais. ». La période est propice à la domination sociale des Britanniques. Guindon (1971, p. 12) décrit la situation de la façon suivante :

La conquête sonna le glas de la société féodale et de la société marchande. Les élites politiques, pour qui le séjour en territoire colonial était plus ou moins une étape dans l'accomplissement de leur carrière, quittèrent le pays au moment de l'effondrement et regagnèrent la mère patrie. L'élite militaire suivit leur exemple. Le clergé local et les habitants demeurèrent en place. À défaut de chefs civils, les membres du clergé devinrent alors les dirigeants incontestés de la population. Ainsi, la victoire militaire anglaise consacra le triomphe des conceptions cléricales relatives à la forme d'organisation sociale convenant au Canada français. Celle-ci s'en trouva simplifiée et orientée vers le développement rural à l'exclusion de toute autre voie de développement social.

Bouchard (1998, p. 55) ajoute que :

On passe donc assez brutalement, avec le départ de la bourgeoisie urbaine, administrative et marchande, d'une société plutôt diversifiée, comprenant plusieurs classes, où les villes jouent un rôle central et où le commerce est étendu, à une société radicalement simplifiée et essentiellement rurale. Ces événements ont également pour conséquence de ne laisser en place, dans les campagnes, que le clergé pour seule élite, cette classe instruite étant seule capable d'organiser et de mener un peuple formé essentiellement d'agriculteurs, éparpillés sur un vaste territoire.

Jusqu'à la Révolution industrielle, les francophones se regrouperont dans des petites paroisses rurales.

À partir de la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle, l'industrialisation se développe de façon accélérée. Rapidement, près de la moitié de la production industrielle au Québec est rassemblée à Montréal. Les classes ouvrières francophones et anglophones sont nombreuses. Néanmoins, la population francophone, gonflée par l'exode rural, subit des préjudices de la part des patrons, et leur accès aux postes qualifiés est quasiment

impossible. Au Québec de l'époque, le paysage socio-économique met au premier plan les anglophones, comme le décrit Linteau (2000, p. 155) :

D'un côté, les patrons et les cadres vivent à l'aise en anglais dans un quartier distinct, de l'autre, les ouvriers canadiens-français, fraîchement arrivés de la campagne, s'entassent dans de petites maisons de bois ou de briques; entre les deux, une élite de notables et de contremaîtres francophones porte le poids du bilinguisme et assure des rapports harmonieux.

Pour les ouvriers anglophones, la promotion sociale est bien réelle, et leurs enfants en profitent pour former une nouvelle classe moyenne de cols blancs. Jusque dans les années 1960, les francophones ne bénéficieront donc pas des mêmes privilèges sociaux que les anglophones. Brazeau (1971, p. 6) remarquait encore qu'à la fin des années 1950 « chez nous, l'anglais est la seule langue qui ait cours dans tous les domaines de l'activité sociale, les gens dont la langue maternelle n'est pas l'anglais ne jouissent pas des mêmes chances dans le domaine de l'emploi. »

Bien entendu, il existe quelques riches francophones (industriels ou cultivateurs), et de nombreux anglophones pauvres, mais l'anglais semble être définitivement la langue de la réussite et de l'ascension sociale. D'ailleurs, de nombreux francophones le comprendront et s'assimileront culturellement et linguistiquement à la population canadienne-anglaise.

Malgré tout, durant la période post seconde guerre mondiale, une nouvelle élite canadienne-française va apparaître, et ce, en dépit du faible taux de scolarisation des francophones (nous y reviendrons dans un instant). Comptables, ingénieurs, scientifiques et autres spécialistes émergent et commencent à jouer un rôle important au sein de la société québécoise. Leur subordination s'estompera peu à peu. Un sentiment de plus en plus intense se crée vis-à-vis de la langue française, toujours largement dominée par l'anglais. Les élites canadiennes-françaises sont bien décidées à changer la situation. La Révolution tranquille est en marche.

### 2.2.3.2. L'instruction des Canadiens-français

La domination de la population britannique sur les francophones se fait sur les plans économique, social et politique, mais aussi sur le plan de l'instruction. La population francophone est d'abord rurale puis urbaine et reste très majoritairement analphabète malgré un réseau scolaire solide qui se développe dès le milieu du 18<sup>e</sup> siècle.

À partir des années 1850, l'État met en place un réseau scolaire gratuit et accessible à tous. Pour les protestants, c'est l'occasion de donner à leurs enfants une formation de base et de monter encore un peu plus dans l'échelle sociale. L'Église catholique, elle, y voit un renforcement de la menace protestante. En 1856, le Conseil de l'instruction publique est créé. Il rassemble des membres du clergé, des politiciens, des hommes d'affaires et d'autres spécialistes. Mais en 1869, ce conseil est scindé en deux : un comité catholique et un comité protestant. Le comité catholique est alors composé des évêques établis dans la région de Québec et de quelques laïcs. Son influence sur la population francophone est grande et limite la fréquentation des écoles de l'État par la communauté.

À la fin du 18<sup>e</sup> siècle, la scolarisation des francophones du Québec est encore très peu élevée par rapport aux autres provinces. Le nombre d'analphabètes dans la province est bien supérieur à celui de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse, et il faudra plusieurs décennies pour voir les écarts entre le Québec et les deux autres provinces se réduire (voir Charland, 2000, p. 19).

L'Église catholique imposera son enseignement jusque dans les années 1960. La langue de l'enseignement dans les écoles catholiques est évidemment le français. Les commissions scolaires choisissent le personnel enseignant et le matériel pédagogique. De nombreux ouvrages et manuels scolaires sont publiés à Montréal, la plupart d'entre eux ont été rédigés en France. Les catholiques bénéficient d'un enseignement en français, mais se heurtent à la concurrence des établissements anglo-protestants. Jusque dans les années 1920, les étudiants francophones diplômés ont peu accès aux universités, car l'enseignement dont ils ont bénéficié n'est pas conforme aux exigences de ces établissements supérieurs. Pour beaucoup, l'anglais devient de plus en plus attrayant. Le problème est encore plus important sur le plan de l'immigration. Alors qu'en 1930 et

1931, la Commission des écoles catholiques de Montréal recevait 53.2% des écoliers d'origine ethnique autre que française et anglaise, la proportion diminue de façon alarmante à 25% au début des années 1960. Le taux passera même à 9.2% en 1972 (Anctil, 1992, p.174). Pour Charland (2000, p. 183) :

L'insuffisance de l'offre de services éducatifs rendait précaire la situation de la langue française. D'abord, parce que la fréquentation scolaire était courte et irrégulière, la maîtrise de la langue écrite s'avérait bien sommaire. Encore en 1959, la majorité des enfants ne dépassait pas l'élémentaire. Quant à ceux et celles qui accédaient au secondaire, ils se trouvaient confrontés à un univers culturel étriqué, coupé de la réalité scientifique, technique et littéraire. Cet état de faiblesse ne pouvait que favoriser l'engouement pour la culture et la langue anglaises, perçues comme les seules voies d'accès à la modernité. Enfin, plutôt que d'intégrer les nouveaux venus à la communauté majoritaire, l'école québécoise formait un milieu homogène où l'on vivait frileusement en vase clos, alors que les immigrants allaient en proportion croissante vers les établissements de langue anglaise.

À la veille de la Révolution tranquille, la situation est très grave. La langue française est directement menacée.

#### 2.2.4. La qualité de la langue française

Si la qualité du français parlé par les premiers colons arrivés en Nouvelle-France durant le régime français semblait excellente (selon les témoignages cités ci haut) celle-ci va être remise en cause durant la période du Régime britannique.

##### 2.2.4.1. De la description à la correction du français canadien

Le français parlé en Nouvelle-France est très peu décrit avant la conquête anglaise. La première description est celle du père Pierre-Philippe Potier qui relèvera de nombreuses particularités lexicales (Halford, 1994).

Les premiers grands travaux linguistiques sur le parler des Canadiens-français apparaissent peu de temps après la victoire des Anglais. Les études, essentiellement (pour ne pas dire exclusivement) lexicographiques visent tout d'abord à décrire ce français. En 1810, Vigier fait une première description du lexique canadien-français dans sa *Néologie*

*Canadienne*. En voici quelques exemples, tirés de Bouthillier et Meynaud (1972, p. 127-129) :

Abât. – Subs. M. Mot employé comme celui de *bordée* en hiver, pour exprimer une grande quantité de neige. – Nous aurons certainement un abât de neige – V. Bordée.

Affaire. – *Affaire de vous*. Ex. : J'ai affaire de vous, entrez donc – pour j'ai affaire à vous, etc., j'ai besoin de vous.

Berlanciller. – v. n. – Pour se balancer ou se brandiller. Les enfants ont *berlancillé* tout le jour.

Ces trois exemples montrent une certaine volonté de décrire avant toute autre chose l'état de la langue française au Canada de l'époque. Toutefois, on note également certaines descriptions qui vont au-delà de la simple définition.

Abre. – Subs. M. – *Arbre*. Faute généralement commise par les habitants.

Balier. – v. a. – Au lieu de *balayer*. Ex. Dites à la fille de *balier* la chambre.

Ici, non seulement l'auteur précise le sens des vocables, mais il souligne également (par l'emploi de « faute généralement commise » et de « au lieu de ») qu'ils ne se prononcent pas de façon correcte. La bonne prononciation pour chacun des mots étant *arbre* et *balayer*, il est très probable que le modèle linguistique normatif ait été, comme il l'était déjà durant le Régime français, celui du bon français de Paris. D'une approche descriptive, on passe très rapidement à une approche correctrice de la langue. Poisson (2002, p. 94) note que :

Ce n'est qu'à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que commencera une véritable production lexicographique, d'abord dans les ouvrages essentiellement prescriptifs. Il s'agit d'écrits qui auront pour principal objectif de condamner les fautes, les impropriétés, les barbarismes, les locutions vicieuses, etc. du français en usage au Canada.

On retiendra, par exemple, les ouvrages suivants : Maguire (1841), Gingras (1860), Dunn (1880), Manseau (1881), Buies (1888) ou encore Clapin (1894). La liste n'est pas exhaustive, mais donne un aperçu du type d'ouvrage jusqu'alors produit. Ces derniers ne sont pas le produit du hasard. Les inquiétudes face à la qualité de la langue sont

nombreuses, plus particulièrement face aux anglicismes de plus en plus présents. On peut lire par exemple dans Buies (1888, p.1) :

Pour répondre à un désir qui m'a été souvent exprimé, j'ai résolu de rassembler dans une brochure la série d'articles qui ont paru récemment dans *l'Électeur* et qui signalaient un certain nombre des anglicismes et des canadianismes dont notre langage et notre style fourmillent au point d'en perdre presque entièrement toute physionomie française.

Et d'ajouter un peu plus loin :

[...] il est temps pour nous d'en finir avec le langage et ce style incompréhensibles dans une foule de cas, de nous corriger par la lecture des maîtres et l'étude sérieuse d'une langue que nous avons pour mission non seulement de conserver, mais encore de propager sur ce vaste continent américain qui nous appartient tout autant, sinon plus, qu'aux autres races (Buies, 1888, p. 18).

La position de Rinfret (1897, p. iii) est tout aussi claire et prescriptive lorsqu'il précise dès le début de son ouvrage que :

Il nous faut apprendre le français tel qu'il existe en France. Il ne peut être question pour nous de créer une langue spéciale. Je suis forcé de condamner, bien à regret, une foule d'expressions employées ici tous les jours, mais qui ne sont plus correctes parce qu'elles ont vieilli ou changé de signification. Si nous commençons à nous écarter, de propos délibéré, du véritable français, tel qu'il est parlé et compris de nos jours, en conservant nos archaïsmes, où nous arrêterons-nous ?

Il précise néanmoins à la suite que : « Il est inutile d'ajouter que je ne condamne pas les mots de la langue canadienne qui n'ont pas d'équivalents français. » (Rinfret, 1897, p. iii)

Voici deux exemples tirés de son ouvrage :

Ne dites pas : *j'ai plusieurs endroits à aller*; mais : *il me faut aller à plusieurs endroits*.

À *matin*, À *soir*, sont des expressions fautives que l'on entend tous les jours pour *ce matin*, *ce soir*. (Rinfret, 1897, p. 1)

Il faut croire que malgré tous ces efforts, ce type de dénonciation n'a pas reçu l'accueil tant espéré puisque les expressions qu'ils notent fautives sont encore en usage à l'heure actuelle au Québec. Aussi, des exemples que nous venons de donner, nous rejoignons la

position de Poisson (2002, p. 94), pour qui la norme du français, qui était ouvertement prescrite, était bien celle de France :

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, pour se défendre de parler un français vieilli ou un patois, on voudra également purger la langue des archaïsmes ou dialectalismes, c'est-à-dire des usages anciens ou régionaux apportés de France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, mais ne figurant pas ou plus dans les dictionnaires français de l'époque, lesquels constituaient déjà ce qu'on pourrait appeler le français de référence.

Du côté de la prononciation, peu d'ouvrages ont été réalisés. Le plus célèbre est probablement celui de Rivard (1901). Si les auteurs précédemment cités prennent pour modèle normatif le français parlé en France, Rivard (1901) semble être un peu plus modéré dans ses propos. Dès l'introduction de son ouvrage, on peut lire :

Les traités publiés en France ne répondent peut-être pas à tout ce que nous, Canadiens-Français, leur demandons. En France, l'on connaît mal, ou l'on ne connaît plus certaines fautes de prononciation, qui se sont acclimatées chez nous; partant, les ouvrages français ne savent pas nous éclairer suffisamment là-dessus. (Rivard, 1901, p. I)

Il constate également que :

[...] la nécessité d'accommoder notre langage à des besoins nouveaux, notre contact avec des éléments barbares et étrangers, et des aptitudes physiologiques particulières dues sans doute au climat, ont déterminé dans notre prononciation des altérations notables, dont quelques-unes n'ont de français que l'apparence et ne portent pas le sceau de la tradition (Rivard, 1901, p. IV)

Dumas (2007, p. 3) relève à ce sujet que : « Sont avant tout visés, par l'expression «éléments barbares et étrangers», les anglicismes et emprunts à l'anglais, langue dominante depuis la Conquête. » Rivard (1901, p. V) fait également la distinction entre deux types de fautes bien particuliers :

Les prononciations vicieuses canadiennes forment donc deux catégories : les unes, trop vieilles; les autres, trop jeunes; les premières, respectables souvenirs d'une parlure tombée en désuétude; les secondes, produits d'une langue qui se développe sans frein.

L'article de Dumas (2007) donne un excellent aperçu de ce que l'on peut lire dans le manuel de Rivard. Voyons brièvement deux des fautes « canadiennes » condamnées dans cet ouvrage :

- Une première condamnation touche à la conservation de la diphtongue /wE/ dans les mots en « oi » comme dans *moi pis toi* prononcé *moé pis toé*.

Dumas (2007, p. 3) note d'ailleurs que ce phénomène « serait encore de nos jours traité de la même façon tellement il entraîne, quand on le rencontre, l'opprobre social. »

- Une seconde condamnation touche l'ouverture du /E/ en /a/ devant /R/ suivi de consonne comme dans *avertir, chercher, verte, auberge* prononcé *avartir, charcher, varte ou aubarge*.

Bien entendu, les ouvrages de Rivard (1901, 1928) sont des manuels de prononciation. Leur but étant de corriger des fautes, Rivard (1901, 1928) prône naturellement certaines prononciations particulières. Il retient par exemple :

- Le /E:/ long historique comme dans *fête, pêche, mêle*, etc.

Pour Dumas (2007, p. 6) « [...] on ne s'étonnera pas de [...] voir mentionné en premier puisqu'il s'agit d'une caractéristique très stable de notre parler, jusqu'à aujourd'hui »

- La prononciation traditionnelle en /A/ postérieur de la finale – *ation* comme dans *nation, invasion*, etc.

Rivard (1928, p. 76) rappelle toutefois que : « Dans ces mots, il faut sans doute éviter de prononcer les A trop fermés; mais il faut aussi se bien garder de les prononcer ouverts. Ni affectation, ni vulgarité. »

La conception normative de Rivard est particulièrement modérée à une époque où le français de France apparaissait comme seul modèle auquel devait s'attacher les Canadiens-Français.

La prononciation consacrée par l'usage est bonne, parce qu'en parlant, on veut, avant tout, être compris du plus grand nombre. Mais pour être légitime, l'usage doit porter l'empreinte du génie national. Aussi, l'arbitre suprême en fait de

prononciation est non pas l'usage suivi par le plus grand nombre, mais l'usage adopté par ceux chez qui le génie national est le mieux conservé. Il s'ensuit que nous, qui parlons la langue française, mais en qui diverses influences peuvent en avoir éteint l'esprit, nous devons suivre ce que l'usage fait de changement dans la prononciation en France. (Rivard, 1928, p. 31)

Comme le souligne Dumas (2007, p. 2) la position de Rivard passe par « [...] l'acceptation de l'usage local opposé à une norme extraterritoriale, paradoxalement complétée par un alignement sur l'essentiel de l'usage de France pour ce qu'il représente de tendances nouvelles. »

#### 2.2.4.2. Un français qui se dégrade : le *French Canadian patois*

Comme nous venons de le voir, durant la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, l'anglicisation de la langue des Canadiens français s'intensifie. Le bon usage du français semble se détériorer dans toutes les couches de la société québécoise. Le milieu rural, longtemps épargné, ne l'est plus. De nombreux membres des élites francophones se sont anglicisés, accélérant le phénomène sur tout le territoire de la province.

L'image du français parlé au Québec n'est plus ce qu'elle était. Les anglophones commencent à le qualifier ouvertement de patois, par rapport à un français de Paris, jugé beaucoup plus pur et donc plus normatif. C'est le début du mythe du *French Canadian patois* et d'une longue période de dépréciation de la langue française au Québec. Les ouvrages de Bouthillier et Meynaud (1972) et de Bouchard (1998) retracent particulièrement bien cette époque. Il nous semble donc pertinent de nous arrêter un instant sur les différents éléments relevés par ces auteurs. Bouchard (1998, p. 102) note en premier lieu que :

On l'a dit, les patois avaient rapidement disparu au Québec, avant même l'arrivée des Anglais au Canada. Toutefois, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les Canadiens constatent avec une certaine stupéfaction que les Américains et les Anglo-Canadiens se sont persuadés qu'ils ne parlaient pas le français, mais un patois incompréhensible aussi bien pour les Français que pour les étrangers.

L'auteure présente un témoignage pour le moins éloquent, celui de Louis Tesson paru dans le journal *La Patrie*, le 18 juillet 1893 :

Pendant notre long séjour à l'étranger, nous avons été à même de constater l'opinion défavorable qu'on se fait généralement du français parlé au Canada. Dans un esprit de justice et de solidarité patriotique, nous nous sommes toujours fait un devoir de ramener nos interlocuteurs à une saine appréciation des faits. (Tesson, 1893, cité dans Bouchard, 1998, p. 102-103)

Bouthillier et Meynaud (1972) donnent également deux exemples tout aussi explicites.

Dans certains milieux, particulièrement aux États-Unis, on est sous l'impression que le français parlé au Canada n'est pas le français véritable, mais un misérable patois. Certains de nos voisins affichent parfois leur dédain pour le *Canadian French*, très différent à leurs yeux du *real French as spoken in France*. (Tardivel, 1901, cité dans Bouthillier et Meynaud, 1972, p. 91)

[...] ne l'oublions pas, une des raisons – et non la moindre – de l'indifférence des Anglais à l'égard de notre langue, c'est l'opinion bien répandue que nous parlons un *patois* comme ils disent, improprement, du reste.

Pourtant, les sévères critiques formulées à l'égard du français des Canadiens apparaissent peu justifiées et relèvent d'idées reçues plutôt que de faits linguistiques réels. Bouchard (1998, p. 149) cite le témoignage de Louis Lalande, paru le 3 décembre 1910 dans *Le Devoir* :

Je me souviens comme d'hier des francs éclats de rire d'un de mes amis, Parisien bien authentique, licencié-ès-lettres, parfait causeur, venu de France, il y a deux ans, pour professer dans une de nos universités. Nous étions quatre, allant un beau soir de juillet, de Montréal à Québec, et nous causions sur le pont du bateau. Près de nous se trouvaient un monsieur et une dame de Pittsburgh, accompagnés de leur grande fille. Celle-ci avait suivi les cours de français d'un High School et complété ses études à Bordeaux [...]. Or, ce soir-là, comme d'habitude d'ailleurs, notre Parisien était d'une verve endiablée. Il parlait, parlait, riait, gesticulait, discourait...

Le monsieur de Pittsburgh, piqué de curiosité et confiant dans tout le français que mademoiselle avait dû apprendre, lui dit : « De quoi parle-t-il donc ? » La jeune fille écoute discrètement, puis levant les épaules d'un air de pitié dédaigneuse : - « Jamais je ne pourrai comprendre ce patois canadien ! »

Un autre journaliste du *Devoir* rappelait en 1928 :

On se souvient peut-être qu'au temps où les aviateurs du *Bremen* [...] arrivèrent à l'Île-Verte, des journalistes américains rédigèrent des comptes rendus fantaisistes de tout genre en marge de cette expédition. L'un de ces nouvellistes parla même d'une réception faite à Fitzmaurice à Clarke City, où le curé de

l'endroit aurait harangué l'aviateur en *French Canadian Patois*, à ce qu'il rapportait. Nous soulignâmes à l'époque que le curé de Clarke City est un français de France, un eudiste, le R. P. L.-M. Cantin. (Cité dans Bouchard, 1998, p. 156)

Ce qui est remis en cause par les anglophones n'est pas uniquement la langue parlée par les Canadiens français. En effet, la domination des anglophones semble également traduire un certain dédain envers toute la communauté canadienne francophone et sa culture. À ce sujet, Bouchard (1998, p. 147) souligne en fait que :

Le mythe du *French Canadian Patois* [...] sous-entend l'ignorance, l'inculture, une forme de déchéance, il tend à isoler les Canadiens français de leur origines, à leur nier le prestige qui s'y attache; cela permet de remettre en doute les institutions, en particulier l'instruction, et l'utilité de perpétuer les droits politiques du français au Canada. Quoi de plus efficace, pour mettre en cause les droits linguistiques d'une communauté quelconque, que de qualifier sa langue de patois ?

Malgré les divers articles publiés en faveur du parler des Canadiens français durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la morosité et le doute sur la qualité de ce français par rapport à celui de Paris s'installe. Petit à petit, les discours se font de plus en plus critiques, notamment à cause de l'anglicisation du peuple. Ainsi, le journaliste Noël P. Deschamps décrivait en 1922, l'«anglicisé» :

Habituellement, il parle français; mais il sait un peu d'anglais et quand il en trouve le moindre prétexte, au téléphone par exemple, vite il sort son anglais. [...] Et quel français que le sien! Qu'il ressent de l'anglais. [...] Et le vocabulaire : bourré d'anglicismes et de mots anglais. [...] Ce que son vocabulaire a conservé de français est incolore et insipide. (Cité dans Bouchard, 1998, p. 173)

On pouvait lire aussi, un peu plus tard, le 11 janvier 1930 dans *Le Devoir* : « Bien entendu, si je dénonce la légende du « patois » canadien-français, je reste quand même avec ceux qui s'émeuvent de la grande pitié du français chez nous. Nous ne parlons certes pas un patois, mais nous allons bientôt parler petit-nègre. » (Cité dans Bouchard, 1998, p. 160)

Jusque dans les années 60, les critiques se feront de plus en plus vives. Bouchard (2000, p. 205) précise que :

[...] la progression des sentiments négatifs du français au Québec est déterminée par la détérioration de la position socio-économique et politique de la

collectivité canadienne-française, déclassement à l'origine de la crise identitaire qui atteint son point culminant après la Seconde Guerre mondiale. En effet, si la langue parlée au Québec s'est peu à peu chargée d'emprunts à l'anglais au cours de cette période, elle ne s'est pas transformée au point de justifier le discours extraordinairement négatif qu'on tient à son sujet de 1940-1960. C'est bien plutôt dans le déclassement subi par une forte proportion des francophones depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu'il faut chercher la source principale de cette perception dépréciative.

#### 2.2.4.3. La re francisation du Québec : la promotion d'un français de France

Si l'image de la langue française au Québec se détériore, plusieurs initiatives pour la défendre vont naître, non pas de l'état québécois (il faudra attendre les années 1960 pour que l'état québécois intervienne dans le débat) ou fédéral, mais de diverses associations civiles. La première grande initiative linguistique se situe en 1902, le 18 février précisément (Gendron, 2002). Cette année-là, la Société du parler français au Canada (désormais SPFC) se crée sous la houlette d'Adjutor Rivard de l'Université Laval à Québec. Selon lui, la langue parlée par ses compatriotes est bien du français. Elle n'a rien à envier au français de France et n'est certainement ni un patois, ni un jargon (Verreault, 2002, p. 35). Son but est d'entretenir le patriotisme et la fierté de la nation française (Jones, 2000, p. 193). La SPFC organise en 1912 le premier congrès sur la langue française à Québec qui rassemblera de nombreux intellectuels, spécialistes et membres du clergé. La qualité de la langue en est le thème principal. Sous l'initiative de la SPFC, deux autres congrès sur la langue française ont lieu, toujours à Québec, en 1937 et 1952.

La revue *l'Action française* naît en 1917 et passe sous la direction de Lionel Groux en 1920. Elle milite contre l'assimilation à la fois linguistique, mais aussi culturelle, des francophones. La revue cesse de paraître en 1928, faute de financement. Elle renaît en 1933 sous le nom de *l'Action nationale*, et poursuit son combat. En 1923 est créée la *Société du bon parler français* (SBPF). À l'occasion du vingt-septième anniversaire de sa création, son président Jules Massé déclarait :

[...] depuis 22 ans, notre Société n'a rien négligé pour justifier son triple caractère d'institution académique, artistique et patriotique, pour illustrer sa devise « Parlons mieux, pour l'unité du français au Canada, et, si possible, en Amérique française », qu'elle a mis au service de sa cause les moyens les plus puissants de propagande : journaux, radio, spécialement ceux qui, les premiers, se prêtèrent, à

notre propagande : le poste CKAC, « La Presse », demeurés toujours fidèles. (Société du bon parler français, 1950, p. 21)

Cette société connaîtra d'ailleurs un succès relativement important puisqu'en vingt-sept ans, elle aura réuni près de vingt-sept mille membres, près de deux cent mille sympathisants et elle aura fondé quarante-trois écoles de diction.

Une société secrète se crée à Ottawa en 1926 : l'*Ordre de Jacques Cartier*. Elle milite en faveur d'un véritable bilinguisme au niveau fédéral. La *Revue Dominicaine* prend ouvertement parti et dénonce l'américanisation du français.

Le *Conseil de la vie française en Amérique* créé en 1955 à la suite du *Comité de la survivance française*, organise un important congrès quatre ans plus tard. En 1944, Victor Barbeau fonde l'*Académie canadienne-française* qui se donnera pour objectif de conserver la langue et la littérature nationale francophone. Selon Jones (2000) :

[...] au cours du demi-siècle qui a précédé la Révolution tranquille, les associations et les mouvements qui se sont donné pour mission de défendre la langue française ont été suffisamment nombreux et dynamiques pour ouvrir la voie à un sentiment national renouvelé qui, après 1960, soutiendra largement les transformations linguistiques que le Québec connaîtra. (Jones, 2000, p. 194)

Dans les années soixante-dix, des efforts en faveur d'une meilleure qualité de la langue française étaient encore déployés, notamment sous l'égide de l'Office de la langue française :

[...] l'intervention de l'Office de la langue française en matière de qualité de langue était de type volontariste. On pensait pouvoir améliorer la qualité de la langue parlée et écrite au Québec en faisant appel à la responsabilité du locuteur individuel, en recourant à la bonne volonté linguistique personnelle : il revenait à chaque individu de consentir les efforts nécessaires en vue de contribuer à l'amélioration générale du français québécois. D'où les campagnes de bon parler, les semaines de la langue française dans les écoles et des affiches publicitaires avec des slogans comme « Bien parler, c'est se respecter ». Ces tentatives n'ont pas connu un grand succès, car, d'une part, l'ironie a souvent entraîné leur échec et d'autre part, il est vite apparu que l'individu isolé est impuissant face à l'état de la langue de sa communauté. (Conseil de la langue française, 1990, p. 19)

Les médias ont également pris le pas en faveur d'un meilleur parler. On se souviendra notamment du programme intitulé *Les Oraliens* destiné aux enfants. Diffusé dans les

années 1960 jusqu'au début des années 1980 sur Radio-Canada, ce programme mettant en scène deux extraterrestres visait avant toute chose l'apprentissage d'une bonne prononciation (à l'écoute de certains passages, cette prononciation était, il nous semble, une prononciation française. Par exemple, l'affrication du /t/ et du /d/ devant /i/ et /y/ n'était pas réalisée par les personnages principaux, sauf par le *Furotte*, ennemi des *Oraliens* dont la caractéristique principale était de marmonner de façon incohérente). Pour Gendron (s.d, p. 8), le problème était ailleurs :

Malgré l'ampleur de ce mouvement de correction, les résultats furent minces, dans la pratique quotidienne de la parole. Tout en suscitant une prise de conscience des différences de langue entre la France et le Canada — surtout au Québec — les campagnes de «bon parler» aboutissaient le plus souvent à ce résultat dérisoire de faire clouer au pilori et ridiculiser durement ceux qui avaient le malheur de vouloir se distinguer de la masse des sujets parlants. Il y avait «un modèle» linguistique prédominant dans le milieu et il s'imposait à tous. Tout au plus acceptait-on, quand ils s'en avisaient, que les notables puissent diverger, et encore, à la condition de ne pas jouer aux «précieuses ridicules». Auquel cas, eux-mêmes, n'échappaient pas à la «vindicté linguistique» des gens.

Vers la fin des années 1970, on assistera à un mouvement qui tentera de définir une nouvelle norme du français québécois, non plus basée comme elle l'était depuis plusieurs siècles sur le français de France, mais bien une variété locale québécoise. Nous y reviendrons dans les lignes à venir.

#### 2.2.4.4. La langue de la religion

Au début du Régime britannique, la population qui vit principalement dans les campagnes est catholique et parle français. Les colons anglais manifestent très rapidement leur envie d'anglicaniser les Canadiens. Le clergé est soumis aux lois des autorités britanniques protestantes. Rappelons qu'en 1673, le roi Charles II, qui règne depuis deux ans, accepte l'établissement du serment du Test, serment qui éloigne de la fonction publique tout chrétien fidèle au Pape (Lacoursière, Provencher et Vaugeois, 2001, p. 81). Les évêques et curés voient donc leur pouvoir rapidement diminuer.

Cependant, pour les membres de l'Église catholique, les fidèles ne sont pas encore en danger. Regroupés en paroisses autour des villes, les catholiques semblent être à l'abri des contacts linguistiques et religieux avec les anglophones. Les curés servent

directement d'intermédiaire entre la population qui ne parle pas anglais, et les bureaucrates colons. C'est d'ailleurs le clergé qui est en charge de transmettre les directives des autorités britanniques à la population. La question de la langue n'est pas encore une préoccupation, et les membres cléricaux s'affaireront dans un premier temps à défendre le droit au culte catholique plutôt qu'à la langue française. Le fait officiel le plus marquant survient le 7 janvier 1765, lorsque des prêtres demandent la levée du serment du Test et la possibilité d'utiliser le français devant les tribunaux. Plusieurs décennies passeront avant que l'Église intervienne une nouvelle fois sur le plan politique. En effet, il faudra attendre 1822, pour voir les membres du clergé s'allier au Parti Canadien (parti des francophones) pour faire signer, quelques années plus tard, une pétition contre le projet d'Union qui, au-delà du rassemblement du Haut et du Bas-Canada, menace encore un peu plus l'avenir des établissements religieux et de la langue française. La résistance ne s'organise pas seulement sur le plan politique. C'est au contact de ses fidèles, que l'Église va principalement travailler pour la protection du catholicisme et de la langue française.

Pour les paroissiens, les curés sont des modèles à suivre pour la vie quotidienne. Bien que leur nombre diminue, les membres cléricaux gardent une influence certaine et profite des premières années du 19<sup>e</sup> siècle pour inculquer aux Canadiens un sentiment antiprotestant. Les séances de catéchisme se multiplient. La messe qui se donnait en latin, se donne maintenant en français, ceci avec l'autorisation du Pape. Les textes bibliques et les prières dominicales deviennent de nouveaux outils pour enseigner et normaliser le français. De nombreux curés sont, à cette époque, d'origine française (Sulpiciens, entre autres). Ils contribueront directement au maintien d'une certaine qualité de la langue française orale.

Sous le régime français, les écoles étaient dirigées par le clergé, dont la majorité des membres ont été formés à Paris. Selon Barbaud (1994, p. 97) ces membres seraient à l'origine de certaines prononciations parisiennes que l'on retrouverait au Québec :

Si nous retrouvons aujourd'hui certaines prononciations de la norme parisienne d'autrefois et non leurs équivalents dialectaux, c'est en raison d'un long processus de normalisation des pratiques langagières postérieur au choc des patois. Ce processus s'enclenche imperceptiblement à partir des années 1680. Il s'accomplit, bien sûr, sous l'égide triséculaire d'un clergé francisant, séminarisé à Paris et dont

l'élite laïque formée dans ses écoles, collèges et universités s'avère, génération après génération, un modèle de mimétisme linguistique.

À la fin du 18<sup>e</sup> siècle, malgré une population très majoritairement francophone, le nombre des écoles canadiennes est très inférieur à celui des écoles anglaises (une école francophone pour quatre mille habitants, contre une école anglaise pour six cents Britanniques). En 1801, les Anglais, bien décidés à angliciser la population, mettent en place la Loi de l'Institution royale. Sous la direction de la couronne, cette loi vise à développer l'enseignement gratuit à l'ensemble de la population à travers l'établissement d'un réseau scolaire dirigé par l'État. Le clergé riposte en faisant adopter la Loi des écoles de fabriques en 1824, puis la Loi des écoles de syndics en 1829. La première n'aboutira à rien, tandis que la seconde verra la création de plus de mille écoles en moins de deux décennies. Malheureusement, la crise politique et la rébellion des Patriotes met fin au système scolaire en 1836. Le pouvoir du clergé sur l'enseignement décline peu à peu. La population augmente toujours, et la scolarisation est encore loin d'être accessible à tous les francophones. Les communautés religieuses établies depuis plusieurs décennies, situées principalement autour de Montréal, ne se renouvellent pas. L'enseignement se fait par des laïcs francophones jusque dans les années 1840. Il faut attendre la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle pour voir l'arrivée de nouvelles communautés religieuses françaises. À partir de là, l'Église reprend petit à petit sa mainmise sur l'éducation et participe activement à la création de nouvelles institutions scolaires allant du primaire jusqu'au pré-universitaire (Lacoursière, Provencher et Vaugeois, 2001, pp. 302-303).

Durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, les interventions de l'Église sont encore limitées sur le plan public. Le lien entre le français et la religion catholique est d'abord publiquement défendue par Henri Bourassa, qui publie en 1918 *La langue, gardienne de la foi*. Gagnon (2000, p. 172) en donne un court extrait, qui résume bien la pensée de Bourassa :

Si nous voulons défendre notre patrimoine intellectuel et national [...], nous devons le faire selon l'ordre harmonieux de nos devoirs sociaux et de notre vocation providentielle. Ne luttons pas seulement pour garder la langue et le foi; luttons pour la langue afin de mieux garder la foi.

Les interventions de l'Église s'accroissent à partir de la période post seconde guerre mondiale. Ses membres n'hésitent plus à parler directement sur les ondes radiophoniques francophones pour affirmer haut et fort que la langue française est la langue des catholiques et qu'elle doit être préservée. Dans un discours prononcé sur les ondes de CKAC, Denis-Alfred Clavel, chanoine et prédicateur du carême à Notre-Dame (d'origine française) disait :

Si notre langue est ainsi marquée du caractère d'universalité, c'est qu'elle est toute pénétrée de l'esprit du christianisme universel lui-même. C'est la religion qui, pour s'exprimer en notre langue, lui a procuré ces nuances, cette aptitude, cette précision, et jusqu'à cette finesse réclamée de l'analyse des plus délicats problèmes de conscience.

En nulle langue, la religion, comme la diplomatie, ne s'est mieux exprimée que dans le français.

Si l'on consulte le catalogue des bibliothèques, des collèges, universités, séminaires, monastères de langues étrangères, on constate qu'elles sont garnies de traités de théologie, d'ascétisme, de pédagogie en langues anglaise, italienne, espagnole, allemande, traduits du français. (Société du bon parler français, 1950, p. 103)

Ce lien entre la langue et la religion perdurera jusqu'à la Révolution tranquille. Il aura sans aucun doute joué un rôle primordial en faveur de la préservation du français parlé au Québec dès le début du Régime britannique. Le modèle linguistique du clergé ayant été longtemps celui de France, nous pensons que l'Église a également contribué pendant une longue période à modeler la norme linguistique du français parlé au Québec (notamment celui de ses élites) selon ce même modèle.

### **2.3. Les questions linguistiques depuis la Révolution tranquille**

Dans cette section, nous nous proposons de revenir sur la situation linguistique au Québec depuis les années 1960 et sur les principaux problèmes qui ont été soulevés et traités à partir de la Révolution tranquille. Nous reviendrons brièvement sur le contexte historique de cette période. Nous traiterons de la célèbre « querelle du jocal » pour enfin souligner les principaux travaux d'aménagement linguistique entrepris depuis.

### 2.3.1. Quelques repères sociohistoriques

Avant de traiter des problèmes linguistiques rencontrés à partir des années 1960, il est, selon nous, pertinent de nous replonger dans le contexte sociohistorique de l'époque. À la fin des années 1950, le Québec devient de plus en plus prospère. Les bouleversements sociaux et économiques changent le mode de vie traditionnel de la population (d'Anglejan, 1984). Les élites québécoises francophones, suivies par les classes moyennes et populaires, n'acceptent plus leur subordination sociale et économique. L'Église s'efface peu à peu du paysage politico-social de la province au profit d'un nationalisme laïc qui se répand comme une traînée de poudre.

Depuis quelques décennies, la presse francophone occupe une place importante dans les médias (Bonville, 2000). La radio et la télévision catalysent le phénomène nationaliste. Pourtant, la situation de la langue française au Québec n'est pas pour autant plus rose. L'anglais est toujours la langue de la réussite sociale et elle reste incontournable dans les divers milieux professionnels. Les francophones sont inéluctablement voués au bilinguisme, tandis qu'ils se voient parfois refuser d'être servis en français dans un grand nombre de commerces du centre de Montréal. En janvier 1957, Raymond Barbeau lance un premier mouvement, l'*Alliance laurentienne* (AL). En 1959, c'est Raoul Roy qui fonde l'*Association socialiste pour l'indépendance du Québec*. La même année, Marcel Chaput et André d'Allemagne mettent sur pied le *Rassemblement pour l'indépendance nationale* (RIN). Pour chacun de ces groupes, l'objectif est clair : convaincre la population du bien-fondé de l'indépendance du Québec (Lacoursière, Provencher et Vaugeois, 2001, pp. 472-473). Tour à tour, ils sillonneront la province et vanteront l'image d'un Québec fier et autonome.

Cette effervescence idéologique et politique s'intensifie et plonge le peuple québécois dans une nouvelle ère. La Révolution tranquille est en marche. En 1961, l'Office de la langue française est créé par le gouvernement du Québec dans le but de purifier et d'enrichir la langue écrite et parlée au Québec. En novembre 1962, l'intervention du président du Canadian National, Donald Gordon, qui déclare ne pas connaître un francophone capable d'occuper un des vingt-huit postes supérieurs de l'entreprise, soulève un tôle chez les politiciens francophones et dans la population canadienne-française. La revue *Partis Pris* créée en 1963 connaît un certain succès auprès

des francophones, mais dérange bien évidemment les milieux anglophones. La même année, le *Front de libération du Québec* (FLQ) est fondé. Il se radicalise en 1966 pour devenir une association terroriste, avec toutes les malheureuses conséquences qu'on lui reconnaît en octobre 1970. En 1964, René Jutras fonde le *Regroupement national* qui deviendra par la suite le *Ralliement national* (RN). En 1967, le *Mouvement Souveraineté-Association* (MSA) est lui aussi mis en place. La cause indépendantiste prend une nouvelle tournure lorsque François Acquin, député libéral, se prononce ouvertement en faveur de l'indépendance du Québec le 3 août 1967 à l'Assemblée législative. René Lévesque, également membre du Parti libéral, opte pour la même option et quitte le parti en octobre de la même année. Enfin, en 1968, le MSA dirigé par René Lévesque et le RN dirigé par Gilles Grégoire (également ex-député libéral) fusionnent pour former le Parti Québécois.

De ces différentes formations, va naître un mouvement de protestation, de manifestations et d'expressions populaires, comme l'opération « visage français » menée par la Société Saint-Baptiste de Montréal entre 1963 et 1965. Le RIN (soutenu par des employés de Radio-Canada) lancera une campagne en 1965 pour forcer des sociétés anglophones à offrir des services en français. Le traditionnel défilé de la Saint-Jean-Baptiste du 24 juin 1968 est perturbé par des émeutes provoquées par les bouleversements sociaux engendrés depuis quelques années. Les indépendantistes manifestent leur mécontentement dans tous les domaines et se joignent au Mouvement pour l'intégration scolaire (MIS) et à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), lors de l'opération « McGill français », le 28 mars 1969. Ils dénoncent une fois de plus la faible proportion d'étudiants francophones dans cette université et réclament la création d'un second établissement universitaire francophone à Montréal. C'est dans ce contexte sociopolitique que l'Université du Québec à Montréal sera d'ailleurs fondée la même année.

### 2.3.2. La querelle du joual

Comme nous venons de le souligner, la montée du nationalisme québécois s'intensifie dès le début des années 1960. Non seulement le mouvement revendique un meilleur statut social pour le peuple franco-québécois, mais il revendique également une meilleure reconnaissance de la culture franco-québécoise. Tous les aspects culturels sont

touchés et plus particulièrement celui de la langue. C'est dans un véritable contexte de crise identitaire que la « querelle du joul » va naître.

#### 2.3.2.1. Contre les « bouches molles »

Depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, la qualité du français parlé au Québec était remise en question et l'image du *French Canadian Patois* renforçait l'insécurité linguistique des francophones du Québec. Les diverses campagnes de refrancisation du français parlé au Québec faisaient l'apologie du français hexagonal et de la norme parisienne. Si l'élite se reconnaissait dans ce modèle, cela n'était pas pour le peuple. Dans les années 1960, la norme ne se situe plus seulement du côté de Paris. On commence, à partir de cette époque, à parler de *français international* (nous y reviendrons dans la section suivante). Ce modèle ouvertement prôné semble pourtant toujours bien loin du parler de la grande majorité des Québécois en quête d'une identité retrouvée.

Au début de la Révolution tranquille, le débat sur la qualité de la langue est relancé à la suite de la publication de deux articles publiés en 1959. Le 21 octobre, André Laurendeau, qui dirige le quotidien *Le Devoir* écrit : « J'ai quatre enfants aux écoles, des neveux, des nièces, leurs amis, [...] à peu près tous, ils parlent joul. » (Cité dans Bouchard, 1998, p. 230). Deux semaines plus tard, le premier article de Jean-Paul Desbiens (qui signe alors Frère Untel) est publié et vient appuyer les propos de Laurendeau : « Je suis d'accord avec vous : nos élèves parlent joul [...], écrivent joul [...]. Le joul est leur langue. » (cité dans Bouchard, 1998, p. 230) En 1960, les *Insolences du frère Untel* (Desbiens, 1960), ouvrage critique sur la langue parlée au Québec, est publié (Poirier, 1998). Son auteur, Jean-Paul Desbiens, dénonce avec virulence la piètre qualité du français parlé au Québec, à cette époque. On peut y lire, par exemple, que :

Le mot est odieux et la chose est odieuse. Le mot joul est une espèce de description ramassée de ce qu'est le parler joul : parler joul, c'est précisément dire joul au lieu de cheval. [...] Cette absence de langue qu'est le joul est un cas de notre existence, à nous, les Canadiens français. [...] Notre inaptitude à nous affirmer, notre refus de l'avenir, notre obsession du passé, tout cela se reflète dans le joul, qui est vraiment notre langue [...]. Aussi longtemps qu'il ne s'agit que d'échanger des remarques sur la température ou le sport; aussi longtemps qu'il ne s'agit que de parler de cul, le joul suffit amplement. Pour échanger entre primitifs,

une langue de primitifs suffit... Mais si l'on veut accéder au dialogue humain, le joul ne suffit pas. (Desbiens, 1988, pp. 24-25)

Au Québec, on ne parle plus le français, mais bien le *joul*. Selon Bouchard (1998, p. 231) : « On assiste alors à une phénoménale entreprise d'autocritique collective, comme sans doute peu de peuples en ont connu dans l'histoire. » Dès le début, les tensions entre les défenseurs du joul et ses détracteurs étaient très vives. Entre 1959 et 1975, près de deux mille cinq cent vingt-trois articles sont publiés sur la question avec en moyenne trois articles publiés chaque semaine (Daoust, 1983). Cajolet-Laganière et Martel (1995) ont aussi répertorié de nombreux exemples publiés dans *La Presse* entre 1960 et 1990. Bouchard (1998, p. 232) note que « *Le joul*, lui, est [...] chargé dès sa naissance de connotations lourdement dépréciatives ». On pouvait lire, par exemple, que :

[...] le joul, monstrueux fœtus qui ne saurait voir le jour qu'au Canada français, à notre plus grande honte, organe informe et souverainement inadéquat, mort-né, qui nous isolerait totalement du monde civilisé en une réserve de néo-sauvages. (*La Presse*, 23/11/1961)

Le joul, puisqu'il faut l'appeler par son nom. Ce pelé, ce galeux a osé s'introduire dans le dictionnaire. Or, tout le monde sait que le joul n'existe pas. (*La Presse*, 09/06/1976)

Le grand scandale actuel : les émissions prétendument humoristiques qui nagent dans le gros joul. [...] Les humoristes étrangers ne recourent pas à cette fiente linguistique pour nous faire rire. (*La Presse*, 06/01/1987)

Cajolet-Laganière et Martel (1995, p. 17) ont répertorié 1 071 articles publiés dans *La Presse*, entre 1960 et 1993. Ils notent à l'instar de Daoust (1983) que 90% d'entre eux ont un jugement négatif à l'égard de la langue parlée au Québec. Seulement 10% font ressortir un aspect positif sur le français québécois.

#### 2.3.2.2. Le joul : une question d'identité

Le joul a évidemment eu ses défenseurs, qui voyaient en ce parler l'identité profonde de tout le peuple québécois :

Je trouve drôle aussi le mot « joul » pour désigner le parler canadien pure laine. Nos pères parlaient comme ça et, de génération en génération, cela restera. (*La Presse*, 02/04/1961)

Si le « joul » a suscité tant d'intérêt, c'est qu'il symbolise en quelque sorte la recherche d'une identité chez les Canadiens français, [...] (La Presse, 02/04/1962)

Le joul marque pour les Québécois la prise de possession de la parole, d'une parole qui soit la nôtre et qui nous touche dans ce que nous avons d'essentiel, nos laideurs et nos beautés. Le joul, c'est tout, y compris le français quand plus d'un million de téléspectateurs écoutent. (La Presse, 11/02/1974)

Bien entendu, les prises de position « pour ou contre » le joul ne se feront pas uniquement par le biais de la presse écrite. Le joul est promu par certains auteurs et intellectuels québécois. C'est notamment le cas Michel Tremblay qui, dans *Les Belles-Sœurs*, en 1968 faisait parler ses personnages dans cette « langue ».

Le joul devenu « bannière révolutionnaire » (Beauchemin, 1976, p. 12) pose tout de même le problème de l'isolement culturel que certains linguistes dénonçaient dès le début de la Révolution tranquille : « Il ne faudrait pas confondre « canadianisation » raisonnable du français [...] – et « joulisation », ce qui voudrait dire créolisation par emprunt massif et mal digéré, isolement culturel dans un sous-idiome marginal. » (Lefebvre, 1965, cité dans Bouchard, 1998, p. 252) Marcel Dubé (1968, cité dans Bouchard, 1998, p. 253) écrivait à propos du joul :

[...] qu'on n'en fasse pas une loi générale pour le théâtre social québécois, une nécessité, une marque linguistique qui nous représenterait. Nous serions mal représentés. Le joul, on peut l'admettre exceptionnellement, comme protestation, comme moyen de dénonciation d'une colonisation et d'une carence.

Bouchard (1998, p. 253) souligne que :

Malgré les réticences et le rejet d'une partie de la critique, le succès des *Belles-sœurs* est considérable. Nombre de jeunes auteurs se lancent dans la voie du joul; les pièces de Jean-Claude Germain, de Jacqueline Barrette et de nombreux autres occuperont les scènes québécoises et formeront, pendant quelques années, le courant dominant de la dramaturgie au Québec.

Durant les années 1970, la querelle du joul perd petit à petit de son intérêt. Le Parti Québécois est élu en 1976. L'époque des grandes lois linguistiques commence. Le débat sur le joul semble écarté. Néanmoins, le terme réapparaîtra un peu plus tard dans les ouvrages de Dor (1996, 1997, 1998, 2001) et Lamonde (1998, 2004).

### 2.3.2.3. Le joul : une question toujours d'actualité

Dans les lignes précédentes, nous n'avons pas défini le terme « joul ». Le fait est qu'encore à l'heure actuelle, la définition du joul ne semble pas si claire qu'elle ne le paraît. Tout d'abord, rappelons que si l'on attribue communément la paternité de ce terme à Laurendeau et son article de 1959 (Auger, 2005, p. 66), le terme joul était en fait déjà employé par Claude-Henri Grignon dans *Les pamphlets de Valdombre*, en 1938 (Daoust, 1983, p. 13-14). Il sera néanmoins popularisé par Desbiens (1960).

Le terme *joul* vient à l'origine de la prononciation populaire du mot « cheval » (Daoust, 1983). Gilles Lefebvre donne une première définition du terme :

Le joul est un parler beaucoup moins répandu qu'on voudrait le laisser croire. [...] le prolétariat urbain, et surtout montréalais, a intégré à son français de nombreux éléments de la langue anglaise utilisée par ses maîtres. (Cité dans Bouchard, 1998, p. 239)

Autrement dit, la définition de Lefebvre réfère essentiellement à l'utilisation des anglicismes dans le parler des couches populaires du Québec, et particulièrement celles de Montréal. Beauchemin (1976, p. 8-9) notait cependant :

Une remarque s'impose au sujet des « classes populaires. » Sans être sociologue on peut se demander si l'urbanisation récente du Québec a eu le temps de créer une sorte de classe populaire bien caractérisée, ou si les 35 ou 40% de la population campagnarde qui s'est urbanisée durant les 25 dernières années ont eu le temps de s'intégrer vraiment aux îlots de population ouvrière de Montréal ou de Québec, les deux seules villes de quelque importance au Québec. Je préfère penser que la force du nombre a plutôt joué contre une certaine classe ouvrière urbaine de caractère prolétaire.

La définition de Lefebvre était donc limitative. Cajolet-Laganière et Martel (1995, p. 68) rappellent que :

La plupart des linguistes, de leur côté, se sont mis d'accord pour en faire un niveau de langue du français du Québec, car le français parlé et écrit au Québec comporte une véritable hiérarchisation sociolinguistique. Le niveau « populaire » de ce parler, selon qu'il est perçu péjorativement, serait du *joul*.

En d'autres mots, le terme *joual* ne se limite plus au parler d'une classe sociale bien particulière, mais plus à un niveau de langue susceptible donc d'être parlé par l'ensemble du peuple québécois. Ajoutons néanmoins qu'une définition précise de la nature linguistique du joual n'a pas encore été donnée. Par exemple, s'il est possible de croire que ce parler vernaculaire contient des formes morphosyntaxiques typiques du FQP, qu'en-est-il du lexique ? On a vu que selon Lefebvre (cité dans Bouchard, 1998, p. 239) le lexique serait caractérisé par de nombreux emprunts à l'anglais. Toutefois, ni la définition de Cajole-Laganière et Martel (1995, 68), ni les nombreux commentaires de Dor (1996, 1997, 1998, 2001) n'incluent aucune mention d'anglicismes. À notre connaissance, aucune définition linguistique précise du terme « joual » n'ait jamais été donnée. Ce qui fait que dans « la querelle du joual », il n'est pas toujours évident de savoir ce dont il s'agit précisément.

#### 2.3.2.4. Georges Dor et le joual

Durant la seconde moitié des années 1990, le terme 'joual' revient sur la scène publique, plus particulièrement dans le premier ouvrage de Dor (1996). Cet ouvrage est le premier d'une série de quatre dans lesquels l'auteur dénonce avec virulence le français parlé au Québec. Dès les premières pages de son premier essai, on peut y lire :

[...] construire verbalement une phrase correcte reste pour moi un travail, et non une chose naturelle. Car je porte en moi et me souviens encore des mots entendus dans mon tout jeune âge.

J'entends toujours les sons : *Anna... inna... a m'a... y m'a... y va...* [...] *j'ara donc dû... en té cas... ou bedon... Ah! Toé, mèque ch't'attrape...* et ainsi de suite.

Tous ne parlaient pas aussi mal, mais l'ensemble de la langue familière était bien ce magma d'expressions confuses, de mots tronqués et marmonnés que j'entends encore chaque jour. (Dor, 1996, p. 12-13)

Il n'hésite pas, dans sa conclusion, à qualifier le français des Québécois de *joual* :

Nous avons tous entendu des gens de qualité – ou reconnus pour l'être – s'exprimer en *joual* dans un moment d'impatience ou de colère; j'allais écrire, dans un moment de vérité. Ces débris de langage nous sont consubstantiels à tous, cardinaux, juges, premier ou dernier ministre, curés, ouvriers, journalistes, paysans, philosophes, écrivains ou poètes. [...] Au lieu de nous enfouir la tête dans le sable,

il faudra admettre, en haut lieu, au ministère de l'Éducation, que le *joual* est devenu notre substance même [...] » Dor, 1996, p. 189)

Dans chacun de ses essais, Dor (1996; 1997; 1998; 2001) relève de nombreux exemples de ce qu'il entend de façon quotidienne. On peut lire dans le premier :

Pourquoi ai-je entendu ceci, cet après-midi, chez mon dépanneur :

- *Le gars que je travaillais pour...*

Ou encore :

- *Sais-tu ce que je trouve c'est beau chez-eux ?*

Ou bien :

- *C'est parce qu'y sont après fêre des réparations...*

Ce que Dor semble remettre en question dans ses ouvrages est la structure de la langue parlée par les Québécois et leur manque de vocabulaire.

[...] ce n'est pas notre accent qui est en cause, mais la déstructuration, l'effilochage de notre langue. Les Provençaux et les Marseillais ont un accent encore plus marqué que le nôtre, mais ils parlent LE français<sup>3</sup>. (Dor, 1996, p. 191)

Dor ne se limite pas au langage du peuple. Dans son essai de 1998, Dor s'attaque également au parler des journalistes et animateurs de la télévision. Il commence d'ailleurs en parlant de ces derniers :

[qu'] ils illustrent, avec une éloquence parfois pathétique, l'urgent besoin de nous enseigner, à l'école primaire, à parler à peu près correctement et intelligemment notre langue, à construire des phrases simples qui disent clairement ce qu'on veut dire. (Dor, 1998, p. 10)

Les exemples qu'il donne sont, entre autres :

- *Y a des hypothèses qu'on peut penser...*

- *Il est mort vers trois heures plus tard...*

- *Il aurait décidé de vouloir mettre le feu à la maison...*

- *Quelle est leur tâche qu'y doivent faire eux ?...*

- *Pour examiner un peu la scène comment ça s'est passé...* (Dor, 1998, p. 13)

Enfin, pour illustrer une dernière fois ses propos, à savoir que les Québécois ne maîtrisent pas la langue française, Dor (2001) recueille dans son ouvrage des fautes entendues, cette fois-ci, dans les bulletins de nouvelles:

[...] les perles que vous lirez dans ce petit livre n'ont été entendues ni dans des émissions de variétés ni dans des téléromans, où notre langue vernaculaire règne en maîtresse, mais dans différents bulletins de nouvelles à Radio-Canada, au réseau TVA et à Quatre-Saisons où l'on pratique pourtant, disent les linguistes, une langue soutenue. (Dor, 2001, p. 7)

Voici trois exemples qu'il retient :

- *Cette toile qu'on disait qu'elle pouvait résister à la neige...* (TVA)
  - *Cette entente qui pourrait constituer qu'y a une justice...* (TQS)
  - *C'est une question qui soulève toute la question de la crédibilité du CIO...* (RC)
- (Dor, 2001, p. 9-11)

Il est intéressant de noter ici que les trois exemples ci-dessus ne reflètent pas réellement du joul ou le vernaculaire, mais qu'ils reflètent une syntaxe fautive, et pas nécessairement celle du joul. De plus, le dernier exemple est simplement une tautologie, ce qui n'est pas non plus une forme vernaculaire. Dor mêle donc deux éléments : le vernaculaire et l'absence de structuration de la pensée, ce qui n'est pas nécessairement un fait de langue. Ajoutons encore une fois qu'aucun de ces exemples n'inclut d'anglicismes. Le « joul » de Lefebvre (cité dans Bouchard, 1998, p. 239) des années 60 et 70 se serait-il « francisé » dans les années 90 ?

#### 2.3.2.5. La réplique de Laforest (1997)

L'argumentation de Dor a bien entendu été très contestée, notamment par certains linguistes. La réponse à son premier ouvrage fut d'ailleurs très rapidement publiée. Laforest (1997) adresse plusieurs reproches à Dor. Selon elle : « Les arguments utilisés par Georges Dor et ses semblables ne résistent pas, pour la plupart, à l'examen et témoignent d'une méconnaissance profonde du fonctionnement des langues » (Laforest, 1997, p. 15). Le premier reproche concerne le fait que Dor se réfère à un seul modèle de référence de français parlé qui serait LE français. Cette position n'est évidemment pas soutenable compte tenu de la variation naturelle qui s'opère tant sur les plans géographique et social que temporel. En d'autres termes, il n'existe pas une seule variété de français. Ainsi, on distingue le français de France du français québécois, le français familier du français soutenu ou encore le français des jeunes et le français des aînés.

Un second reproche soulève le fait que Dor soutiendrait que la langue des Québécois « reflète leur incapacité à réfléchir logiquement et à exprimer émotions et

sentiments. » (Laforest, 1997, p. 16) Dor (1997, p. 29) s'en défend. Pourtant, il écrivait (Dor, 1996, p. 18) : « D'où vient donc que nous soyons restés, collectivement, séquestrés sur le plan du langage, incapables d'articuler ni le fond ni la forme d'une pensée, fût-elle simpliste, et pas davantage un sentiment, fût-il universel, comme l'amour ? » Comment doit-on alors interpréter cette citation si ce n'est comme le fait Laforest (1997) ? S'il est vrai que bon nombre des exemples qu'il cite ne permettent pas de comprendre clairement ce qui est dit, il n'en est pas pour autant juste de dire que cela traduit un manque de construction de la pensée. Comme le souligne d'ailleurs Laforest (1997, p. 20) :

[...] il faut bien voir que toutes les communautés, sans exception, manipulent l'abstraction; dans toutes les communautés, on parle de religion, on utilise le langage pour élaborer des hypothèses, pour réfléchir sur l'origine et le devenir de l'univers.

Laforest (1997) remet également en doute la démonstration de Dor (1996) sur deux autres points concernant plus spécifiquement les exemples qu'il présente pour étayer son argumentation. Le premier point concerne la méthodologie qu'il utilise :

Les nombreux exemples de parler québécois dont il émaille son texte ont été glanés ici et là à la télévision, dans la rue ou dans les centres commerciaux. Il dit les avoir retranscrits de mémoire et en avoir enregistré certains autres. Or, ce n'est pas en colligeant au petit bonheur quelques bribes de conversation qu'on obtient des données fiables sur une langue. On dissèque rarement ses émotions devant le comptoir des viandes du supermarché et on parle peu de philosophie kantienne lorsqu'on fait ses courses le samedi matin; peut-on raisonnablement en conclure à l'incapacité d'un peuple à parler d'autre chose que de l'augmentation du prix de la tomate? [...] La seule façon d'obtenir des renseignements précis sur la langue utilisée par un groupe donné est d'effectuer une enquête. On recueille la production linguistique d'un échantillon représentatif de la population étudiée et on analyse systématiquement tous les énoncés recueillis qu'on soumet à un traitement statistique. (Laforest, 1997, p. 18-19)

Cette citation de Laforest (1997) résume particulièrement bien le problème que l'on retrouve dans les écrits de Dor. Bien que ses exemples soient convaincants, Dor ne peut nous renseigner à aucun moment sur la représentativité de ses données. Il ne fournit en outre aucun détail précis sur ses locuteurs. De quelle classe sociale font-ils partie ? Sont-ils de sexe masculin ou féminin ? Quel âge ont-ils ?, etc. Bref, il ne tient compte d'aucune réelle variable sociale dans son argumentation. Pourtant, il se permet une généralisation plutôt sans appel. Nous sommes convaincus que l'approche méthodologique (si l'on peut

parler ici de méthodologie) pourrait démontrer les mêmes « carences » langagières dans n'importe quel pays de la francophonie, y inclus la France, pays où l'on parle (selon lui) LE français.

Enfin, un dernier reproche concerne spécifiquement la transcription des exemples : « En outre, les exemples présentés par Dor sont assez perversement transcrits au son, ce qui accentue leur caractère déviant et contribue par là à appuyer son propos. » (Laforest 1997, p. 19) Elle ajoute un peu plus loin « Les Québécois, parce qu'ils disent « I sont tallés » et « A sma à rire », ne parlent plus français? » (Laforest, 1997, p. 19) D'une part, on constate que Dor (1996, p. 191) se contredit lorsqu'il souligne qu'il ne remet pas en cause l'accent des Québécois alors que c'est exactement ce qu'il fait en transcrivant ses données de cette façon. Si l'on regarde maintenant la structure des exemples relevés par Laforest (1997, p. 19), on constate maintenant qu'elles sont tout à fait correctes d'un point de vue de la syntaxe. L'exemple « I sont tallés » n'a même rien de particulièrement québécois et pourrait être prononcé par n'importe quel francophone.

### 2.3.2. Politique linguistique et aménagement linguistique au Québec

Si la « querelle du joual » a rapidement séparé sur la place publique les partisans d'un français québécois contre les partisans d'un français plus hexagonal, elle a également déclenché une véritable prise de conscience de la part des institutions gouvernementales concernant l'importance de la langue française au Québec. Nous nous proposons maintenant de revenir sur les principaux aspects qui ont été traités dès la fin des années 1970. C'est à cette époque que l'aménagement linguistique va connaître au Québec un essor considérable.

#### 2.3.3.1. Les grandes commissions et les grandes lois linguistiques

La Révolution tranquille voit le début des grandes commissions d'enquête. En 1961, la *Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec* est mise sur pied et aboutit à la publication du rapport Parent. Les conclusions sont frappantes et recommandent une intervention majeure de l'état québécois en matière d'enseignement de la langue française :

L'école aura beau faire, le français sera sans cesse menacé d'effritement et de disparition au Québec si l'enseignement qu'on en donne ne s'appuie pas sur de solides et profondes motivations socio-économiques. On a dit avec raison qu'« une langue qu'on ne parle qu'après cinq heures du soir est déjà une langue morte ». [...] Le gouvernement du Québec tout entier [...] doit adopter des mesures très fermes pour protéger le français non seulement dans les écoles et universités, mais dans toute la vie publique. (Gouvernement du Québec, 1964, p. 44)

L'impact du rapport est considérable et des réformes sont très rapidement mises en place. Afin d'assurer la qualité de l'enseignement du français, on préconise, entre autres, une formation plus poussée des futurs professeurs, qui doivent posséder une connaissance plus solide de la langue. Malgré cela, l'inquiétude des Québécois face à l'assimilation des autres minorités francophones du Canada persiste. Il faut dire que leur situation leur est encore loin d'être favorable sur le plan socio-économique. Le bilinguisme est toujours incontournable pour les francophones qui veulent monter dans l'échelle sociale.

En 1963, la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme est mise en place et confiée à André Laurendeau et Davidson Dunton. Plusieurs constatations sont exposées. Tout d'abord, le modèle culturel francophone du Québec existe toujours et les Québécois francophones ne l'abandonnent pas au profit du modèle anglo-américain pratiqué sur l'ensemble du territoire canadien. L'égalité entre les deux peuples n'existe pas. Cette égalité doit pourtant être complète et doit offrir les mêmes chances aux francophones et aux anglophones. Pour remédier à une telle situation, le rapport Laurendeau-Dunton, publié en 1965, recommande au gouvernement « que l'anglais et le français soient formellement déclarés langues officielles du Parlement du Canada, des tribunaux fédéraux, du gouvernement fédéral et de l'administration fédérale. » (Gouvernement du Canada, 1965, p. XXVI).

Au Québec, c'est la Commission Gendron qui va jouer un des rôles les plus importants pour l'avenir du français. En 1967, une crise importante dénonçant l'anglicisation massive des immigrants italiens touche les écoles de la Commission scolaire de Saint-Léonard et par extension, tout le système scolaire du Québec. En même temps, c'est toute la place globale du français dans l'usage public qui est subitement remise en cause. C'est la Commission Gendron qui est chargée de mener l'enquête. Le rapport est rendu en 1972. L'un des problèmes majeurs soulevés est la place du français dans le domaine du travail : « aussi longtemps que le français n'est pas une langue

nécessaire pour toutes les activités du travail, il y a peu d'espoir que l'immigrant adulte s'intéresse au français et fasse des efforts pour devenir compétent dans cette langue.» (Gouvernement du Québec, 1972, p. 302) Ainsi, le rapport recommande pour remédier au problème que le français soit déclaré langue officielle du Québec, que le français et l'anglais soient les langues officielles du Canada et que le français acquière, de façon incitative, le statut de langue du travail au Québec.

Une véritable politique linguistique se met en place au Québec. Les gouvernements fédéral et provincial commencent à s'interroger sérieusement sur la question de la langue. Les premiers projets de lois linguistiques apparaissent à la fin des années 1960. En 1968, la Commission scolaire de Saint-Léonard abolit les classes bilingues dans ses écoles. Le français doit être l'unique langue de l'enseignement. La crise éclate et oblige le gouvernement du Québec à intervenir. Le gouvernement québécois fait connaître son projet de Loi 85 qui consacre le libre choix de la langue d'enseignement. Le projet est retiré, mais le gouvernement du Québec promulgue en 1969, la première loi linguistique : la Loi 63. Dès le départ, elle suscite le mécontentement total de la part de la majorité des Québécois francophones et cela pour deux raisons. Tout d'abord, elle donne le droit officiel à tout parent de choisir la langue de scolarité de son enfant. L'anglais étant encore la langue du pouvoir économique, l'apprentissage du français en serait nécessairement affecté. D'autre part, la situation démographique des francophones du Québec à cette époque n'est guère avantageuse pour la langue française. La loi 63 ne prenait donc pas en compte ce critère, et son application pouvait tout simplement faire disparaître, à long terme bien entendu, la langue française au profit de l'anglais (Lepicq et Bourhis, 1995, p. 111).

La même année, le gouvernement du Canada, voyant l'ampleur que prend la crise au Québec, intervient en faveur des minorités francophones du pays. Il fait passer la Loi sur les langues officielles, qui consacre l'égalité de l'anglais et du français dans toutes les institutions du pays (au Parlement, au gouvernement ainsi que dans tous les organismes fédéraux). Un poste de commissaire aux langues officielles est même créé afin de surveiller la bonne application de la loi. Mais cette intervention de l'État ne fait pas l'unanimité et révèle même une divergence notable de point de vue entre la vision du français au Québec du gouvernement provincial et celle du gouvernement canadien.

En effet, le 31 juillet 1974, le gouvernement du Québec, sous la direction du premier ministre Bourassa passe la Loi 22, dite la Loi sur la langue officielle. Le français est pour la première fois de son histoire déclaré langue officielle du Québec. Cette loi établit la primauté du français dans tous les domaines de l'administration, les services publics, le travail, et de l'enseignement. La Régie de la langue française prend le relai de l'Office de la langue française et sera chargée d'assurer la diffusion des programmes de francisation dans les entreprises. La connaissance du français est maintenant incontournable pour obtenir un emploi dans les services gouvernementaux. Du côté de l'enseignement, les choses n'ont pas grandement évolué par rapport à la Loi 63. L'article 41 stipule que le libre choix de la langue d'enseignement est conservé. Néanmoins, l'école anglaise est réservée aux étudiants qui connaissent suffisamment la langue. Pour se prévaloir de cette loi, les étudiants doivent passer un test de vérification des connaissances (article 42). Bien évidemment, la Loi 22 connaît très rapidement une certaine impopularité. Pour les francophones, elle ne permet ni de protéger, ni d'assurer la survie du français à long terme. Pour eux, seule l'intégration totale et immédiate des immigrants au système scolaire francophone peut résoudre le problème. Les immigrants ne sont pas en reste. Leur atteinte à la liberté de choix de langue d'enseignement est remise en cause. Les anglophones rejettent également la loi qu'ils considèrent discriminatoire (Lepicq et Bourhis, 1995, p. 112). La situation est tendue et les relations entre francophones et anglophones se durcissent. L'État doit intervenir définitivement en faveur d'un camp ou de l'autre. Le grand saut aura lieu en 1977 avec l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois.

Le 18 octobre 1976, le premier ministre libéral Bourassa décrète la tenue des élections provinciales. Le conflit engendré par la Loi 22 n'est pas encore terminé et la polémique sur l'usage exclusif de l'anglais dans les communications aériennes ne simplifie pas les choses. Le 15 novembre 1976, les péquistes remportent haut la main les élections avec 41% des voix et 71 sièges contre 34% et 26 sièges pour les libéraux (Lacoursière, Provencher et Vaugeois, 2001, p. 480). Le Parti Québécois s'installe au pouvoir; son premier chef, René Lévesque, suivi par toute son équipe ministérielle, entend bien redonner aux Québécois toute leur fierté, en commençant par celle d'être francophones. Les travaux commencent dès l'été 1977 avec le projet de loi 1 qui devient rapidement la Loi 101, connue sous le nom de *Charte de la langue française*, adoptée le 26 août de la même année.

La Loi 101 déclare officiellement le français comme seule langue officielle du Québec (Bourhis, 1984a ; Maurais, 1987 ; Rocher, 2000). Le français devient le véritable ciment de la nation québécoise. La Loi 101 garantit maintenant à tout Québécois le droit d'être servi en français dans quelque domaine public que ce soit (administration civile, agences publique et semi-publique, entreprises et commerces). Le droit au travail en français est établi et toute mesure discriminatoire sera sévèrement punie. Des mesures prises sont à la fois incitatives, mais également punitives (Daoust, 1984). De nouveaux programmes de francisation sont mis sur pied par l'Office de la langue française. Les entreprises de plus de cinquante employés sont tenues d'obtenir un certificat de francisation décernée par l'Office de la langue française (Bouchard, 1991). L'article 41 prévoit également une nette augmentation de personnes maîtrisant le français à tous les niveaux administratifs et même chez les dirigeants (Rocher, 2000, p. 281).

Concernant l'enseignement, la *Charte de la langue française* propose trois grands principes. L'article 73 fait du français la langue de l'école du niveau maternelle à la fin du secondaire. L'école en anglais est réservée à la communauté anglophone par le biais d'une dérogation de l'article 7 (appelée « Clause Québec ») qui stipule qu'un parent ayant reçu l'enseignement primaire en anglais au Québec a acquis le droit pour ses enfants à l'enseignement en anglais jusqu'à la fin du secondaire. Les enfants d'immigrants déjà intégrés au système anglophone au moment de l'adoption de la loi, ont le droit de conserver leur droit à l'enseignement en anglais.

Enfin, un dernier aspect symbolique, et non des moindres, concerne l'affichage public. Les enseignes, les affiches et autres panneaux publicitaires à usage public doivent maintenant être rédigés uniquement en français. D'autres langues peuvent figurer sur des panneaux qui doivent cependant relever de services humanitaires, religieux, politiques, ou encore culturels. L'anglais semble ne plus faire partie du paysage linguistique officiel du Québec et apparaît maintenant comme une langue étrangère au même titre que celles parlées par les différentes ethnies de Montréal (Caldwell, 1984).

La Loi 101 n'est évidemment pas accueillie de la même façon par les francophones et les anglophones. Les francophones sont très favorables à son égard. Pour eux, cette loi est enfin capable de protéger la langue française au Québec, et par extension la culture et l'identité du peuple québécois. Pour les anglophones, la situation est tout autre. Le statut

de leur communauté est remis en question et menacé démographiquement. Elle passe d'un statut majoritaire et dominant à celui de minoritaire et dominé (Caldwell et Waddel, 1982). L'étude de Monnier (1986) montre qu'en 1983, les divergences sur certains principes de la Loi 101 subsistent encore nettement entre francophones, anglophones et allophones (voir le tableau récapitulatif dans Bernard, 2000, p. 295).

Les années qui suivirent l'adoption de la Loi 101 ont vu le départ de près de 120 000 anglophones, réduisant leur taux de 12% à 10% de la population québécoise (Lepicq et Bourhis, 1995, p. 113). À l'instar des minorités francophones disséminées partout dans les autres provinces du Canada (voir Mougeon et Heller, 1986, pour un exemple sur la minorité franco-ontarienne), la situation des anglophones s'est détériorée. Cependant, le gouvernement fédéral interviendra à de nombreuses reprises en faveur de la communauté anglophone du Québec. L'article 23 (« Clause Canada ») de la *Charte canadienne* sera imposé de manière à élargir l'accès à l'école anglaise. En 1984, la Cour suprême interviendra également en faveur de l'article 23, puis en 1988 (avec l'Arrêt Ford) contre l'interdiction de toute autre langue que le français dans l'affichage public et la publicité commerciale. En tout, neuf lois et arrêts seront adoptés jusqu'en 1997, la dernière loi étant la Loi 40 qui rétablissait la Commission de protection de la langue française, abolie quatre ans auparavant par la Loi 86 (voir le tableau récapitulatif des lois dans Woehrling, 2000, p. 290-291).

### 2.3.3.2. L'aménagement linguistique et la norme

En mars 1961, l'Office de la langue française (désormais OLF) est créé. Bouchard (2001, p. 16) note que : « L'Office de la langue française est [...] la première institution linguistique née de la Révolution tranquille et de la volonté maintes fois réitérée des Québécois de se réapproprier leur langue, et c'est une naissance qui fut longuement désirée. » Le premier document publié par l'Office de la langue française semble vouloir répondre très rapidement à un besoin urgent d'établir une norme :

L'Office estime que, pour résister aux pressions énormes qu'exerce sur le français du Québec le milieu nord-américain de langue anglaise, il est indispensable de s'appuyer sur le monde francophone : cela veut dire que l'usage doit s'aligner sur le français international, tout en faisant sa place à l'expression des

réalités spécifiquement nord-américaines. (Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1965, p. 6)

La norme proposée par l'OLF est donc, selon nous, résolument axée sur le français international. On aurait pu alors croire que le problème de la norme du français au Québec serait rapidement résolu, et ce, à tous les niveaux (aussi bien lexical, grammatical que phonique). Néanmoins, dès le début, les principaux problèmes relèvent très majoritairement de la variation lexicale (emprunts de termes anglais, canadianismes, etc.). Entre autre, on peut y lire sur la variation lexicale que :

C'est dans le seul domaine du lexique qu'il est possible d'accepter des divergences, à la condition que les termes ainsi introduits soient construits selon la logique interne de la langue française [...] et servent à désigner des réalités nord-américaines pour lesquelles le français international n'a pas de termes appropriés. (Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1965, p. 6)

À la suite de ce premier document, l'OLF publie en 1969 une liste de canadianismes « à retenir dans la langue de l'enseignement et de l'administration [qui] se rapporte à des réalités canadiennes pour lesquelles le français commun<sup>4</sup> n'a pas d'équivalents. » (Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1969, p. 5)

En 1972, Jean-Claude Corbeil, alors directeur de l'Office de la langue française écrit un premier document sur la question de l'aménagement linguistique. Il dégage les trois grands objectifs de l'aménagement linguistique :

- a) l'analyse de la genèse d'un modèle réel de comportement linguistique;
- b) l'inventaire et l'analyse des procédés de standardisation linguistique;
- c) l'observation et la description de leur mode d'action particulier et de leur interaction. (Corbeil, 1972, p. 33)

Ces trois objectifs semblent toucher l'ensemble de la langue française. Pourtant, un aspect en particulier sera au centre des préoccupations de l'OLF : le lexique. En 1978, une commission de terminologie est même créée. Son but est :

- de préparer des projets de recommandation ou de normalisation;

- de créer des commissions de terminologie ministérielles qui étudient des vocabulaires thématiques (ex. : *Commission de terminologie de l'éducation*, *Commission de terminologie juridique*);
- de veiller à l'élaboration de politiques de l'Office en matière linguistique (ex. : *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes, titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage*) (de Villers, 2001, p. 30)

Depuis plus de quarante ans, l'OLF concentre son travail autour du lexique et de la terminologie (Maurais, 1987, p. 399). Un nombre édifiant d'ouvrages spécialisés ont été publiés. Tous les thèmes sont abordés (les deux derniers lexiques publiés en ligne sur le site de l'OLF traitent notamment du lexique géomatique et du lexique de la manutention). Selon De Villers (2006, p. 42) : « Par ces actions concertées, l'organisme oriente véritablement l'usage du français au Québec. C'est le bon usage qu'il définit progressivement, celui du français écrit des registres courant et soutenu, celui des langues de spécialités en particulier dans le contexte des communications professionnelles. »

Le Conseil de la langue française (désormais CLF), créé en 1977, a lui aussi joué un rôle important en matière d'aménagement linguistique. Encore une fois, la question de la norme ne semble se poser que sur le plan du lexique. Selon Paquette (1981, p. 20) :

[...] la question du choix d'une norme se pose moins en termes d'une problématique, d'une tragédie ou d'un dilemme entre le français commun et les particularismes locaux, que dans les termes d'un élargissement du fond lexical – élargissement que personne, certes, ne récuse et qui, par toutes sortes de réseaux, met peu à peu à la disposition du plus grand nombre, un fonds linguistique qui ne nous appartient pas moins que notre fonds propre.

Dans un rapport de 1990, le CLF (1990, p. 31) souligne cette fois l'urgence de définir le français québécois standard. Cependant, seul l'aspect lexical est traité :

[...] La description du français québécois, dans ses variétés standard et non standard doit se faire en relation avec les usages des autres communautés francophones, particulièrement ceux de la communauté francophone la plus nombreuse, celle de France. [...] par conséquent, un dictionnaire du français québécois devrait comprendre les emplois littéraires, les formes courantes, familières, voire argotiques, les plus fréquentes de la presse, de la radiotélévision et du cinéma d'outre-Atlantique. (CLF, 1990, p. 31)

Si le lexique et la terminologie sont particulièrement traités par l'OLF et le CLF, on ne peut pas en dire autant de la grammaire. Meunier (1993, p. 466) soulignait d'ailleurs à propos de la politique d'aménagement linguistique entreprise au Québec que : « L'insistance sur la question du lexique est dominante dans presque toutes les interventions. On semble oublier que les autres dimensions du [sic] linguistique sont en jeu. » Il ajoute un peu plus loin :

[...] si la dimension lexique est la seule dimension qui est protégée par des lois, la politique ne réussira pas à protéger la langue. Celle-ci ne pourra pas résister aux influences étrangères. Elle dépérira tôt ou tard. En effet, bien qu'affichant un lexique français, certaines phrases en viendront éventuellement à être dominées par une structure syntaxique, sémantique et pragmatique propre à une autre langue. Malheureusement, quand ce symptôme apparaîtra, la survie de la langue sera en danger et il sera peut-être trop tard. (Meunier, 1993, p. 469)

Les travaux d'aménagement linguistique ont été considérables et ont sans aucun doute permis de façonner une partie de la norme du français au Québec sur les plans lexical et terminologique. Toutefois, cela s'arrête à ces deux aspects, si on se fie, par exemple, aux différentes propositions relevées dans l'annexe 5 du rapport Larose (Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 2001, p. 219-221) qui, de toute évidence, se limitent bien aux aspects lexicaux et terminologiques du français. Pas un mot sur la grammaire, pas un mot sur la prononciation. On peut alors se demander pourquoi la grammaire du français québécois standard n'a jusqu'à présent pas été décrite. Nous tenterons de répondre à cette question dans un instant.

#### 2.3.3.3. La qualité de la langue et la norme

Depuis la Révolution tranquille, la qualité de la langue est très souvent remise en question. Dès la fin des années 1970, elle devient une préoccupation majeure pour beaucoup de spécialistes. Un premier colloque est organisé en 1979 (CLF, 1980). Il réunit des littéraires, des linguistes, des journalistes, des professeurs, des directeurs de l'information, etc. Quatre grands domaines sont abordés : la langue de la publicité, la langue dans l'enseignement, la langue de l'administration et la langue des médias écrits et électroniques. Martel (1990, p. 10) note que : « le diagnostic et le consensus général sur la question de la norme québécoise étaient, d'une part, le constat d'une standardisation en

cours et encore fragile et, d'autre part, un accord selon lequel il valait mieux laisser le phénomène évoluer naturellement. »

Lors de ce colloque, le comité organisateur prend une position étonnante, qu'il exprime dans son bilan : « Le Comité organisateur souligne donc au Conseil qu'il ne semble pas utile de définir globalement la norme du français au Québec. » (CLF, 1980) Selon Martel (1990, p. 10) :

À ce moment, le Conseil croyait qu'il était opportun de ne pas diviser les Québécois face au problème délicat de la définition d'une norme du français standard au Québec. En effet, ce problème résultait de la querelle dite du « joual » qui avait sévi au Québec jusque-lors et qui opposait d'une part les partisans d'une norme québécoise (défendues par les joualisants) – très différente de celle de la France – et d'autre part, les tenants d'un alignement quasi inconditionnel sur le modèle de Paris. La question a donc été mise temporairement de côté et les travaux du Conseil ont porté pour une large part sur le renforcement du statut, de sorte que, si l'on met en balance les recherches et les avis du Conseil sur le statut du français au Québec et les travaux qui portent sur la qualité de la langue, il y a un déséquilibre certain.

Quinze ans après le premier colloque organisé par le CLF, Cajolet-Laganière et Martel (1995) dressent un premier bilan sur la qualité de la langue au Québec. Quatre grands thèmes sont abordés : la langue de l'administration publique, la langue des médias et de la publicité, la langue dans les entreprises et la langue enseignée. Les conclusions tirées pour chacun des domaines sont quelque peu mitigées.

Dans l'Administration publique québécoise, nous constatons une amélioration de la qualité de la langue écrite notamment en ce qui a trait à la terminologie française. [...] Il faut admettre que trop de textes de l'Administration publique contiennent un nombre élevé de fautes; plusieurs auteurs ont dénoncé la piètre qualité de la langue dans les textes gouvernementaux, notamment dans les lois et les conventions collectives.

Du côté de la langue des médias et de la publicité, on note également une progression sensible de la qualité de la langue. Ainsi, une analyse de textes contemporains des médias écrits québécois montre qu'ils se comparent très bien aux médias français. Mais un retour à la traduction dans les agences de publicité, une diminution de la création de textes publicitaires français au Québec, une formation linguistique insuffisante des journalistes et agents de communication et l'importance accrue accordée à l'aspect « communication-information » aux dépens de celui de la qualité de la langue sont autant de facteurs qui contribuent actuellement à une baisse de la qualité de la langue diffusée au Québec.

Quant à la qualité de la langue dans les entreprises, le progrès du français, principalement celui de son statut, s'est fait sentir depuis la dernière décennie. Par contre, l'implantation de la terminologie française dans le travail quotidien des travailleurs et la maîtrise de la langue sont encore nettement insuffisants. [...] On constate de surcroît une nette insatisfaction de la part des employeurs, concernant la qualité de la langue des travailleurs [...] (Cajolet-Laganière et Martel, 1995, p. 153-154)

Enfin, concernant la langue de l'enseignement, les auteurs concluent que :

Même si l'effort fourni par les maîtres de français pour améliorer la qualité de la langue est indéniable, nous devons constater par ailleurs que les progrès ont été trop faibles. À considérer, d'une part, le taux d'échec très élevé aux tests de français, ces dernières années, dans les collèges et dans les universités, et, d'autre part, les quelques évaluations de français écrit disponibles d'élèves de nos écoles primaires et secondaires, force nous est de constater que trop de faiblesses sont encore présentes dans la langue orale et écrite des jeunes Québécois. La formation des maîtres dans nos universités n'a pas su encore répondre de façon appropriée au besoin de correction linguistique. De l'avis généralisé, la qualité de la langue enseignée doit être nettement améliorée. (Cajolet-Laganière et Martel, 1995, p. 154)

Bien entendu, Cajolet-Laganière et Martel (1995) proposent quelques pistes pour résoudre le problème. Nous les résumons ainsi :

- L'État doit participer activement au projet de la qualité de la langue et ce sur tous les plans. L'embauche des employés de l'Administration publique doit avoir pour critère principal, la maîtrise de la langue. La qualité de la langue doit être assurée dans l'affichage public. Le premier critère de sélection des immigrants doit être la maîtrise de la langue française.
- Dans le monde de l'éducation, les enseignants doivent être des agents actifs de la francisation du Québec. Ils sont les premiers responsables de la qualité de la langue enseignée (et ce, quelle que soit la matière).
- Des rapports sur l'utilisation du français et sur la qualité de la langue dans tous les domaines (l'enseignement, les entreprises, etc.) doivent être produits régulièrement de façon à pouvoir en mesurer l'évolution de façon scientifique et statistique.
- Enfin, l'État doit fournir plus de ressources budgétaires afin de garantir la qualité des différentes études mises en place et intensifier la production d'ouvrages réservés à l'amélioration de la langue.

Nous pensons que ces mesures ne peuvent être efficaces qu'à une condition : la participation active de la population québécoise qui doit faire de la qualité de sa langue une priorité. Cajolet-Laganière et Martel (1995, p. 158) concluaient à ce sujet que :

[...] les Québécois doivent devenir plus exigeants quant à la qualité de la langue de leur élite, de leur personnel politique, de leurs intellectuels et écrivains, de leurs médecins, de leurs avocats, de leurs journalistes, de leurs traducteurs, de leurs professeurs, de leurs élèves et de leurs publicitaires.

Dans un rapport du CLF, Maurais (1999) mettait aussi en évidence le rôle important des secteurs de l'administration publique, des entreprises et des médias. Toutefois, il soulignait le rôle crucial des institutions scolaires dans la qualité de la langue :

Le projet proposé dans notre rapport est donc une œuvre collective d'envergure et de longue haleine qui repose, d'abord et avant tout, sur l'institution scolaire. L'objectif à atteindre est que tous les jeunes Québécois puissent utiliser de façon naturelle la langue standard, c'est-à-dire le français correct, lorsqu'ils le souhaitent. (Maurais, 1999, p. 344)

Corbeil (1993, p. 28) rappelait d'ailleurs que « L'école a pour objectif de former des caméléons linguistiques, des locuteurs capables de passer d'un registre à un autre avec compétence et naturel, en langue parlée et en langue écrite. » Maurais (1999, p. 345) notait également un problème majeur concernant la langue orale :

L'objectif poursuivi n'est pas d'imposer un registre ou une variété de langue à l'exclusion de tout autre, mais de donner la possibilité de choisir, en toute connaissance de cause, une variété dans telle ou telle circonstance particulière, chacun devant assumer les conséquences de son libre choix. Mais pour qu'il y ait choix véritable encore faut-il disposer d'un éventail de possibilités. Le registre standard, le français correct si l'on préfère, doit faire partie de cet éventail et c'est d'abord à l'école que revient la mission de le faire acquérir. Pour nous, la réponse à la question « quel français faut-il enseigner ? » est donc claire. Mais sa mise en pratique, dans le cas de l'enseignement de la langue orale, se heurte à un écueil de taille : l'absence d'un modèle de bon parler qui soit pratiqué par l'ensemble du corps enseignant.

Dans son rapport publié en 2001 (qui reprend les principales pistes proposées par Cajolet-Laganière et Martel (1995)), Larose souligne l'absence d'une norme définie du français québécois et recommande afin de remédier au problème de la qualité du français au Québec :

Que soit mis [sic] en œuvre une politique de valorisation du français standard au Québec. Que cette politique contribue à l'élaboration, à l'instrumentation et à la diffusion d'une norme linguistique conciliant le respect de la langue française telle que parlée par les autres francophones et la légitimité des particularités des usages de la langue française au Québec. (Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 2001, p. 89)

L'auteur indique d'ailleurs au sujet de la norme du français québécois que :

Il importe d'abord de préciser que les spécificités caractérisant le « français standard en usage au Québec » touchent très peu l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, la morphologie, c'est-à-dire la structure et l'essence même de la langue française commune à tous les francophones de la planète. Règle générale, le français écrit au Québec se conforme aux règles traditionnelles de la grammaire et de la syntaxe françaises. Ces spécificités concernent essentiellement la prononciation et le vocabulaire. (Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 2001, p. 84)

Selon Larose, la norme du français québécois ne diffère donc de celle des autres variétés du français que dans sa prononciation et dans son lexique. Concernant la prononciation, c'est le modèle radio-canadien qu'il prône. Pour le lexique, l'auteur recommande « Qu'un soutien continu soit apporté au *Grand dictionnaire terminologique* pour qu'il soit un important outil de francisation au Québec. » (Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 2001, p. 89) Malgré les recommandations de Larose, le problème de la norme du français québécois n'est toujours pas résolu. Il semble même loin de l'être. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela. C'est ce que nous allons aborder dès maintenant.

#### **2.4. La question de la norme linguistique du français québécois**

Dans cette section, nous allons traiter spécifiquement du problème de la norme du français au Québec. Nous verrons que malgré plusieurs tentatives de définition, de nombreuses questions subsistent encore, particulièrement lorsque l'on traite du français oral.

#### 2.4.1. La norme du français québécois : des modèles sans description

Nous nous proposons dès maintenant de revenir sur les différentes définitions qui ont été présentées sur la norme du français au Québec jusqu'à maintenant. Nous verrons que pour l'instant, aucune d'entre elles n'a permis de résoudre une fois pour toutes le problème de la norme au Québec.

##### 2.4.1.1. La norme selon l'OLF : un français international

En effet, en 1965, l'OLF publie son premier numéro consacré à la norme du français écrit et parlé au Québec (Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1965). La motivation de ses membres est grande :

Conscient des besoins qui ont motivé sa création, l'Office de la langue française voit dans l'élaboration et l'application de la norme l'un des deux moyens les plus efficaces de remplir la mission qui lui a été confiée de favoriser dans le Québec l'épanouissement de la langue maternelle, le second moyen étant la motivation socioéconomique. (Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1965, p. 12)

Toujours dans son premier numéro publié en 1965, l'OLF donne une première définition de cette norme :

Ainsi, la norme qui, au Québec, doit régir le français dans l'administration, l'enseignement, les tribunaux, le culte et la presse, doit, pour l'essentiel, coïncider à peu près entièrement avec celle qui prévaut à Paris, Genève, Bruxelles, Dakar et dans toutes les grandes villes d'expression française. (Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1965, p. 6)

Selon nous, cette définition est donc orientée vers le *français international*. On notera que ce *français international* sera même parfois renommé *français académique* (parlé par l'élite intellectuelle québécoise) en opposition directe au franco-québécois, variété populaire parlée par les couches socio-économiques inférieures (Méar-Crine et Leclerc, 1976, p. 156).

Arrêtons-nous un instant sur la définition de l'OLF. Lorsqu'elle a été proposée, le Québec était en pleine Révolution tranquille et il vivait une crise identitaire relativement

importante. Durant les décennies qui précédèrent la Révolution tranquille, de nombreuses associations avaient fait l'apologie du français de France et n'avaient pas réussi à l'imposer. Il y avait donc peu de chances que la définition proposée par l'OLF satisfasse l'ensemble des Québécois en quête de reconnaissance de leur parler.

Un second aspect pose problème. Qu'entend-on par *français international* ? À ce sujet, les opinions diffèrent. Archambault et Magnan (1982) notaient que : « Le malaise vient de l'ambiguïté que continue de susciter [...] la notion de « français international » opposée à « français québécois correct » ou « français standard d'ici ». » Pour Santerre (1981, p. 26-27; 1990, p. 32) le français international peut être défini de la façon suivante :

Les dialectes d'une même langue se ressemblent beaucoup à leurs niveaux relevé ou soigné, ou simplement correct et ils permettent facilement la communication entre les régions où se parlent ces dialectes. Ces niveaux de dialectes différents constituent la langue internationale. Ainsi le français international est l'ensemble des niveaux soignés de tous les dialectes français. On parle le français international aussi bien avec l'accent québécois que strasbourgeois ou marseillais, avec celui des faubourgs de Paris qu'avec celui du 16<sup>e</sup> arrondissement. Le français international permet la communication orale et écrite entre les nations francophones. C'est en cela qu'il est international, rien de plus.

La définition de Santerre (1981; 1990) est très intéressante, car elle permet de rendre compte à la fois du caractère régional des variétés, ainsi que du caractère international de ces dialectes (ces variétés font, toutes, partie d'une même langue parlée à divers endroits du globe) qui à un même niveau de langue, partagent un fond commun, la grammaire et le lexique. Le problème est en fait que l'on ne connaît pas le français québécois relevé ou soigné (pour reprendre l'expression de Santerre). Aucune étude de corpus n'a encore été réalisée (sur le plan de la grammaire) pour connaître les usages linguistiques réels de la population québécoise à un niveau soigné.

Verreault (1999) voit un autre problème concernant le français international. La position qu'il prend est beaucoup plus radicale que celle de Santerre. Selon lui, ce français n'existe tout simplement pas :

Traditionnellement, le français du Québec a été opposé à un français considéré comme international, ce dernier étant le plus souvent réduit au seul français décrit

par les grammaires et les dictionnaires faits en France. Qui plus est, ce français réputé international a longtemps été le seul à être reconnu comme du « bon français », comme du français qualifié de « standard » ou de « norme ». Mais qui donc pourrait prétendre s'exprimer en français international ? D'une part, dès qu'il ouvre la bouche, tout francophone est identifié, ne serait-ce que par son accent, comme issu ou comme faisant partie de telle ou telle communauté socioculturelle particulière. D'autre part, à supposer même que ce français international puisse être défini comme étant composé uniquement de ce qui est commun à l'ensemble de tous les francophones, il est évident que cette partie commune ne saurait constituer à elle seule un système linguistique suffisant pour exprimer les différentes visions qu'ont du monde des communautés particulières qui composent la francophonie. Par conséquent, la notion même de français international relève davantage du mythe que de la réalité. (Verreault, 1999, p. 28)

L'argumentation de Verreault (1999, p. 28) repose sur deux principaux éléments. Le premier est que le français international ne peut exister, car chaque communauté linguistique francophone possède un accent qui lui est propre et clairement identifiable et qu'il ne peut donc pas exister de prononciation internationale. Verreault (1999) ne tient donc pas compte de la définition de Santerre (1981, 1990), qui exclut les différences de prononciation et ne tient compte que du lexique. Le second problème est que la « partie commune » aux différentes variétés du français est trop restreinte pour rendre compte des « visions du monde » propre aux communautés linguistiques.

La position de Verreault (1999, p. 28) est, selon nous, quelque peu extrémiste, sans être totalement fautive. Nous nous expliquons. Concernant l'accent, il est vrai que les différentes variétés du français se distinguent. Mais cette distinction n'est pas aussi systématique qu'elle ne le paraît. Tout dépend à quel niveau de langue on se situe. À l'écoute des différents programmes diffusés sur la chaîne TV5, il ne semble pas si évident de distinguer le présentateur français du présentateur belge ou suisse, sur la simple base de leur accent. Pour ce qui est de la partie commune entre les variétés, que doit-on comprendre par « partie commune » ? Est-ce la grammaire, le lexique ou les deux ?<sup>5</sup> Enfin, que doit-on comprendre par une expression opaque comme « vision du monde » ? Est-ce la réalité objective (physique) décrivant l'environnement dans lequel évolue une communauté linguistique ? Est-ce la perception subjective (mentale) qu'a une communauté par rapport au monde qui l'entoure ?

Les propositions que l'on vient de voir montrent que la notion de français international est difficilement cernable. Si l'on part de la définition de Santerre (1981;

1990), il n'est pas impossible que ce français existe. Selon Verreault (1999, p. 28), le français international relève bien plus d'un mythe que d'une réalité.

Nous soulignerons un dernier point concernant l'OLF. Si ce dernier a proposé en 1965 une définition globale de ce que devait être la norme à privilégier au Québec, l'organisme s'est abstenu depuis cette époque de se prononcer sur la question et a « restreint son champ d'intervention aux terminologies techniques utilisées dans la « communication institutionnelle ou officielle ». » (Maurais, 1987, p. 397)

#### 2.4.1.2. La norme selon L'AQPF : un français de chez nous

Depuis la querelle du joul, les enseignants ont été profondément divisés sur le choix de la norme du français à enseigner dans les écoles (Comité interministériel sur la situation de la langue française, 1996, p. 183). Toutefois, la situation change vers la fin des années 1970. En effet, en 1977, l'*Association québécoise des professeurs de français* (désormais AQPF), lors de son congrès annuel, débat sur les questions à savoir *quel est le français standard d'ici ? et quel français doit-on enseigner au Québec ?* Les membres en concluent que : « Le français standard d'ici est la variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle. » (Association québécoise des professeurs de français, 1977, p. 11)<sup>6</sup> La proposition est, semble-t-il, simple et le CLF (1990, p. 31) la reprend treize ans plus tard.

Bien qu'elle paraisse relativement claire, la définition de l'AQPF pose tout de même un problème. Quelle doit être la nature de cette norme ? Comme nous l'avons précisé dans le premier chapitre, Moreau (1997) identifie cinq types de normes : les normes de fonctionnement, les normes descriptives, les normes évaluatives, les normes fantasmées, mais aussi les normes prescriptives qu'elle définit ainsi : « Les normes prescriptives [...] identifient un ensemble de normes de fonctionnement, une variété de la langue, comme étant le modèle à rejoindre, comme étant « la norme » » (Moreau, 1997, p. 219). La définition proposée par l'AQPF a été adoptée dans un but certainement pédagogique, c'est-à-dire établir l'ensemble des règles des usages langagiers, tel le modèle de Grevisse-Goosse en France, afin que la langue puisse être enseignée de manière homogène à l'ensemble de la population. Elle doit donc être de nature

prescriptive. Cela étant dit, des questions demeurent. Quel est ce français socialement valorisé par la majorité des Québécois ? Est-ce celui de l'élite québécoise ? Et si oui, doit-on considérer l'élite éduquée et cultivée ? Est-ce celui de l'élite culturelle ? Doit-on considérer l'élite économique ? La position de Lamonde (2004, p. 29) est pour le moins radicale : « L'élite n'est plus la gardienne d'une certaine norme française, mais ni plus ni moins que l'empêcheuse de patoisier et de s'angliciser en rond. » Elle va même jusqu'à ajouter un peu plus loin que « l'élite sociale [...] s'est tristement enlisée dans une parlure de plouc » tout en reconnaissant que cela « ne signifie [...] pas que l'élite socialement dominante n'exerce pas d'influence sur la norme. » (Lamonde, 2004, p. 62)

Dans un article publié deux ans après la proposition de l'AQPF, Forget (1979, p. 156-157) notait que :

Dans les organismes garants de la culture tels la radio, la télévision et dans l'enseignement, un français québécois avec ses particularités phonologiques, lexicales et morphosyntaxiques est le plus souvent utilisé par les locuteurs. Cette situation qui n'est pas officialisée prévaut néanmoins et a tendance à être de plus en plus admise; elle reçoit l'approbation commune. D'ailleurs, l'élite traditionnelle québécoise des prêtres, médecins, avocats, notaires n'a jamais, il me semble, été visée par les demandes répétées d'épuration de la langue malgré l'aspect dialectal, régional évident de son parler. Il en va de même des professeurs. Le français standard québécois pourrait très bien être accepté et devenir un point de référence culturel. Cependant, cette valorisation du caractère québécois de la langue est malgré tout en conflit avec le français promu par le système d'enseignement et il existe un divorce entre la langue de la conversation et la langue de l'école.

Beaucoup plus récemment, le président du Conseil supérieur de la langue française (désormais CSLF), Conrad Ouellon, déclarait que : « le seul français qui peut être enseigné est un français national, *de niveau international*, qui peut être défini différemment, selon qu'il s'agit de l'oral ou de l'écrit. Le français d'ici, *de registre « officiel »*, correspond à ce français international » (Conseil supérieur de la langue française, 2007, p. 2). Cette proposition soulève, là encore, diverses questions. Quel est ce français d'ici de registre officiel ? Que doit-on comprendre par registre « officiel » ? Quels sont les locuteurs susceptibles de parler ce français officiel ? Enfin, comment peut-on affirmer que ce français d'ici de registre officiel puisse correspondre au français international, alors que l'expression *français international* ne fait même pas encore consensus au sein des linguistes ?

### 2.4.1.3. Le modèle de Radio-Canada : un modèle qui paraît naturel

Depuis sa création, Radio-Canada est reconnue pour la qualité de sa langue, et cela plus particulièrement dans ses bulletins de nouvelles. Si le français de Radio-Canada est encore reconnu comme étant le modèle de référence du français parlé au Québec, ce n'est pas tout à fait un hasard. Dubuc (2001, p. 127) précise en effet que :

Par concours de circonstances et aussi par un souci de qualité qui l'honore, Radio-Canada a longtemps fait figure de modèle de langue au Canada français. Il faut remonter aux origines de l'entreprise d'État pour comprendre mieux le phénomène. Dès sa fondation en 1936, ses premiers dirigeants francophones, notamment Augustin Frigon et Marcel Ouimet, ont fait le choix linguistique qui s'est imposé comme la langue des ondes. Le modèle choisi correspondait à la langue de l'élite cultivée du Canada français d'alors.

Le choix d'un modèle de référence fut tourné vers un modèle socialement prestigieux (celui de l'élite québécoise cultivée). Aussi, la sélection des annonceurs permit également de renforcer cette politique linguistique :

Ce choix linguistique s'est d'abord traduit par une sélection rigoureuse des annonceurs qui a permis à des Miville Couture, Jacques Desbaillets, Mario Verdon, Marcel Paré et Raymond Laplante, pour ne nommer que ceux-là, d'incarner ce qu'on a appelé plus tard « le français de Radio-Canada » et qui n'était autre que le français de la classe cultivée du Canada français. Ce français se démarquerait du parler populaire par une conscience nette des niveaux de langue, un resserrement de la prononciation des voyelles, l'articulation franche des consonnes et la dépalatisation des d et t. C'est d'ailleurs, le modèle de langue adopté par les écoles de diction de l'époque, où se formaient la plupart des futurs annonceurs et les comédiens. (Dubuc, 2001, p. 127)

Notons que dans ces quelques lignes, la question de la grammaire est, une fois de plus, évacuée au profit des registres et de la prononciation. Le travail de standardisation ne s'arrête pas là. Le 12 septembre 1960, un comité linguistique est officiellement mis sur pied au sein de la société Radio-Canada, et des mandats lui sont confiés :

- Améliorer la langue à l'antenne;
  - Améliorer la langue de la gestion interne;
  - Servir d'organisme de gestion de la langue;
  - Recueillir les matériaux nécessaires à la compilation de la terminologie de la production (radio et télévision) et de la gestion.
- (Dubuc, 1990, p. 136)

Ce comité suscitera par le biais de ses publications (dont les reconnus *Que dire ?* et *C'est-à-dire*), un grand enthousiasme qui sera couronné en 1963 par la coupe Émile de Girardin décerné par l'Office du vocabulaire français de Paris, pour sa contribution exceptionnelle à l'amélioration de la qualité du français en radiotélévision. Le Comité linguistique de Radio-Canada ne sera plus un simple outil de standardisation linguistique au sein d'une entreprise. Son rayonnement deviendra international (Dubuc, 1990, p. 137). Actuellement, ce comité a été mis en retrait, mais existe toujours : « [...] la direction de l'information à Radio-Canada propose régulièrement, à son personnel des salles de nouvelles des séances de formation spécialisées auxquelles se greffent des ateliers de perfectionnement linguistique » (Bertrand, 2005, p. 452). De plus, comme en témoigne un rapport déposé par le Groupe de travail sur la qualité de la langue (2003), la SRC fait de la qualité de la langue qu'elle diffuse, une préoccupation majeure.

Néanmoins, au cours des deux dernières décennies, les critiques vis-à-vis du français parlé à Radio-Canada se firent de plus en plus pressantes. Des critiques avaient notamment exprimé l'opinion que la langue parlée à la radiotélévision d'État se dégradait. On pouvait lire, par exemple, que :

D'emblée, il faut admettre que la qualité du français à la télévision de Radio-Canada est en chute libre depuis quelque temps. Anglicismes lexicaux et syntaxiques, barbarismes et autres fautes de langage abondent non seulement dans plus d'une émission de divertissement, mais aussi dans la plupart des émissions d'affaires publiques. (Gosselin, 1994 : B-3)

Pourtant, dans leur étude, Bouchard et Maurais (2001) relèvent de nombreuses données, qui semblent montrer que la population québécoise ne partage pas cette opinion.

**Tableau 2.1** : Évaluation de la qualité du français parlé aux stations de télévision en % (extrait de Bouchard et Maurais, 2001, p. 115)

	Radio-Canada	TVA	TQS	Télé-Québec
<i>Excellent</i>	37.2	19.8	13.8	34
<i>Bon</i>	61.2	73.7	73	62.6
<i>Mauvais</i>	1.4	6.3	12.3	3.2
<i>Très mauvais</i>	0.1	0.3	0.9	0.2
<b>Total (N)</b>	1491	1443	1271	1068

Dans le tableau 2.1, on remarque les éléments suivants : on trouve le meilleur parler à Radio-Canada et à Télé-Québec. Toutefois, c'est le français de Radio-Canada qui semble représenter l'excellence du français des médias québécois avec 37.2%, suivi de Télé-Québec avec 34%, TVA et TQS étant situés plus loin avec respectivement 19.8% et 13.8% (nous noterons que cette étude ne concernait pas seulement les lecteurs de nouvelles, mais bien le parler général que l'on peut observer dans divers programmes diffusés sur ces canaux télévisuels). Le constat est là. Radio-Canada est, pour la majorité de la population québécoise, le modèle de référence linguistique. Soulignons cependant que nous ne savons pas si l'écart de 3.2% entre Radio-Canada et Télé-Québec est significatif ou non. L'étude de Bouchard et Maurais nous donne également une autre information qui renforce cette perception.

**Tableau 2.2 :** Évaluation de la qualité de la langue de la télévision par rapport à celle utilisée tous les jours en % (extrait de Bouchard et Maurais, 2001, p. 116)

	<b>Radio Canada</b>	<b>TVA</b>	<b>TQS</b>	<b>Télé Québec</b>
<i>Supérieure</i>	63.5	40.5	32.1	57.1
<i>Identique</i>	31.6	47.5	48	35.5
<i>Inférieure</i>	4.9	12	20	7.4
<b>Total (N)</b>	1479	1419	1243	1054

Dans le tableau 2.2, la population évalue très majoritairement le français parlé à Radio-Canada et à Télé-Québec comme supérieur à celui de tous les jours. Si les deux télévisions d'État se partagent les meilleurs résultats, c'est tout de même Radio-Canada qui arrive en première position. Il ressort donc de ces statistiques que la Société Radio-Canada semble encore jouir d'un prestige linguistique sans commune mesure au Québec. L'étude de Maurais (2005) démontre que ce prestige n'est d'ailleurs pas limité à la télévision, mais que Radio-Canada se démarque aussi des stations radiophoniques privées :

Les lecteurs et les journalistes des stations privées font trois fois plus d'erreurs que ceux de Radio-Canada. La supériorité de Radio-Canada est claire dans toutes les catégories de la grille d'analyse, mais spécialement dans deux : niveau de langue et vocabulaire. (Maurais, 2005, p. 51)

Toutefois, Bertrand (2005, p. 448) note que : « Avec les années, le fossé entre la langue populaire et la langue à l'antenne s'est considérablement rétréci. » Cela veut-il dire que le

français utilisé à Radio-Canada peut être considéré comme la norme du français parlé au Québec ?

Dans leur article, Bouchard et Maurais (1999, p. 100) nous fournissent une information importante concernant la variété de français valorisée au Québec. À partir d'une étude réalisée auprès de 1 591 répondants, ils dégagent, en effet, trois grands modèles normatifs du français parlé au Québec, qu'ils représentent de la manière suivante :

**Tableau 2.3 :** Modèles normatifs constatés et pourcentages de francophones  
(extrait de Bouchard et Maurais, 1999, p. 100)

	Variétés géographiques	Parler auto évalué	Modèle de référence	Pourcentage de francophones
<i>Modèle 1</i>	Québécois	Plutôt à la manière québécoise	Lecteurs de nouvelles de Radio-Canada	54 %
<i>Modèle 2</i>	Québécois	Tout à fait à la manière québécoise	Gens ordinaires des jeux télévisés	28 %
<i>Modèle 3</i>	Français	À la manière française	Lecteurs de nouvelles de Radio-Canada	17 %

Arrêtons-nous un instant sur la composition du tableau. Celui-ci prend en considération quatre variables. La colonne 1 représente le type de modèle normatif favorisé par les répondants. La seconde colonne rend compte de la variété géographique du modèle. La colonne 3 considère le parler auto-évalué des répondants (ces derniers considèrent qu'ils parlent à la manière québécoise ou française). La quatrième colonne représente le modèle de référence privilégié par les répondants, c'est-à-dire, le modèle qui selon eux, présente le meilleur parler. Enfin, la dernière colonne donne les pourcentages pour chacun des trois modèles. Prenons un exemple pour résumer. Le modèle 1 rassemble 54% des répondants. Leur modèle normatif est un français québécois dont la référence est celle des lecteurs de nouvelles de Radio-Canada. Enfin, ces mêmes répondants pensent parler un français qui se rapproche plus de la variété québécoise que française. À partir des résultats présentés, nous pouvons conclure que le modèle de référence (donc socialement valorisé) du français parlé au Québec est, pour la majorité des Québécois et des

Québécoises, celui des lecteurs de nouvelles de Radio-Canada avec 71 % d'opinion favorable.

Nous avons deux remarques à faire concernant les résultats obtenus. La première est d'ordre méthodologique. Dans cette étude, on demande aux répondants d'évaluer des modèles de parler : celui des lecteurs de nouvelles de Radio-Canada et celui des gens ordinaires des jeux télévisés. Les résultats tendent à montrer qu'il existe un modèle général de référence : celui de Radio-Canada. Or, l'étude de Laberge et Chiasson-Lavoie (1971) montre que la prononciation attire le plus d'attention dans la conscience linguistique des locuteurs. Il est donc fort probable que les répondants de l'étude de Bouchard et Maurais (1999) aient eu le même réflexe. Dans un tel cas, on ne peut pas conclure à un modèle général de référence qui inclurait, par exemple, la grammaire des lecteurs de nouvelles de Radio-Canada. Une seconde remarque concerne l'ambiguïté du modèle 3. Ce modèle est défini comme français, les répondants qui le préconisent considèrent parler à la française, mais leur modèle de référence est celui des lecteurs de nouvelles de Radio-Canada. En d'autres termes, le modèle des lecteurs de nouvelles de Radio-Canada apparaît pour 17% des répondants comme n'étant ni totalement français, ni totalement québécois.

Bien que les résultats obtenus par Bouchard et Maurais (1999) soulignent l'existence réelle d'un modèle normatif du français québécois (celui des lecteurs de nouvelles de Radio-Canada), il nous paraît difficile de les prendre en considération pour répondre au problème de la définition de la norme adoptée par l'AQPF (1977). À cela nous avons deux principaux arguments. Premièrement, les lecteurs de nouvelles de Radio-Canada sont des journalistes, donc des locuteurs spécialisés, qui reçoivent en plus une formation linguistique soutenue et régulière (Bertrand, 2005, p. 452). De plus, ces locuteurs spécialisés sont appelés des « lecteurs de nouvelles » parce qu'ils lisent les nouvelles à partir, le plus souvent, d'un prompteur. En cela, leur discours est naturellement beaucoup plus proche de l'écrit que de l'oral.

Enfin, la norme définie par l'AQPF (1977) mentionne que celle-ci doit se baser sur le français valorisé par la majorité des Québécois en situation de communication « formelle ». Elle prend en compte non pas les lecteurs de nouvelles de Radio-Canada, mais une bien plus grande partie de la population. Il n'est pas donc raisonnable de

considérer que des professionnels de la langue comme les lecteurs de nouvelles de Radio Canada, en situation de lecture et non pas en situation de communication orale formelle, puissent être considérés de manière opérationnelle comme étant les modèles à suivre. Aussi, leur français ne peut pas être considéré comme étant la « norme », car ce serait installer une norme impossible à atteindre pour la très grande majorité de la population québécoise, et cette « norme » resterait donc purement hypothétique, voire, à toutes fins pratiques, inutile.

#### 2.4.1.4. Mais qui parle la norme ?

Maurais (1986) remet en cause le fait que la classe dominante de la population québécoise puisse être détentrice de la norme linguistique.

Qui détermine les critères qui servent à évaluer la qualité des discours? On pourrait répondre rapidement en disant que c'est le groupe social dominant, économiquement ou culturellement. Mais, pour ma part, je préfère parler [...] de « couches linguistiquement hégémoniques », c'est-à-dire « les couches dont l'activité langagière est prise comme modèle, est considérée comme centre de gravité de la langue et qui sont hégémoniques du point de vue du pouvoir » [...], même si, dans certaines sociétés, elles peuvent se confondre ou s'intégrer à la classe dominante. (Maurais, 1986, p. 79)

Il ajoute quelques pages plus loin que :

[...] la partie la plus active et surtout la plus visible actuellement de ces couches linguistiquement hégémoniques est constituée par des normalisateurs [...], ceux de l'Office de la langue française, ceux des différentes commissions de terminologie et ceux qui sont chargés de la correction linguistique dans les divers ministères. (Maurais, 1986, p. 79)

Lamonde (2004, p. 63) reprend d'ailleurs les arguments de Maurais (1986) et précise : « Je ne suis pas la seule à penser qu'on apprendrait des choses fort instructives sur le standard d'ici si on s'intéressait de plus près au français de ce groupe sélect. » Nous partageons ce point de vue. Néanmoins, nous pensons que restreindre la norme linguistique aux seuls usages de langagiers nous paraît risqué. Selon Lamonde (2004, p. 63) « les langagiers doivent maîtriser le standard européen »<sup>7</sup>. Si l'on suit le raisonnement de Lamonde (2004), ne risque-t-on pas de proposer une nouvelle fois une norme, cette fois-ci européenne, dans laquelle le peuple québécois ne se reconnaîtrait pas et qui serait

donc susceptible d'être rejetée, et par de là même, non représentative des usages normatifs réels de la population ?

Auger (1988, p. 63) propose que la variété de référence soit celle parlée par la couche moyenne supérieure, fortement scolarisée, de la population québécoise. Nous pensons que la définition d'Auger est trop restrictive, car elle ne prend en compte qu'un sous-groupe très limité de la population québécoise et que, de toute façon, elle pose un problème majeur : celui de la scolarisation. En d'autres termes, le parler des membres moins scolarisés des couches supérieures québécoises est-il nécessairement différent de celui des membres plus scolarisés ? Cela n'est pas évident. Corbeil (1983) propose le principe de la régulation linguistique, qu'il définit comme :

[...] phénomène par lequel les comportements linguistiques de chaque membre d'un groupe ou d'un infragroupe donné sont façonnés dans le respect d'une certaine manière de faire sous l'influence de forces sociales émanant du groupe ou de ses infragroupes. (Corbeil, 1983, p. 283)

Selon ce principe, il est tout à fait possible qu'un médecin (qui possède un niveau d'études universitaires très élevé) et un chef d'entreprise (dont le niveau scolaire peut ne pas dépasser le niveau secondaire) puissent utiliser les mêmes variantes normatives grammaticales. C'est l'influence des forces sociales qui fait en sorte que des membres d'un même groupe (comme celui de l'élite québécoise) vont tendre vers une même norme linguistique en dépit de leur niveau de scolarisation.

Nous avons vu dans le chapitre 1 que de nombreuses études sociolinguistiques (citons entre autres, Labov (1976) et Trudgill (1995)) ont montré que dans les communautés socialement stratifiées (la société québécoise faisant très certainement partie de celles-ci), la norme se définit, au départ, à partir des usages des classes sociales élevées (les intellectuels, les écrivains, les artistes, les professionnels des médias, les politiciens, etc.)<sup>8</sup>. Pourquoi ne serait-ce pas le cas au Québec ?<sup>9</sup> Corbeil (1986) propose que la norme définie comme modèle à suivre s'illustre à l'oral dans le discours de « locuteurs prestigieux », et qu'elle soit, à l'écrit, la langue de la littérature et des journaux. La question est maintenant la suivante : qui sont ces locuteurs prestigieux ?

Beaucoup plus récemment, Dumas (2006) proposait que le français québécois standard soit celui que l'on peut :

[...] observer dans les manifestations officielles de la parole publique, essentiellement dans les émissions d'information et d'affaires publiques des réseaux publics (non commerciaux) de radio et de télévision, qui représentent les principales tribunes modernes des instances officielles définissant la norme<sup>10</sup>. (Dumas, 2006, p. 100)

Au regard des diverses propositions, il paraît difficile de trouver un terrain d'entente. Toutefois, nous pensons que le problème de la norme du français parlé au Québec peut être résolu en proposant que le français parlé par l'élite sociale et culturelle du Québec en situation de communication « formelle » (au sens d'Auger, 1997a, p. 153) soit le modèle qui se rapproche le plus de ce qui peut être défini comme « norme » (au sens du bon usage) du français québécois oral. Par « élite sociale et culturelle du Québec » nous entendons des personnes dont la position sociale est élevée (mais dont le niveau de scolarité peut ne pas être élevé) et dont la profession relève du domaine public<sup>11</sup>, ce qui leur assure ainsi une cote maximale sur le marché linguistique (par exemple : les avocats, les responsables d'entreprises, les professeurs, les sportifs de haut niveau, etc.). Deux réalités s'inscrivent dans notre perspective : une réalité sociale et culturelle québécoise (Petiot et Marchello-Nizia, 1972, p. 112) dans laquelle le bon usage est défini à partir des usages (au sens de Landry, 1972, p. 30) de locuteurs québécois, ainsi qu'une réalité sociolinguistiquement plus théorique (ces locuteurs québécois font partie des élites sociale et culturelle québécoise qui possède le capital linguistique) mais non négligeable, dans laquelle « toute la structure sociale est présente dans les interactions (et par là dans le discours) » (Bourdieu, 1982, p. 61).

#### 2.4.2. La norme du français au Québec : une question de prononciation et de lexique

Jusqu'à présent, la norme du français québécois n'a été traitée que sur deux plans : la prononciation et le lexique. Nous nous proposons dès à présent de revenir sur ces deux aspects. Malgré les nombreuses études qui ont été faites dans ces deux domaines, nous verrons que certaines zones d'ombre subsistent.

#### 2.4.2.1. La prononciation : une évidence pas si évidente

Concernant la prononciation, la question de la norme semble, de prime abord, avoir été résolue. Rappelons quelques faits principaux. En 1965, dans son premier document sur la norme du français écrit et parlé, l'OLF déclarait :

La conformité au modèle normatif ne doit pas être moins grande dans la réalisation des sons qui composent le système phonique du français. Nous devons nous efforcer d'en produire les trente-six phonèmes avec la plus grande pureté possible. Mais nos prononciations vicieuses, notre relâchement articuloire, et d'autres facteurs d'ordre culturel ou social nous écartent considérablement de la bonne voie à suivre en ce domaine. Trop nombreux sont les sons que nous réalisons de façon défectueuse : consonnes assibilées (ts-dz) au lieu de (t-d), ou palatalisées (k'-g'-n') au lieu de (k-g-n), ou désarticulées (h) au lieu de (ch-j) ; voyelles trop ouvertes et souvent diphtonguées comme (è-a-eu), nasales au timbre trop grêle et trop nasillard, etc. (Ministère des affaires culturelles du Québec, 1965, p. 8)

Le modèle prôné à cette époque était le français international (Ministère des affaires culturelles du Québec, 1965, p. 6)<sup>12</sup>. Les traits caractéristiques du français québécois populaire étaient tout simplement prohibés, car la « pureté » de la langue française devait être respectée.

À l'heure actuelle, la norme de la prononciation du français québécois apparaît même comme clairement établie : c'est celle de Radio-Canada. Tremblay (1990, p. 209) remarquait que ce modèle était neutre du point de vue de l'accent régional et qu'il faisait « autorité en matière de prononciation. » Martel et Cajolet-Laganière (1995, p. 18) soulignaient aussi que :

Depuis quelques décennies, grâce aux réseaux de communication de la radio puis de la télévision, un nouveau modèle de prononciation a pris forme entre l'ancien usage canadien et l'usage français de France. La langue des principaux annonceurs et annonceuses a été jugée excellente et est ainsi devenue le modèle de prononciation au Québec. Ce modèle n'est pas français ; il n'est surtout pas parisien, car le peuple québécois rejette cette prononciation « à la française », qu'il juge trop « pointue ». C'est ce qu'on a appelé le modèle « radiocanadien » du français parlé au Québec.

L'affirmation de Martel et Cajolet-Laganière (1995, p. 18) paraît claire et simple. Le modèle de prononciation au Québec est québécois et se distingue nettement du celui de la France. Or, les résultats (cités plus haut) de Bouchard et Maurais (1999, p. 100) montrent

bien que ce n'est pas le cas puisque 17% des répondants pensent que le modèle radiocanadien est identique au modèle français. Ces résultats montrent, par ailleurs, que les Québécois, ne rejettent pas le modèle hexagonal aussi définitivement que ce que Martel et Cajolet-Laganière (1995) prétendent (Lamonde, 1998, p. 50 fait également la même remarque).

Le doute quant à cette affirmation s'épaissit même un peu plus lorsque l'on regarde quelle norme est préconisée au sein même de Radio-Canada. Dubuc (1990, p. 144) propose :

Pour survivre, le français d'ici doit se démarquer le moins possible du français utilisé généralement dans la francophonie. Le Québécois n'a pas à renoncer à ses particularités de langage dans l'utilisation individuelle de sa langue, mais il a tout à perdre si ces particularismes sont érigés en normes et le coupent de la francophonie, seul point d'appui face à la marée anglo-saxonne. La langue officielle du Québec doit être le français et non le « québécois » ; les médias doivent s'en faire les véhicules respectueux.

Notons que Dubuc (1990, p. 144) semble prôner un français « international », et que par « québécois », il semble davantage vouloir parler du français québécois populaire.

Dans un bulletin *C'est-à-dire* de 1989 (vol. XVIII, no. 4), la norme du français utilisée à Radio-Canada est définie à partir des références suivantes :

- Pour la prononciation : c'est le *Dictionnaire de la prononciation française dans sa norme actuelle* de Warnant (1987) qui fait office de modèle à suivre.

Ce dictionnaire est, par ailleurs, entièrement basé sur le français hexagonal.

- Pour le vocabulaire, les dictionnaires *Robert* et *Larousse* sont les deux principales sources lexicales.
- Pour la syntaxe, c'est la grammaire consignée dans *Le bon usage* de Grevisse qui doit être respectée rigoureusement.

Le modèle préconisé ci-dessus laisse entendre que c'est non pas un modèle québécois qui doit être mis en valeur, mais plutôt une norme basée entièrement sur le français hexagonal puisque les références citées sont, à l'exception de Grevisse, toutes françaises. Dubuc (1990, p. 146) tente de justifier son choix par le fait qu'il ne faut pas « isoler le français

du Canada [et par là le français du Québec] en le coupant de ses sources » et que « nous ne sommes ni assez nombreux ni assez puissants pour prétendre à une complète autonomie linguistique ; il faut pouvoir nous appuyer sur la communauté francophone du monde pour faire le poids. » Faire le poids face à quoi ? Face à la langue anglaise, évidemment. Dans son article, Dubuc (1990, p. 147) note un peu plus loin que :

Les régionalismes de prononciation ont beaucoup d'importance. Nul doute que ce sont eux qui contribuent le plus à marquer le français d'ici. [...] il y a trois types d'écart à rectifier dans le français parlé à l'antenne : le déplacement systématique de l'accent tonique, le timbre des voyelles et l'affrication du *d* et du *t*.

Dubuc (1990, p. 147) précise pour chacun des traits, les faits suivants :

Pour ce qui est de l'accent tonique, il faut se rappeler qu'en français, il se place sur la dernière syllabe sonore. On ne doit pas dire O'ttawa mais Ottawa' en mettant l'accent sur la dernière syllabe.

Nos voyelles sont la partie la plus « visible » du parler québécois ou franco-canadien et c'est leur timbre qui contribue à donner à notre parler une teinte de paysannerie désuète. Il importe donc d'en rajuster le timbre en évitant l'épaississement des *a*. On ne doit pas prononcer Canadâ en fermant le *a* final, mais en l'ouvrant. Il faut se garder aussi des *i* qui tendent vers l'*é*, comme dans diffécéle (difficile), et du *u* qui tend vers *eu*, par exemple, fleute (au lieu de flûte). Nous nasalisons trop les voyelles dites nasales : *am, in, on, un*. [...] On notera aussi que, contrairement au français parisien, nous maintenons le son *un* parce qu'il est encore en usage dans de nombreuses régions et qu'il garde son utilité pour distinguer, par exemple, un fidèle et infidèle.

Il reste enfin l'affrication du *d* et du *t* devant *i* et *u*. On a tendance, chaque fois que ces consonnes se trouvent devant un *i* ou un *u*, à introduire un léger sifflement, par exemple, tzunique, tzirelire, dzurable, dziction. Ce défaut se corrige facilement en mettant la pointe de la langue, non pas sous les incisives, mais au point de jonction du palais et des incisives supérieures<sup>13</sup>.

Si le modèle de Dubuc (1990) apparaît comme relativement concret, il ne fait pas pour autant l'unanimité auprès des linguistes québécois.

#### 2.4.2.1.1. Le modèle d'Ostiguy et Tousignant (1993)

Ostiguy et Tousignant (1993) proposent un modèle de prononciation beaucoup plus proche des usages des Québécois que le modèle prôné par Dubuc (1990). Nous résumons les principales caractéristiques de ce modèle ainsi :

- Maintient du « e » caduc dans les situations où celui-ci est requis (telle la lecture à haute voix) (Ostiguy et Tousignant, 1993, p. 49)
- Concernant l'assimilation des voyelles « seule la nasalisation des voyelles peut entraîner certains jugements sévères à l'égard du parler de son usager. Une certaine vigilance de la part de l'enseignant est donc de mise. » (Ostiguy et Tousignant, 1993, p. 61)
- Les voyelles « i », « u » et « ou » ne présentent aucun défaut de prononciation particulier. (Ostiguy et Tousignant, 1993, p. 69)
- Concernant la voyelle « a », les variantes [a] et [a:] doivent être maîtrisées dans les contextes de communication formelle. (Ostiguy et Tousignant, 1993, p. 81)
- Concernant la voyelle « è » en fin de mot, les étudiants doivent mieux maîtriser les variantes [ɛ] et [æ]. (Ostiguy et Tousignant, 1993, p. 88)
- Concernant la diphtongue des voyelles longues [a<sup>u</sup>] pour [a:] et [a<sup>e</sup>] pour [ɛ:], il est important que les étudiants sachent utiliser les variantes non diphtonguées dans les situations de communication formelle. (Ostiguy et Tousignant, 1993, p. 96)
- La prononciation de la graphie « oi » : les trois variantes [wa], [wa], [wa:] doivent être maintenues dans les situations de communication formelle. (Ostiguy et Tousignant, 1993, p. 106)
- Les voyelles nasales « an », « in », « on », « un » font partie du français québécois oral de référence. (Ostiguy et Tousignant, 1993, p. 115)
- La fusion des voyelles (comme dans « sur la rue » qui devient [sa:ry]) est à éviter dans des contextes normatifs. (Ostiguy et Tousignant, 1993, p. 124)
- L'affrication du *t* et du *d* devant « i » et « u » n'a pas à être corrigée. (Ostiguy et Tousignant, 1993, p. 131)
- L'assimilation des consonnes du type « ligue nationale » prononcée « ligne nationale » est proscrite. (Ostiguy et Tousignant, 1993, p. 143)
- Les liaisons consonantiques du type « vingt-z-enfants » et « ch't-allé » sont elles-aussi à corriger. (Ostiguy et Tousignant, 1993, p. 156)
- Aucune réalisation du « r » n'est particulièrement favorisée. (Ostiguy et Tousignant, 1993, p. 156)

- La réduction des groupes consonantiques du type *table* = [tab] doit être évitée dans les situations de communication formelle. (Ostiguy et Tousignant, 1993, p. 174)
- La disparition de la consonne « l » des pronoms et articles (comme dans *il* = [i] et « j'ai vu 'a fille » pour « j'ai vu la fille ») n'est pas un phénomène faisant partie du français québécois de référence. Les variantes soutenues (« il », « elle », « la », etc.) sont donc à favoriser dans des contextes de communication formelle. (Ostiguy et Tousignant, 1993, p. 188)

L'ouvrage d'Ostiguy et Tousignant (1993) n'a cependant pas été le seul à proposer un modèle de la prononciation normative du français québécois. En effet, quelques années plus tard, Cox (1998) proposait une nouvelle étude.

#### 2.4.2.1.2. Le modèle de Cox (1998)

Dans son enquête, Cox (1998) propose qu'un modèle de norme du français canadien soit basé sur l'usage canadien. Afin de décrire cette norme, il étudie un corpus d'enregistrements de « Canadiennes et de Canadiens francophones ayant comme formation de parler/lire devant une caméra » (Cox, 1998, p. 177). Ces lecteurs de nouvelles de Radio-Canada (au nombre de six femmes et cinq hommes originaires des principales villes du Canada) ainsi que le présentateur national de RDI, constituent un échantillon d'une « nouvelle élite » qui doit être prise pour modèle de prononciation (Cox, 1998, p. 192, note 8, ne justifie cependant pas sa position). Il observe quatre éléments :

- 1) L'affrication du *t* et du *d* devant *i* et *u* comme dans *tu dis* [tʰydʲi] ;
- 2) Le relâchement des voyelles /i, y, u/ comme dans *rite* [RIT], *rut* [RYt] et *route* [Rut] ;
- 3) Le dévoisement des voyelles /i, y, u/ comme dans *équipé* [ekipe], *député* [depyte], et *écouté* [ekute] ;
- 4) Le « a » postérieur [ɑ] comme dans *Canada*, *base*, *tard*, *voir*, *mât*, et *câlin*.

Arrêtons-nous dès maintenant sur les résultats que Cox (1998) obtient pour les variables.

**Tableau 2.4** : Occurrences des variables 1-4 (d'après Cox, 1998, p. 183)

Animatrice/teur	1-Affrication	2-Relâchement	3-Dévoisement	4- « a » postérieur
SK 1	70/70	21/26	2/9	3/23
SK2	78/78	40/42	6/10	8/27
SK3	40/40	8/12	0/5	1/16
SK4	63/70	41/43	6/11	5/28
CB	77/77	52/69	11/14	3/35
AB	47/49	36/37	8/24	10/18
MB	65/65	31/32	22/25	12/32
ON	124/129	70/87	12/25	24/55
NB <sup>14</sup>	92/94	54/59	2/15	14/43
MTL	113/114	62/73	5/30	12/57
QC	122/125	77/86	12/29	15/45
RDI	79/79	29/48	7/13	4/34

La colonne 1 du tableau concerne la provenance de la personne observée (SK1 signifie Saskatchewan, locuteur 1, etc., CB signifie Colombie-Britannique, AB, Alberta, MB, Manitoba, ON, Ontario, NB, Nouveau-Brunswick, MTL, Montréal, QC, Québec et RDI, Réseau de l'Information, représenté par le locuteur national). Les colonnes 2 à 5 représentent le nombre d'occurrences par variables.

De ce tableau, nous pouvons remarquer plusieurs éléments. Tout d'abord, selon Cox, l'affrication du *t* et du *d* devant *i* et *u* (colonne 2) est réalisée dans 20 cas sur 990 (près de 98%), sur l'ensemble du corpus. Lorsque l'on s'attache aux résultats des locuteurs québécois de Montréal et Québec (lignes onze et douze, car nous ne savons pas si le locuteur de RDI est québécois ou non), on remarque que l'affrication est produite dans 98% des cas également (235/239). Les consignes de Dubuc (1990) ne sont donc pas respectées. Les résultats de Cox (1998) confirment néanmoins les observations de Dumas (1987, p. 9) qui disait que ce l'on retrouvait ce phénomène dans les bulletins de nouvelles à la télévision. Ostiguy et Toussignant (1993, p. 130) allaient même plus loin en disant que « c'est l'absence d'affrication [...] qui pourrait faire l'objet de jugements négatifs au Québec ». Enfin, les études de Lappin (1982) et Tremblay (1990) tiraient les mêmes conclusions.

Concernant le relâchement des voyelles /i, y, u/, le phénomène est observé dans 85%<sup>15</sup> des cas (521/614 cas). Pour les locuteurs québécois, les variantes relâchées constituent 87.5% des cas (77/86 cas). Ces résultats contredisent Dumas (1987, p. 95) qui dit qu'on ne les retrouve pas « dans les styles de langage les plus formels ». Ostiguy et Toussignant (1993, p. 69) notent plutôt qu'elles sont utilisées par des locuteurs « cultivés

ou moins cultivés, dans la plupart des situations de communication [mais qu'elles sont] moins fréquentes dans le discours de certains animateurs [...] à la télévision. » Les études de Lappin (1982) et Tremblay (1990) démontrent, elles, que ces variantes ne sont pas stigmatisées.

Les résultats obtenus sur le dévoisement des voyelles /i, y, u/ sont plus variables. En effet, on observe par exemple que le locuteur SK3 ne dévoise pas du tout alors que le locuteur MB dévoise dans 88% des cas (22/25 cas). On remarque que cinq locuteurs sur douze dévoisent dans plus de 50% des cas (SK2 obtient 6/10, SK4 obtient 6/11, CB obtient 11/14, MB obtient 22/35 et RDI obtient 7/13). Pour ceux qui dévoisent dans moins de 50% des cas, les pourcentages varient entre 0% (pour SK3 qui obtient 0/5) et 48% (ON qui obtient 12/25). Pour Cox (1998) cette variation s'explique notamment par la présence ou non d'une consonne sourde qui précède la voyelle comme dans *situation* [sɪt<sup>h</sup>ʔasjɔ̃] qui favoriserait plus le dévoisement des voyelles /i, y, u/.

Nulle part dans son article, Cox (1998) ne nous informe si ces résultats sont significatifs ou non. Il n'est pas certain que les pourcentages indiquent une variation aussi importante. Le poids statistique n'est pas pris en compte alors qu'un simple test de Chi<sup>2</sup> aurait permis de voir si la variation était significative, et dans quelle mesure (peut-on conclure à partir de cinq occurrences que SK3 ne dévoise jamais ?). En ce qui concerne les locuteurs québécois (deux hommes), on note que MTL dévoise seulement à 16% par rapport à QC qui dévoise à près 42%. La différence est importante et plus marquée que pour les deux phénomènes précédents. En revanche, les résultats confirment que le modèle de Dubuc (1990) qui proscrit le dévoisement des voyelles /i, y, u/ tend à être appliqué par les locuteurs québécois, mais que certains locuteurs le maîtrisent mieux que d'autres. Selon Ostiguy et Tousignant (1993, p. 60) ce phénomène « passe généralement inaperçu aux oreilles des « policiers de la langue. ». L'effet qu'il engendre [...] est par conséquent négligeable. »

La postériorisation du « a » est réalisée dans près de 27% des cas du corpus (111/413), toutes positions du « a » confondues. Cox (1998, p. 185) conclut d'ailleurs que :

Le dépouillement de nos corpus nous oblige à constater que la majorité des animateurs enregistrés évitent d'utiliser le [ɑ] en fin de mot dans une syllabe ouverte; pourtant, tous les locuteurs l'utilisent dans les deux autres environnements.

Pour les locuteurs québécois, on note la même variation que pour le dévoisement des voyelles /i, y, u/. Le locuteur MTL utilise le [ɑ] dans 21% (12/57) contre 34% (15/45) pour le locuteur QC. Le modèle de Dubuc (1990) qui exclut l'utilisation du [ɑ] au profit de [a] tend donc encore une fois à être appliqué. Néanmoins, les locuteurs MTL et QC ne le maîtrisent pas de la même façon. Selon Dumas (1987, p. 149) le [ɑ] en position finale ouverte serait plus « convenable et normal dans un registre formel » que le [ɔ] qui, selon Lappin (1982) et Tremblay (1990), est beaucoup plus stigmatisé socialement. Pour Ostiguy et Tousignant (1993, p. 81), le [ɑ] est même caractéristique de la langue soutenue. Ceci expliquerait donc la présence de certaines occurrences de [ɑ], mais aussi l'absence totale de [ɔ].

Nous terminerons sur les recommandations que l'auteur fait au sujet de la norme du français canadien. Selon Cox (1998, p. 188-189), celle-ci doit inclure :

1. L'affrication du *t* et du *d* devant *i* et *u* ;
2. Le relâchement des voyelles /i, y, u/ ;
3. Le « a » postérieur pour représenter : (a) tout *â* (sauf au subjonctif et au passé simple) ; (b) *as* et *ase* en fin de mot dans *bas* [ba], *base* [ba:z] ; pour les adjectifs en *as*, comme *bas*, le féminin *basse* aurait [ɑ] aussi ; (c) prononciation avec /a/ de *bois* (nom), *mois*, *noix*, *poids*, *pois* et *trois* ; (d) *a* dans les mots dans l'Appendice C (citons : *accabler*, *bailler*, *bataille*, etc.) ;
4. Quatre voyelles nasales articulées [ɛ̃, œ̃, ɑ̃, ɔ̃] ;

Les recommandations de Cox (1998) vont donc, pour certaines variables, à l'encontre du modèle proposé par Dubuc (1990). Ces variables sont : l'affrication du *t* et du *d* devant *i* et *u*, le relâchement des voyelles /i, y, u/, la postériorisation du « a ». Concernant les voyelles nasales, Dubuc (1990) et Cox (1998) sont en faveur du maintien des quatre

voyelles nasales. Dubuc (1990) pense cependant que les voyelles nasales [ẽ, œ̃, ɑ̃, ɔ̃] sont souvent trop nasalisées.

#### 2.4.2.1.3. L'étude de Reinke (2005)

Plus récemment, Reinke (2005) présente une analyse de trente-deux variables phonétiques (Reinke, 2005, p. 21-22) observées à partir d'un corpus de trente-huit émissions télévisuelles diffusées sur Radio-Canada, TVA, TQS et Télé-Québec entre 1999 et 2001. Les variables qu'elle observe sont précisément<sup>16</sup> :

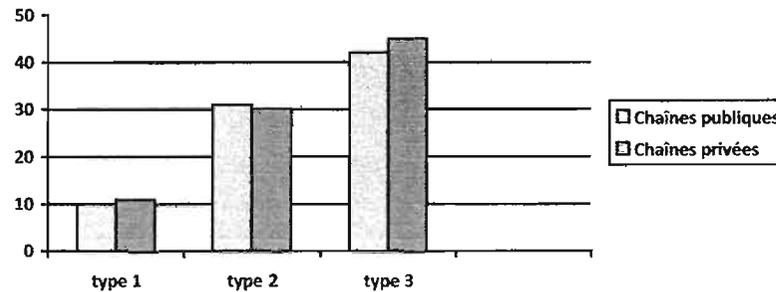
- le (a#<sup>17</sup>) comme dans *canada* ([ɔ] vs [ɑ], [a]) ;
- le (a:\$<sup>18</sup>) comme dans *gagner* ([ɔ:] vs [ɑ:], [a]) ;
- le (a:C#) comme dans *pâte* ([a<sup>ɔ</sup>], [a<sup>u</sup>], [a<sup>o</sup>] vs [ɑ:], [a:]) ;
- le (a:ɜ) comme dans *garage* ([a<sup>ɔ</sup>], [a<sup>u</sup>], [a<sup>o</sup>] vs [ɑ:]) ;
- le (ɛ:C#) comme dans *neige* ([a<sup>ɛ</sup>], [a<sup>o</sup>], [a<sup>i</sup>] vs [ɛ:]) ;
- le (o:C#) comme dans *côte* ([o<sup>u</sup>], [ɔ<sup>o</sup>] vs [o:]) ;
- le (ø:C#) comme dans *meute* ([ø<sup>y</sup>] vs [ø:]) ;
- le (ɔ:R#) comme dans *fort* ([a<sup>ɔ</sup>], [a<sup>u</sup>], [a<sup>o</sup>] vs [ɔ:]) ;
- le (œ:R#) comme dans *beurre* ([a<sup>œ</sup>], [a<sup>o</sup>], [a<sup>y</sup>] vs [œ:]) ;
- le (wa#) comme dans *moi* et *droit* ([we], [ɛ] vs [wa]) ;
- le (waC#) comme dans *droite* ([we] vs [wa]) ;
- le (wa#) comme dans *bois* ([wɔ] vs [wa]) ;
- le (wa\$) comme dans *voisin* ([we], [wɛ] vs [wa]) ;
- le (wa:C) comme dans *noir* ([wa<sup>ɛ</sup>], [wa<sup>ɔ</sup>] vs [wa:]) ;
- le (wa:\$) comme dans *soirée* ([we:] vs [wa:]) ;
- le (ɛ#) comme dans *vrai* ([æ] vs [ɛ]) ;
- la suite (CC\_V) comme dans *autre ami* ([o:tami] vs [o:trami]) ;
- la suite (CC\_C) comme dans *votre mère* ([vɔtrmɛ:r] vs [vɔtrmɛ:r]) ;
- la suite (CC#) comme dans *artiste* ([artis] vs [artist]) ;

- la réduction des groupes de consonnes à l'intérieur d'un mot comme dans *plus* ([py] vs [ply]) ;
- l'article défini *la* comme dans *j'ai fermé la fenêtre* ([a] vs [la]) ;
- l'article défini *les* comme dans *je n'ai pas les clés* ([e] vs [le]) ;
- le pronom complément *la* comme dans *je veux la voir* ([a] vs [la]) ;
- le pronom complément *les* comme dans *je veux les apporter* ([e] vs [le]) ;
- le pronom *il* ([i] vs [il])
- le pronom *ils* ([i] vs [il]) ;
- le pronom *elle* ([a], [al], [ɛ:] vs [ɛl]) ;
- le pronom *elles* ([i] vs [ɛl], [ɛ:]) ;
- les liaisons facultatives comme dans *il rentrait au pays* ;
- la fusion vocalique comme dans *su(r)l'a* ([sa:] vs [syrla]) ;
- le (ne) comme dans *je (n)'ai pas faim* ;
- le (je) comme dans *je pense* ([pās] vs [ʒə pās]).

Un total de 152 locuteurs constitue le corpus. Les trente-huit émissions sont réparties selon trois types de programme (Reinke, 2005, p. 16-17) :

- type 1 : émissions d'informations, bulletins de nouvelles, etc. ;
- type 2 : entretiens, jeux, etc. ;
- type 3 : émissions ludiques, variétés, etc.

Reinke (2005) distingue également les chaînes publiques (Radio-Canada et Télé-Québec) et les chaînes privées (TVA et TQS).



**Figure 2.1 :** Taux d'utilisation des variantes familières (toutes variables confondues) en fonction du type de chaînes de télévision et du type d'émissions, toutes variables linguistiques confondues (d'après, Reinke, 2005, p. 27)

Les résultats obtenus par Reinke (2005) tendraient à démontrer que le modèle radiocanadien n'existerait plus au profit d'un modèle qui serait maintenant relativement homogène diffusé sur l'ensemble des chaînes. Lorsque l'on regarde plus particulièrement les résultats concernant les émissions de type 1 (donc de type formel, comme les bulletins de nouvelles), on s'aperçoit que les quatre réseaux (Radio-Canada, TVA, TQS et Télé-Québec) utilisent des variantes phonétiques familières dans des proportions relativement identiques. Plus la formalité de l'émission est grande, moins on observe de variantes familières dans les chaînes publiques ou privées. Reinke (2005, p. 26) note d'ailleurs que : « Le préjugé largement répandu selon lequel un usage excessif du familier serait davantage le lot des chaînes privées ne peut pas être soutenu, du moins pour ce qui est des variantes phoniques qui font l'objet de cette étude. » Elle conclut d'ailleurs que :

Le taux de variantes familières dans les émissions du type 1 est très bas, soit de 10 % : ces émissions diffusent donc un français standard, du moins tel que la grille d'analyse de la présente étude le définit. Il faut cependant reconnaître que nous ne disposons d'aucune étude permettant de déterminer un seuil à partir duquel le nombre de variantes familières serait susceptible de provoquer des réactions négatives chez les auditeurs. (Reinke, 2005, p. 41)

Autrement dit, il semble que Radio-Canada n'ait plus le monopole du bon parler québécois. Un modèle standard serait maintenant en place et diffusé sur l'ensemble des réseaux de la télévision québécoise. Selon l'étude de Reinke (2005) les différents réseaux se sont tout simplement alignés sur le modèle radio-canadien.

Nous terminerons cette sous-section par la remarque suivante. Les études d'Ostiguy et Tousignant (1993), de Cox (1998) et de Reinke (2005) démontrent qu'il existe bien un modèle standard de la prononciation qui est diffusé au Québec, et plus particulièrement dans les émissions à caractère formel. Pourtant, est-ce à dire que ce modèle doit être celui qui permettrait de définir la norme de la prononciation québécoise ? Nous avons proposé que la norme du français québécois soit le modèle que l'élite sociale et culturelle utilise en situation de communication formelle. Pour être cohérente, cette définition doit s'appliquer sur tous les plans (la prononciation, la grammaire et même le lexique). Il serait donc très intéressant d'observer les usages phonétiques de cette élite et de mesurer les écarts entre ces usages et ceux décrits dans les études d'Ostiguy et Tousignant (1993), de Cox (1998) et de Reinke (2005).

#### 2.4.2.2. Le lexique : une tradition et un débat qui durent depuis toujours

Le problème du lexique est apparu très tôt au Québec. Comme nous l'avons souligné dans la section 2.2.4.1, dès le milieu du dix-neuvième siècle, de nombreux ouvrages lexicographiques à vocation prescriptive sont produits. Citons à nouveau les ouvrages de Gingras (1860), Dunn (1880), Manseau (1881), Clapin (1894). Selon Corbeil (2007, p. 323) :

L'attention s'est d'abord concentrée sur les emprunts surtout à la langue anglaise, pour y distinguer les emprunts, les mots anglais nécessaires, des anglicismes, mots anglais qui faisaient double emploi avec des mots français. C'est l'époque des glossaires de mots et de sens sur le modèle *Dites... ne dites pas*. La distinction entre emprunts et anglicismes date de cette époque.

Depuis de nombreux autres ouvrages lexicographiques ont été réalisés. La SPFC publie en 1930 son glossaire (SPFC, 1930). De Villers (2005b, p. 23) note que :

Vaste inventaire des particularités lexicales du français du Canada, le *Glossaire du parler français au Canada* (1930) occupe une place privilégiée dans la lexicographie québécoise, car les usages qui y sont répertoriés ont été recueillis – ou tout au moins validés – à l'aide d'une importante enquête linguistique auprès de plusieurs correspondants « distribués dans toutes les parties du pays » [...]

Les travaux de l'OLF ont été également très importants dans le domaine, notamment sur le plan des canadianismes (Ministère des affaires culturelles du Québec, 1969), sur

l'emploi de formes étrangères (Ministère des affaires culturelles du Québec, 1980), puis des québécoïsmes (Ministère des affaires culturelles du Québec, 1985).

À l'heure actuelle, la question d'un dictionnaire usuel du français québécoïse préoccupe un grand nombre de spécialistes de la langue. Le sujet oppose les partisans d'une norme franco-française (appelés « exogénistes ») et les partisans d'une norme québécoïse (appelés « endogénistes » ou « aménagistes »). Selon Lamonde (2004, p. 27), la création d'un dictionnaire québécoïse n'est pas forcément nécessaire :

Il y a des dizaines de nations qui suivent une norme linguistique définie dans un pays étranger. Prenons simplement, pour rester dans la francophonie le cas des Belges wallons et des Suisses romands. Pensons encore aux peuples germaniques. Les Suisses alémaniques parlent un dialecte qui n'a pas droit de cité à l'école, où on enseigne l'allemand standard.

Pour Meney (2003) :

Il n'est pas nécessaire d'abandonner notre patrimoine linguistique québécoïse, mais il faut réaffirmer que la langue du Québec est bien le français, tout le français. Cette langue a une norme, le français standard, qui se forge non pas d'une façon mystérieuse et impérialiste dans quelques salons parisiens, mais se constitue dans la bouche et sous la plume de toute l'élite francophone, peu importe la race, la religion, le lieu d'origine ou de résidence, Paris étant le carrefour par où passent la plupart de ces influences, ce qui n'a rien de scandaleux, vu son poids démographique, économique, politique et culturel.

Dans un article un peu plus récent, Meney (2005b) dénonce carrément la mainmise de certains spécialistes québécoïse (les aménagistes) sur la production d'un dictionnaire du français québécoïse standard :

La rédaction d'un dictionnaire normatif du français québécoïse est en cours. L'ouvrage sera dans la ligne politico-linguistiquement correcte (aménagiste, nationaliste, féministe). Sa conception repose sur un principe erroné. Selon son initiateur, Pierre Martel, le français québécoïse doit se concevoir « comme la langue d'une communauté linguistique pour laquelle il n'existe pas de variété témoin ». Cette idéologie masque le désir d'un groupe d'universitaires et de fonctionnaires d'imposer à la société sa conception de la norme. « L'État doit exiger le respect de la norme du français québécoïse », dit Martel. Se reflète ainsi la volonté d'une partie de la petite bourgeoisie intellectuelle de se créer un créneau politique et économique en se positionnant comme intermédiaire obligé entre les Québécoïse et le reste de la francophonie. [...] L'enjeu est de taille : il s'agit, en créant une mesure protectionniste, de s'assurer le monopole du marché du livre scolaire et des

industries de la langue et de la culture. Comme quoi idéologie linguistique et intérêts économiques font bon ménage. Les victimes de ce séparatisme linguistique seront les Québécois, confinés à un marché de 6 millions de personnes, ghetto linguistique et culturel ni anglais ni français, première étape vers l'anglicisation complète.

Pourtant, du côté des aménagistes, l'objectif est très simple. Pour Martel, Vincent et Cajolet-Laganière (1998, p. 105), la rédaction d'un dictionnaire du français québécois standard à seulement pour but celui : « [d'] établir un lien entre nos usages linguistiques et ceux des autres francophones. »

Durant les deux dernières décennies, plusieurs ouvrages dictionnaires sur le français québécois standard ont été réalisés. Tous ont fait l'objet de diverses critiques. Les derniers ouvrages tels que Poirier (1988), Boulanger et Rey (1992), Meney (1999) et plus récemment de Villers (2003), ne semblent toujours pas avoir résolu le problème de la description du lexique québécois. Rappelons quelques-unes des critiques qui ont été formulées à l'égard de ces dictionnaires.

Concernant le dictionnaire de Poirier (1988), Sauvé (1990) notait, par exemple, que de nombreuses informations linguistiques cruciales pour la compréhension du lexique manquaient cruellement dans les entrées. Elle soulignait que :

Ainsi, en consultant un dictionnaire [...] je tiens à savoir si tel mot n'est usité qu'au Québec, si tel autre est un terme familier d'usage français ou d'usage strictement québécois, etc. L'absence quasi générale de telles précisions dans le *Dictionnaire du français plus* nous place en porte-à-faux entre deux usages linguistiques et n'a rien en soi de rigoureux, contrairement aux prétentions exprimées. (Sauvé, 1990, p. 5)

Elle ajoute un peu plus loin :

[...] il se trouve que dans le cas du *Dictionnaire du français plus*, l'on ne sait pas les critères qui ont prévalu dans tel ou tel cas soit pour accueillir un mot, soit pour en exclure un autre. De ce fait, le dictionnaire qui, de soi, est considéré comme un instrument de légitimation et qui, pour la majorité, constitue le représentant attiré de la norme, manque à sa tâche primordiale. (Sauvé, 1990, p. 5)

L'ouvrage de Boulanger et Rey (1992) a lui aussi été très largement contesté. Dans un compte-rendu, Faribault (1993) relevait les nombreuses lacunes du dictionnaire. Voici quelques éléments dénoncés :

- La transcription des mots du français général a été québécoisée (sans pourtant rendre compte de l'opposition /ɛ/ - /ɛ:/ comme dans *mettre/mâitre*);
- certaines entrées lexicales familières voire vulgaires sont intégrées (*crosser*);
- certaines entrées lexicales n'ont aucune marque d'usage globale (*pogner*);
- les anglicismes ne sont pas toujours identifiés (*lock-out*);
- certains dérivés suffixaux ont une entrée autonome sans raison apparente (*largable et largage, de larguer*);
- le traitement lexicographique de certaines entrées est discutable (à *limier* on trouve le féminin *limière* qui n'est pas attesté);
- le double traitement des gentillés est inutile;
- les erreurs d'orthographe sont très nombreuses et prêtent souvent à l'incompréhension totale des entrées : (*bagasse* pour *bagosse*);
- certains renvois ne mènent à aucune entrée lexicale (*quinquet* sous *lampe*);
- les calques ne sont pas identifiés comme anglicismes mais comme des dérivations de sens internes au français (*matériel* dans le sens de *tissu*).

Malgré tous ces reproches, Faribault (1993, p. 552-553) concluait que :

Quoiqu'il en soit, nous disposons dorénavant d'un outil de travail extrêmement précieux, parce qu'il est le seul à être véritablement descriptif de l'usage français nord-américain. Il se pose comme complément indispensable de ses prédécesseurs, qui demeurent utiles pour le point de vue historique sur le lexique québécois (*Dictionnaire du français plus*) ou pour la portion du lexique québécois rare ou régional (*Dictionnaire des canadianismes*). [...] il restera le seul instrument de travail qui permettra aux étrangers de lire une bonne partie de la littérature québécoise. Il restera également le dictionnaire le plus complet et le plus utile pour toute personne qui apprend le français comme langue seconde au Canada.

Un troisième ouvrage publié en 1999 a également reçu un accueil particulièrement glacial, celui de Lionel Meney (1999). Sa principale particularité est de proposer une approche différentielle, c'est-à-dire de ne traiter que des différences entre le français québécois et le français de France, et ce, à la manière d'un dictionnaire bilingue. Il

compare systématiquement les usages du français québécois pour en donner les équivalents en français de France. Selon Faribault (2002), c'est d'ailleurs l'un des problèmes les plus importants de l'ouvrage :

Voilà tout le problème posé en quelque dix lignes : le québécois est une langue... qui n'en est pas une ! C'est une langue : on lui donne donc un nom de langue autonome (« le québécois ») et non pas le nom d'une variété régionale du français, auquel cas on l'appellerait « le français québécois » ou « le franco-québécois ». Et on amplifie encore l'illusion en fournissant un instrument permettant la traduction de cette prétendue langue étrangère vers le français.

Dans un article publié dans le quotidien *Le Devoir*, Poirier (2005) adressait lui aussi une critique majeure à l'égard de cet ouvrage :

Ce que souhaitent les linguistes, pour répondre aux besoins d'une société de sept millions d'habitants, c'est qu'on puisse introduire les mots, sens et expressions propres au français québécois dans un dictionnaire de la langue française, sur un pied d'égalité avec les autres mots. La formule qu'a pratiquée M. Meney dans son *Dictionnaire québécois-français : pour mieux se comprendre entre francophones* (Guérin, 1999) allait à l'encontre de cette approche, d'où la réception négative de son ouvrage chez les spécialistes. Il a considéré que les québécismes étaient des mots qu'il fallait traduire plutôt qu'expliquer.

Faribault (2002) a qualifié le dictionnaire de Meney (1999) de « figure d'anachronisme (chose périmée), de rossignol (objet démodé, marchandise invendable), d'avatar (mésaventure, malheur) et d'imposteur (qui cherche à en imposer par de fausses apparences) ». La conclusion est pour le moins cinglante.

Des divers dictionnaires qui ont été produits par les lexicographes du Québec, c'est l'ouvrage communément appelé le *Multi* de De Villers (dont la première édition fut publiée en 1988 et la quatrième édition en 2003). La première édition du *Multi* a été notamment examinée par Sauvé (1990). Malgré quelques doutes sur l'utilité d'intégrer certaines entrées lexicales (par exemple *confrérie* et *congédiement*) et sur l'exactitude de certaines définitions coupées de leurs références historiques (*syllabus*), Sauvé (1990, p.6) voyait en ce dictionnaire « un outil précieux, de consultation facile, rapide et simple ». L'objectif de l'ouvrage est clairement établi. Dans sa dernière édition (de Villers, 2003, p. xii) précise que ce dictionnaire :

[...] signale les usages propres au Québec et précise leur statut par rapport à la norme du français au Québec, selon qu'ils sont admis comme standards, qu'ils appartiennent à des registres de langue ou qu'ils sont discutables, voire à éviter en communication soignée, le plus souvent parce que ce sont des anglicismes ou des formes fautives, parfois simplement vieilles, perpétuées par la tradition orale.

Dans ce dictionnaire, les jurons québécois ne sont évidemment pas inclus, car c'est le « bon usage » qui y est décrit. Néanmoins, les critiques sont également nombreuses. Lamonde (2004, p. 146) déplore la « langue brouillonne, voire carrément fautive, qu'on nous donne maintenant à lire dans les ouvrages de référence québécois ». Auger (2005) note que certaines entrées lexicales sont incomplètes (dans le cas de *souper*, on ne trouve que le sens québécois et non le sens franco-français). Selon Auger (2005, p. 71), l'ouvrage de De Villers (2003) « ne constitue toujours pas la ressource qu'attendent les Québécois pour les guider dans leurs choix linguistiques. » Néanmoins, elle ajoute un peu plus loin que « le *Multidictionnaire* représente une avancée dans la reconnaissance de la norme québécoise. » (Auger, 2005, p. 74).

Un nouveau dictionnaire est actuellement en cours de rédaction : le *Dictionnaire général du français standard en usage au Québec*. Ce dictionnaire est le fruit d'un énorme travail de la part d'une équipe de linguistes basée à l'Université de Sherbrooke et est constitué à partir d'une banque de données textuelles qui comprend environ cinquante millions de mots et quelque quinze mille textes (Corbeil, 2007, p. 330). Le projet (appelé projet FRANQUS) était à peine annoncé que certains linguistes le critiquaient. Meney (2005a) déclarait à ce sujet que « Le projet FRANQUS est un projet idéologique. Il vise à réaliser le rêve de linguistes qui considèrent que le Québec doit avoir sa norme linguistique à part (une norme «endogène», dans leur terminologie). » Il reste maintenant à voir quelles seront les critiques qui seront faites lors de sa publication, et quel accueil le public lui réservera. On peut cependant prédire avec une relative certitude que le débat sur le dictionnaire n'en sera pas pour autant clos aussi vite que cela puisse paraître, et ce, tant que s'opposeront les partisans d'une norme franco-française aux partisans d'une norme québécoise.

### 2.4.3. Mais où est donc passée la grammaire dans tout ça ?

Nous terminerons notre chapitre deux par cette section consacrée au problème de la norme grammaticale du français québécois. Nous verrons que cet aspect de la langue à très rapidement été mis de côté et que plusieurs affirmations émanant de spécialistes ont été faites sans réel fondement. Enfin, nous reviendrons sur la position de Barbaud (1987a, 1987b, 1998a, 1998b) et l'impossibilité d'établir une norme de la grammaire du français québécois oral.

#### 2.4.3.1. La norme grammaticale orale du français québécois, un sujet sans intérêt ?

Comme nous l'avons souligné auparavant, dans son document de 1965, l'OLF donne une définition de ce que doit être la norme (écrite et parlée) du français au Québec. Rappelons cette définition dès maintenant :

L'Office estime que, pour résister aux pressions énormes qu'exerce sur le français du Québec le milieu nord-américain de langue anglaise, il est indispensable de s'appuyer sur le monde francophone : cela veut dire que l'usage doit s'aligner sur le français international, tout en faisant sa place à l'expression des réalités spécifiquement nord-américaines. La norme ainsi conçue doit s'étendre à tous les aspects de la langue : morphologie, syntaxe, phonétique, lexique; mais pour ce qui est des deux premiers, qui sont d'ordre structural, la variation doit être inexistante. En effet, la morphologie et la syntaxe constituent l'armature de la langue. (Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1965, p. 6)

Le texte est particulièrement explicite. La grammaire normative du français québécois (écrit et parlé) ne doit en aucun cas s'éloigner du français international. Or, la grammaire du français international est communément représentée par *Le bon usage*, de Grevisse. En outre, la grammaire du français québécois doit s'aligner sur la grammaire prescrite en France et dans toute la francophonie. Jusqu'à présent, cette vision n'a jamais été remise en question. Au contraire, elle a même permis à certains auteurs de tenir des propos sans pour autant en apporter les preuves.

Dans un article au début des années 1990, Corbeil (1993, p. 28) déclarait que : « La morphologie fait partie du noyau dur de la langue. Aucune variation n'est admise, sauf pour les cas de féminisation des titres de fonction qu'on pourrait tout aussi bien classer dans le lexique. » Selon l'auteur, quelques particularités sont à surveiller (le renforcement

des pronoms comme dans *nous-autres* et *vous-autres*, la contraction du groupe *dans la* en *dans*) et d'autres sont à corriger (l'élision du *l* dans les pronoms *il* et *elle*, la féminisation des mots à initiale vocalique comme *une avion*). On notera que la neutralisation de *tout/tous* en /tut/ ne figure même pas dans la liste. Concernant la syntaxe, le problème ne semble même pas exister : « Il n'existe aucune différence notable entre la syntaxe du français québécois et celle du français français. La syntaxe doit demeurer la même, comme armature de la langue. » (Corbeil, 1993, p. 29). Aucune étude statistique ne vient appuyer son propos. Comment peut-on tirer une telle conclusion ?

Nemni (1998, p. 160) affirme que « Nous savons tous que les plus grands écarts entre le français québécois et le français standard se situent dans les registres familiers et populaires. » Elle ajoute un peu plus loin que « [...] les Québécois francophones utilisent le français international pour le registre formel [...] »<sup>19</sup> (Nemni, 1998, p. 167). Ce qui laisse entendre que la grammaire normative du français québécois est celle du français international.

Comme nous l'avons déjà mentionné ci-haut, dans le rapport publié par la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec en 2001, on peut lire que :

Il importe d'abord de préciser que les spécificités caractérisant le « français standard en usage au Québec » touchent très peu l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, la morphologie, c'est-à-dire la structure et l'essence même de la langue française commune à tous les francophones de la planète. (Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 2001, p. 84)

Selon cette affirmation, la norme grammaticale du français québécois est relativement identique à celle d'un français que l'on pourrait qualifier d'international (avec toutes les précautions que cela demande). Aucune donnée n'est cependant fournie dans le rapport.

Dans son dernier ouvrage, Corbeil (2007, p. 316) fait une remarque très intéressante : « Pour être complète, la description de la norme du français standard québécois devrait toucher les trois composantes de ce français, la prononciation, la grammaire (morphologie et syntaxe) et le lexique. » Néanmoins, la description de la grammaire du français standard québécois semble inutile puisque : « [...] l'écart entre la

morphologie et la syntaxe de la langue parlée au Québec et la norme de la langue écrite est variable. L'écart est pour ainsi dire nul en langue parlée soignée » (Corbeil, 2007, p. 320). L'auteur n'apporte cependant aucune donnée, ni référence, venant appuyer son argumentation.

#### 2.4.3.2. La dissidence du français québécois : le problème de la grammaire orale est posé

Il est intéressant de noter que durant les quarante dernières années, la description de la norme du français québécois a été presque exclusivement observée en termes de prononciation et de lexique. Au sujet de la grammaire, la question a bien été soulevée, principalement dans les écrits du linguiste Philippe Barbaud. Dans un de ses ouvrages, Barbaud (1987a, p. 46) indique que :

[...] la distance qui sépare le français des textes du parler qui est le nôtre augmente à chaque génération au point que l'on puisse parler d'une cause en instance de divorce entre l'oral, de nature dialectale et vernaculaire et l'écrit, de nature internationale et véhiculaire.

À partir d'une analyse de plusieurs structures grammaticales (comme la double négation dans « je l'ai pas dit à personne »), il conclut la chose suivante : « Sans conteste, le parler d'ici s'est engagé sur une trajectoire « séparatiste » par rapport au français qui se parle ailleurs dans le monde. » (Barbaud, 1987a, p. 159) Il ajoute un peu plus loin : « [...] nous nous acheminons vers la reconnaissance d'une norme québécoise du français dont la dissidence par rapport au français commun ou universel s'inscrit dans la syntaxe beaucoup plus profondément qu'on a tendance à le laisser croire. » (Barbaud, 1987a, p. 175) Cet éloignement de la norme grammaticale du français québécois oral par rapport à celle des autres variétés de la langue française, s'explique à partir d'une constatation que Barbaud (1987b, p. 66) formule ainsi :

Le français du Québec tel qu'il est parlé par les masses parlantes, qu'elles soient populaires ou simili-bourgeoises, est d'une remarquable homogénéité phonétique, syntaxique et stylistique. Nos différences régionales s'estompent et se fondent toutes dans un modèle commun qui nous rassemble parce qu'il nous ressemble, modèle qu'illustre à la perfection le verbe de notre Yvon Deschamps national.

Dans deux articles publiés quelques années plus tard, Barbaud (1998a ; 1998b) reprend sa théorie de la dissidence et propose une analyse basée sur les usages grammaticaux de l'élite québécoise. Son objectif est, dès le départ, très clair :

Je me propose de montrer que le français du Québec (FQ) se révèle suffisamment divergent dans l'usage qui est propre aux élites d'ici, sur le plan syntaxique, pour que toute tentative d'élaborer une norme authentiquement québécoise de français québécois standard (en abrégé FQS) conduite inévitablement à une impasse généralisée sur le plan communicationnel. (Barbaud, 1998a, p. 107)

Pour cela, il recueille des données sur les usages langagiers des personnes considérées comme faisant partie de l'élite québécoise.

À l'exception de quelques exemples d'expressions forgées à des fins de démonstration, toutes celles que j'utilise ont été effectivement dites à la télévision par des personnes d'élite (magistrats, professeurs d'université, chefs de direction, chefs de corps policiers, parlementaires, dirigeants syndicaux, PDG, journalistes, artistes, etc.), présentes à titre d'invitées dans le cadre d'émissions comme *Le Point*, où l'échange n'est pas régi par les lois de l'écrit, au contraire des émissions d'information. (Barbaud, 1998a, p. 110, note infrapaginale 2)

La liste des variables linguistiques observées est la suivante (le premier exemple est caractéristique du FQP, le second est en français standard international):

- Le féminin gouverné par la phonologie, comme dans : *L'autobus était **pleine*** vs *l'autobus était **plein***.
- Le pluriel conditionné par la sémantique, comme dans : *Toute ma famille **sont** de Québec* vs *toute ma famille **est** de Québec*
- L'ordre des pronoms clitiques à l'impératif, comme dans : ***Dis-moi-le** pas maintenant* vs *Ne **me le dis** pas maintenant*.
- Les indépendantes interrogatives et exclamative, comme dans : *I **veulent-TU** venir ?* vs *Est-ce qu'ils veulent venir ?* et *Y **est-TU** drôle !* vs *C'qu'il est drôle !*

- Les interrogatives indirectes, comme dans : *Je sais pas qu'est-ce qu'il faut faire* vs *je sais pas ce qu'il faut faire*.
- Les relatives démonstratives, comme dans : *Tout qu'est-ce que ça prend, c'est de l'argent* vs *Tout ce que ça prend, c'est de l'argent*.
- L'inversion pronominale dans une subordonnée, comme dans : *Je comprends l'importance de tout cela, mais je me demande quand peut-on trouver le temps*.
- L'antéposition argumentale, comme dans : *J'avais un enfant à m'occuper*.
- La sous-catégorisation prépositionnelle et la transitivité, comme dans : *Facile à porter, difficile à résister. Stetson plaît !*

De son analyse, Barbaud (1998, p. 14) conclut que :

Aussi, faut-il dresser froidement le constat de la diglossie québécoise, c'est-à-dire de la disparité de deux standards linguistiques à l'intérieur d'une même variété dialectale. Que l'on préconise une syntaxe du FQS alignée sur celle du FSI [français standard international] ou, au contraire, alignée sur l'usage qu'en font les élites québécoises, on s'engage dans une impasse : celle soit de trahir la réalité soit celle de l'ignorer. Réalité de la divergence québécoise ou réalité de la dominance hexagonale<sup>20</sup>. Ce constat nous amène à conclure que le français qui se parle au Québec est un système de communication engagé dans la dérive du destin universel des dialectes orphelins tandis que le français qui s'y cultive continuera de participer au code universel de la langue française du troisième millénaire.

Le constat est pour le moins alarmant. Toutefois, un reproche majeur peut être fait à l'égard de l'analyse de Barbaud. Son analyse se base sur des faits de langue, certes constatés, mais non regroupés dans un corpus sociolinguistique dûment constitué. Nous entendons par corpus sociolinguistique, une base de données linguistiques représentative de l'usage réel et typique de la population observée, permettant une analyse de type variationniste à partir de tests statistiques. L'auteur ne nous renseigne à aucun moment sur la fréquence des diverses tournures syntaxiques qu'il a regroupées dans son corpus. Il ne nous indique pas, non plus, si le locuteur s'est autocorrigé ou non. On peut alors se poser la question à savoir si ces tournures sont réellement légitimées par l'élite québécoise ou si elles ne sont pas simplement des tournures dispersées ça et là dans des

discours de locuteurs qui en général, maîtriseraient mieux la grammaire du FSI que Barbaud (1998a) le prétend. Barbaud (1987a, p. 157) précise d'ailleurs que : « Pour déterminer si, à l'oral, une forme quelconque est standard ou non, il convient d'établir qu'elle réponde au critère de l'emploi fréquent, généralisé et acceptable au sein d'une communauté linguistique, en l'occurrence la nôtre. » Seule une analyse quantifiée peut donc nous permettre de dresser un réel portrait des usages de l'élite, ce n'est pourtant pas ce que nous propose l'auteur. C'est, par contre, l'objet pur et simple de notre présent travail.

L'analyse de Barbaud (1998a) n'en est pas pour le moins inintéressante, car elle permet de comprendre que les structures grammaticales qu'il présente sont le fruit de règles tout à fait linguistiques et non à une simple détérioration de la langue (et de la pensée), comme certains Georges Dor en herbe pourraient le sous-entendre. Rappelons également que Barbaud est le seul à avoir posé le problème de la norme grammaticale du français québécois oral et à avoir proposé une véritable argumentation, depuis que le débat sur la norme du français québécois existe. En cela, ces écrits sont donc très précieux.

#### 2.4.3.2. La grammaire de Grevisse : le modèle par défaut

Deux études récentes ont observé l'usage de quelques variables grammaticales au sein de corpus différents. La première étude est celle de Gervais, Ostiguy, Hopper, Lebrun et Préfontaine (2001). L'étude porte sur deux cent quatre-vingt-cinq étudiants provenant de l'Université de Montréal, de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Elle consiste à comparer les usages de variables soutenues par deux catégories d'étudiants placés en situation de présentation orale formelle : cent dix-huit étudiants se destinent à l'enseignement préscolaire et primaire et cent soixante-sept à l'éducation au secondaire. Quarante-vingt-cinq sont inscrits au programme d'enseignement du français et le reste (82 étudiants) est réparti dans des programmes d'enseignement en histoire, en mathématique, etc. Trente-trois variables sont prises en compte (Gervais, Ostiguy, Hopper, Lebrun et Préfontaine, 2001, p. 17-18). La liste des variables est la suivante :

- /ɛ/ en finale de mot ;

- /a/ à l'intérieur et en finale de mot ;
- Diphtongaison à grande profondeur ;
- Absence d'une voyelle ;
- Absence d'une syllabe ;
- Contraction de voyelle aux frontières de mot ;
- Épenthèse de e dans re + verbe ;
- Autre voyelle ;
- Autre consonne ;
- Groupe de consonnes final simplifié devant consonne ;
- Absence d'une consonne ;
- Présence d'une consonne supplémentaire ;
- Pronom sujet ;
- Pronom générique ;
- Article défini et pronom complément ;
- Contraction de préposition et d'article ;
- Morphème /tu/ ;
- Verbe ;
- Liaison ;
- Accord en genre ;
- Accord en nombre ;
- Absence de ne dans la négation ;
- Connecteur de la relative avec antécédent ;
- Connecteur de la phrase pseudo-clivée ;
- Connecteur de la complétive ;
- Mot interrogatif de l'interrogation partielle ;
- Marqueur de l'interrogation totale ;
- Absence de la conjonction que ;
- Autre type de connecteur ;
- Préposition et locution prépositive ;
- Autre lexème ;
- Mauvais emploi d'un lexème ;
- Anglicisme.

Ce qui nous intéresse particulièrement est le fait suivant : « Le modèle de norme par rapport auquel sont classés les usages se rapproche de celui qui fonde la langue parlée officielle de Radio-Canada (Dubuc, 1990), mais s'en écarte par rapport à certains aspects. » (Gervais, Ostiguy, Hopper, Lebrun et Préfontaine, 2001, p.21). Or, pour la grammaire, Dubuc (1990, p. 145) préconise l'ouvrage de Grevisse : « [...] pour la syntaxe, nous exigeons le respect rigoureux du code grammatical français, consigné dans *Le bon usage* de Maurice Grevisse. » C'est donc dire que le modèle à atteindre par les étudiants de l'étude de Gervais, Ostiguy, Hopper, Lebrun et Préfontaine (2001) et sur lequel la norme grammaticale du français québécois oral repose, selon eux, est la grammaire de Grevisse-Goosse.

Dans une étude récente sur la langue des bulletins d'information à la radio québécoise, Maurais (2005) examine diverses variables linguistiques. Trente-deux stations radiophoniques sont prises en compte, réparties en deux catégories : Montréal et les principales régions du Québec. Les variables linguistiques sont de types phonétiques (simplification des groupes consonantiques, les crases, etc.), lexicales (anglicismes, barbarismes, etc.), et grammaticales (accord, prépositions, etc.). L'ouvrage de référence permettant d'évaluer les variables grammaticales est celui de Grevisse (Maurais, 2005, p. 13). C'est donc dire, encore une fois, que le modèle grammatical à atteindre est bien la grammaire de Grevisse.

Ce que nous tentons de souligner est tout simplement le fait que malgré la définition de l'AQPF (1977) qui préconise une norme du français québécois à la québécoise, le modèle est, pour l'instant, par défaut, le même modèle que celui de la France et du reste de la francophonie : *Le bon usage* de Grevisse-Goosse.

## **Conclusion**

Nous avons vu tout au long de ce chapitre que le français au Québec pose de nombreux problèmes. Tout d'abord, sur le plan historique, Barbaud (1984 ; 1994) a tenté de démontrer que les premiers colons arrivés en Nouvelle-France étaient des patoisants (ou semi-patoisants) et que la francisation de la population s'était réalisée sur le sol canadien. Les études d'Asselin et McLaughlin (1994), de Poirier (1994) et Morin (1994)

ont, elles, apporté des arguments en faveur d'un tout autre point de vue : les immigrants étaient à l'origine des francisants, dont certains avaient déjà pour norme celle qui prévalait à Paris.

À partir de la conquête britannique, le français québécois a été coupé de ses liens avec la France. Le Régime britannique a amorcé une politique d'anglicisation massive qui n'a pas réussi. De nombreuses associations ont été créées au cours du vingtième siècle prônant ouvertement un modèle de « bon parler » à la française et favorisant une insécurité linguistique importante de la part du peuple (Bouchard, 1998).

La « querelle du joual » des années 60 et 70 a déclenché un mouvement massif en faveur d'un français local québécois et distinct du modèle hexagonal. Ce mouvement s'est concrétisé par la définition de l'AQPF en 1977. Parallèlement, de nombreuses lois linguistiques ont été mises en place durant cette période (la plus célèbre étant la loi 101). Elle a permis une profonde modification du paysage linguistique québécois, comme en témoignent les études de Bourhis (1983, 1984b, 1994), Cartwright (1987), CLF (1992), Genesse et Bourhis (1982; 1988), Termote et Gavreau (1988), Moïse et Bourhis (1994), ou encore OLF (2005). C'est le français qui est maintenant majoritaire au Québec, même si l'anglais reste une langue très attractive.

La qualité de la langue est néanmoins toujours remise en question. De nombreux progrès doivent encore être réalisés dans divers domaines tels que l'administration publique, l'éducation et les médias, même si l'usage du français au Québec s'est, en général, amélioré (Corbeil, 2007, p. 344).

Concernant l'existence d'une norme du français québécois, le débat n'est certainement pas clos. Cajolet-Laganière et Martel (1995; 1996), Lepicq et Bourhis (1995), Martel et Cajolet-Laganière (2000) affirment qu'il existe un consensus autour d'un français québécois standard, différent de celui de la France. Pour d'autres, comme Nemni (1998), Lamonde (1998; 2004) ou encore Meney (2005a; 2005b), cette norme n'existe pas est n'est le fruit que d'un mythe linguistique, voire d'un complot politique qui ne viserait qu'à affranchir le peuple québécois de toute autorité. Selon Barbaud (1998a; 1998b), si une norme endogène devait être basée sur le parler de l'élite, cela

poserait d'énormes problèmes communicationnels avec le reste de la francophonie et qu'il y aurait une diglossie entre l'oral et l'écrit au Québec.

La norme du français québécois pose également la question à savoir qui détient le « bon usage ». Plusieurs propositions ont été faites (voir la section 2.4.1.4), mais aucun consensus n'existe. Pour notre part, nous avons proposé que la norme à l'oral, soit basée sur le parler de l'élite sociale et culturelle québécoise en situation de communication soutenue. Notre proposition ne prétend pas avoir plus de valeur que les précédentes. Elle nous permet simplement, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, de circonscrire notre corpus d'une façon bien précise afin d'observer les usages grammaticaux d'une partie de la population québécoise.

Enfin, pour qu'une norme puisse être clairement établie, il faut être cohérent dans sa description. Le lexique, la phonétique et la grammaire doivent être impérativement décrits sur la base d'un même corpus. On ne peut baser une norme sur plusieurs échantillons différents (par exemple, la norme phonétique sur le modèle de Radio-Canada et la norme grammaticale orale sur le modèle de l'élite sociale québécoise). Actuellement, les usages normatifs qui ont été observés n'ont pas été recueillis au sein d'un unique corpus. Tant qu'une partie de la population québécoise ne sera pas définitivement désignée comme détentrice de la norme, et tant que ses usages linguistiques ne feront pas l'objet d'une étude concrète et descriptive, nous pensons qu'il sera difficile d'établir le modèle réel du français parlé qui prévaut au Québec.

Notre présent travail ne prétend pas décrire la norme grammaticale du français québécois oral dans son intégralité. Son principal objectif est de vérifier, à partir d'une étude sociolinguistique, si les propos tenus par Barbaud (1998a et 1998b) reflètent la réalité et plus particulièrement si l'écart entre la norme grammaticale du français québécois oral et le français de référence (préconisé dans *Le bon usage* de Grevisse) et aussi important qu'il l'affirme.

---

<sup>1</sup> Le terme « semi-patoisant » réfère à des locuteurs bilingues maîtrisant à la fois leur patois et le français.

<sup>2</sup> On peut également penser que ces témoins ont été plus en contact avec des membres des élites de la Nouvelle-France qu'avec des membres des classes sociales inférieures.

<sup>3</sup> Dor (1996) n'explique nulle part ce qu'il entend par l'expression « LE français » mais laisse néanmoins entendre que ce n'est pas l'accent qui est remis en cause. On peut alors se poser la question de savoir ce qui caractérise réellement cette variété si peu décrite mais au prestige, malgré tout, si certain.

<sup>4</sup> Il est intéressant de noter ici l'expression « français commun » plutôt que l'expression « français international ». Robert Papen (c.p.) nous indique que Lamonde elle-même se trompe également car le terme « officiel », bien que traduisant effectivement le terme anglais « formal », est quelque peu ambigu si l'on se réfère à la définition du *Petit Robert*.

<sup>5</sup> L'expression « vision du monde » relevant, selon nous, du lexique, faut-il alors considérer qu'une définition du français international doit uniquement se baser sur la question du lexique ?

<sup>6</sup> Lamonde (1998, p. 55) fait une remarque très intéressante au sujet de cette définition : « [...] il ne s'est trouvé personne dans cet aréopage de professeurs de français pour voir que l'emploi de *formel* au sens d'*officiel* est un calque de l'anglais. »

<sup>7</sup> Les remarques faites à l'encontre du « français international » s'appliquent aussi, selon nous, à l'expression « français européen » utilisée par Maurais (1986) et Lamonde (2004). On parle de « français européen » alors qu'il n'existe aucune description concrète de ce parler.

<sup>8</sup> C'est, par exemple, le cas aux Etats-Unis où la prononciation normative appelée *General American* est typique des élites. C'est aussi le cas en Angleterre où la *Received Pronunciation* est également typique des élites sociales et culturelles du pays.

<sup>9</sup> Nous pensons que les arguments avancés par Barbaud (1998), Dor (1996, 1997, 1998, 2001) ou Lamonde (2004) ne nous permettent pas de répondre à cette question, car les faits (aussi réels, intéressants et pertinents soient-ils) exposés par ces auteurs relèvent plus, selon nous, de l'anecdotique que du statistique.

<sup>10</sup> Est-ce ce même registre officiel dont Ouellon (2007) veut tirer la norme du français québécois ?

<sup>11</sup> Notre définition n'est pas en lien avec celle de Dumas (2006) qui, selon nous, fait plus référence aux journalistes, aux annonceurs de nouvelles et aux présentateurs d'émissions d'information.

<sup>12</sup> Notons à ce sujet qu'il n'existait pas à cette époque, et qu'il n'existe toujours pas à l'heure actuelle, de description du système phonique du français international.

<sup>13</sup> Noter que du point de vue de la phonétique articulatoire, Dubuc (1990) ne décrit pas le phénomène correctement. L'affrication n'est pas due au fait que la pointe de la langue se place sous les incisives, mais plutôt que durant la production des deux consonnes, la langue se déplace des incisives supérieures vers les alvéoles.

<sup>14</sup> Il est surprenant de noter que Cox note l'affrication dans 92 cas sur 94 au NB alors que ce trait linguistique n'est justement pas typique du parler de cette province. Se peut-il que le journaliste local en question ait été formé au Québec ?

<sup>15</sup> Nous avons personnellement calculé les pourcentages exposés dans notre analyse.

<sup>16</sup> Les premières variantes sont « familières ». Les secondes sont les formes « standards ».

<sup>17</sup> Le symbole # représente la fin d'un mot.

<sup>18</sup> Le symbole \$ représente la fin d'une syllabe.

<sup>19</sup> Robert Papen (c.p.) nous fait remarquer que Nemni (1998) ne précise pas ce qu'elle entend par « registre formel ». Parle-t-elle de l'écrit, de l'oral ou des deux ?

<sup>20</sup> Nous avons noté que dans cette version de l'article, Barbaud (1998a, p. 126) parle de la « [...] dominance hexagonale » alors qu'il parle dans une seconde version de « [...] dominance européenne » (Barbaud, 1998b, p. 34). On peut se poser la question à savoir si cela ne reflèterait pas une volonté (qui ne serait pas uniquement celle de l'auteur) de ne pas ouvertement faire l'analogie entre le français de France et le français international, afin de ne pas froisser le public.

## CHAPITRE III

### MÉTHODOLOGIE

Avant de commencer notre analyse, il convient de nous arrêter, le temps de ce chapitre, sur la méthodologie que nous avons adoptée au cours de notre étude. Tout d'abord, nous reviendrons sur les critères choisis afin de constituer notre corpus. Ensuite, nous présenterons brièvement les variables extralinguistiques, le protocole de transcription utilisé, ainsi que les variables linguistiques que nous avons décidé d'observer. Ajoutons enfin que nous utilisons les termes *interviewé*, *intervieweur*, et *journaliste* au sens générique, c'est-à-dire, sans distinction de sexe. Nous préciserons le sexe dans les cas pertinents.

#### 3.1. Le corpus *Le Point*

Notre objectif étant de rendre compte des usages grammaticaux de l'élite sociale et culturelle québécoise en situation de communication formelle, nous avons décidé de construire notre corpus à partir d'entrevues journalistiques diffusées dans l'émission *Le Point* qui, jusqu'en juin 2006 (car elle n'est maintenant plus diffusée), faisait suite au *Téléjournal* de vingt-deux heures sur le canal télévisuel de Radio-Canada. Notre choix n'est pas un hasard et s'explique de la façon suivante. D'une part, nous avons vu dans les chapitres un et deux que la norme linguistique (au sens du bon usage) était produite par les membres de l'élite d'une population placés en situation de communication formelle, et que selon Auger (1997a, p. 153) « Le style formel est caractéristique des contextes qui requièrent du locuteur une surveillance de son langage ». Les entrevues diffusées durant l'émission *Le Point* nous permettent, selon nous, de réunir toutes ces caractéristiques :

- le lieu de l'entrevue est, dans la quasi-totalité des entrevues, le plateau de l'émission *Le Point* (cadre formel de communication assurant un degré d'autosurveillance et d'autocorrection maximal chez l'interviewé) ;
- comme le souligne Barbaud (1998a, p. 110, note infrapaginale 2), l'interviewé fait partie des québécoises :

À l'exception de quelques exemples d'expressions forgées à des fins de démonstration, toutes celles que j'utilise ont été effectivement dites à la télévision par des personnes d'élite (magistrats, professeurs d'université, chefs de direction, chefs de corps policiers, parlementaires, dirigeants syndicaux, PDG, journalistes, artistes, etc.), présentes à titre d'invitées dans le cadre d'émissions comme *Le Point*, où l'échange n'est pas régi par les lois de l'écrit, au contraire des émissions d'information.

Nous verrons dans les lignes à venir que notre corpus est justement constitué d'interviewés correspondant aux locuteurs que Barbaud (1998a) a observés.

- Les sujets traités dans ces entrevues (très souvent d'ordre politique, médical, historique ou encore scientifique) sont abordés de façon très formelle (les entrevues abordant le domaine du sport, par exemple, traitent de problèmes d'arbitrage ou encore de dopage).

Nous avons vu que Radio-Canada représentait, en raison de la qualité du français utilisé par ses annonceurs et ses journalistes : « la référence de l'industrie en matière de français » (Dubuc, 1990, p. 140). Nous pouvons alors nous attendre à ce que les intervieweurs parlent un français plutôt éloigné de la variété populaire du français québécois. Il est d'ailleurs important de préciser un aspect concernant les intervieweurs.

Notre corpus fut enregistré entre avril 2003 et novembre 2005. Durant cette période, les entrevues de l'émission *Le Point* ont été présentées par plusieurs journalistes : J1 et J2 étaient de sexe masculin et J3 de sexe féminin. Durant la première période d'enregistrement des entrevues, nous avons retenu dix entrevues de J1 et huit de J2. J3 a réalisé quatre-vingt-douze entrevues sur les cent-dix que nous avons retenues dans notre corpus final (ce qui représente environ 84% du corpus).

Il nous faut préciser dès à présent un aspect important concernant la relation intervieweurs – interviewés. En effet, il est possible que le parler de ces derniers soit influencé par celui des journalistes. On sait que la langue joue un rôle identitaire majeur chez le locuteur. L'utilisation d'un code linguistique particulier (par exemple, l'argot chez les adolescents et certains jeunes adultes français) ne relève pas uniquement de l'aspect communicatif. Selon la théorie de l'accommodation de la communication de Giles, Coupland et Coupland (1991), les locuteurs mettent en place des stratégies discursives qui visent non seulement la bonne communication des informations à transmettre, mais qui visent aussi à se rapprocher, à marquer son appartenance au groupe ou à se distinguer (au sens de Bourdieu, 1979) des interlocuteurs. Moreau (1999, sp) précise que :

Les phénomènes de convergence ou de divergence linguistiques [...] reposent en fait sur des mécanismes sensibles à des enjeux bien plus divers et généraux que ceux sur lesquels table le discours monothématique : le locuteur souhaite ou non produire un discours immédiatement accessible à la compréhension; il aspire à être reconnu comme un membre du groupe, ou comme distinct de ce groupe; il marque sa solidarité ou il prend ses distances; il souhaite exprimer son identité ou la dissimuler, etc. Là sont les déterminations de l'accommodation linguistique, qui se traduiront tantôt dans un écart, tantôt dans un rapprochement par rapport à la norme, ou par rapport à ce que l'individu identifie comme son usage propre, ou par rapport à ce qu'il croit être l'usage de l'autre.

Nous pensons que les interviewés de notre corpus sont susceptibles d'adopter le parler (et donc le modèle *grammatical*) du journaliste qu'ils ont en face d'eux durant l'entrevue, et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, les journalistes de Radio-Canada (et donc par extension ceux de l'émission *Le Point*) sont communément reconnus pour la qualité de leur langue, ce qui leur confère un certain prestige durant les entrevues. Ces mêmes interviewés sont eux aussi des personnes qui, faisant partie de l'élite sociale et culturelle du Québec, jouissent d'un prestige social important. Il est ainsi fort probable que les interviewés, à défaut de maîtriser la langue aussi bien que les journalistes, tentent de s'en rapprocher afin de ne pas perdre la « face ». Il est également important de noter le rôle direct du public qui, selon nous, accroît ce phénomène. *Le Point* était une émission d'informations culturelles destinée à un public plutôt intellectuel. On peut donc imaginer que les locuteurs se sont autosurveillés de façon encore plus intense pour ne pas passer pour un malheureux grossier personnage aux yeux d'un George Dor en herbe, par exemple.

Si nos trois journalistes n'utilisent pas, à la base, le même modèle grammatical, la validité interne de notre corpus peut alors être remise en question. Nous nous expliquons. Si l'un des intervieweurs utilise plus de formes grammaticales de type FQP que les deux autres, alors les locuteurs interviewés par ce dernier peuvent être susceptibles d'utiliser ces variantes du FQP dans leur discours. Par accommodation, l'interviewé qui ne maîtriserait pas bien les registres de la grammaire française de référence pourrait tendre vers le modèle grammatical du journaliste qui est en face de lui, croyant à tort, que ce modèle est le bon.

Toutefois, Dubuc (2001) affirme que la grammaire de Grevisse représente le modèle de référence à Radio-Canada :

En matière de morphologie et de lexique, les grands dictionnaires du français commun constituent la référence. Pour la grammaire, c'est *Le bon usage* de Maurice Grevisse, le *dictionnaire des difficultés de la langue française* d'Adolphe Thomas qui sont les ouvrages dont l'autorité est le plus souvent invoquée. (Dubuc, 2001, p. 129)

Selon Bertrand (2005), les journalistes reçoivent régulièrement une formation linguistique, ce qui leur confère une certaine maîtrise de langue orale soutenue. Aussi, s'il devait y avoir accommodation du parler des interviewés à celui des journalistes, nous pensons qu'elle devrait se faire en faveur du modèle grammatical des journalistes, modèle qui comme nous venons de le voir serait celui de la grammaire de Grevisse-Goosse. Cependant, malgré l'affirmation de Dubuc (2001) aucune étude spécifique n'a été réalisée sur la grammaire des journalistes de l'émission *Le Point* et l'on ne sait pas si oui ou non ces journalistes maîtrisent et emploient tous dans des proportions identiques, les formes prescrites dans *Le bon usage*.

Nous avons vérifié si la grammaire de ces journalistes était conforme ou non à celle de Grevisse-Goosse. Pour cela, nous avons réalisé au préalable une brève étude sur le parler des journalistes dont nous exposons les résultats en appendice A (p. 345). Nous avons observé que pour chacune des variables examinées, les formes utilisées par les journalistes étaient largement celles préconisées dans *Le bon usage* de Grevisse-Goosse. Aussi, nous pensons que le fait que les interviewés de l'émission *Le Point* n'aient pas tous été interrogés par le même journaliste ne remet pas en cause la validité interne de

notre corpus. Enfin, ajoutons que les interviewés qui n'ont pas été interrogés par le même journaliste sont minoritaires, et qu'ils ne représentent que 16% du corpus.

Nous avons choisi de ne considérer qu'un seul type d'entrevue journalistique, dans le but de réduire au maximum l'apparition de variables parasites. L'intervieweur et l'interviewé sont présents sur le plateau de l'émission. Nous avons exclu toute entrevue multimédia où l'interviewé fait face, non pas au journaliste, mais à une caméra. Nous n'avons pas pris en compte les entrevues durant lesquelles plus d'une seule personne est interviewée. Outre le fait de faciliter la transcription des données, cela nous a permis d'éviter d'éventuelles interactions entre les deux interviewés, interactions qui pourraient favoriser la présence ou non de formes grammaticales caractéristiques du FQP. Par ailleurs, nous n'avons opéré aucune sélection des interviewés. Nous avons exclu cependant ceux qui ne sont pas Québécois francophones d'origine. Précision d'ailleurs que cette information nous a été fournie de deux façons. Lorsque la personne faisait partie du domaine public<sup>1</sup> (la grande majorité des interviewés de notre corpus font d'ailleurs partie du domaine public), il nous était très simple de connaître son origine à partir d'une recherche sur Internet. Lorsque la personne n'était pas du domaine public, nous avons fait appel à des Québécois d'origine afin de vérifier si oui ou non la personne interviewée était Québécoise, et si elle pouvait être incluse dans notre corpus<sup>2</sup>. Bien entendu, il nous faut ici admettre que nos informateurs (au nombre de trois : deux hommes et une femme entre 25 et 30 ans) ont pu éventuellement commettre des erreurs. Toutefois, pour les quelques cas problématiques, leurs réponses étaient identiques et sans hésitation. Au final, le corpus est constitué de cent dix entrevues dont la durée oscille entre huit et dix minutes, ce qui représente environ 16 heures d'enregistrement.

### **3.2. Les variables extralinguistiques**

Chaque variable linguistique est observée sous un angle variationniste. Nous tenterons donc de dégager les facteurs linguistiques, mais aussi, et surtout, les facteurs extralinguistiques qui favorisent ou non l'utilisation de variantes grammaticales typiques du FQP. Tous les interviewés faisant partie de l'élite sociale et culturelle québécoise, le facteur classe sociale est bien entendu non pertinent. Idéalement, nous aurions aimé prendre en compte le niveau d'étude des interviewés. Cependant, pour des raisons

méthodologiques, nous n'avons pu le faire. Nous n'avions tout simplement pas accès à cette information pour l'ensemble des interviewés. Par exemple, si pour certaines catégories d'emplois comme les avocats et les juges, il était très simple de déduire le niveau scolaire des locuteurs, il était beaucoup moins évident de déduire celui des artistes et des sportifs. Nous avons finalement choisi les trois variables sociales suivantes : le sexe, l'âge, ainsi que le domaine d'emploi de l'interviewé. Arrêtons-nous un instant sur chacune de ces variables.

Sur les trois années durant lesquelles nous avons recueilli notre corpus, nous n'avons pu obtenir le même nombre d'hommes que de femmes. Nous pouvons tenter d'expliquer cela en deux points : premièrement, le choix effectué par Radio-Canada concernant l'interviewé et deuxièmement, les précautions que nous avons choisies de prendre afin d'obtenir des entrevues formelles et comparables. Le nombre d'interviewés par sexe est résumé dans le tableau qui suit :

**Tableau 3.1 : Nombre d'interviewés par sexe**

Sexe	Pourcentage (%)	(n)
Hommes	82	90
Femmes	18	20
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>110</b>

En ce qui concerne les groupes d'âge, nous avons classé nos locuteurs ainsi : les jeunes adultes (de 30 ans et moins), les adultes (de 31 ans à 60 ans) et les aînés (de 61 ans et plus). Nous avons fait ce choix pour les raisons suivantes. Tout d'abord, nous n'avions pas toujours accès à l'âge exact de nos interviewés. Sur cent dix personnes, nous avons réussi à obtenir l'âge exact de quatre-vingt-huit locuteurs (ce qui représente environ 80% des locuteurs de notre corpus). Ces informations ont été trouvées par le biais d'une recherche sur Internet puisque, comme nous l'avons déjà précisé, la majorité des interviewés vient du domaine public. Pour les vingt-deux autres locuteurs (tous situés dans la tranche d'âge des adultes entre 31 ans et 60 ans), nous pouvions directement déduire leur âge, car nos entrevues étaient toutes télévisées. Nous avons accès à une image réelle de chacune des personnes, et il nous a été alors possible de les classer dans la catégorie *adultes* sans réelle difficulté (précisons encore que les cas les plus délicats pouvaient être résolus par l'intermédiaire d'une recherche sur Internet).

Nos trois classes d'âge représentent, selon nous, les trois étapes majeures dans la vie sociale des individus : jeunes adultes de trente ans et moins (période pré-emploi, études, insertion dans la vie active, etc.), adultes âgés entre trente et un ans et soixante ans (période d'emploi, stabilité sociale établie, etc.), et aînés âgés de plus de soixante ans (période de pré-retraite ou retraite, retrait en cours ou total de la vie active, etc.). Notre échelle d'âge est d'ailleurs relativement proche de celles de Downes (1984) et de Thibault (1997a) que nous avons déjà décrites au chapitre un. Le nombre d'individus par groupe d'âge est résumé dans le tableau suivant :

**Tableau 3.2 :** Nombre d'interviewés par âge

Groupe d'âge	Pourcentage (%)	(n)
61 ans et plus	27.2	30
31 à 60 ans	71	78
30 ans et moins	1.8	2
<b>Total :</b>	<b>100</b>	<b>110</b>

Enfin, nous avons réparti nos locuteurs selon les neuf domaines d'emploi suivants : les politiciens, les responsables (regroupant les chefs d'entreprises, les cadres et autres hauts fonctionnaires), les universitaires (regroupant les chercheurs et professeurs d'université), les artistes (du domaine de la chanson, de la littérature, du cinéma ou de la télévision), les juges/avocats, les médecins, les hauts-gradés (regroupant des officiers de la Sûreté du Québec ou de l'armée canadienne), l'élite sportive (athlètes ou entraîneurs), et finalement les éminences religieuses. Comme nous venons de le voir à la section 3.1, les locuteurs de notre corpus font partie des mêmes catégories que celles décrites dans Barbaud (1998a). Le nombre de locuteurs par catégorie est représenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3.3 :** Nombre d'interviewés par domaine d'emploi

Catégorie d'emploi	Pourcentage (%)	(n)
Politiciens	23	25
Responsables	20	22
Universitaires	18	20
Artistes	13	14
Juges/Avocats	10	11
Médecins	9	10
Hauts-gradés (Armée/Police)	2,5	3
Élite sportive	2,5	3
Éminences religieuses	2	2
<b>Total :</b>	<b>100</b>	<b>110</b>

Pour chaque variable extralinguistique, les groupes ne sont donc pas égaux. Notre analyse variationniste doit prendre en compte ce problème. Pour minimiser l'impact du déséquilibre de chaque groupe, nous avons effectué nos calculs, comme nous allons le voir dans les chapitres suivants, sur la base d'un test *exact de Fisher*. Ce test permet non seulement de rendre compte des différences significatives ou non dans les résultats statistiques que nous avons obtenus, mais il prend en charge le poids de chaque variable. Le principe mathématique de ce test est le même que pour celui du *Chi<sup>2</sup>* tout en étant adapté à des corpus plus restreints comme le nôtre. Chaque test exact de Fisher a été réalisé par l'intermédiaire du logiciel *SPSS for Windows 15.0*. Les variables extralinguistiques étant maintenant exposées, nous pouvons maintenant passer aux variables linguistiques.

### 3.3. Les variables linguistiques

Si le français québécois reste, pour les non-initiés, caractérisé par des particularités surtout d'ordre phonétique (l'affrication du /t/ en [tʰ] et du /d/ en [dʰ] devant « i », « u » comme dans *Qu'est-ce que tu dis ?* prononcé [kɛskətʰydʰi])<sup>3</sup> ou lexicales (*chum* désignant, par exemple, un « ami » lorsqu'utilisé par un homme ou encore « petit ami » lorsqu'utilisé par une femme), certaines formes grammaticales orales lui sont pourtant caractéristiques. Ce sont certaines de ces formes typiques (mais pas exclusives) du français québécois populaire (décrites, entre autres, dans Lefebvre, 1982 ; Léard, 1995 ; Barbaud, 1998a et 1998b ; Daveluy, 2005) que nous allons observer dans notre étude. Nous les présenterons dans un instant.

Donner le nombre d'occurrences des formes grammaticales du FQP présentes dans chaque discours n'apporterait pas grande information sur leur utilisation. Maleville (1982, p. 70) remarquait que : « [...] établir des normes, c'est comparer. » Il nous semblait donc nécessaire de devoir comparer le nombre d'occurrences de chaque forme en FQP avec le nombre d'occurrences des formes propres à un français plus normatif présentes dans notre corpus. Pour cela, nous comparons dans notre corpus, le pourcentage des formes typiques du FQP avec celui des formes équivalentes régies par les règles décrites dans la quatorzième édition du *Bon usage* de Grevisse-Goosse<sup>4</sup> (que nous appellerons dorénavant *français de référence*). Notre choix n'est pas un hasard. Tout d'abord, la grammaire de

Grevisse représente le modèle grammatical de référence pour une grande partie de la francophonie. Nous venons également de voir que, selon Dubuc (2001, p. 129), cette grammaire est celle prescrite par le service linguistique de Radio-Canada. Certes, cette grammaire est une grammaire de l'écrit, mais elle représente aussi une forme acrolectale, voire hyperlectale (Chaudenson, 1997, p. 19) de la grammaire orale. De plus, il n'existe encore à ce jour aucune description normative de la grammaire du français oral. Notons enfin, que les études comme celles de Maurais (2005) ou encore celle de Ostiguy, Champagne, Gervais et Lebrun (2005) utilisent également la grammaire de Grevisse-Goosse comme modèle de référence, celui-ci étant en l'absence d'une grammaire du français oral le modèle par défaut dans la francophonie.

Le choix de nos variables linguistiques fut, bien évidemment, établi en fonction de ce que notre corpus nous permettait d'observer. Rappelons que chacune des entrevues durait entre huit et dix minutes. En d'autres termes, il nous fallait choisir des variables qui apparaissaient de façon à ce qu'un traitement statistique puisse leur être appliqué afin de garantir une certaine validité externe à notre étude. Nous avons donc dû naturellement exclure plusieurs variables considérées comme typiques du FQP, tout simplement par manque d'occurrences de celles-ci<sup>5</sup>. Par exemple, nous avons présenté au chapitre deux, à la section 2.4.3.2, les variables que Barbaud (1998a) avait prises en compte dans son analyse. Par rapport à cette même liste, voici ce que nous n'avons pas pu étudier, faute d'occurrences suffisantes :

- Le féminin gouverné par la phonologie, comme dans : *L'autobus était pleine* (en plus d'avoir un nombre restreint de noms à initiale vocalique, il nous fallait avoir un adjectif ou un participe passé se terminant par une consonne de type *gris, grise* ou *ouvert, ouverte* dans la structure phrastique afin de nous assurer de la réelle féminisation du nom, ce qui limitait encore davantage le nombre d'occurrences qu'il nous était possible de prendre en compte.)
- Le pluriel conditionné par la sémantique, comme dans : *Toute ma famille sont de Québec.*

- L'ordre des pronoms clitiques à l'impératif, comme dans : *Dis-moi-le maintenant* et *Dis-moi-le pas* (la situation d'entrevue formelle ne permettait pas d'observer ce type de structure modale).
- L'inversion pronominale, comme dans : *Je comprends l'importance de tout cela, mais je me demande quand peut-on trouver le temps.*
- L'antéposition argumentale, comme dans : *J'avais un enfant à m'occuper.*
- La sous-catégorisation prépositionnelle et la transitivité, comme dans : *Facile à porter, difficile à résister. Stetson plaît !*

Si l'on tient également compte de l'ensemble des variables grammaticales présentées dans Léard (1995), notre analyse ne peut être considérée que comme très partielle compte tenu du nombre important de variables qu'il relève. C'est là une faiblesse incontournable de notre étude. Il est certain qu'une étude qui viserait à observer l'ensemble des variables typiques du FQP nécessiterait un corpus bien plus étoffé que le nôtre, non pas sur le plan du nombre d'entrevues, mais bien sur la durée de celles-ci, afin de potentiellement obtenir un nombre d'occurrences raisonnable pour chaque forme grammaticale. Toutefois, nous pensons que malgré les limites de notre corpus, les variables que nous avons sélectionnées nous permettront d'en connaître un peu plus sur la grammaire orale de l'élite québécoise en situation de communication formelle.

Nous avons regroupé nos variables selon cinq classes paradigmatiques : cinq variables portent sur des phénomènes de neutralisation morphosyntaxique (variables 1 à 5), trois variables touchent la structure phrastique (variables 6, 7 et 9), trois variables prennent en compte le syntagme verbal (variables 10 à 12), deux variables sont d'ordre morphophonologique (exemples 13 et 14), et une variable est purement morphologique (variable 8).

Pour le moment, nous nous contenterons d'énumérer les variables linguistiques choisies. La description de chaque phénomène sera présentée plus en détail dans les chapitres à venir. Dans les exemples qui suivent, la première forme correspond toujours, dans les exemples, à celle du FQP.

1. La neutralisation morphologique des déterminants démonstratifs *cel/cet/cette* en /stə/ :

- (1a) [st]... vs [set] (cette) école est grande  
 (1b) [stə]... vs [set] (cette) fille est grande.  
 (1c) [stə]... vs [sə] (ce) gars là est sympathique.  
 (1d) [st]... vs [set] (cet) hôpital est grand.

2. La neutralisation morphologique du participe passé du verbe *faire* en /fɛt/ :

- (2) Il a fait /fɛt/... vs /fɛ/ tout son travail.

3. La neutralisation des relatives indirectes en *dont* au profit de *que* :

- (3) La chose *que*... vs *dont* je te parle est là.

4. La neutralisation du présentatif suivi d'un argument au pluriel :

- (4) *C'est*... vs *ce sont* des personnes importantes.

5. La neutralisation morphologique de *tous/tout* en /tut/ :

- (5a) Ils sont [tut]... vs [tus] venus.  
 (5b) [tut]... vs [tu] le travail a été fait.

6. Les structures interrogatives directes totales et partielles :

- (6a) *Il vient-tu ?* vs *Est-ce qu'il vient ?* vs *Vient-il ?* vs *Il vient ?*  
 (6b) *Quand c'est que tu viens ?* vs *Quand est-ce que tu viens ?* vs *Quand viens-tu ?*  
 (6c) *Qui qui vient ?* vs *Qui est-ce qui vient ?* vs *Qui vient ?*

7. Les structures relatives et les interrogatives indirectes en ...*qu'est-ce qu(e)(i)...* :

- (7a) *Qu'est-ce qui...* vs *Ce qui* est important, c'est ça.  
 (7b) Je sais pas *qu'est-ce qu'il...* vs *ce qu'il* va faire.  
 (7c) Je me demande *qu'est-ce qu'il...* vs *ce qu'il* va faire.

8. La structure en *que* de la locution conjonctive *quand* :

- (8) *Quand que...* vs *Quand*  $\emptyset$  je serai rentré, je t'appellerai.

Notons qu'il existe aussi d'autres structures complexes du type *quand que*. En effet, des structures avec adverbe + que de type *si que*, *même que* ou *comme que*, mais aussi en conjonction + que, comme *mais que* et *où que*, sont également présentes en FQP. Cependant, nous avons décidé de ne pas en tenir compte, car le nombre potentiel d'occurrences de ces formes était beaucoup trop limité. Nous avons donc choisi de nous concentrer uniquement sur la conjonction *quand*.

9. L'emploi de la double négation :

(9) Il y a *pas personne* vs Il n'y a  $\emptyset$  *personne*.

10. L'expression du conditionnel :

(10) *Si je serais...* vs *Si j'étais* venu plus tôt, j'aurais tout vu.

N'ayant recueilli aucune forme en infinitif à valeur de conditionnel du type *Avoir su...* dans notre corpus, cette forme grammaticale typique du FQP est donc naturellement exclue de notre analyse<sup>6</sup>.

11. L'emploi du verbe *avoir* dans les verbes de mouvement :

(11) Elle *a...* vs *...est* passée par la Plaza St Hubert.

12. L'emploi du futur périphrastique :

(12) Je *vais* le *voir* demain vs Je le *verrai* demain.

13. Forme du verbe *aller* à la première personne du singulier de l'indicatif *je vais* en *je vas* ou *m'as* :

(13) *Je vas...* vs *M'as...* vs *Je vais* le voir demain.

14. Insertion de *l* dans les structures de type  $\zeta a \_ \#VO$

(14)  $\zeta a l'a$  vs  $\zeta a \emptyset a...$  pris deux heures pour venir.

Les variables linguistiques étant maintenant exposées, il ne reste qu'à présenter brièvement le protocole de transcription.

### 3.4. Le protocole de transcription

Nos entretiens ont été enregistrés sur cassette vidéo lors de chaque diffusion du programme. Nous avons ensuite transféré chacune d'entre elles sur format numérique par l'intermédiaire du logiciel *ADS DVD Xpress 2.0*. Les entretiens ont ensuite été compressés en format *divx* avec le logiciel *Doctor Divx 1.0*, afin de pouvoir les rassembler au sein d'un corpus sur support DVD. L'écoute et la transcription furent effectuées à partir des logiciels *Windows Media Player 9.0* et *WinAmp Pro*.

Chaque entretien a été transcrit selon un protocole très simple qui nous a permis de repérer rapidement les variables que nous avons préalablement choisies, à partir du concordancier *MonoConc Pro for Windows*, ainsi qu'avec la fonction « rechercher » du logiciel *Word 2007* de Microsoft. Dans la grande majorité des cas, la graphie usuelle a été utilisée sauf lorsque la variabilité des formes observées faisait intervenir une prononciation particulière comme, par exemple, dans *je vais* vs *je vas*. Dans de tels cas, nous avons simplement adapté la graphie de façon systématique, afin de pouvoir faire une distinction rapide et sans ambiguïté entre la forme de référence et la forme du FQP (voir l'appendice B, page 346, pour un exemple d'entretien). Précisons quelques détails :

- [...] : signifie que le texte continue;
- xxxx : souligne les passages inaudibles ou cacophoniques;
- / : signifie que le locuteur se reprend;
- < > : souligne lorsque l'interlocuteur intervient très brièvement dans discours du l'interviewé, e;
- \_ : marque l'absence de *il*.

Enfin, dans les exemples ci-dessous « L1 » signifie *locuteur 1*, « L55 » signifie *locuteur 55* et ainsi de suite. Chaque locuteur peut ainsi être identifié au sein du corpus tout en restant anonyme. La première forme exposée en gras et en italiques dans les exemples est

toujours celle du FQP, la seconde (également en italiques, mais non en gras) étant celle de référence.

- La neutralisation morphologique des déterminants démonstratifs *ce/cet/cette* en /stə/ :

L55 : Actuellement, c'est 24 milliards de dollars qui sont répartis en transferts aux diverses provinces, la plupart de *st'*argent là n'est pas attaché, mais il y a quand même des fonds ciblés là, les fameux fonds ciblés dont on parle, qui commencent depuis 5 ans à peu près [...]

L104 : Il faut faire attention à savoir, il faut traiter *cet* oiseau-là de la même façon qu'on le fait pour une volaille ordinaire [...]

- La neutralisation morphologique du participe passé du verbe *faire* en /fɛt/ :

L52 : Ben vous savez depuis le début de l'année qu'on est en moyens d'action, moyens de pression, on a *faiT* des moyens un petit peu plus légers je dirais [...]

L75 : Ben ça *fait* toujours plaisir!

- La neutralisation des relatives indirectes en *dont* au profit du *que* :

L75 : La façon *que* je me/ que je regarde, je/ j'espère juste que ça va continuer.

L94 : Et même Radio-Canada avec les ressources *dont* elle dispose ne peut même pas rassurer demain matin, le public canadien qu'elle sera là dans 5 ans.

- La neutralisation du présentatif suivi d'un argument au pluriel :

L42 : C'est-à-dire que Québec et Ottawa *c'est deux mondes* parce que c'est tellement plus gros.

L23 : Mais on sent une certaine impatience des femmes. <oui> Parce que vous le dites, vous-même, *ce sont des revendications* traditionnelles là qui remontent à des années. Depuis les trente dernières années, le Parti Libéral a été au pouvoir.

- La neutralisation morphologique de *tous/tout* en /tut/ :

L1 : On a donné *tout* ce qu'on avait à donner. On a eu *tout* ce qu'on voulait.

- Les structures interrogatives directes totales et partielles :

L89 : *Tu peux-tu* m'aider ? Comment ça se fait que quand tu te mets à chanter aussitôt que ça part ?

L94 : *Est-ce que* tout le monde va accepter et vouloir prendre des coupures salariales importantes?

L23 : Le verre *est-il* à moitié plein ou à moitié vide ?

- Les structures relatives et interrogatives indirectes en ...*qu'est-ce qu(e)(i)*... :

L7 : Mais le concierge, \_ faut voir *qu'est-ce qu'il* faisait là.

L69 : *Ce que* je dis, c'est que le gouvernement pourrait [...]

L23 : [...] je souhaite qu'il y ait des hommes qui viennent nous dire *ce qu'ils* en pensent en 2004.<sup>7</sup>

- La structure complexe en *quand que...* :

L89 : [...] parce que je sais **quand que** les sons sont ouverts [...]

L52 : *Quand* je regarde notre situation comme enseignants [...]<sup>8</sup>

- L'emploi de la double négation :

L61 : Exactement. Et \_ y a **pas personne** qui va répondre à ça.

L90 : Il y a *personne* qui s'occupe d'eux autres.

- L'expression du conditionnel :

L41 : *si j'aurais pu* sortir des frais de/ des frais de fin de contrat alors en réalité là, il avait pas xxxx.

L13 : Le roumain a fait un premier saut excellent donc *si on partait* juste de son premier, ben on dirait « mais mon dieu, c'est merveilleux ».

- L'alternance *avoir* et *être* devant les verbes de mouvement :

L47 : [...] Moi je vous dirais que c'est un grand mystère pour moi. Alors, c'est réellement un mystère parce que *je/ je suis*, vous devez savoir, j'étais président jusqu'à la semaine dernière des xxxxxxxx, j'étais président du xxxxxx de l'association mondiale des fonds mutuels, je connais le domaine. *J'ai passé* devant différentes commissions parlementaires.

L81 : Juste avant monsieur J., \_ y-a 2 personnes qui *sont passées* qu'étaient monsieur SP et C. Messieurs ST et C, ont produit un rapport d'une centaine de pages qui mérite d'être lu.

- L'emploi du futur simple et du futur périphrastique :

L102 : *On va aller* faire le travail de sensibilisation, d'éducation, passer la vraie information pour que là les gens prennent une décision xxxx

L19 : Et à chaque fois qu'il y *aura* des questions de posées dans le contexte du contre-interrogatoire [...]

- Forme du verbe *aller* à la première personne du singulier de l'indicatif *je vais* en *je vas* :

L86 : C'est certain que je m'en *vas* en communication.

L81 : Personnellement, quand je *vais* quelque part au Canada [...]

- Insertion de *l/n* dans les structures de type *Ça \_ #VO* (pour *l*) et *Ça \_ #VN* pour (*l* et *n*) :

L88 : je considère que je fais encore partie de la grande famille militaire pis je trouve que *ça l'a* un effet désastreux sur la profession de militaire.

L67 : *Ça inclut* la quantité qu'on boit et pis *ça inclut* la quantité pour se laver, pour faire la cuisine donc c'est très peu.

Notre corpus, nos variables extralinguistiques et linguistiques étant maintenant présentées, nous pouvons dès à présent passer à l'analyse des données.

---

<sup>1</sup> Une personne « faisant partie du domaine public » est une personne connue sur le plan médiatique de par la profession qu'elle exerce, ce qui est le cas de nombreux politiciens présents dans notre corpus, mais aussi des sportifs de haut-niveau ou encore des artistes que nous avons retenus dans notre étude.

<sup>2</sup> Les Québécois d'origine qui nous ont permis d'identifier les interviewés se sont basé sur la prononciation des locuteurs qu'ils entendaient afin de déterminer si oui ou non l'interviewé était Québécois.

<sup>3</sup> Exemple tiré de Reinke (2005, p. 12)

<sup>4</sup> Dans notre étude, nous avons choisi de nous baser sur la quatorzième édition de la grammaire de Grevisse-Goosse. Premièrement, cette nouvelle édition tient compte des nouveaux développements en linguistique descriptive du français et fait état de certaines structures grammaticales typiques de l'oral telles que la variation entre *c'est des* et *ce sont des...*

<sup>5</sup> Nous nous sommes fixé un nombre minimal de cinquante occurrences afin d'assurer une certaine validité externe et interne pour chacune des études de cas.

<sup>6</sup> Il est particulièrement intéressant de noter dès maintenant l'absence de cette structure dans le discours des interviewés de notre corpus puisque celle-ci est normalement typique du français parlé au Québec.

<sup>7</sup> L'exemple de L69 est quelque peu différent des exemples de L7 et L23. En effet, dans l'exemple de L69, le relatif est antéposé au sujet, ce qui n'est pas le cas dans les exemples L7 et L23. En cela, ils ne sont pas parfaitement comparables. Faute d'occurrences suffisamment nombreuses, nous ne pouvions pas présenter de cas identiques.

<sup>8</sup> L'exemple de L89 est différent de l'exemple L52. En effet, dans l'exemple de L89, la phrase subordonnée est placée en position objet alors que dans l'exemple de L52, elle ne l'est pas. Faute d'occurrences suffisamment nombreuses, nous ne pouvions pas présenter de cas identiques.

## CHAPITRE IV

### CINQ CAS DE NEUTRALISATION

Dans ce premier chapitre d'analyse, nous présenterons les résultats concernant cinq cas de neutralisation morphosyntaxique. Nous commencerons par examiner la neutralisation des démonstratifs *ce, cet, cette* en /st(ə)/, la neutralisation du participe passé du verbe *faire* en /fet/, puis la neutralisation de l'intransitivité dans les subordonnées relatives (remplacement de *dont* au profit du pronom relatif *que*). Nous analyserons ensuite la neutralisation du présentatif suivi d'un complément pluriel (*ce sont des ...* neutralisé en *c'est des...*). Enfin, nous terminerons par la neutralisation de *tout/tous* en /tut/.

#### 4.1. La neutralisation des démonstratifs

Dans cette section, nous reviendrons sur la neutralisation des démonstratifs *ce, cet, cette* en /st(ə)/. Avant de présenter les résultats de notre étude, il convient de s'arrêter un instant sur la description du phénomène.

##### 4.1.1. Les démonstratifs en français québécois oral

En français québécois, tout comme en français de France, il existe à l'oral une neutralisation des démonstratifs *ce, cet et cette* en /st(ə)/<sup>1</sup>. Daveluy (1987) donne des exemples de cette neutralisation en français de Montréal, tirés des corpus Sankoff-Cedergren et Montréal 1984 :

- (1a) C'est pas la question que c'est plus *ce* [stə] quartier ici (par rapport à [sə] en français de référence).
- (1b) Mais je propose de jouer au golf *cet* [st] été (par rapport à [set] en français de référence).
- (1c) Fait que j'avais acheté *cette* [stə] revue-là (par rapport à [set] en français de référence).

Historiquement, selon Brunot et Bruneau (1969, p. 201), cette neutralisation remonte au dix-septième siècle. Daveluy (2005) résume la neutralisation morphologique du genre des déterminants démonstratifs de la façon suivante :

**Tableau 4.1** : La neutralisation du genre des démonstratifs (tiré de Daveluy, 2005, p. 63)

Contexte d'occurrence	Démonstratif	Prononciation relevée		
		[sə]	[set]	[st(ə)]
Devant/Genre du mot déterminé				
Voyelle/Masculin (Féminin)	Cet(te)		+	+
Consonne/Masculin	Ce	+		+
Consonne/Féminin	Cette		+	+

Dans notre étude, nous avons tenu compte des trois démonstratifs *ce*, *cet*, *cette* et de chacun des contextes d'occurrence dans lesquels ils sont susceptibles d'apparaître. Notre grille d'analyse est donc exactement la même que celle présentée dans le tableau présenté ci haut.

#### 4.1.2. Résultats généraux

Notre corpus nous a permis de recueillir un total de cinq cent vingt-huit occurrences des démonstratifs *ce*, *cet*, *cette*<sup>2</sup>. Le tableau ci-dessous présente les résultats :

**Tableau 4.2** : Résultats généraux de la neutralisation des démonstratifs

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
<b>Ce</b>		
Prononciation en /sə/	99	260/263
Prononciation en /st(ə)/	1	3/263
<b>Cet</b>		
Prononciation en /sɛt/	92,1	35/38
Prononciation en /sɛ/	7,9	3/38
<b>Cette + mot initiale consonantique</b>		
Prononciation en /sɛt/	99	161/163
Prononciation en /sɛ/	1	2/163
<b>Cette + mot initiale vocalique</b>		
Prononciation en /sɛt/	100	64/64
Prononciation en /sɛ/	0	0/64
<b>Total français de référence</b>	98,5	519/528
<b>Total /st(ə)/</b>	1,5	8/528

La colonne 1 du tableau 4.2 présente la variable linguistique ainsi que son contexte d'apparition. La seconde colonne présente le pourcentage pour chaque prononciation. La dernière colonne présente le nombre d'occurrences de chaque variante (n) sur le nombre total de cas potentiels (N).

Les résultats indiquent que la neutralisation est très peu utilisée par les locuteurs de notre corpus. On observe moins de 2% de prononciation en [st(ə)] pour *ce* et *cette* suivi d'un mot à initiale consonantique ou vocalique. Seul *cet* apparaît plus fréquemment en [st] avec 7,9%. Au total, les variantes de référence ont été utilisées dans plus de 98% des cas. Les nombres d'occurrences pour chaque variante n'étant pas identiques, nous allons vérifier si les pourcentages diffèrent significativement ou non avec un test exact de Fisher.

**Tableau 4.3** : Test exact de Fisher pour l'ensemble des démonstratifs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	5,842(a)	3	0,120	0,126
Rapport de probabilité	4,545	3	0,208	0,228
Test exact de Fisher	4,231			0,200
N de cas valides	526			

Pour que la différence soit significative,  $p^3$  doit être égal ou inférieur à 0,05. Le test exact de Fisher nous indique une valeur de p de 0,2, ce qui signifie que les pourcentages obtenus ne diffèrent pas significativement. En d'autres termes, quel que soit le

démonstratif employé, les locuteurs de notre corpus privilégient d'abord la variante de référence. Aussi, ce résultat montre que la neutralisation des démonstratifs en [st(ə)] n'est ni liée au démonstratif utilisé, ni liée aux facteurs internes des ces derniers. La variation n'est donc pas interne à la langue.

#### 4.1.3. Analyse selon le sexe des interviewés

Si la variation n'est pas interne à la langue, il nous faut maintenant vérifier si celle-ci peut être due à des facteurs externes. Nous nous proposons de voir dès à présent si la variable sexe permet d'expliquer l'utilisation ou non de la variante populaire [st(ə)]. Les résultats obtenus sont les suivants :

**Tableau 4.4 :** Neutralisation en [st(ə)] selon la variable sexe des interviewés

Sexe	Taux moyens en %	n/N
Hommes	1,6	7/428
Femmes	1	1/100

Les pourcentages présentés ci-haut montrent une très légère variation de 0,6% de l'emploi de [st(ə)] entre les hommes et les femmes. Le test exact de Fisher nous donne l'information suivante :

**Tableau 4.5 :** Test exact de Fisher pour l'ensemble des démonstratifs selon la variable sexe des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,365(b)	1	0,545	0,700	0,467
Correction de continuité	0,031	1	0,861		
Rapport de probabilité	0,415	1	0,520	0,700	0,467
Test exact de Fisher				1,000	0,467
N de cas valides	528				

La valeur de p est égale à 0,467. Cela signifie que la variation entre les hommes et les femmes n'est pas significative du tout, car p est largement supérieure à 0.05. La variation de l'emploi de [st(ə)] ne peut donc s'expliquer par la variable sexe des interviewés.

## 4.1.4. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés

Observons maintenant la distribution de [st(ə)] selon le domaine d'emploi des interviewés. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau 4.6 :** Résultats de la neutralisation en [st(ə)] selon la catégorie d'emploi des interviewés

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Artistes	5,3	4/75
Juges/Avocats	4,4	2/45
Médecins	2,5	1/39
Universitaires	1,1	1/90
Politiciens	0	0/132
Responsables	0	0/93
Hauts-gradés	0	0/24
Élite sportive	0	0/15
Éminence religieuse	0	0/15

Le tableau 4.6 montre que sur les neuf catégories d'emploi, quatre d'entre elles n'utilisent jamais la variante [st(ə)] (les politiciens, les responsables, les haut-gradés et les éminences religieuses et les élites sportives). Trois catégories l'utilisent à moins de 5% (les universitaires avec 1,1%, les médecins avec 2,5% et les juges et avocats avec 4,4%). Enfin, une catégorie obtient un score supérieur à 5% (les artistes avec 5,3%).

Nous avons réalisé un test exact de Fisher pour vérifier si les pourcentages étaient ou non significatifs.

**Tableau 4.7 :** Test exact de Fisher pour l'ensemble des démonstratifs selon la catégorie d'emploi des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	14,593(a)	8	0,068	0,078
Rapport de probabilité	15,027	8	0,059	0,034
Test exact de Fisher	11,755			0,048
N de cas valides	528			

La valeur de p obtenue d'après ce test est égale à 0,048. Cette valeur est très légèrement en dessous de 0,05, ce qui tend à démontrer que les pourcentages se différencient de manière significative malgré le faible écart de 0,002. Nous avons effectué un autre test exact de Fisher en excluant, cette fois-ci, le groupe de locuteurs qui a obtenu le score le plus important, les artistes.

**Tableau 4.8 :** Test exact de Fisher pour l'ensemble des démonstratifs selon la catégorie d'emploi des interviewés, sans les artistes

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	10,320(a)	7	0,171	0,152
Rapport de probabilité	9,148	7	0,242	0,140
Test exact de Fisher	8,863			0,128
N de cas valides	453			

La valeur de p est maintenant égale à 0,128. En excluant les artistes, les catégories d'emploi ne diffèrent plus significativement dans leur utilisation de [st(ə)]. On peut dire que les artistes semblent employer davantage la variante populaire [st(ə)] que les autres catégories d'interviewés. Cependant, on notera que les artistes privilégient tout de même très largement les variantes de référence, leur score étant de 94,7%.

#### 4.1.5. Analyse selon l'âge des interviewés

Concernant la variable âge des interviewés, les résultats que nous avons obtenus sont les suivants :

**Tableau 4.9 :** Résultats de la neutralisation en [st(ə)] selon l'âge des interviewés

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	0	0/181
31 à 60 ans	3,3	8/345
30 ans et moins	0	0/2

La colonne 1 du tableau 4.9 présente la catégorie d'âge des interviewés. La colonne 2 présente le pourcentage de formes en [st(ə)] obtenu. La colonne 3 donne le nombre d'occurrences en [st(ə)] sur le nombre total d'occurrences recueillies.

Le tableau 4.9 ci-dessus montre que seule la catégorie des 31 à 60 ans emploie la variante [st(ə)] dans 3,3% des cas. Les deux autres groupes d'âge l'excluent. Il faut toutefois relativiser les résultats observés pour la catégorie des 30 ans et moins pour laquelle nous n'avons recueilli que deux occurrences. Nous avons effectué un test exact de Fisher pour voir si ces pourcentages se différencient de façon significative.

**Tableau 4.10** : Test exact de Fisher pour l'ensemble des démonstratifs selon l'âge des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	4,309(a)	2	0,116	0,084
Rapport de probabilité	6,874	2	0,032	0,048
Test exact de Fisher	6,134			0,084
N de cas valides	528			

Le test exact de Fisher nous indique que p est égal à 0,084. Malgré un mince écart de 0,03 points avec le seuil significatif de 0,05, les groupes d'âge ne semblent pas se différencier dans leur emploi de la forme populaire [st(ə)].

#### 4.1.6. Discussion des résultats

L'ensemble des résultats que nous avons obtenu montre que la variante populaire [st(ə)] est utilisée de façon très marginale par les locuteurs de notre corpus, qui lui préfèrent les variantes de référence [sə] pour *ce* et [set] pour *cet* et *cette*. On peut donc penser que le modèle privilégié par les interviewés n'est pas basé sur un modèle de type FQP mais plutôt sur celui que représente *Le bon usage* de Grevisse-Goosse.

La variation que nous avons observée ne semble pas pouvoir s'expliquer en termes de facteurs internes puisque l'utilisation de [st(ə)] ne dépend ni de la forme du démonstratif elle-même, ni de son facteur interne. La variable qui paraît être la plus pertinente est la catégorie d'emploi des interviewés. En effet, les artistes semblent se démarquer légèrement des huit autres catégories avec un score de 5,3% d'occurrences en [st(ə)]. Néanmoins, un tel score ne permet pas de conclure que leur utilisation de la variante populaire [st(ə)] a les caractéristiques d'une tendance lourde. Aucun des locuteurs de cette catégorie ne privilégie d'ailleurs cette forme. Elle est plutôt le fruit de quelques locuteurs qui ne l'emploient pas plus d'une fois dans leur entrevue, toujours au profit des formes de référence. En cela, nous pensons plus que l'apparition des formes en [st(ə)] s'interprète plus en terme d'hapax plutôt qu'en terme d'usage réel.

#### 4.2. La neutralisation du participe passé du verbe *faire*

Nous nous proposons maintenant d'examiner le participe passé du verbe *faire* dont la prononciation peut être neutralisée en [fɛt]<sup>4</sup>, quel que soit son accord, au masculin comme au féminin.

##### 4.2.1. La description du phénomène

En français de référence, selon qu'il est accordé au masculin ou au féminin, le participe passé du verbe *faire* se prononce de la manière suivante :

(2a) Le travail que j'ai *fait* [fɛ] est posé sur la table.

(2b) La maquette que j'ai *faite* [fɛt] est posée sur la table.

Lorsque le complément est placé après l'auxiliaire, le participe passé de *faire* ne s'accorde pas avec ce dernier. Il est alors prononcé [fɛ] au masculin comme au féminin.

(3a) J'ai *fait* [fɛ] du bon travail.

(3b) J'ai *fait* [fɛ] une belle maquette.

Après l'auxiliaire *être*, le participe passé de *faire* s'accorde en genre et en nombre avec le sujet. Dans les constructions pronominales, le participe passé de *faire* reste toujours invariable.

(4a) Il est *fait* [fɛ] en long.

(4b) Elle est *faite* en long.

(4c) \*Elle s'est *fait* [fɛt] mal.

(4d) \*Elle s'est *fait* [fɛt] prendre.

En FQP, l'accord en genre du participe passé de *faire* peut être neutralisé à l'oral par simple prononciation du *t* final (Daveluy, 2005, p. 16). Il se prononce alors [fɛt]

indépendamment du genre de son antécédent, de l'auxiliaire *être* ou *avoir* ou de sa position avant/après l'auxiliaire *avoir*.

(5a) Le travail que j'ai *fait* [fet] est posé sur la table.

(5b) La maquette que j'ai *faite* [fɛt] est posée sur la table.

(5c) J'ai *fait* [fet] du bon travail.

(5d) J'ai *fait* [fet] une belle maquette.

(5e) Il s'est *fait* [fet] mal.

(5f) Elle s'est *faite* [fɛt] mal.

(5g) Il s'est *fait* [fet] frapper.

(5h) Elle s'est *fait* [fet] frapper.

Dans notre étude, nous avons voulu vérifier si la neutralisation du genre masculin par la simple prononciation du *t* final était également présente dans le discours de nos interviewés. Partant du principe que les locuteurs de notre corpus détiennent le bon usage du français québécois oral, nous pourrions alors voir si la neutralisation du participe passé de *faire* en /fet/ fait partie ou non de la norme grammaticale du français québécois oral.

#### 4.2.2. Résultats généraux

Nous avons pu observer deux cent trente-sept occurrences du participe passé du verbe *faire*. Les résultats généraux sont indiqués ci-dessous :

**Tableau 4.11** : Neutralisation en /fet/

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
Prononciation en /fe/	89,9	213/237
Prononciation en /fet/	10,1	24/237

Le tableau 4.11 se lit comme suit. La colonne 1 présente les deux variantes de prononciation du verbe *faire*<sup>5</sup>. La variante de référence est /fe/ et la variante typique du FQP est /fet/. La colonne 2 donne le pourcentage respectif de chacune des variantes. La colonne 3 donne le nombre d'occurrences de la variante (n) sur le nombre total d'occurrences du participe passé de *faire*.

Notre première remarque est que la neutralisation du masculin en /fet/ reste particulièrement minoritaire. Elle représente un peu plus de 10% des cas (vingt-quatre occurrences sur une possibilité de deux cent trente-sept). Un tel résultat laisse dès à présent entendre que la prononciation typique du FQP du participe passé de *faire* en [fet] n'est pas la prononciation privilégiée par nos locuteurs.

#### 4.2.3. L'analyse interne

Nous avons obtenu vingt-quatre cas de neutralisation du participe passé de *faire* en /fet/. Nous proposons maintenant de voir si cette neutralisation dépend directement de l'auxiliaire qui précède le participe passé.

**Tableau 4.12 :** Neutralisation en /fet/ selon l'auxiliaire

Auxiliaire	Taux moyens en %	n/N
Avoir	10,8	22/203
Être	5,9	2/34

Le tableau 4.12 présente le taux de neutralisation en /fet/ selon l'auxiliaire qui précède le participe passé de *faire*. Lorsque le participe passé de *faire* est précédé de l'auxiliaire *avoir*, la neutralisation en /fet/ est réalisée dans un peu plus de 10% des cas. Lorsqu'il est précédé de l'auxiliaire *être*, la neutralisation est seulement réalisée dans 5,9% des occurrences. Toutefois, le nombre respectif de cas potentiel de neutralisation (N) n'est pas identique pour les deux auxiliaires. Il faut donc vérifier si les résultats sont oui ou non significatifs, et ce, par le biais d'un test exact de Fisher.

**Tableau 4.13 :** Test exact de Fisher pour la neutralisation en /fet/ selon l'auxiliaire

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,786	1	0,375	0,544	0,296
Correction de continuité	0,336	1	0,562		
Rapport de probabilité	0,891	1	0,345	0,404	0,296
Test exact de Fisher				0,544	0,296
N de cas valides	237				

La valeur de  $p$  indiquée par le test exact de Fisher est de 0,296. Elle est largement supérieure au seuil significatif de 0,05, ce qui veut dire que la neutralisation du participe passé de *faire* en /fɛ/ est indépendante de l'auxiliaire qui le précède.

Nous avons également pris en compte la position du complément (avant ou après le verbe) lorsque l'auxiliaire est *avoir*. En français de référence, la prononciation est, pour le masculin, /fɛ/, quelle que soit la position du complément avec lequel il s'accorde. Nous avons obtenu les résultats suivants :

**Tableau 4.14 :** Neutralisation en /fɛ/ selon la position du complément

Auxiliaire	Taux moyens en %	n/N
Le complément est devant le participe passé	12,5	13/104
Le complément est après le participe passé	11,1	11/99

Les résultats du tableau 4.14 indiquent une très légère différence selon que le complément est situé avant ou après l'auxiliaire *avoir* : 12,5% des cas de neutralisation sont faits lorsque le complément est situé avant l'auxiliaire *avoir* pour 11,1% des cas lorsque le complément est situé après l'auxiliaire *avoir*. Nous allons maintenant voir si ces résultats sont significatifs ou non.

**Tableau 4.15 :** Test exact de Fisher pour la neutralisation en /fɛ/ selon la position du complément

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,108	1	0,742	0,823	0,460
Correction de continuité	0,011	1	0,918		
Rapport de probabilité	0,109	1	0,742	0,823	0,460
Test exact de Fisher				0,823	0,460
N de cas valides	203				

La valeur de  $p$  est égale à 0,460 donc, encore une fois, très supérieure au seuil significatif de 0,05. En d'autres termes, la neutralisation du participe passé de *faire* en /fɛ/ est réalisé indépendamment de la position du complément.

#### 4.2.4. L'analyse externe

L'alternance entre les formes [fɛ] et [fɛt] du participe passé du verbe *faire* n'étant pas dépendante de facteurs internes, il nous faut maintenant voir si celle-ci peut être due à des facteurs extralinguistiques.

##### 4.2.4.1. Analyse selon le sexe des interviewés

Les données recueillies au sein de notre corpus nous ont permis d'établir la répartition suivante de la neutralisation en [fɛt] selon le sexe des interviewés.

**Tableau 4.16 :** Neutralisation en /fɛt/ selon le sexe des interviewés

Sexe	Taux moyens en %	n/N
Hommes	8,9	16/180
Femmes	14	8/57

Selon le tableau 4.16, les femmes neutralisent en [fɛt] dans 14% des cas contre un peu moins de 9% pour les hommes. Il semblerait donc, *a priori*, que les hommes utilisent davantage la variante de référence [fɛ] que les femmes. Néanmoins, le nombre respectif de cas potentiel de neutralisation chez les hommes (N) est trois fois supérieur à celui des femmes (180 cas potentiels pour les hommes contre 57 pour les femmes) et les chiffres indiqués ne diffèrent donc peut-être pas de manière significative.

**Tableau 4.17 :** Test exact de Fisher pour la neutralisation en /fɛt/ selon le sexe des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	1,260	1	0,262	0,313	0,190
Correction de continuité	0,758	1	0,384		
Rapport de probabilité	1,180	1	0,277	0,313	0,190
Test exact de Fisher				0,313	0,190
N de cas valides	237				

Le test exact de Fisher que nous avons effectué ci haut montre que p est égal à 0,19. Cela signifie qu'en dépit des pourcentages observés chez les femmes et les hommes et malgré un écart de 5,1 points entre les deux catégories, on ne peut pas conclure que le sexe

permet d'expliquer l'alternance des formes [fɛ] et [fɛt] dans le discours de nos interviewés.

#### 4.2.4.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés

Les pourcentages recueillis par domaine d'emploi des interviewés nous permettent de rendre compte de la répartition suivante :

**Tableau 4.18** : Neutralisation en /fɛt/ selon la catégorie d'emploi des interviewés

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Hauts-gradés	75	3/4
Élite sportive	18.2	2/11
Politiciens	13.2	7/53
Responsables	12.2	6/49
Artistes	7.9	3/38
Universitaires	5.2	2/38
Juges/Avocats	4.2	1/24
Médecins	0	0/18
Éminence religieuse	0	0/2

Selon le tableau 4.18 présenté ci-dessus, l'alternance entre les formes /fɛt/ et /fɛ/ varie d'une catégorie d'emploi à l'autre. On distingue quatre principaux groupes : les médecins et les éminences religieuses, qui n'utilisent jamais la variante du FQP, les universitaires, les artistes et les juges et avocats qui obtiennent des scores inférieurs à 10%, les politiciens, les responsables et les élites sportives, dont les scores varient entre 10% et 20%. Enfin, les hauts-gradés se détachent très largement des autres groupes avec 75% de neutralisation.

Malgré ces résultats, on ne peut, pour l'instant, conclure que les catégories de locuteurs se distinguent significativement, car les nombres d'occurrences possibles sont pour le moins disproportionnés. Par exemple, les haut-gradés obtiennent 75% de neutralisation sur seulement quatre cas potentiels. Les politiciens, par contre, ont cinquante-trois cas potentiels et obtiennent un score de 13.2%. Il faut donc prendre en compte le poids de chaque variable et faire un test exact de Fisher pour vérifier si les locuteurs se distinguent ou non dans leur emploi de la forme /fɛt/.

**Tableau 4.19** : Test exact de Fisher pour la neutralisation en /fet/ selon la catégorie d'emploi des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	24,461	8	0,002	0,008
Rapport de probabilité	17,692	8	0,024	0,027
Test exact de Fisher	15,795			0,024
N de cas valides	237			

La valeur de p est égale à 0,024 donc inférieure au seuil significatif de 0,05. En d'autres termes, il y a bien variation significative entre les neuf catégories de locuteurs. Toutefois, il est possible qu'un seul groupe sur les neuf se distingue véritablement des autres et fasse pencher la valeur de p vers le seuil significatif de 0,05. C'est possiblement le cas ici à cause de la catégorie des haut-gradés dont le score est de 75%. Nous refaisons donc le même test exact de Fisher, en excluant, cette fois-ci, la catégorie des haut-gradés.

**Tableau 4.20** : Test exact de Fisher pour la neutralisation en /fet/ selon la catégorie d'emploi des interviewés sans la catégorie des hauts-gradés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	6,267	7	0,509	00,508
Rapport de probabilité	7,908	7	0,341	0,391
Test exact de Fisher	5,946			0,509
N de cas valides	233			

Les résultats du test exact de Fisher montrent que p est égal à 0.509. Cette valeur indique que les catégories de locuteurs ne se distinguent plus dans leur emploi de la variante /fet/. Il semble donc que le seul groupe de locuteurs qui se distingue réellement des huit autres soit, pour l'instant, celui des haut-gradés.

#### 4.2.4.3. Analyse selon l'âge des interviewés

Nous avons examiné les pourcentages d'occurrences de la forme /fet/ pour chacun des trois groupes d'âge. Les résultats sont présentés ci-dessous.

**Tableau 4.21** : Neutralisation en /fet/ selon l'âge des interviewés

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	8.7	9/104
31 à 60 ans	9.9	13/131
30 ans et moins	100	2/2

Les résultats du tableau 4.21 montrent que le groupe des 30 ans et moins semble se différencier nettement des deux autres catégories d'âges. En effet, les 30 ans et moins utilisent la neutralisation dans 100% des cas contre moins de 10% pour les groupes 31 à 60 ans et 61 et plus. Cependant, les nombres de cas potentiels par catégories diffèrent de façon importante. Pour le groupe des 30 ans et moins, nous n'avons recueilli que deux cas potentiels contre cent trente et un et cent quatre pour les deux autres groupes. Il nous faut donc vérifier si les pourcentages sont réellement significatifs ou non par le biais d'un test exact de Fisher.

**Tableau 4.22** : Test exact de Fisher pour la neutralisation en /fet/ selon l'âge des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	18,004	2	0,000	0,008
Rapport de probabilité	9,425	2	0,009	0,013
Test exact de Fisher	9,157			0,012
N de cas valides	237			

Selon le test que nous avons effectué, la valeur de p est égale à 0.012, donc hautement significative. Les catégories d'âges se différencient donc bien dans leur emploi de la forme populaire /fet/. Il est très probable, à l'instar de ce que nous avons observé concernant les catégories d'emploi, que la valeur de p ait été principalement influencée par le score de la catégorie des 30 ans et moins (qui est de 100%). Le même test sans cette dernière catégorie donne les résultats suivants :

**Tableau 4.23** : Test exact de Fisher pour la neutralisation en /fet/ selon l'âge des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,110	1	0,740	0,824	0,461
Correction de continuité	0,011	1	0,915		
Rapport de probabilité	0,111	1	0,739	0,824	0,461
Test exact de Fisher				0,824	0,461
N de cas valides	235				

P est maintenant égal à 0,461. Cela signifie donc que les catégories 31 à 60 ans et 61 ans et plus ne diffèrent pas significativement dans l'emploi de la forme /fet/. Il semble donc que le groupe des 30 ans et moins tende davantage à délaissier la forme de référence /fe/ au profit de la forme populaire /fet/.

#### 4.2.5. Discussion des résultats

La variation que nous venons de constater semble pouvoir s'expliquer par le biais de variables externes plutôt qu'internes. Les catégories des haut-gradés ainsi que les jeunes de moins de 30 ans semblent privilégier la forme populaire en /fet/. Cependant, il faut nuancer ces résultats. Bien que cela ait été démontré à l'aide d'un test exact de Fisher qui prend en compte le poids de chaque variable sociale, il nous faut préciser que ces deux catégories font partie des moins représentées en termes de nombre de locuteurs. Plus précisément, concernant la catégorie des haut-gradés, deux locuteurs sur trois ont produit au moins une fois un cas potentiel de neutralisation du participe passé de *faire*. Les trois quarts des occurrences observées pour ces catégories ont été formulées par un seul locuteur, qui privilégie la forme populaire en /fet/. Pour la catégorie des 30 ans et moins, un seul des deux locuteurs a produit 100% des occurrences du participe passé de *faire*. Malgré la netteté des résultats statistiques obtenus, nous ne pouvons donc certainement pas conclure que les catégories des haut-gradés et des 30 ans et moins se distinguent des autres catégories respectives, car leurs pourcentages ne sont représentatifs que de deux locuteurs.

Nous retiendrons finalement que les résultats que nous avons obtenus démontrent que la neutralisation du genre masculin du participe passé du verbe *faire* en /fet/ ne semble pas faire partie du modèle grammatical de référence que les locuteurs de notre corpus empruntent lors de discours soignés. La forme du participe passé prescrite dans le *Bon usage* de Grevisse-Goosse a été réalisée dans presque 90% des cas potentiels. La forme typique du FQP, elle, n'a été produite que dans un peu plus de 10% des cas.

### 4.3. La neutralisation des relatives indirectes en *dont*

Dans cette section, il s'agira de vérifier si oui ou non le pronom relatif *dont* est encore employé dans les relatives indirectes. Précisons que nous avons choisi de ne pas nous attarder sur les relatives indirectes en *auquel*, *à laquelle*, etc. parce que notre corpus ne nous permettait pas d'observer un nombre suffisant d'occurrences de ces relatives.

#### 4.3.1. Description du phénomène

En français québécois oral, il est souvent admis que le pronom relatif *que* remplace, dans les relatives indirectes, le pronom *dont* prescrit dans le modèle du *Bon usage* de Grevisse et Goosse (2008, paragraphe 722, p. 926), comme dans les exemples suivants<sup>6</sup> :

(6a) C'est la voiture *que* je te parle.

(6b) C'est ça *que* je te parle.

(6c) La voiture *que* je te parle est partie.

Selon Léard (1995), Barbaud (1998a ; 1998b), Remysen (2003) et plus récemment Corbeil (2007), ce phénomène est caractéristique du FQP (bien qu'également très présent en français populaire de France). Nous avons donc voulu vérifier si cette neutralisation des indirectes en *dont* par utilisation du pronom *que* était produite en situation de communication formelle par les locuteurs de notre corpus<sup>7</sup>.

#### 4.3.2. Résultats généraux

Notre corpus nous a permis de recueillir cinquante-deux structures relatives intransitives, donc cinquante-deux possibilités de produire la neutralisation de l'intransitivité en *que*. Les résultats sont exposés dans le tableau 4.24 ci-dessous.

**Tableau 4.24** : Neutralisation en *que*

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
Sans neutralisation ( <i>dont</i> )	90,5	47/52
Avec neutralisation ( <i>que</i> )	9,5	5/52

Sur l'ensemble des structures indirectes relevées, quarante-sept ont été réalisées avec le pronom relatif *dont* et seulement cinq avec le pronom relatif *que*. Les interviewés de notre corpus semblent donc encore privilégier le pronom relatif *dont*. Néanmoins, le pronom *que* est employé dans un peu plus de 9% des cas.

#### 4.3.3. Analyse selon le sexe des interviewés

Trente-cinq locuteurs ont produit au moins une fois une structure relative indirecte : onze femmes et vingt-quatre hommes. Les résultats sont les suivants :

**Tableau 4.25 :** Neutralisation en *que* selon le sexe des interviewés

Sexe	Taux moyens en %	n/N
Hommes	5,4	2/37
Femmes	20	3/15

Le tableau 4.25 indique que la neutralisation en *que* a été réalisée dans 5,4% des cas chez les hommes contre 20% des cas chez les femmes. Le phénomène est donc plus fréquent dans les discours des femmes que dans ceux des hommes. Cependant, nous avons fait un test exact de Fisher afin de confirmer ou non si les pourcentages étaient significatifs.

**Tableau 4.26 :** Test exact de Fisher pour la neutralisation en *que* selon le sexe des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	2,616	1	0,106	0,137	0,137
Correction de continuité	1,206	1	0,272		
Rapport de probabilité	2,348	1	0,125	0,305	0,137
Test exact de Fisher				0,137	0,137
N de cas valides	52				

Le test exact de Fisher nous donne une valeur de p égale à 0,137. Cette valeur étant supérieur au seuil significatif de 0,05, le pourcentage de neutralisation en *que* des femmes ne se distingue pas de celui des hommes de façon significative. On ne peut donc pas conclure que les femmes emploient plus la variante populaire en *que* que les hommes.

## 4.3.4. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés

Comme nous l'avons déjà précisé ci-devant, notre corpus nous a permis d'observer cinquante-deux structures relatives indirectes. Celles-ci sont réparties sur six des neuf catégories d'emploi de nos locuteurs. Le tableau suivant illustre les données recueillies.

**Tableau 4.27** : Neutralisation en *que* selon la catégorie d'emploi des interviewés

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Juges/Avocats	25	1/4
Responsables	20	2/10
Artistes	18,2	2/11
Politiciens	0	0/14
Universitaires	0	0/7
Médecins	0	0/6
Hauts-gradés	NA	NA
Élite sportive	NA	NA
Éminence religieuse	NA	NA

Les résultats du tableau 4.27 montrent deux tendances. La première est l'exclusion totale de la neutralisation en *que* chez les politiciens, les universitaires et les médecins. La seconde tendance est l'utilisation de *que* dans des proportions relativement élevées : 20% pour les responsables, 18,2% pour les artistes et même 25% pour les juges et avocats. Les trois autres catégories (à savoir les haut-gradés, les élites sportives et les éminences religieuses) n'ont pas pu être observées, car nous n'avons pu recueillir de données les concernant (cela étant probablement dû au fait que ces catégories ont le moins de représentants dans le corpus). Aussi, nous ne tirerons aucune conclusion les concernant.

Pour rendre compte de la significativité des résultats, nous avons réalisé un test exact de Fisher.

**Tableau 4.28** : Test exact de Fisher pour la neutralisation en *que* selon la catégorie d'emploi des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	6,131	5	0,294	0,285
Rapport de probabilité	7,983	5	0,157	0,200
Test exact de Fisher	5,654			0,202
N de cas valides	52			

La valeur de  $p$  obtenue selon le test est égale à 0,202, ce qui signifie que la variation de l'utilisation des pronoms relatifs *que* et *dont* n'est pas dépendante des catégories d'emploi de nos locuteurs. Nous devons donc chercher une autre cause.

#### 4.3.5. Analyse selon l'âge des interviewés

Si la variation observée jusqu'à présent ne semble pouvoir être expliquée selon le sexe et la catégorie d'emploi des interviewés, il est possible que l'âge soit le facteur déterminant. Les données recueillies sont présentées ainsi :

**Tableau 4.29** : Neutralisation en *que* selon l'âge des interviewés

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61ans et plus	6,25	1/16
31 à 60 ans	11.1	4/36
30 ans et moins	NA	NA

Le tableau 4.29 nous indique que les locuteurs de la catégorie des 31 à 60 ans tendent à utiliser le pronom *que* dans les relatives indirectes de façon plus fréquente que les 61 ans et plus. Nous ne pouvons, par contre, rien dire sur la catégorie des 30 ans et moins, car aucune donnée n'a été recueillie. Nous devons maintenant vérifier si les 61ans et plus se distinguent ou non des 31 ans à 60 ans. Un test exact de Fisher devrait nous apporter la réponse.

**Tableau 4.30** : Test exact de Fisher pour la neutralisation en *que* selon l'âge des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,301	1	0,583	0,670	0,508
Correction de continuité	0,002	1	0,969		
Rapport de probabilité	0,324	1	0,569	0,670	0,508
Test exact de Fisher				1,000	0,508
N de cas valides	52				

La valeur de  $p$  est, dans le cas présent, égale à 0,508. En d'autres termes, les pourcentages pour les deux catégories d'âge (31 ans à 60 ans et 61ans et plus) ne se distinguent pas de manière significative. À l'instar des variables sexe et catégorie d'emploi des interviewés, l'âge de ces derniers n'est donc pas non plus un facteur déterminant dans l'analyse de la variation de l'utilisation de *que* dans les relatives indirectes.

#### 4.3.6. Discussion des résultats

La variation que nous avons obtenue ne semble pas pouvoir s'expliquer en termes de facteurs sociaux. Les variables sexe, catégorie d'emploi et âge des interviewés n'ont apporté aucune information décisive. Les cinq relatives indirectes produites avec *que* ont été réalisées par quatre locuteurs : deux hommes et une femme ont employé *que* pour une seule possibilité et une femme (de la catégorie des artistes) a employé *que* dans les deux cas potentiels. Étant donné le nombre très limité de cas potentiels observés chez ces individus, il est très difficile de conclure que le modèle grammatical qu'ils privilégient est du type Grevisse-Goosse ou du type FQP.

Les analyses que nous venons d'effectuer tendent à démontrer deux points essentiels. Le premier point est le fait que l'utilisation de *que* dans les relatives indirectes est peu fréquente dans les discours des locuteurs de notre corpus, avec moins de 10%. Toutefois, nous devons relativiser ces résultats, car seulement trente-cinq locuteurs ont produit une relative indirectes au moins une fois, ce qui représente un peu plus d'un tiers des interviewés.

L'étude d'Ostiguy, Champagne, Gervais et Lebrun (2005, p. 30) montre que 67,57% des étudiants (en formation à l'enseignement du secondaire) qui ont été observés en situation de communication formelle utilisent le pronom relatif *dont* plutôt que le pronom *que*. Certes, le score de ces étudiants est clairement inférieur à celui de nos locuteurs. Il reste toutefois que la grande majorité des relatives indirectes qu'ils produisent est réalisée avec *dont* et non *que*, ce qui est en accord avec les résultats de notre propre enquête.

Sans pour autant conclure que l'ensemble des locuteurs de notre corpus tend à utiliser plus le pronom relatif *dont* que le pronom relatif *que*, nous pensons que notre analyse permet d'estimer que le modèle de grammaire privilégié par les membres de l'élite socioculturelle du Québec penche plus nettement plus vers le modèle prescrit du *Bon usage* de Grevisse-Goosse que vers une grammaire basé sur le FQP.

#### 4.4. La neutralisation du présentatif au pluriel

Dans cette section, nous analyserons la neutralisation du pluriel de la structure du présentatif *ce sont* au profit de *c'est* devant un argument au pluriel. À notre connaissance, cette alternance n'a pour le moment fait l'objet d'aucune étude sociolinguistique. Nous n'avons donc pu bénéficier de recherches antérieures.

##### 4.4.1. Description du phénomène

Selon la grammaire du français standard décrite dans *Le bon usage* de Grevisse et Goosse (2008, paragraphe 933, p. 1158), lorsqu'une structure présentative est suivie d'un argument au pluriel, celle-ci doit s'accorder en nombre avec son argument, comme dans les exemples suivants<sup>8</sup> :

(7a) *C'est une belle voiture.*

(7b) *Ce sont de belles voitures.*

En français québécois oral (comme en français oral de France), les structures présentatives en *ce sont* suivi d'un argument pluriel peuvent être neutralisées en une structure au singulier, c'est-à-dire en *c'est des*<sup>9</sup>. L'exemple tiré de notre corpus en fournit la preuve :

L1 : Eh bien... en politique là? C'est la première élection dans St Maurice.  
Les gens nous ont fait confiance. C'était extraordinaire de voir tout xxx et  
tout ça. Ça *c'est des souvenirs* politiques. Quand je suis allée rencontrer  
monsieur Mandela par exemple...

L'objectif de notre analyse est d'observer si la neutralisation de *ce sont* en *c'est* fait partie de la norme grammaticale orale des locuteurs de notre corpus. Nous avons relevé chacune des structures du présentatif suivi d'un argument au pluriel afin de rendre compte de la systématisme ou non de la neutralisation du pluriel.

#### 4.4.2. Résultats généraux

Notre corpus nous a permis de relever cent quarante-quatre structures du présentatif suivies d'un argument au pluriel. La répartition des formes en *c'est* et *ce sont* est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau 4.31** : Alternance *c'est des/ce sont des* chez l'élite sociale et culturelle québécoise

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
Ce sont ...	39.6	57/144
C'est ...	60.4	87/144

Le tableau 4.31 nous indique que la forme standard *ce sont* est moins produite par les interviewés de notre corpus que sa forme non standard en *c'est*. La structure neutralisée obtient un score de 60,4% contre 39.6% pour la structure de référence. Il semble que pour la première fois, dans notre étude, l'élite sociale et culturelle québécoise tende plus à utiliser la variante non standard en *c'est des*. Voyons maintenant si l'alternance des deux structures du présentatif est typique d'un groupe social particulier.

#### 4.4.3. Analyse selon le sexe des interviewés

La première variable extralinguistique que nous avons introduite dans notre analyse est le sexe des locuteurs. Les résultats obtenus sont présentés ci-dessous.

**Tableau 4.32** : Neutralisation du pluriel dans les structures du présentatif selon le sexe des interviewés

Sexe	Taux moyens en %	n/N
Homme	52,3	56/107
Femme	83,8	31/37

Le tableau 4.32 présente le taux de neutralisation des structures du présentatif suivies d'un argument pluriel, neutralisation réalisée sous la forme *c'est*. Les pourcentages obtenus montrent une différence importante (près de 30%) entre les hommes et les femmes dans l'emploi des structures neutralisées. En effet, les hommes utilisent la structure en *c'est* dans 52,3% des cas contre 83,8% pour les femmes. Les femmes tendraient donc, *a priori*, à privilégier davantage la forme non standard que les hommes.

Toutefois, nous devons vérifier si l'écart entre les deux groupes de locuteurs est significatif ou non avec un test exact de Fisher.

**Tableau 4.33 :** Test exact de Fisher pour la neutralisation en *c'est des* selon le sexe des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	10,771	1	0,001	0,002	0,001
Correction de continuité	9,525	1	0,002		
Rapport de probabilité	11,781	1	0,001	0,001	0,001
Test exact de Fisher				0,001	0,001
N de cas valides	144				

Le test exact de Fisher nous indique que la valeur de p est égale à 0,001, donc bien en dessous du seuil significatif de 0,05. Cela signifie que les femmes utilisent de façon plus fréquente la variante non standard en *c'est* que les hommes et que l'écart entre les pourcentages respectifs des deux groupes est hautement significatif. Pour la première fois dans notre étude, le sexe des interviewés semble pouvoir expliquer la variation observée de l'alternance entre la forme standard et non standard.

#### 4.4.4. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés

Regardons maintenant si l'alternance entre *c'est* et *ce sont* est tributaire du domaine d'emploi des interviewés. Les résultats recueillis à partir de notre corpus sont les suivants :

**Tableau 4.34 :** Neutralisation du pluriel dans les structures du présentatif selon la catégorie d'emploi des interviewés

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Hauts-gradés	100	3/3
Juges/Avocats	75	3/4
Élite sportive	75	3/4
Artistes	73,3	11/15
Politiciens	66,6	20/30
Universitaires	59	26/44
Médecins	58,8	10/17
Responsables	40,7	11/27
Éminence religieuse	NA	NA

Le tableau 4.34 nous indique une forte variation dans l'emploi de la structure non standard *c'est*. Un groupe (les haut-gradés) utilise cette forme dans 100% des cas. Trois autres groupes (les juges et avocats, les élites sportives et les artistes) l'emploient dans environ trois occurrences sur quatre. Les politiciens, les universitaires et les médecins utilisent la forme neutralisée dans près de 60% des cas. Enfin, un seul groupe, celui des responsables, privilégie la forme standard *ce sont* dans un peu moins de 60% des cas. En ce qui concerne les élites religieuses, nous n'avons pu recueillir aucune forme. Nous avons donc écarté ce groupe. Nous avons effectué un test exact de Fisher afin de vérifier si les groupes se distinguaient significativement dans leur emploi de la forme neutralisée.

**Tableau 4.35** : Test exact de Fisher pour la neutralisation en *c'est des* selon la catégorie d'emploi des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	8,635	7	0,280	0,284
Rapport de probabilité	9,677	7	0,208	0,289
Test exact de Fisher	7,918			0,325
N de cas valides	144			

Selon le test exact de Fisher, la valeur de p est égale à 0,325. Celle-ci étant au-dessus du seuil significatif de 0,05, cela signifie que les résultats obtenus par nos huit groupes de locuteurs ne se distinguent pas significativement. En d'autres mots, la variation obtenue ne peut être expliquée à partir du facteur social « domaine d'emploi » de nos interviewés.

#### 4.4.5. Analyse selon l'âge des interviewés

La dernière variable sociale dont nous avons tenu compte est l'âge des interviewés. Le tableau 4.36, ci-dessous, expose les résultats obtenus.

**Tableau 4.36** : Neutralisation du pluriel dans les structures du présentatif selon l'âge des interviewés

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	52,4	22/42
31 à 60 ans	62,2	61/98
30 ans et moins	100	4/4

Les pourcentages présentés dans le tableau 4.36 montrent que les groupes des locuteurs âges de 30 ans et moins utilisent la forme neutralisée *c'est* dans 100% des cas. Les deux

groupes restant, soit les 31 à 60 ans et les 61 ans et plus, alternent entre les deux formes dans 62,2% des cas pour le premier groupe et 52,4% des cas pour le second groupe. Bien entendu, les nombres d'occurrences respectifs ne sont pas identiques. Il faut donc vérifier si les pourcentages sont significatifs ou non. Le test exact de Fisher nous donne l'information suivante :

**Tableau 4.37** : Test exact de Fisher pour la neutralisation en *c'est des* selon l'âge des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	3,892	2	0,143	0,137
Rapport de probabilité	5,282	2	0,071	0,103
Test exact de Fisher	3,527			0,148
N de cas valides	144			

La valeur de p est, dans le cas présent, égale à 0,148, donc supérieure au seuil significatif de 0,05. Ce résultat démontre que les trois groupes d'âges de locuteurs ne se distinguent pas significativement dans leur emploi de la variante non standard *c'est*. Donc, la variable « âge » ne constitue pas un facteur déterminant dans l'analyse de l'alternance entre les structures *c'est* et *ce sont*.

#### 4.4.6. Discussion des résultats

Notre analyse sur la structure du présentatif suivi d'un argument pluriel nous fournit deux indications principales. Tout d'abord, il semble que la variante neutralisée en *c'est* soit majoritairement utilisée par les locuteurs de notre corpus puisqu'elle représente 60% des cas. Néanmoins, la variante standard est employée dans près de 40%. Cela tend également à montrer que la forme standard est loin d'être exclue par nos locuteurs. On peut donc penser que les interviewés de notre corpus sont, pour beaucoup d'entre eux, conscients de l'accord en nombre entre la structure présentative et son argument. Toutefois, ces mêmes interviewés ne maîtriseraient pas systématiquement cet accord.

Le second point souligné dans notre analyse est le fait que la variation ne semble pouvoir s'expliquer que par la variable « sexe des interviewés ». Nous avons vu que les hommes hésitaient davantage entre la forme standard et la forme non standard (52,3% pour la forme neutralisée) alors que les femmes employaient très largement la forme non standard (83,8% des cas). Cet écart entre les hommes et les femmes peut être pour le

moins surprenant lorsque l'on considère, à l'instar de Labov (2001, p. 266) que : « for stable sociolinguistic variables, women show a lower rate of stigmatized variants and a higher rate of prestige variants than men. » Les résultats obtenus pourraient donc indiquer que les variantes *c'est* et *ce sont* ne sont pas stables. C'est d'ailleurs très probable puisque les résultats généraux montrent qu'il y a hésitation entre les deux formes.

Selon nous, cette même hésitation entre les deux structures signifie que la forme standard *ce sont* n'est pas ouvertement prescrite par nos locuteurs. Labov (2001, p. 293) souligne que : « Women conform more closely than men to sociolinguistic norms that are overtly prescribed, but conform less than men when they are not. » Nous pensons que *c'est*, dans le cas présent, l'explication la plus plausible qui permet de rendre compte de la neutralisation du pluriel dans les structures présentatives suivies d'un argument pluriel.

#### 4.5. La neutralisation de *tout/tous*

Nous terminerons ce quatrième chapitre par une dernière neutralisation morphologique typique en français québécois populaire, la neutralisation de *tout/tous*. Dans un premier temps, nous présenterons le phénomène. Par la suite, nous ferons une analyse sociolinguistique des données recueillies dans notre corpus.

##### 4.5.1. Description du phénomène

La neutralisation de *tout/tous* en /tut/ a fait l'objet de nombreux travaux sociolinguistiques, phonologiques et syntaxiques (Lemieux-Niger, Leblanc et Paquin, 1981 ; Lemieux, 1982 ; Lemieux et Sankoff, 1983 ; Lemieux, St-Amour et Sankoff, 1985 ; Cyr, 1991 ; Léard et Beauchemin, 1991 ; Junker, 1994, 1995 ; De Cat, 2000, Bélanger, 2003 ; Daveluy, 2005). Toutes ces études offrent un large éventail de données et proposent diverses analyses sur la nature et la fonction de /tut/. Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble de ces travaux, car cela n'est pas l'objectif de notre recherche. Nous soulignerons néanmoins un point qui nous semble important.

Selon Bélanger (2003, p. 209) les analyses formelles qui ont été proposées jusqu'à maintenant posent différents problèmes :

[...] les analyses de Lemieux (1982) et de Lemieux, St-Amour et Sankoff (1985) défendent la thèse de la neutralisation morphologique. Selon cette thèse, la perte de distinctions morphologiques dans le paradigme de *tut* aurait entraîné en FQ un comportement adverbial chez le Qfl, lui permettant de modifier des VP et d'entrer dans des constrictions réservées aux adverbes (comme la modification de NP indéfini). De l'autre côté, les analyses de Léard et Beauchemin (1991), de Junker (1994 ; 1995) et de De Cat (2000) argumentent que *tUt*, dans tous ses emplois, est un adverbe. Il serait le résultat morphologique, syntaxique et sémantique de l'adverbialisation paradigmatique de *TOUT* en FQ, processus qui aurait engendré plusieurs nouvelles manifestations adverbiales, dont celle de modification verbale, de quantification à distance et de modification nominale d'exclusivité, qui est mentionnée plus haut. [...] non seulement les analyses adverbiales de *tUt* n'offrent pas une solution simple au problème d'interprétation de ce Q, mais encore que, du point de vue de leur économie, elles sont difficiles à défendre parce qu'elles font souvent de fausses prédictions et qu'elles ne rendent pas toujours compte des comportements syntaxiques et sémantiques de *tUt*.

La classification de /tut/ apparaît donc particulièrement problématique. Nous avons choisi de suivre celle proposée par Bélanger (2003), car elle est récente et qu'elle tient compte de l'ensemble des contextes d'apparition de l'élément /tut/<sup>10</sup>. Bélanger (2003, p. 212) distingue deux statuts pour /tut/ : celui d'adverbe d'intensité avec les adjectifs (mais pas les VP) et celui de quantifieur universel déterminatif dans les fonctions de quantifieur prédéterminant, quantifieur pronominal (QPr), quantifieur flottant de sujet (QfIS), quantifieur flottant d'objet clitique (QfICI), quantifieur pronominal flottant (QPrfl) et quantifieur flottant d'objet lexical (QfIO). Présentons quelques exemples<sup>11</sup> à partir de cette classification.

- /tut/ adverbe d'intensité :

(8) Le chien est tout [tu] vs. [tut] mouillé.

- /tut/ quantifieur universel déterminatif :

(9a) Il est passé par tous [tu] vs. [tut] les chemins (/tut/ est Q prédéterminant)

(9b) Il vous dira tout [tu] vs. [tut]. (/tut/ est QPr)<sup>12</sup>

(9c) J'ai tout [tu] vs. [tut] dit. (/tut/ est QPrfl)

(9d) Les garçons ont tous [tus] vs. [tut] nagé. (/tut/ est QfIS)

(9e) Il les a tous [tus] vs. [tut] entartés (/tut/ est QfICI)

(9f) Luc a tout [tu] vs. [tut] fait le travail. (/tut/ est QfIO)

La neutralisation en /tut/ peut aussi être réalisée devant une voyelle. Toutefois, il est difficile de percevoir cette neutralisation, car l'effet de liaison implique nécessairement la prononciation du [t] final de *tout* lorsque celui-ci est employé au masculin singulier. Nous ne prendrons donc pas en compte les formes de *tout* devant voyelle.

Enfin, on notera qu'à l'encontre de Lemieux, Saint-Amour et Sankoff (1985), Daveluy (2005) prend en considération l'ensemble des formes et des contextes dans lesquels /tut/ est employé en français parlé à Montréal (Daveluy, 2005, p. 86). Ainsi, les contextes tels que dans les locutions figées comme *tout le temps*, *tout d'un coup*, *tout le monde*, *pas du tout*, etc. sont introduits dans l'analyse. À l'inverse, dans notre étude, nous avons choisi de ne pas tenir compte de ces locutions, car aucune forme en /tut/ dans ces contextes n'a été trouvée dans notre corpus. La classification que nous utilisons dans notre étude étant maintenant exposée, passons à la présentation des résultats.

#### 4.5.2. Présentation des résultats

Avant de commencer les analyses interne et externe de la neutralisation en /tut/ de *tout/tous*, voyons brièvement la répartition du phénomène dans notre corpus. Nous avons relevé quatre cent cinquante possibilités de neutralisation en /tut/. Le tableau 4.38 présente les résultats généraux.

**Tableau 4.38** : Répartition générale des formes neutralisées en /tut/ et des formes non neutralisées

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
Tous/tout sans neutralisation	97,1	437/450
Tous/tout neutralisés en /tut/	2,9	13/450

Le tableau 4.38 nous indique que la neutralisation des éléments *tout* et *tous* est relativement restreinte au sein de notre corpus. Nous avons recueilli seulement treize occurrences de /tut/ (pour un total de 2,9%) contre quatre cent trente-sept formes non neutralisées (soit un total de 97,1%). Malgré le peu de formes neutralisées obtenues, nous allons tenter d'expliquer comment elles ont été réalisées par les interviewés de notre corpus.

## 4.5.3. Analyse interne

Les quatre cent cinquante possibilités de neutralisation recueillies au sein des entrevues nous permettent de dresser le tableau suivant :

**Tableau 4.39** : Répartition générale des formes de référence

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
Adverbe d'intensité	100	38/38
QflO	100	21/21
QPrfl	100	17/17
QflCl	100	15/15
Q prédéterminant	97,5	196/201
QflS	96,5	55/57
QPr	94	95/101

Le tableau 4.39 présente, pour chaque catégorie de *tout/tous*, le pourcentage de forme de référence, c'est-à-dire, de formes non neutralisées en /tut/. Les chiffres indiquent que la neutralisation en /tut/ n'a été effectuée que dans trois contextes : Q prédéterminant (qui obtient 97,5% de formes de références, donc 2,5% de formes neutralisées), QflS (dont le score est de 96,5% de formes de référence, donc 3,5% de formes neutralisées) et QPr (dont le score est de 94% de formes de références, donc 6% de formes neutralisées). Les variables adverbe d'intensité, QflO, QPrfl et QflCl ont, pour leur part, obtenu un score de 100% de formes de référence. Nous devons vérifier si la variation présentée dans le tableau 4.39 est significative ou non, et ce par l'intermédiaire d'un test exact de Fisher.

**Tableau 4.40** : Test exact de Fisher concernant la répartition générale des formes de référence

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	6,253	6	0,395	0,369
Rapport de probabilité	8,114	6	0,230	0,256
Test exact de Fisher	3,696			0,612
N de cas valides	450			

La valeur de p est égale, selon le test, à 0,612. Celle-ci étant largement supérieure au seuil significatif de 0,05, cela démontre que la variation entre les formes de référence et les formes neutralisées en /tut/ n'est pas conditionnée par les catégories linguistiques que nous avons retenues. L'analyse interne n'étant pas concluante, nous devons dès à présent nous tourner vers l'analyse externe.

#### 4.5.4. Analyse externe

Dans cette section nous analyserons les pourcentages d'occurrences des formes de référence des éléments *tout/tous* selon les trois variables sociales que nous avons retenues : le sexe, le domaine d'emploi puis l'âge des interviewés.

##### 4.5.4.1. Analyse selon le sexe des interviewés

La première variable que nous allons observer est le sexe des interviewés. Comme nous l'avons vu dans le chapitre trois, le nombre d'hommes et de femmes n'a pu être réparti de façon idéale, c'est-à-dire de façon égale. Nous venons de voir, à l'instant, que le statut de *tout/tous* ne semblait pas être un facteur de variation. Aussi, nous avons décidé de tenir compte de l'ensemble des occurrences de *tout/tous* sans distinction afin de faciliter les tests statistiques et d'en tirer une validité plus intéressante. Les résultats que sont indiqués dans le tableau suivant :

**Tableau 4.41** : Répartition des formes de références de *tout/tous* selon le sexe des interviewés

Sexe	Taux moyens en %	n/N
Hommes	98,3	338/344
Femmes	93,4	99/106

Quel que soit le sexe de l'interviewé, les pourcentages semblent montrer que la proportion de la variante populaire */tut/* reste très faible. Les hommes utilisent la forme de référence à 98,3% contre 93,4% pour les femmes. Il paraît déjà possible de dire que la forme */tut/* employé au masculin (singulier ou pluriel) ne fait pas partie de la norme grammaticale du français québécois oral. Au total, seulement treize occurrences de */tut/* ont été répertoriées dans notre corpus sur une possibilité de quatre cent cinquante.

Il est intéressant et surprenant de voir que ce sont les hommes qui utilisent le plus de formes de référence en */tu/* et */tus/*. On aurait pu s'attendre à des résultats inversés. En effet, nous savons que les femmes utilisent théoriquement plus de variantes de référence que les hommes : « for stable sociolinguistic variables, women show a lower rate of stigmatized variants and a higher rate of prestige variants than men. » (Labov, 2001, p. 266). Bien que l'écart entre les deux sexes ne soit que de 5,1%, il peut être significatif.

Les résultats du test exact de Fisher effectué à partir des statistiques du tableau 4.41 nous montrent que la différence entre les hommes et les femmes est effectivement significative.

**Tableau 4.42 :** Test exact de Fisher pour les formes de référence de *tout/tous* selon le sexe des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	6,821	1	0,009	0,016	0,016
Continuity Correction	5,199	1	0,023		
Rapport de probabilité	5,719	1	0,017	0,045	0,016
Test exact de Fisher				0,016	0,016
N de cas valides	450				

La valeur de p est très en dessous de 0,05 ( $p = 0,016$ ). Cela signifie que la différence entre les hommes et les femmes est non seulement significative, mais qu'elle l'est de manière importante. Il ne nous est pour l'instant pas possible de déterminer la cause exacte qui produit cette différence significative. Il est tout à fait possible que ces résultats ne soient pas seulement dus à une variable extralinguistique unique (le sexe). Ils peuvent, en effet, être le fruit d'une interaction avec l'âge ou la catégorie d'emploi des interviewés.

#### 4.5.4.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés

Puisque nous n'avons opéré aucune sélection dans le choix de locuteurs, les différents groupes ne sont évidemment pas équilibrés. Les données récoltées sont les suivantes :

**Tableau 4.43 :** Répartition des formes de références de *tout/tous* selon la catégorie d'emploi des interviewés

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Universitaires	100	63/63
Médecins	100	51/51
Juges/Avocats	100	33/33
Éminence religieuse	100	10/10
Responsables	97,5	76/78
Politiciens	96,5	118/122
Hauts-gradés	95	18/19
Artistes	92,5	64/69
Élite sportive	80	4/5

Les chiffres sont encore une fois relativement clairs. Sur neuf catégories, on distingue trois groupes. Tout d'abord, selon notre corpus, on peut voir que les universitaires, les juges/avocats, ainsi que les médecins utilisent exclusivement les formes de référence /tu/ et /tus/, leur taux étant de 100%. Un second groupe se démarque : les politiciens, les responsables, les artistes et les haut-gradés. Leur taux moyen oscille entre 97,5% pour les responsables et 92,5% pour les artistes. Enfin, le groupe de l'élite sportive utilise à 80% les formes de référence. On observe donc une relative variation dans l'utilisation des formes /tu/ - /tus/ vs. /tut/. Nous avons effectué un test exact de Fisher afin de voir s'il existait une différence significative entre ces groupes.

**Tableau 4.44** : Test de Fisher pour les formes de référence de *tout/tous* selon la catégorie d'emploi des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	15.036	8	0.058	0.070
Rapport de probabilité	15.246	8	0.055	0.047
Test exact de Fisher	11.990			0.074
N de cas valides	450			

Selon le tableau 4.44, la variation entre les différents groupes de locuteurs n'est pas significative. En effet, on peut lire que la valeur p est de 0,074, donc plus élevée que le seuil de 0.05. Il n'est donc pas possible d'affirmer que le domaine d'emploi de l'interviewé joue un rôle dans la distribution des variantes de *tout/tous*.

#### 4.5.4.3. Analyse selon l'âge des interviewés

Nous avons vu dans le chapitre méthodologie que le nombre d'interviewés répartis selon les trois catégories d'âges que nous avons fixées, était loin d'être égal. Rappelons que nous avons trente locuteurs dans la catégorie des « aînés » et 78 locuteurs dans la catégorie des « adultes ». Un groupe d'âge est particulièrement restreint, celui des jeunes adultes de moins de 30 ans, avec seulement deux interviewés. Cela a une conséquence sur l'analyse de la variable *tout/tous*. Nous n'avons pu obtenir d'occurrences des formes /tu/, /tus/ et /tut/ pour ce groupe. Les résultats sont présentés au tableau 4.45. L'analyse selon le facteur âge ne pourra donc qu'être partielle.

**Tableau 4.45 :** Répartition des formes de références de *tout/tous* selon l'âge des interviewés

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	94,3	149/158
31 à 60 ans	98,6	288/292
30 ans et moins	NA	NA

Tout comme pour les variables « sexe » et « domaine d'emploi », les pourcentages sont relativement faibles, que ce soit chez les 61 ans et plus ou les adultes âgés entre 31 et 60ans. Les premiers obtiennent 94,3% de formes de référence, les seconds 98,6%. L'écart entre les deux catégories est donc de 4,3%. Tout aussi minime que cela puisse paraître, nous avons décidé de voir si cet écart était significatif ou non. Si tel devait être le cas, le facteur âge pourrait donc jouer un rôle dans la variation des formes /tu/ - /tus/ - /tut/. Pour cela, nous avons encore réalisé un test exact de Fisher.

**Tableau 4.46 :** Test exact de Fisher pour les formes de référence de *tout/tous* selon l'âge des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	6,840	1	0,009	0,015	0,012
Correction de continuité	5,385	1	0,020		
Rapport de probabilité	6,450	1	0,011	0,015	0,012
Test exact de Fisher				0,015	0,012
N de cas valides	450				

Le tableau nous montre que la valeur de p est inférieure à 0,05. En d'autres termes, la variable « âge » semble avoir un effet significatif sur la répartition des formes de référence /tu/ - /tus/ et de la forme populaire /tut/. Les aînés, âgés de 61ans et plus, semblent utiliser moins de variantes de référence que les adultes.

#### 4.5.5. Analyse selon le croisement des variables *sexe* et *âge* des interviewés

Nous avons vu dans la section précédente que deux des trois variables extralinguistiques, l'âge et le sexe, étaient des facteurs pouvant expliquer la variation entre les différents groupes examinés. Afin de vérifier si un groupe de locuteurs se dégage précisément des autres, nous avons croisé ces variables selon les tableaux 4.47 puis 4.49 :

**Tableau 4.47** : Répartition des formes de références de *tout/tous* selon l'âge des hommes

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	97,7	128/131
31 à 60 ans	98,6	210/213
30 ans et moins	NA	NA

Les résultats semblent montrer qu'il n'existe pas de réelle variation entre les hommes du groupe des adultes et les hommes du groupe des aînés. L'écart entre les deux groupes de locuteurs n'est que 0,9%. Le test exact de Fisher vient confirmer cela.

**Tableau 4.48** : Test exact de Fisher pour les formes de référence de *tout/tous* selon l'âge des hommes

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,368	1	0,544	0,678	0,416
Correction de continuité	0,033	1	0,855		
Rapport de probabilité	0,357	1	0,550	0,678	0,416
Test exact de Fisher				0,678	0,416
N de cas valides	344				

La valeur de p est de 0,416, ce qui dépasse largement 0,05. Cela démontre que la variation entre les deux groupes d'âge n'est pas du tout significative. Faisons maintenant le même test avec les femmes. Les données recueillies sont résumées ainsi :

**Tableau 4.49** : Répartition des formes de références de *tout/tous* selon l'âge des femmes

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	77,8	21/27
31 à 60 ans	98,7	78/79
30 ans et moins	NA	NA

À l'inverse des hommes, les deux groupes d'âge chez les femmes semblent se distinguer. En effet, si les femmes adultes utilisent /tu/ - /tus/ à 98,7%, les femmes aînées les emploient à 77,8%. L'écart est ici de 20,9%, ce qui peut laisser présager une variation significative. Nous allons le vérifier à nouveau avec un test exact de Fisher.

**Tableau 4.50** : Test exact de Fisher pour les formes de référence de *tout/tous* selon l'âge des femmes

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	14,328	1	0,000	0,001	0,001
Correction de continuité	11,132	1	0,001		
Rapport de probabilité	12,242	1	0,000	0,001	0,001
Test exact de Fisher				0,001	0,001
N de cas valides	106				

Ici, la valeur p est égale 0,001. Elle est donc très inférieure à 0,05. Cela indique que la variation entre les deux groupes de locutrices est particulièrement significative. Les femmes âgées ont donc significativement plus tendance à utiliser la forme vernaculaire /tut/ que leurs cadettes, tout en privilégiant les formes de référence /tu/ et /tus/. Nous allons maintenant vérifier si le groupe des femmes âgées se distingue non seulement des femmes adultes, mais aussi des hommes âgés et adultes. Pour cela, nous avons croisé les tableaux 4.47 et 4.49.

**Tableau 4.51** : Répartition des formes de références de *tout/tous* selon le croisement des variables âge et sexe des interviewés

Groupe d'âge + sexe	Taux moyens en %	n/N
Hommes de 61 ans et +	97,7	128/131
Femmes de 61 ans et +	77,8	21/27
Hommes de 31 à 60 ans	98,6	210/213
Femmes de 31 à 60 ans	98,7	78/79

Selon le tableau 4.51, les femmes âgées de 61 ans et plus semblent se démarquer nettement des trois autres catégories. En effet, elles obtiennent un score de 77,8% de formes de référence contre une moyenne de 98,3% pour les trois autres catégories de locuteurs.

**Tableau 4.52** : Test exact de Fisher pour les formes de référence de *tout/tous* selon le croisement des variables âge et sexe des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	38,546(a)	3	0,000	0,000
Rapport de probabilité	18,318	3	0,000	0,000
Test exact de Fisher	18,688			0,0002
N de cas valides	450			

La valeur de  $p$  est de 0,0002, donc très largement significative. Il existe bel et bien une variation très significative entre les quatre groupes de locuteurs. Cela était prévisible compte tenu du score des femmes âgées. Toutefois, lorsque l'on refait le même test sans le groupe des femmes âgées, le résultat est bien différent :

**Tableau 4.53** : Test exact de Fisher pour les formes de référence de *tout/tous* selon le croisement des variables âge et sexe des interviewés sans les femmes de 61 ans et plus

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,478	2	0,788	0,786
Rapport de probabilité	0,454	2	0,797	0,786
Test exact de Fisher	0,599			0,877
N de cas valides	423			

La valeur  $p$  est ici très largement au-dessus de 0,5 ( $p = 0.877$ ), ce qui signifie que les trois groupes de locuteurs comprenant les femmes adultes, les hommes adultes et les hommes âgés ne se distinguent pas dans leur emploi des variables /tu/ - /tus/ vs. /tut/. En d'autres termes, c'est bien le groupe des femmes âgées qui utilise le plus la variante populaire /tut/.

#### 4.5.6. Discussion des résultats

De tous les résultats que nous avons obtenus, nous pouvons tirer quelques conclusions concernant l'utilisation de /tut/ au sein des discours de l'élite sociale québécoise en situation de communication formelle. Tout d'abord, malgré la variation apparue dans nos résultats, on peut affirmer avec une relative certitude que /tut/ n'est pas une variante privilégiée de *tout*, qu'il soit employé au masculin singulier comme au masculin pluriel. Seulement treize occurrences de /tut/ sur quatre cent cinquante possibilités ont été repérées. Cela représente un taux de 2,88% du total.

Dans leur étude, Lemieux, Saint-Amour et Sankoff (1985) ont souligné que l'utilisation de la forme de référence /tu/ variait selon le marché linguistique des locuteurs. Bien que leur classification de *tout/tous* soit différente de la nôtre, nous pouvons remarquer que, quelle que soit la catégorie grammaticale de *tout/tous*, le taux de formes de référence est toujours plus élevé dans le discours des locuteurs dont le marché

linguistique est le plus haut. Le tableau 4.54 ci-dessous donne un exemple adapté des résultats de Lemieux, Saint-Amour et Sankoff (1985).

**Tableau 4.54 :** *Tout* pronom en fonction du marché linguistique<sup>13</sup>

Marché linguistique	/tu/	Total /tu/ - /tut/	% /tu/	Poids relatif en faveur de /tu/
Bas	37	143	26	0,351
Moyen bas	28	95	29	0,310
Moyen haut	58	91	64	0,616
Haut	61	77	79	0,720

Les locuteurs qui utilisent le plus souvent les formes de référence sont également ceux qui détiennent la norme linguistique. La forme /tut/ n'apparaissait donc pas comme étant une forme de référence dans les années 70. Certes, nous observons dans notre étude une utilisation bien plus faible de la forme populaire /tu/ que dans les résultats présentés dans Lemieux, Saint-Amour et Sankoff (1985). Cependant, nous ne pouvons pas conclure sur un éventuel changement en cours, car les entrevues ne sont pas comparables. Par contre, nous pouvons avancer l'hypothèse que les différences globales sont le fruit du fait que nos entrevues sont de type formel (donc avec un maximum d'autosurveillance) contrairement à celles du corpus Sankoff-Cedergren, qui étaient des entrevues beaucoup plus informelles.

Dans son étude, Daveluy (2005) souligne également que la variante populaire /tu/ n'est que partiellement employée par ses locuteurs. Elle résume ses résultats dans le tableau ci-après :

**Tableau 4.55 :** Prononciation du T final dans TOUT et insertion de T dans TOUS dans les lectures des francophones<sup>14</sup>

CONTEXTE	N
TUt l'après-midi	35/106
TÛt le monde	6/108
<b>Sous total (19%)</b>	<b>41/214</b>
TUt les gars	11/108
TÛt les buts	11/107
TÛt les cas	3/105
<b>Sous-total (8%)</b>	<b>25/320</b>
<b>Total (12%)</b>	<b>66/534</b>

Les résultats démontrent que la variante populaire /tut/ est moins utilisée que les variantes de référence /tu/ et /tus/. Il est intéressant de préciser que les résultats exposés ci-haut, dans le tableau 4.55, sont ceux de francophones d'origine, non pas en situation d'entrevue, mais en situation de lecture. Aussi, on aurait pu s'attendre à ce que les pourcentages globaux soient supérieurs (ou au moins égaux) à ceux que nous avons recueillis (peu importe le statut de *tout/tous*) puisque les deux situations (en lecture et en situation de communication formelle) sont des situations requérant une autosurveillance maximale. Le pourcentage global dans Daveluy (2005) est de 12% par rapport à 2,88% dans notre étude, la différence étant de 9,12%. Nous pensons que cet écart peut être dû au fait que les locuteurs pris en compte par Daveluy (2005) provenaient non pas uniquement de l'élite sociale et culturelle montréalaise, mais aussi des classes moyennes et inférieures de Montréal.

En ce qui a trait à la variation dans notre étude, les facteurs âge et sexe apparaissent comme déterminants, particulièrement lorsqu'ils sont croisés. Les locutrices du groupe de femmes âgées tendent à utiliser la variante /tut/ de façon plus significative que les locutrices du groupe des adultes et que locuteurs hommes âgés et adultes. Il est probable que ces locutrices (qui étaient alors dans les catégories « moyen jeune » et « moyen vieux » dans l'étude de Lemieux, Saint-Amour et Sankoff (1985)) aient encore /tut/ non pas comme variante normative, mais bien comme variante de type vernaculaire et que malgré la situation d'entrevue formelle, leur degré d'autosurveillance n'ait pas été maximal. Par exemple, nous avons remarqué que les locutrices L1 et L9 (qui ont produit six des sept formes en /tut/) ont, malgré le caractère formel de l'entrevue, été interrogées sur des sujets d'ordre personnel, comme en attestent les passages suivants :

L1 : xxx lui il a fai**T tout** ce qu'il avait à faire et puis, on a bien hâte de faire notre vie tranquille. Ça sera jamais tranquille avec xxx mais de faire une autre vie. On a donné **tout** ce qu'on avait à donner. On a eu tout ce qu'on voulait. Et puis maintenant bien. On va encore, xxx va encore faire des choses pour les autres. Il va encore travailler fort et moi aussi mais ça sera jamais à grande vitesse comme c'est là. Alors, on a hâte.

L9 : C'est encore mes émotions pareilles. \_ faut que je fasse très attention à ça. Oh mon dieu, c'est... on l'explique d'ailleurs dans les livres de diabète

que on doit faire très attention à son stress et à ses émotions. Parce que la personne qui est diabétique en principe elle est cardiaque aussi. Elle a des problèmes au cœur mais mon médecin m'a dit que j'ai couru le marathon, ça fait 9 ans que je cours le marathon. Donc, c'est comme je voulais faire un monologue là-dessus sur mon pancréas qui crie, qui dit « J'ai besoin d'aide! » pis le cœur il part « je m'en vas xxxxx un petit peu » pis après ça c'est **toUT** les organes qui se mettent à travailler là, après ça ils disent « On est fatigué. » Pis le cœur il est là comme le 21 à l'urgence, j'avais 21 de glycémie. C'est entre 4 et 7...

Les questions de type personnel ont peut-être favorisé la production de la forme vernaculaire de type FQP en /tut/ chez ces deux locutrices. Les extraits suivant attestent néanmoins qu'il n'est pas possible de généraliser ce principe à l'ensemble des interviewés.

L 10 : [...] Excusez si je vous le dis ça mais c'est la vérité. <hum hum>. Alors c'est pourquoi on paye encore pour les recherches amis, euh, à l'hôpital, euh, je suis devenue la, la cobaye pour la, la première lobotomie qui a été réussie. Parce que **tous** les autres qui ont subi la lobotomie, c'est, ça fait 53 ans 54 ans bientôt là, de ça, que j'ai été opérée. <hum hum> Alors les autres ils l'ont, l'ont subi avant moi. Ils sont devenus des légumes.

L 47 : Ben je présume que ça devait être des officiers qui leur ont donné parce que normalement quand des comptables agréés arrivent dans une firme, ils parlent aux officiers, aux comptables qui s'en occupent alors ça veut dire les gens de l'interne qui ont donné les chiffres, ça veut dire les fiduciaires externes qui ont donné un chiffre, donc ils ont dû accumuler leurs données avec **toUT** les chiffres de l'externe et de l'interne. Ils ont dû **tout** corriger, tant ce qu'il y avait à l'interne avec les employés que ce qu'il y avait à l'externe avec les fiduciaires.

Dans le premier extrait, L10 répond à des questions sur son histoire personnelle, alors que dans le second extrait, L47 discute de comptabilité. Pourtant, L10 n'a produit aucune neutralisation en /tut/ alors que L47 en a produit une. On ne peut donc, sur la base de nos

données, conclure que le type de question (personnelle ou non) conduise systématiquement à produire une variante de référence ou une forme en /tut/.

Nous terminerons ce chapitre en indiquant que tous les phénomènes typiques du FQP sont statistiquement marginaux dans notre corpus. Seule la neutralisation en *c'est des...* est plus importante que la structure de référence en *ce sont des...* mais ce phénomène est loin d'être typique du FQP puisqu'on le retrouve dans la totalité des variétés du français.

---

<sup>1</sup> Grevisse-Goosse (2008, paragraphe 615, p. 794) notent que « Dans la langue familière ou populaire, on amuït le [ɛ] de *cet* et de *cette* quand le mot qui suit comment par une voyelle. [...] Un usage plus populaire amuït aussi le [ɛ] de *cette* quand le mot qui suit commence par une consonne, ce qui fait que le [ə] final de *cette* est nécessairement prononcé. »

<sup>2</sup> Sur les cinq cent vingt-huit occurrences des démonstratifs, deux cent soixante dix-neuf ont été suivies de la particule *là* ou de la particule *-ci*. Étant donné le nombre très limité d'occurrences en [st(ə)] (huit au total), nous n'avons donc pas tenu compte de ce facteur interne.

<sup>3</sup> Dans ce tableau et dans les tableaux à venir, la valeur de p est toujours indiqué en gris dans la ligne intitulé « Test exact de Fisher » à la dernière colonne.

<sup>4</sup> Dans une note personnelle, Philippe Barbaud nous fait la remarque que la prononciation du participe passé de *faire* en [fet] aurait plus à voir avec la règle phonologique variable sensible au relâchement de la voyelle finale comme dans *icitte*, *drette*, *Forget(te)*, etc. Nous pensons que son argument est partiellement faux, puisqu'il concerne des substantifs, des adverbes et des noms propres, mais pas des participes passés. Selon cette règle, nous devrions logiquement pouvoir prédire une réalisation de type *il a parfait* [parfê] *son travail*, réalisation pourtant non acceptable en français québécois (nous avons consulté trois locuteurs Québécois d'origine afin de nous en assurer). Néanmoins, il est possible qu'il y ait une analogie entre le substantif *fait* (prononcé effectivement [fet] en français québécois) et le participe passé de *faire* déclenchant ainsi une réalisation de ce dernier en [fet] en dépit d'un accord au masculin obligatoire.

<sup>5</sup> Nous n'avons tenu compte que des cas où le participe passé de *faire* devait obligatoirement se prononcer [fe] sous peine de violer la règle en français de référence.

<sup>6</sup> Il nous faut préciser que nous n'avons pas relevé de relatives avec un pronom résomptif comme dans *la personne que j'ai oublié son nom*.

<sup>7</sup> Il nous faut préciser nous avons regardé l'alternance *dont/que* et que nous n'avons pas pris en compte les relatifs *de qui, duquel, desquelles*, etc. dans notre analyse.

<sup>8</sup> Dans analyse, nous nous sommes limité aux structures en *c'est des... vs ce sont des...* Nous n'avons pas tenu compte des structures clivées comme dans *c'est/ce sont eux qui doivent venir*.

<sup>9</sup> Selon Grevisse-Goose (2008, paragraphe 933, p. 1159) le présentatif en *c'est des...* représente « l'usage ordinaire de la langue parlée non soignée [et il] n'est pas tellement rare dans l'écrit, soit parce que l'auteur veut reproduire cet usage populaire, soit parce qu'il se réfère à la tradition classique ».

<sup>10</sup> L'étude Daveluy (2005) est plus récente que celle de Bélanger (2003). Toutefois, elle ne prend en compte que les contextes d'apparition lorsque /tut/ est employé comme déterminant de quantité au masculin singulier ainsi qu'au masculin pluriel, comme dans *On a travaillé tout l'été* et *On a acheté des livres à tous les mois*.

<sup>11</sup> Les exemples sont tirés de Bélanger (2003)

<sup>12</sup> Bélanger (2003) inclut également comme QPr les contextes suivants : *Il vous dira tout ce qu'il a fait* et *Tout peut arriver*.

<sup>13</sup> Adapté du tableau de Lemieux, Saint-Amour et Sankoff (1985, p. 48).

<sup>14</sup> Tiré de Daveluy (2005, p. 87). Dans cette étude, /TUt/ représente la variante populaire et équivaut à notre transcription en /tut/.

## CHAPITRE V

### VARIATION SYNTAXIQUE ET MORPHOSYNTAXIQUE

Dans ce second chapitre d'analyse, nous présenterons les résultats concernant sept variables de type syntaxique et morphosyntaxique. Nous commencerons par examiner les structures interrogatives directes (totales et partielles), les structures relatives et interrogatives indirectes, les structures en *quand* suivi de *que*, puis l'utilisation de la double négation. Nous analyserons ensuite l'expression du conditionnel, l'emploi de l'auxiliaire *avoir* avec les verbes de mouvement, ainsi que l'utilisation du futur périphrastique et du futur synthétique.

#### 5.1. Les interrogatives directes en français québécois

Nous proposons, dans un premier temps, de revenir sur la description des différentes structures syntaxiques interrogatives directes que l'on retrouve communément en français québécois vernaculaire. Par la suite, nous exposerons les résultats de notre enquête.

##### 5.1.1. Description du phénomène

Barbarie (1982) propose une étude sociolinguistique des différentes structures interrogatives présentes dans les entrevues semi-dirigées de cent quatre locuteurs du corpus Beauchemin et Martel (1973). Barbarie (1982, p. 148) retient deux types de structures interrogatives directes. Les interrogatives directes totales (dont la réponse est *oui* ou *non*) sont représentées dans les exemples suivants<sup>1</sup> :

- Les questions par intonation seulement :
  - (1) Ils ont une chance ?
  
- Les questions avec inversion du sujet clitique :
  - (2) Avez-vous enregistré tout ça ?
  
- Les questions avec la particule *tu* :
  - (3) C'est-tu demain le party ?
  
- Les questions avec la périphrase *est-ce que* :
  - (4) Est-ce que vous croyez ça ?
  
- Les questions avec une formule parenthétique :
  - (5) Tu l'as vu, toi, hein ?

Barbarie (1982, p. 148) note également qu'aucune structure interrogative directe de type *Pierre vient-il ?* n'a été utilisée par les locuteurs.

Concernant les interrogatives directes partielles, Barbarie (1982, p. 149) relève de nombreuses structures (les exemples ci-dessous sont directement tirés de Barbarie (1982)):

- Les questions avec mot-wh placé après le verbe :
  - (6) Vous avez quel âge ?
  
- Les questions avec mot-wh en position initiale :
  - (7) Comment ça va ?
  
- Les questions partielles renforcées de la périphrase grammaticale sans inversion du sujet clitique :
  - (8a) Que c'est qu'y [sic] a ? (sans réduction de la formule)
  - (8b) Que c'est vous dites là là ? (avec réduction de la formule)

- Les questions partielles renforcées de la périphrase grammaticale avec inversion du sujet clitique :

(9a) Qu'est-ce que tu en penses, toi ? (sans réduction)

(9b) Que c'qu'y [sic] se passe là ? (avec réduction de *est-ce que*)

(9c) Que c'tu veux savoir ? (avec réduction de *est-ce que*)

Barbarie (1982, p. 150) ne retient pas les formes de type *Qu'est-ce tu veux ?* et *Où est-ce que tu vas ?*, car elles n'ont pas été produites par les informateurs de son corpus. Il relève cependant d'autres structures interrogatives directes partielles :

- Les questions avec effacement partiel de la périphrase *est-ce que* :

(10) Qui que tu as vu ?

- Les questions surpériphrastiques (avec redoublement de la périphrase *est-ce que*) :

(11a) Que c'est que c'est qu'y [sic] vont faire avec tout ça ?

(11b) Qu'est-ce que c'est que ça vous rapportera ?

(11c) Que c'que c'est tu cherches ?

(11d) Lequel que c'est que tu prends ?

Barbarie (1982) a également tenu compte des interrogatives indirectes de type *Je me demande ce que vous allez faire avec ça*. Dans notre étude, nous avons également pris en compte les interrogatives indirectes. Néanmoins, nous avons décidé de les analyser en parallèle avec les structures relatives. Les résultats concernant les interrogatives indirectes seront donc exposés dans la section suivante.

### 5.1.2. Notre classification

Barbarie (1982) a relevé 776 structures interrogatives directes : 436 pour les formes totales (oui/non) et 340 pour les formes partielles. Le corpus examiné par Barbarie comportait cent quatre entrevues d'une durée d'une heure en moyenne. Notre corpus, lui, est beaucoup plus réduit puisque nos cent dix entrevues ont une durée moyenne de huit minutes, ce qui restreint de façon importante l'apparition des formes que nous cherchons à observer. C'est d'ailleurs particulièrement le cas pour les structures interrogatives.

Nous n'avons obtenu que 240 structures réparties ainsi : 130 structures totales (oui/non) et 110 structures partielles. Nous avons donc décidé d'adapter la classification de Barbarie (1982)<sup>2</sup> en concordance avec les nombres d'occurrences obtenus par catégories.

Concernant les structures interrogatives directes totales, nous avons retenu les catégories suivantes<sup>3</sup> :

- Les questions par intonation avec ou sans formule parenthétique :
  - (12a) Ils ont une chance ?
  - (12b) Tu l'as vu, toi, hein ?
  
- Les questions avec inversion du sujet clitique :
  - (13) Avez-vous enregistré tout ça ?
  
- Les questions avec la particule *tu* :
  - (14) C'est-tu demain le party ?
  
- Les questions avec la périphrase *est-ce que* :
  - (15) Est-ce que vous croyez ça ?
  
- Les questions avec sujet nominal et pseudo-inversion du pronom :
  - (16) Le ciel va-t-il nous tomber dessus ?

Comme nous l'avons précisé ci devant, Barbarie (1982) n'a rencontré aucune tournure de type (16). Nous avons néanmoins décidé de prendre en compte cette structure, car elle est apparue au moins une fois dans notre propre corpus.

Pour les structures interrogatives directes partielles, nous avons tenu compte des structures suivantes :

- Les questions avec mot-*wh* en position initiale plus inversion du pronom, avec ou sans présence d'un sujet nominal :
  - (17a) Que va-t-il faire ?

- (17b) De quelle façon va-t-il faire cela ?
- (17c) Combien de temps va-t-il prendre ?
- (17d) Pourquoi fait-il cela ?
- (17e) Quand va-t-il le faire ?
- (17e) De quelle façon les gens vont-ils faire cela ?
- (17f) Combien de temps Pierre va-t-il prendre ?
- (17g) Pourquoi Pierre fait-il cela ?
- (17h) Quand Pierre va-t-il le faire ?

- Les questions avec mot-wh en position initiale sans inversion du pronom ou du sujet nominal :

- (18a) De quelle façon il va faire cela ?
- (18b) Combien de temps il va prendre ?
- (18c) Pourquoi Pierre fait cela ?
- (18d) Quand Pierre va partir ?

- Les questions partielles renforcées de la périphrase grammaticale avec sujet clitique :

- (19) Qu'est-ce que tu en penses?

Nous noterons que nous n'avons enregistré aucune structure avec réduction de *est-ce* de type (9b) et (9c).

- Les questions en structure complexe (qui regroupent les questions de type 8, 9, 10 et 11 selon la classification de Barbarie (1982))<sup>4</sup> :

- (20a) Que c'est qu'y a ?
- (20b) Qui que tu as vu ?
- (20c) Que c'est que c'est qu'y [sic] vont faire avec tout ça ?
- (20d) Qu'est-ce que c'est que ça vous rapportera ?

Étant donné le nombre restreint pour chaque structure, nous n'avons pas fait de distinction entre les formes avec ou sans réduction de type (8b), (9c) ou (11c).

## 5.1.3. Présentation des résultats

Le premier groupe de structures interrogatives directes que nous avons analysé est celui des interrogations directes totales. Les résultats généraux sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5.1 :** Les structures interrogatives directes totales

Variables linguistiques	Taux moyens en %	n
Avec « Est-ce que...? »	78,5	102/130
Avec inversion du sujet clitique	9,5	12/130
Par intonation	7	9/130
Avec le « tu » interrogatif	4,5	6/130
Sujet nominal + pseudo-inversion du pronom	0,5	1/130

Le tableau 5,1 nous indique que la structure interrogative directe totale la plus employée par les interviewés de notre corpus est de type *Est-ce que...?* avec un score de 78,5%. Trois autres types d'interrogatives obtiennent un résultat inférieur à 10% : les structures avec inversion du sujet clitique (9,5%), les structures par intonation (7%) et les structures avec *tu* interrogatif (4,5%). Enfin, l'interrogative avec sujet nominal plus pseudo-inversion du pronom obtient une seule occurrence pour un score de 0,5%.

Nous pensons que ces structures peuvent être regroupées selon leur caractère standard (de référence) ou populaire (de type FQP). Dans la première catégorie, nous avons regroupé les structures en *Est-ce que...?* (selon Barbarie, 1982, p. 154) cette structure est de type « formel », les interrogatives en inversion du sujet clitique et les interrogatives avec sujet nominal et pseudo-inversion du pronom. Les questions par intonation ainsi que celles utilisant la particule *tu* sont regroupées dans la catégorie « populaire » (selon Léard (1995), ces deux structures sont de type « informel », voire typique du FQP lorsque la particule *tu* est présente). À partir de cette classification, nous obtenons le tableau suivant :

**Tableau 5.2 :** Les structures interrogatives directes totales de référence et vernaculaire

Variables linguistiques	Taux moyens en %	n
Interrogatives de référence	88,5	115/130
Interrogatives vernaculaires	11,5	15/130

Le tableau 5.2 nous informe que dans 88,5% des cas, c'est l'une des trois structures de type formel, qui est utilisée par les locuteurs de notre corpus. Il semblerait donc que ces derniers privilégient davantage un modèle grammatical de référence plutôt qu'un modèle de type vernaculaire pour produire leurs interrogatives directes totales.

Concernant les structures interrogatives directes partielles, les données que nous avons recueillies nous permettent de présenter le tableau ci-dessous :

**Tableau 5.3 :** Les structures interrogatives directes partielles

Variables linguistiques	Taux moyens en %	n
En « qu'est-ce que/qui... »	42,7	47/110
Mot-wh initiale sans inversion du pronom ou du sujet nominal	29	32/110
Mot-wh initiale avec inversion pronominale	26,3	29/110
En structure complexe	2	2/110

Selon le tableau 5.3, les questions directes partielles en *Qu'est-ce que/qui...* sont les structures les plus utilisées dans notre corpus avec 42,3% du total. Les structures en mot-wh sans inversion et avec pseudo-inversion représentent respectivement 29% et 26,3% des occurrences alors que les structures complexes n'apparaissent que dans 2 % des cas.

À l'instar des interrogatives directes totales, nous pensons que les structures interrogatives directes partielles peuvent être regroupées selon les deux catégories de référence et vernaculaire. Dans la première catégorie, nous incluons les structures en mot-wh avec inversion du pronom (typique du *Bon usage* de Grevisse-Goosse) ainsi que les structures en *Qu'est-ce que/qui...* (qui, selon Barbarie (1982, p. 155), sont de type formel). Dans la seconde catégorie, les structures vernaculaires sont celles en mot-wh sans inversion du pronom ainsi que les structures complexes (typique du FQP selon Barbarie (1982, p. 165)). Ainsi, nous obtenons le tableau suivant :

**Tableau 5.4 :** Les structures interrogatives directes totales de référence et vernaculaires

Variables linguistiques	Taux moyens en %	n
Interrogatives de référence	69	76/110
Interrogatives vernaculaires	31	34/110

Le tableau 5.4 nous indique que dans 69% des cas, les structures interrogatives directes produites par nos interviewés sont de type de référence. Cela signifie également que près d'une structure sur trois est de type vernaculaire, ce qui n'est pas négligeable.

#### 5.1.4. Analyse interne

Lorsqu'on rassemble le nombre d'occurrences des formes de référence des interrogatives directes totales et partielles, nous obtenons le tableau 5.5.

**Tableau 5.5 :** Les structures interrogatives directes totales et partielles de référence

Variables linguistiques	Taux moyens en %	n
Interrogatives totales de réf	88,5	115/130
Interrogatives partielles de réf	69,1	76/110

Les pourcentages indiqués ci-dessus montrent un écart de 19.4% entre les deux types d'interrogatives. Les structures interrogatives totales semblent favoriser davantage l'apparition des structures de référence que les interrogatives directes partielles. Nous avons réalisé un test exact de Fisher afin de savoir si les deux catégories se différencient de façon significative ou non.

**Tableau 5.6 :** Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales et partielles de référence

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	13,760	1	0,000	0,000	0,000
Correction de continuité	12,593	1	0,000		
Rapport de probabilité	13,915	1	0,000	0,000	0,000
Test exact de Fisher				0,000	0,00018
N de cas valides	240				

La valeur de p indiquée dans le tableau 5.6 est très largement inférieure au seuil significatif de 0,05. Cela signifie donc que le type de structure interrogative favorise l'apparition des formes de référence et vernaculaires. En d'autres mots, lorsque la structure interrogative est de type total, les interviewés ont très nettement tendance à employer une variante de référence. À l'inverse, lorsqu'elle est de type partiel, les locuteurs ont tendance à employer une structure de type vernaculaire.

### 5.1.5. Analyse externe

Dans cette section nous analyserons les pourcentages d'occurrences des deux types de structures interrogatives directes de référence (totales et partielles) selon les trois variables sociales que nous avons retenues : le sexe, le domaine d'emploi et l'âge des interviewés.

#### 5.1.5.1. Analyse selon le sexe des interviewés

Nous allons maintenant voir si la fréquence d'apparition des structures interrogatives directes de référence est liée ou non au sexe des interviewés. Les données recueillies au sein de notre corpus nous permettent d'établir la répartition suivante :

**Tableau 5.7 :** Les structures interrogatives directes totales et partielles de référence selon le sexe des interviewés

Sexe	Taux moyens en %	n
Hommes	81,5	150/184
Femmes	73,2	41/56

Le tableau 5.7 montre que les hommes tendent, dans 81,5% des cas, à utiliser plus de structures interrogatives directes de type formel que les femmes, dont le score est de 73,2%. Il nous faut maintenant savoir si l'écart de 8,3% entre les deux catégories de locuteurs est significatif ou non.

**Tableau 5.8 :** Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales et partielles de référence selon le sexe des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	1,824	1	0,177	0,188	0,124
Correction de continuité	1,348	1	0,246		
Rapport de probabilité	1,742	1	0,187	0,256	0,124
Test exact de Fisher				0,188	0,124
N de cas valides	240				

La valeur de p indiquée ci-dessus est égale à 0,124, donc supérieure à 0,05. Cela signifie donc que les hommes et les femmes ne diffèrent pas significativement dans leur emploi

des formes de référence en ce qui concerne les interrogatives directes. Voyons maintenant s'il en est de même lorsque l'on distingue les deux types (total et partiel) d'interrogation.

**Tableau 5.9 :** Les structures interrogatives directes totales de référence selon le sexe des interviewés

Sexe	Taux moyens en %	n
Hommes	90,8	89/98
Femmes	81,2	26/32

Les résultats du tableau 5.9 concordent avec ceux du tableau 5.8 puisque l'on constate que les hommes (avec 90,8%) ont toujours tendance à utiliser plus de formes de référence que les femmes (81,2). L'écart entre les deux catégories de locuteurs est de 9,6%. Un test exact de Fisher va nous permettre de savoir si celui-ci est significatif.

**Tableau 5.10 :** Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales de référence selon le sexe des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	2,163	1	0,141	0,199	0,126
Correction de continuité	1,327	1	0,249		
Rapport de probabilité	1,972	1	0,160	0,199	0,126
Test exact de Fisher				0,199	0,126
N de cas valides	130				

La valeur de p est égale à 0,126. Cela veut donc dire que les deux catégories hommes/femmes ne se distinguent pas significativement dans leur emploi de formes de référence d'interrogatives directes totales.

La répartition des interrogatives directes de référence de type partielles selon le sexe des interviewés donne le tableau suivant :

**Tableau 5.11 :** Les structures interrogatives directes partielles de référence selon le sexe des interviewés

Sexe	Taux moyens en %	n
Hommes	70,9	61/86
Femmes	62,5	15/24

Les résultats du tableau 5.11 concordent également avec ceux du tableau 5.8, car les hommes emploient plus fréquemment les structures formelles (dans 70,9% des cas) que les femmes (62,5% des cas). L'écart de 8,4% est-il significatif ?

**Tableau 5.12 :** Test exact de Fisher pour les interrogatives directes partielles de référence selon le sexe des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,624	1	0,429	0,460	0,290
Correction de continuité	0,292	1	0,589		
Rapport de probabilité	0,609	1	0,435	0,460	0,290
Test exact de Fisher				0,460	0,290
N de cas valides	110				

Le test exact de Fisher indique une valeur de p égale à 0,290, largement supérieure au seuil significatif de 0,05. Les hommes et les femmes ne se distinguent donc pas significativement dans leur emploi des structures interrogatives directes partielles.

#### 5.1.5.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés

Nous avons analysé les données selon le domaine d'emploi des interviewés. Les résultats obtenus sont les présentés dans le tableau 4.13, ci-dessous.

**Tableau 5.13 :** Les structures interrogatives directes totales et partielles de référence selon le domaine d'emploi des interviewés

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Hauts-gradés	100	12/12
Élite sportive	100	2/2
Éminence religieuse	100	4/4
Médecins	88,2	15/17
Universitaires	88	22/25
Responsables	83,3	30/36
Juges/Avocats	82,6	19/23
Politiciens	80,6	50/62
Artistes	62,7	37/59

Selon le tableau 5.13, on peut distinguer trois catégories de locuteurs. La première catégorie est celle qui regroupe les haut-gradés, les élites sportives et les éminences religieuses qui obtiennent tous un score de 100%. La seconde catégorie est celle des médecins, des universitaires, des responsables, des juges et avocats ainsi que les

politiciens dont les scores oscillent entre 80% et 88,2%. Enfin, les artistes se détachent des autres catégories avec un score de seulement 62,7%. Bien entendu, le nombre d'occurrences respectives de chaque catégorie n'est pas identique. Il faut donc mesurer, par le biais d'un test exact de Fisher, si les différentes catégories de locuteurs se distinguent significativement.

**Tableau 5.14 :** Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales et partielles de référence selon le domaine d'emploi des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	17,311	8	0,027	0,028
Rapport de probabilité	19,724	8	0,011	
Test exact de Fisher	14,495			0,050
N de cas valides	240			

Selon le test exact de Fisher, les catégories de locuteurs se distinguent de façon significative, car la valeur de p est égale à 0,05, seuil minimal significatif. Ce résultat est très probablement dû au faible score obtenu par les artistes (62,7%). En faisant le même test, mais cette fois-ci en excluant la catégorie des artistes, on observe le résultat suivant :

**Tableau 5.15 :** Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales et partielles de référence selon le domaine d'emploi des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	4,616(a)	7	0,707	0,718
Rapport de probabilité	7,219	7	0,406	0,462
Test exact de Fisher	3,590			0,822
N de cas valides	181			

La valeur de p est maintenant égale à 0,82, ce qui veut dire que les catégories ne se distinguent plus significativement. Autrement dit, la catégorie des artistes est bien la catégorie qui se démarque le plus dans l'emploi des structures interrogatives directes formelles avec seulement 62,7% des occurrences contre un minimum de 80% pour les huit autres domaines d'emploi.

On peut maintenant se demander si l'on obtient le même phénomène, lorsque l'on sépare les deux types d'interrogatives (totales ou partielles) selon les catégories d'emploi. Commençons par les interrogatives directes totales.

**Tableau 5.16 :** Les structures interrogatives directes totales de référence selon la catégorie d'emploi des interviewés

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Hauts-gradés	100	10/10
Élite sportive	100	1/1
Éminence religieuse	100	2/2
Médecins	90,9	10/11
Responsables	94,1	16/17
Politiciens	93,9	31/33
Universitaires	93,7	15/16
Juges/Avocats	90,9	10/11
Artistes	69	20/29

Selon le tableau 5.16, la catégorie des artistes semble se distinguer des autres avec un score de 69% de structures de référence, les autres catégories obtiennent entre 90% et 100%. Néanmoins, le test exact de Fisher nous indique l'information suivante :

**Tableau 5.17 :** Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales de référence selon la catégorie d'emploi des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	14,565	8	0,068	0,088
Rapport de probabilité	13,478	8	0,096	0,116
Test exact de Fisher	11,128			0,134
N de cas valides	130			

La valeur de p est égale à 0,134, ce qui signifie que même si les artistes emploient bien moins de structures interrogatives directes totales de référence que les huit autres catégories, on ne peut toutefois conclure qu'ils s'en distinguent de façon significative. Qu'en est-il concernant les interrogatives partielles ?

**Tableau 5.18 :** Les structures interrogatives directes partielles de référence selon la catégorie d'emploi des interviewés

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Hauts-gradés	100	2/2
Élite sportive	100	1/1
Éminence religieuse	100	2/2
Médecins	83,3	5/6
Universitaires	77,8	7/9
Juges/Avocats	75	9/12
Responsables	73,7	14/19
Politiciens	65,5	19/29
Artistes	56,7	17/30

Selon le tableau 5.18, la catégorie des artistes semble encore se distinguer naturellement des autres avec un score de 56,7% de structures de type formel. Néanmoins, la variation est plus forte que pour les interrogatives directes partielles. Le test exact de Fisher nous donne la valeur de p suivante :

**Tableau 5.19 :** Test exact de Fisher pour les interrogatives directes partielles de type formel selon la catégorie d'emploi des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	5,851	8	0,664	0,701
Rapport de probabilité	7,287	8	0,506	0,647
Test exact de Fisher	4,729			0,826
N de cas valides	110			

P est égal à 0,826, donc supérieur au seuil significatif de 0,05. Cela démontre que malgré l'évidence des pourcentages du tableau 5.18, on ne peut conclure que les catégories de locuteurs se distinguent de façon significative dans leur emploi des structures interrogatives directes partielles de type formel.

### 5.1.5.3. Analyse selon l'âge des interviewés

Nous allons maintenant voir si l'âge des interviewés est un facteur permettant d'expliquer la variation observée dans l'emploi des structures interrogatives directes. Les résultats généraux (c'est-à-dire sans distinction entre les interrogatives totales et partielles) obtenus donnent le tableau ci-dessous :

**Tableau 5.20 :** Les structures interrogatives directes totales et partielles de référence en fonction de l'âge des interviewés

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	81,6	89/109
31 à 60 ans	76,9	101/130
30 ans et moins	100	1/1

Le tableau 5.20 montre que les 30 ans et moins emploient une structure interrogative directe totale formelle dans 100% des cas. Les 31 ans et moins et les 61 ans et plus obtiennent respectivement des scores de 76,9% et 81,%. Leur nombre d'occurrences étant toutefois différent, il convient de faire un test exact de Fisher pour voir si les catégories de locuteurs se distinguent significativement.

**Tableau 5.21 :** Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales et partielles de référence selon l'âge des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,830	2	0,660	0,619
Rapport de probabilité	1,031	2	0,597	0,619
Test exact de Fisher	1,005			0,619
N de cas valides	240			

Le tableau 5.21 donne une valeur de p égale à 0,619. Cela signifie donc que les catégories d'interviewés ne se distinguent pas significativement.

Lorsque l'on prend en compte les catégories d'interrogatives de manière individuelle, nous obtenons, pour les interrogatives totales, la répartition suivante :

**Tableau 5.22 :** Les structures interrogatives directes totales de référence en fonction de l'âge des interviewés

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	89,2	58/65
31 à 60 ans	87,5	56/64
30 ans et moins	100	1/1

Le test exact de Fisher nous donne la valeur de P indiquée ci-dessous :

**Tableau 5.23 :** Test exact de Fisher pour les interrogatives directes totales de référence selon l'âge des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,226	2	0,893	0,815
Rapport de probabilité	0,340	2	0,844	0,815
Test exact de Fisher	,827			0,815
N de cas valides	130			

Selon le tableau 5.23, p est égal à 0,815. Le nombre d'occurrences de structures interrogatives directes totales formelles ne varie donc pas significativement en fonction de l'âge des interviewés.

**Tableau 5.24 :** Les structures interrogatives directes partielles de référence selon de l'âge des interviewés

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	70,4	31/44
31 à 60 ans	68,2	45/66
30 ans et moins	NA	NA

Le tableau 5.24 nous informe que les 61 ans et plus emploient plus de structures interrogatives partielles formelles que les 31 ans et moins. Concernant, la catégorie des 30 ans et moins, nous n'avons recueilli aucune occurrence et nous avons donc exclu cette catégorie de notre test exact de Fisher.

**Tableau 5.25 :** Test exact de Fisher pour les interrogatives directes partielles de référence selon l'âge des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	5,851	8	0,664	0,701
Rapport de probabilité	7,287	8	0,506	0,647
Test exact de Fisher	4,729			0,826
N de cas valides	110			

À l'instar des interrogatives directes totales, la valeur de p est égale à 0,826. Cela indique que le facteur âge n'intervient pas significativement dans l'utilisation de structures formelles pour les interrogatives directes partielles.

### 5.1.6. Discussion des résultats

Les résultats de notre étude nous permettent de souligner plusieurs points. Les interrogatives partielles favorisent davantage l'apparition des structures vernaculaires que les interrogatives totales. La variation semble également s'expliquer en fonction du domaine d'emploi des interviewés. En effet, les locuteurs de la catégorie des artistes emploient moins de structures de référence que les huit autres catégories d'interviewés. Nous pensons que ce résultat peut être dû notamment au fait que la catégorie des artistes rassemble des locuteurs n'ayant pas un haut degré d'instruction. Cependant, n'ayant pu obtenir les informations permettant de mesurer l'importance de cette variable, il nous est impossible de conclure. Nous retiendrons que les locuteurs de notre corpus emploient davantage de formes de référence quel que soit le type d'interrogatives directes. C'est donc davantage une grammaire telle que celle décrite dans *Le bon usage* de Grevisse-Goosse qu'une grammaire basé sur le FQP qui est privilégiée par nos interviewés.

## 5.2. Les relatives et interrogatives indirectes

Dans cette section, nous allons aborder les propositions relatives et les interrogatives indirectes. Comme pour les variables précédentes, nous décrivons les différentes variantes, puis nous analyserons leurs productions au sein de notre corpus.

### 5.2.1. Description du phénomène

Selon Kemp (1979), il existe en français parlé de Montréal, des formes grammaticales concurrentes de la structure ...*ce qu(e)(i)*... (structure typique du français de référence). En effet, celle-ci peut être remplacée par les variantes suivantes : *qu'est-ce que* et *qu'osque* (structures typiques du FQP). Kemp (1979, p. 54) distingue tout d'abord plusieurs variantes phonétiques pour chacune des trois formes (qu'il représente respectivement en SKE, KES et KOS) :

- SKE : [səkə]/[səki], [skə]/[ski], [s], [skəkək], [skəse]
- KES : [kəkəkə]/[kəkiki], [kək], [kəkəkək], [kəkəkəse], [kəkəse]

- KOS : [kɔskə]/[kɔski], [kɔs], [kɔskəkəkə]/[kɔskəkəki], [kəkəkə]/[kəkəki], [kɔse]

Chaque forme peut apparaître dans cinq contextes différents<sup>5</sup>.

- Les interrogatives enchâssées :

(21a) On sait pas *ce qui* se passe.

(21b) On sait pas *qu'est-ce qui* se passe.

(21c) On sait pas *qu'osqui* se passe.

- Les pseudo-clivées :

(22a) *Ce qui* est le plus possible, c'est que ce soit faux.

(22b) *Qu'est-ce qui* est le plus possible, c'est que ce soit faux.

(22c) *Qu'osqui* est le plus possible, c'est que ce soit faux.

- Les relatives sans tête nominales :

(23a) Plus tard, c'est nous-autres qui faisons *ce que* l'autre va faire.

(23b) Plus tard, c'est nous-autres qui faisons *qu'est-ce que* l'autre va faire.

(23c) Plus tard, c'est nous-autres qui faisons *qu'osque* l'autre va faire.

- Les équationnelles à mot interrogatif :

(24a) C'est *ce qu'*ils disent.

(24b) C'est *qu'est-ce qu'*ils disent.

(24c) C'est *qu'osqu'*ils disent.

- Les relatives conditionnelles :

(25a) Elle fera *ce qu'*elle voudra.

(25b) Elle fera *qu'est-ce qu'*elle voudra.

(25c) Elle fera *qu'osqu'*elle voudra.

Cette classification est particulièrement exhaustive. La classification de Léard (1995, p. 101) est beaucoup plus sommaire. Selon lui, les propositions relatives employant les formes complexes en *ce qu(e)(i)...* / *qu'est-ce qu(e)(i)...* / *que c'est qu(e)(i)...* peuvent être classées en trois catégories<sup>6</sup>:

- Les relatives sans antécédent :

(26a) Je ferai *ce qui* te plaît.

(26b) Je ferai *qu'est-ce qui* te plaît.

- Les relatives ayant une proposition pour antécédent :

(27a) Pierre est venu, *ce qui* m'a fait le plus grand plaisir.

(27b) Pierre est venu, *qu'est-ce qui* m'a fait le plus grand plaisir.

- Les pseudoclivées :

(28a) *Ce qui* m'a fait plaisir, c'est la venue de Pierre.

(28b) *Qu'est-ce qui* m'a fait plaisir, c'est la venue de Pierre.

Bien entendu, Léard (1995, p. 98) souligne l'utilisation des formes complexes en *ce que.../qu'est-ce que.../ que c'est que...* dans les interrogatives indirectes, sans préposition, comme dans l'exemple suivant :

(29a) Je me demande *ce que* tu fais.

(29b) Je me demande *qu'est-ce que* tu fais.

(29c) Je me demande *que c'est que* tu fais.

C'est à partir de cette classification dégagée par Léard (1995) que nous avons étudié le phénomène dans notre corpus<sup>7</sup>.

### 5.2.2. Notre classification

Notre corpus d'entrevues est, rappelons-le, de 110 entrevues d'une durée moyenne de dix minutes, ce qui a limité le nombre d'occurrences possibles des variables à 435. Durant le dépouillement de nos données, nous avons remarqué que la variation entre les formes en possible concurrence était très faible (nous le verrons dans un instant) et que les différentes variantes exposées dans Kemp (1979) n'étaient pas toutes produites dans notre corpus. Voici les variantes que nous avons prises en compte, car elles ont été produites au moins une fois: *ce que* (réalisé en [səkə] ou [skə]), *qu'est-ce que* (réalisé en [kɛskə] ou [kɔskə]), *que c'est que* (réalisé en [kəsekə] ou [kɔsekə]) et *c'est quoi que*.

Dans notre classification, nous n'avons pas tenu compte de la différence entre KES et KOS faite par Kemp (1979), car la dernière forme n'est apparue qu'une seule fois. Dans chacun des cas, le pronom *que* peut, bien entendu, être remplacé par *qui* lorsqu'il réfère à une personne). Enfin, nous n'avons recueilli aucune relative ayant pour antécédent une proposition comme dans les exemples (27a et 27b). Récapitulons nos trois contextes de variation<sup>8</sup> :

- Les interrogatives indirectes :

(30a) Je me demande *ce que...* vs *qu'est-ce que...* vs *que(o) c'est que...* vs *c'est quoi que* je vais faire.

(30b) Je me demande *ce qui...* vs *qu'est-ce qui...* vs *que c'est qui...* vs *c'est quoi qui* est vraiment important.

- Les pseudoclivées :

(31a) *Ce que...* vs *qu'est-ce que...* vs *que(o) c'est que* je vais faire, c'est ça.

(31b) *Ce qui...* vs *qu'est-ce qui...* vs *que(o) c'est qui* est important, c'est ça.

- Les relatives sans antécédent:

(32a) Je veux voir *ce que...* vs *qu'est-ce que...* vs *que(o) c'est que...* vs *c'est quoi que* tu vas faire.

(32b) Je veux voir *ce qui...* vs *qu'est-ce qui...* vs *qui c'est qui...* vs *c'est quoi qui* est arrivé.

De toutes les variantes présentées ci-haut, seule la structure en *ce que...* est considérée comme étant la forme de référence. Les autres structures sont typiques du FQP. Notre classification étant établie, nous pouvons passer dès à présent à la présentation des résultats.

### 5.2.3. Présentation des résultats

Notre corpus nous a permis de recueillir un total de 435 sites potentiels de variation répartis selon le tableau 5.26 suivant :

Tableau 5.26 : Répartition des structures selon le contexte

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
<b>Les relatives sans antécédent</b>		
ce que...	95,3	263/276
qu'est-ce que...	4	11/276
que c'est que...	0,35	1/276
c'est quoi	0,35	1/276
<b>Les pseudoclivées</b>		
ce que...	95,5	149/156
qu'est-ce que...	4,5	7/156
que c'est que...	0	0/156
<b>Les interrogatives indirectes</b>		
ce que...	100	3/3
qu'est-ce que...	0	0/3
que c'est que...	0	0/3
c'est quoi...	0	0/3

Le tableau 5.26 nous indique une très forte proportion de structures en *ce que...* quel que soit le contexte grammatical. En effet, pour les relatives sans antécédent et les pseudoclivées, les locuteurs de notre corpus produisent une forme en *ce que...* dans plus de 95% des cas et dans 100% des cas lors d'une interrogative indirecte (notons tout de même qu'il nous faut être très prudent, car seulement trois occurrences d'interrogatives indirectes ont été produites dans notre corpus). Les formes typiques du FQP ont été réalisées dans moins de 5% des cas avec une prédilection pour les formes en *qu'est-ce que...* qui obtiennent un score de 4% et de 4,5% dans les relatives sans antécédent et les pseudoclivées. Enfin, seulement deux occurrences de type *que c'est que...* et *c'est quoi...* ont été produites dans notre corpus, chacune dans une relative sans antécédent, pour un score de 0,35%. Ces résultats montrent, certes, une nette tendance à utiliser la forme de référence en *ce que...* par rapport aux autres formes de type populaire. Néanmoins, on observe de la variation. C'est ce que nous allons tenter d'expliquer dans la section suivante.

#### 5.2.4. Analyse interne

Pour réaliser notre analyse interne, nous avons réparti les différentes variantes selon les deux catégories suivantes : structure de référence et structures typiques du FQP. La catégorie « structure de référence » comprend la variante en *ce que...*. La catégorie « structure de type FQP » comprend toutes les autres formes grammaticales. Ainsi, nous allons pouvoir mesurer si oui ou non le contexte grammatical favorise l'apparition de formes typiques du FQP. Nous obtenons ainsi le tableau suivant :

**Tableau 5.27** : Répartition des structures de référence et de type FQP selon le contexte

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
<b>Les relatives sans antécédent</b>		
Structure de référence	95,3	263/276
Structures de type FQP	4,7	13/276
<b>Les pseudoclivées</b>		
Structure de référence	95,5	149/156
Structures de type FQP	4,5	7/156
<b>Les interrogatives indirectes</b>		
Structure de référence	100	3/3
Structures de type FQP	0	0/3

Nous avons réalisé un test exact de Fisher afin de vérifier si les pourcentages obtenus étaient significativement différents ou non.

**Tableau 5.28** : Test exact de Fisher des structures de référence et de type FQP selon le contexte

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,157	2	0,925	1,000
Rapport de probabilité	0,295	2	0,863	1,000
Test exact de Fisher	0,513			1,000
N de cas valides	435			

Le tableau 5.28 nous indique que p est égal à 1,000. Cela signifie que les pourcentages exposés dans le tableau 5.25 ne diffèrent pas significativement. En d'autres mots, le contexte grammatical n'est pas un facteur déterminant dans la production des formes de référence ou de type FQP. On ne peut donc pas expliquer la variation observée selon dans le tableau 5.26 en termes de facteur interne.

### 5.2.5. Analyse externe

Dans cette section, nous allons examiner la variation selon les trois variables sociales retenues : le sexe, le domaine d'emploi ainsi que l'âge des locuteurs.

#### 5.2.5.1. Analyse selon le sexe des interviewés

Les 435 occurrences totales que nous avons recueillies dans notre corpus sont réparties selon le tableau 5.29 ci-dessous :

**Tableau 5.29** : Répartition des structures de référence et de type FQP selon le sexe des locuteurs

Sexe	Taux moyens en %	n/N
<b>Hommes</b>		
Structure de référence	96,3	336/349
Structures de type FQP	3,7	13/349
<b>Femmes</b>		
Structure de référence	91,9	79/86
Structures de type FQP	8,1	7/86

Les résultats indiqués ci-haut montrent qu'*a priori* les hommes ont tendance à employer plus de formes de référence que les femmes. En effet, ils obtiennent un score de 96,3% contre 91,9% pour les femmes, ce qui représente une différence de plus de quatre points. Nous devons cependant vérifier si cette différence est significative ou non. Pour cela, nous avons effectué un exact test de Fisher.

**Tableau 5.30** : Test exact de Fisher des structures de référence et de type FQP selon le sexe des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	3,066	1	0,080	0,088	0,078
Correction de continuité	2,142	1	0,143		
Rapport de probabilité	2,666	1	0,103	0,145	0,078
Test exact de Fisher				0,088	0,078
N de cas valides	435				

La valeur de p est, dans le cas présent, égale à 0,78. Cette valeur étant supérieur au seuil significatif de 0,05, on ne peut pas conclure que les hommes et les femmes diffèrent significativement dans leur emploi de la structure de référence *ce que...* et des structures de type FQP. Le sexe des locuteurs ne peut donc pas expliquer la variation observée dans le tableau 5.26.

#### 5.2.5.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés

Les structures relatives et interrogatives indirectes de référence relevées dans notre corpus sont réparties, selon les domaines d'emploi, de la manière suivante :

**Tableau 5.31** : Répartition de la structure de référence selon la catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Éminence religieuse	100	9/9
Universitaires	98,8	83/84
Politiciens	97,2	103/106
Juges/Avocats	96	49/51
Artistes	94,9	56/59
Responsables	93,3	70/75
Médecins	93,3	28/30
Hauts-gradés	87,5	7/8
Élite sportive	76,9	10/13

Selon les résultats présentés dans le tableau 5.31, on peut distinguer trois grandes catégories de locuteurs. La première catégorie comprend les locuteurs qui utilisent la forme de référence *ce que...* dans plus de 90% des cas. C'est le cas pour les interviewés des éminences religieuses, des universitaires, des politiciens, des artistes, des juges et avocats, des responsables et des médecins. La seconde catégorie est celle des hauts-gradés qui obtient un score entre 80% et 90% (87,25% précisément). Enfin, les élites sportives ont le plus bas score avec moins de 80% (76,9%). Ces deux dernières catégories semblent donc se distinguer.

**Tableau 5.32** : Test exact de Fisher de la structure de référence selon la catégorie d'emploi des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	13,180	8	0,106	0,107
Rapport de probabilité	9,925	8	0,270	0,310
Test exact de Fisher	11,022			0,126
N de cas valides	435			

La valeur de p indiquée dans le tableau 5.32 est égale à 0,126, supérieure au seuil significatif de 0,05. Ce résultat montre que malgré les pourcentages exposés dans le tableau 5.31, la variable catégorie d'emploi ne permet pas d'expliquer la variation et que les locuteurs des différentes catégories ne se distinguent pas significativement dans leur usage de la forme de référence en *ce que*.

### 5.2.5.3. Analyse selon l'âge des interviewés

Les occurrences de la forme de référence en *ce que...* ont été réparties au sein des groupes d'âge des locuteurs selon le tableau 5.31 ci-dessous.

**Tableau 5.33 :** Répartition de la structure de référence selon l'âge des locuteurs

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	97,6	164/168
31 à 60 ans	93,8	243/259
30 ans et moins	100	8/8

Selon le tableau 5.33, les locuteurs âgés de 30 ans et moins emploient la forme de référence *ce que...* dans 100% des cas contre 97,6% pour les locuteurs âgés de 61 ans et plus et 93,8% pour les interviewés âgés de 31 à 60 ans. Le test exact de Fisher nous donne le résultat suivant :

**Tableau 5.34 :** Test exact de Fisher de la structure de référence selon l'âge des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	3,742	2	0,154	0,155
Rapport de probabilité	4,359	2	0,113	0,106
Test exact de Fisher	3,256			0,179
N de cas valides	435			

La valeur de p indiquée ci-haut est de 0,179. On ne peut donc pas conclure que l'âge des interviewés intervient de manière significative dans la répartition de la structure de référence *ce que*. En d'autres termes, on ne peut pas déduire des résultats obtenus que la variation présentée dans le tableau 5.26 s'explique par le facteur âge des locuteurs.

### 5.2.6. Discussion des résultats

L'analyse que nous venons de réaliser souligne, selon nous, plusieurs éléments. Tout d'abord, l'alternance entre les formes de type FQP et la forme de référence en *ce que* ne semble pas pouvoir s'expliquer en termes de facteur interne et/ou externe. Nous avons vu que, peu importe l'analyse interne (dans les relatives déterminatives, explicatives ou les interrogatives indirectes), les taux de formes de référence ne

différait pas significativement. Il en est de même pour les facteurs externes que nous avons exploités. Le sexe, le domaine d'emploi ainsi que l'âge des interviewés ne sont pas des facteurs permettant d'expliquer la variation que nous avons observée. La somme des pourcentages relatifs à la forme de référence *ce que...* montre que celle-ci est employée dans 95,4% des cas. Peut-on alors parler de variation ? Oui, car 4,6% des formes sont typique du FQP. Néanmoins, il faut tenir compte du nombre de locuteurs qui ont produit au moins une fois une forme de ce type, soit 12 locuteurs sur 102. Cela ne représente que 11,7% de l'ensemble des locuteurs qui ont réalisé au moins une relative sans antécédent, une pseudoclivée ou une interrogative indirecte. Aussi, plus de 88% des locuteurs n'ont donc pas utilisé de forme typique du FQP mais bien exclusivement la forme de référence. À l'inverse, seulement un locuteur (L86 qui était un joueur de hockey professionnel) emploie des formes typiques du FQP de façon systématique. Les onze autres locuteurs produisent, certes, des formes typiques du FQP mais favorisent tout de même la forme de référence *ce que...* dans 75% des cas<sup>9</sup>, ce qui tend à démontrer que cette forme est bien celle qu'ils privilégient avant tout.

Nous concluons donc notre analyse sur le fait que la variation que nous avons examinée ne semble être le fruit que de quelques locuteurs qui emploient très majoritairement (à l'exception de L86) la forme de référence *ce que*. Cette variante de référence est, dans l'ensemble du corpus, très nettement favorisée (95,4% des cas), ce qui démontre une fois de plus que la grammaire de référence employée par nos interviewés n'est pas, dans le cas présent, basée sur un usage de formes grammaticales québécoises populaires.

### 5.3. La locution conjonctive en *quand que*

Dans cette section, nous nous intéresserons à la locution conjonctive *quand que*<sup>10</sup>. Dans un premier temps, nous présenterons le phénomène. Nous passerons ensuite aux résultats recueillis au sein de notre corpus. Enfin, nous les analyserons.

### 5.3.1. Description du phénomène

En FQP, la conjonction *quand* peut être suivie de *que*<sup>11</sup>, comme dans l'exemple suivant :

(33) L89 : [...] parce que je sais *quand que* les sons sont ouverts [...]

La structure de référence, elle, n'inclut pas la présence d'un *que* explétif:

(34) L52 : *Quand* je regarde notre situation comme enseignants [...]

Rappelons qu'il existe également d'autres locutions du même type que *quand que*. Des structures avec conjonction + que de type *si que*, *même que*, *comme que*, mais aussi en *mais que* et *où que*. Cependant, nous avons décidé de ne pas en tenir compte, car le nombre d'occurrences de ces formes était beaucoup trop limité. Nous avons donc choisi de nous concentrer uniquement sur la conjonction *quand*.

### 5.3.2. Présentation des résultats

Sur l'ensemble de notre corpus, nous avons recueilli 258 occurrences. Les résultats sont présentés dans le tableau 5.35 ci-dessous.

**Tableau 5.35** : Répartition générale des formes en *...quand* et *...quand que...*

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
Structure en « ...quand... »	96,5	249/258
Structure en « ...quand que... »	4,5	9/258

Les pourcentages montrent que la conjonction *quand* n'est que très rarement suivie par *que*. La structure sans *que* obtient un score de 96,5%, contre seulement 4,5% de structures en *quand que*. C'est donc davantage la structure de référence qui semble être privilégié par nos locuteurs. Nous allons maintenant tenter d'expliquer le peu de variation que nous avons.

### 5.3.3. Analyse externe

Dans un premier temps, nous examinerons les résultats selon la variable sexe des locuteurs. Nous passerons, ensuite, à la variable domaine d'emploi. Enfin, nous terminerons par la variable âge des locuteurs.

#### 5.3.3.1. Analyse selon le sexe des interviewés

La répartition de la structure de référence en *quand* selon le sexe des locuteurs nous permet de dresser le tableau suivant :

**Tableau 5.36 :** Répartition générale de la structure de référence en *quand* selon le sexe des locuteurs

Sexe	Taux moyens en %	n/N
Hommes	97,9	185/189
Femmes	92,7	64/69

Selon le tableau 5.36, les hommes tendent à utiliser plus la variante de référence en *quand* que les femmes. En effet, ils obtiennent un taux de 97,9%, contre 92,7% pour les femmes. Nous allons vérifier si les 5,2 points de différence sont significatifs ou non au moyen d'un test exact de Fisher.

**Tableau 5.37 :** Test exact de Fisher de la structure de référence en *quand* selon le sexe des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	3,951	1	0,047	0,060	0,060
Correction de continuité	2,574	1	0,109		
Rapport de probabilité	3,452	1	0,063	0,118	0,060
Test exact de Fisher				0,060	0,060
N de cas valides	258				

Le test exact de Fisher nous donne une valeur de p égale à 0,06. Cette valeur est supérieure au seuil significatif de 0,05. On peut donc conclure que les hommes et les femmes ne se distinguent pas significativement dans leur emploi de la structure de référence en *quand*. Toutefois, cette valeur est relativement proche de 0,05, ce qui tendrait à démontrer que les deux groupes de locuteurs ne sont pas loin de se distinguer.

Nous verrons un peu plus bas, dans la discussion, que cette valeur ne représente peut-être pas bien la réalité sociolinguistique du phénomène.

### 5.3.3.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés

La structure de référence en *quand que* est répartie dans notre corpus selon les neuf domaines d'emploi. Les résultats sont les suivants :

**Tableau 5.38** : Répartition générale de la structure de référence en *quand* selon la catégorie d'emploi des locuteurs

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Politiciens	100	65/65
Hauts-gradés	100	12/12
Éminence religieuse	100	12/12
Juges/Avocats	100	9/9
Élite sportive	100	6/6
Responsables	97,3	37/38
Artistes	95,5	64/67
Universitaires	92,8	26/28
Médecins	85,7	18/21

Le tableau 5.38 présente trois catégories de locuteurs : ceux dont les résultats sont de 100% (les politiciens, les haut-gradés, les éminences religieuses, les juges et avocats et les élites sportives), les groupes de locuteurs qui obtiennent un score entre 90% et 99% (les responsables, les artistes et les universitaires), et le groupe des médecins dont le score est inférieur à 90%. Bien qu'il favorise nettement la forme de référence (85,7%), ce dernier groupe semble se démarquer des autres catégories. Voyons, avec un test exact de Fisher, si tel est le cas.

**Tableau 5.39** : Test exact de Fisher de la structure de référence en *quand* selon la catégorie d'emploi des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	12,419	8	0,133	0,130
Rapport de probabilité	12,702	8	0,123	0,102
Test exact de Fisher	9,610			0,155
N de cas valides	258			

Le test exact de Fisher nous donne une valeur de p égale à 0,155. Celle étant supérieure au seuil de 0,05, cela démontre qu'en dépit des statistiques présentées dans le tableau

5.38, la variable domaine d'emploi des locuteurs n'influence pas la production de la variante de référence en *quand* et que les catégories d'interviewés ne se distinguent pas de façon significative.

### 5.3.3.3. Analyse selon l'âge des interviewés

Nous avons examiné les résultats en rapport avec l'âge des interviewés. Les données recueillies se résument ainsi :

**Tableau 5.40** : Répartition générale de la structure de référence en *quand* selon l'âge des locuteurs

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	97,9	142/145
31 à 60 ans	96,3	105/109
30 ans et moins	50	2/4

Le tableau 5.40 ci-dessus nous indique une importante différence entre les locuteurs âgés de 30 ans et moins et les locuteurs âgés entre 31 ans et plus. En effet, les catégories 61 ans et plus et 31 ans à 60 ans obtiennent des résultats relativement semblables avec 97,9% de formes de référence pour la première et 96,3% pour la seconde. La catégorie des 30 ans et moins se démarque largement avec un score de 50%. Il est donc très probable que la différence de plus de 45 points entre les locuteurs âgés de 30 ans et moins et les autres soit significative. Étant donné le peu de données obtenues pour les 30 ans et moins (seulement quatre occurrences au total), il nous faut toutefois vérifier cela avec un test exact de Fisher.

**Tableau 5.41** : Test exact de Fisher de la structure de référence en *quand* selon l'âge des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	26,581	2	0,000	0,004
Rapport de probabilité	9,042	2	0,011	0,013
Test exact de Fisher	10,791			0,005
N de cas valides	258			

Le résultat indique que p est égal à 0,005, nettement inférieur à 0,05. En d'autres termes, les locuteurs âgés de 30 ans et moins se distinguent donc bien de leurs aînés. L'âge des locuteurs est, dans le cas présent, un facteur externe qui permet d'expliquer la variation

obtenue quant à l'emploi de la structure de référence en *quand*. Cette catégorie d'âge semble, *a priori*, se démarquer des autres en employant davantage de la forme typique du FQP en *quand que*. Nous allons y revenir dans un instant.

#### 5.3.4. Discussion des résultats

Selon l'analyse que nous venons de réaliser, les variables sexe et domaine d'emploi des locuteurs ne permettent pas d'expliquer la variation. Dans le premier cas,  $p$  était tout de même relativement proche du seuil significatif de 0,05 puisque sa valeur était de 0,06. Néanmoins, ce résultat doit être relativisé, car les cinq structures en *quand que* produites par les femmes n'ont été employées que par deux locutrices, dont une (L19) qui alterne entre *quand* et *quand que* dans 50% des cas et l'autre (L9) qui utilise la forme de référence dans 88,2% des cas. Sur dix-huit locutrices ayant produit une structure avec la conjonction *quand*, seulement deux ont employé la structure typique du FQP en *quand que*. Chez les hommes, sur soixante locuteurs, seulement trois ont employé la forme *quand que*. Aussi, sur soixante-dix-huit interviewés, cinq ont utilisé au moins une fois la forme *quand que*, contre soixante-treize utilisant la forme de référence *quand...* de manière exclusive. Ceci nous pousse donc à penser que les deux groupes de locuteurs hommes/femmes se distinguent encore moins que ce que la valeur de  $p$  nous indique. Dans le cas de la variable domaine d'emploi des locuteurs, la valeur de  $P$  est égale à 0,155. Cette variable est donc clairement non pertinente dans l'analyse de la variation. Enfin, l'âge apparaît comme un facteur déterminant dans la variation entre les structures en *quand* et *quand que* puisque  $p$  est égal à 0,005. Peut-on toutefois tirer une telle conclusion avec seulement quatre occurrences pour le groupe des 30 ans et moins ? Cela ne nous semble pas évident du tout. D'autant plus que les deux locuteurs du groupe se répartissent les occurrences de façon égale et diamétralement opposée : L18 obtient 100% de structure de référence (en *quand...*) et L65 obtient 100% de structure typique du FQP (en *quand que...*). Aussi, malgré la valeur de  $p$ , nous pensons qu'il n'est pas possible de conclure que les jeunes de 30 ans et moins se différencient aussi nettement de leurs aînés. D'autres données seraient nécessaires pour s'en assurer.

Nous retiendrons dans le cas de l'alternance *quand.../quand que...* que la première forme, qui est la forme de référence, est très largement, voire presque exclusivement, employée par les locuteurs de notre corpus avec 96,5%. C'est donc, encore une fois, la

forme prescrite par le *Bon usage* de Grevisse-Goosse qui est employée et non la forme typique du FQP.

#### 5.4. La double négation

Dans cette section, nous allons traiter de la double négation. Tout d'abord, nous présenterons le phénomène. Nous exposerons ensuite nos résultats. Enfin, nous en ferons l'analyse interne puis l'analyse externe.

##### 5.4.1. Description du phénomène

Selon Léard (1995, p. 213), les pronoms *rien*<sup>12</sup> et *personne* sont des pronoms négatifs et sont redondants avec *pas*. Il note qu'en FQP, ces pronoms sont pourtant associés à *pas*, comme dans les exemples suivants, tirés de Léard (1995, 213) :

(35a) I veut *pas rien* dire.

(35b) Y-a *pas personne* qui peut l'aider.

En français de référence<sup>13</sup>, ces pronoms ne peuvent pas être précédés de la particule négative *pas*. On doit donc dire :

(36a) Il (ne) veut *rien* dire.

(36b) Il (n'y) a *personne* qui puisse l'aider.

Nous allons donc maintenant observer la production des formes typique du FQP et des formes de référence dans le discours des locuteurs de notre corpus.

##### 5.4.2. Présentation des résultats

À partir de notre corpus, nous avons recueilli 62 occurrences possibles de négation en structure de référence (sans double négation) ou en structure de type FQP (c'est-à-dire avec une double négation). Les résultats sont présentés ci-dessous :

**Tableau 5.42** : Structure de référence et structure en double négation

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
Structure de référence	91,9	57/62
Structure vernaculaire	8,1	5/62

Les résultats exposés dans le tableau 5.42 montrent que la double négation est très peu utilisée par les interviewés de notre corpus. En effet, nous n'avons recueilli que cinq structures en double négation, ce qui représente un total de 8,1%. Il semble que la grande majorité des locuteurs privilégie la forme de référence plutôt que la forme typique du FQP.

#### 5.4.3. Analyse interne

Les données que nous avons obtenues à partir de notre corpus sont présentées dans le tableau 5.41, ci-dessous :

**Tableau 5.43** : Structures de référence selon le pronom négatif

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
Rien	95	38/40
Personne	86	19/22

Selon le tableau 5.43, le pronom *rien* engendre une plus grande proportion dans l'utilisation de la simple négation. Celui-ci obtient un score de 95% contre 86% pour le pronom *personne*. Nous devons vérifier si cet écart de 9% est significatif ou non.

**Tableau 5.44** : Test exact de Fisher de la structure en simple négation selon le pronom négatif

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unitatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	1,428	1	0,232	0,337	0,235
Correction de continuité	0,501	1	0,479		
Rapport de probabilité	1,356	1	0,244	0,337	0,235
Test exact de Fisher				0,337	0,235
N de cas valides	62				

Le test exact de Fisher nous donne une valeur de p égale à 0,235. Celle-ci étant très largement supérieure au seuil significatif de 0,05, cela démontre que l'utilisation de la

double négation ne dépend ni de l'emploi du pronom *rien* ni de l'utilisation du pronom *personne*.

#### 5.4.4. Analyse externe

Comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous commencerons l'analyse externe à partir de la variable sexe des locuteurs. Nous enchaînerons par le facteur domaine d'emploi des locuteurs, puis nous terminerons par la variable âge des locuteurs.

##### 5.4.4.1. Analyse selon le sexe des interviewés

Les 62 possibilités de produire une double négation ou une simple négation ont été réparties dans notre corpus de la façon suivante : 52 occurrences pour les hommes et dix pour les femmes. Les résultats concernant les formes pronominales de référence sont présentés ci-après.

**Tableau 5.45** : Structures de référence selon le sexe des locuteurs

Sexe	Taux moyens en %	n/N
Hommes	92,3	48/52
Femmes	90	9/10

Le tableau 5.45 nous indique qu'il y a une légère différence entre les hommes et les femmes. En effet, les hommes emploient le pronom sans 'pas' dans 92,3% des cas contre 90% pour les femmes. L'écart entre les deux groupes est donc de seulement 2,3%. Il est peu probable que celui-ci soit significatif, mais nous devons nous en assurer par le biais d'un test exact de Fisher.

**Tableau 5.46** : Test exact de Fisher de la structure en simple négation selon le sexe des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,060	1	0,806	1,000	0,598
Correction de continuité	0,000	1	1,000		
Rapport de probabilité	0,057	1	0,811	1,000	0,598
Test exact de Fisher				1,000	0,598
N de cas valides	62				

Comme nous l'avions prévu, la valeur de  $p$  est supérieure à 0,05 ( $p = 0,598$ ). Cela démontre que les hommes et les femmes ne se différencient pas de manière significative dans leur emploi de la simple et de la double négation. Le facteur sexe des locuteurs n'est donc pas pertinent dans notre analyse.

#### 5.4.4.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés

Comme nous l'avons souligné plus haut, nous avons également analysé les résultats selon la catégorie d'emploi de l'interviewé. Nous avons obtenu les pourcentages suivants :

**Tableau 5.47 : Structures de référence selon la catégorie d'emploi des locuteurs**

Domaine d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Juges/Avocats	100	8/8
Médecins	100	5/5
Hauts-gradés	100	2/2
Éminence religieuse	100	1/1
Artistes	92,8	13/14
Responsables	90,9	10/11
Politiciens	86,7	13/15
Universitaires	83,3	5/6
Élite sportive	NA	NA

Le tableau 5.47 nous permet de distinguer trois catégories de locuteurs. Tout d'abord, les catégories juges et avocats, les médecins, les haut-gradés et les éminences religieuses obtiennent un score de 100%. Les artistes et les responsables ont des scores respectifs situés entre 90% et 99% (plus précisément 92,8% et 90,9%). Enfin, la dernière catégorie est celle comprenant les politiciens et les universitaires dont les scores se situent entre 80% et 89% (83,3% pour les premiers et 86,7% pour les seconds). Notons que nous n'avons pas recueilli d'occurrence pour la catégorie des sportifs et que nous n'avons donc logiquement pas tenu compte de ces locuteurs. Voyons maintenant ce que le test exact de Fisher nous indique.

**Tableau 5.48** : Test exact de Fisher de la structure en simple négation selon la catégorie d'emploi des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	2,596	7	0,920	0,930
Rapport de probabilité	3,669	7	0,817	0,919
Test exact de Fisher	3,956			0,928
N de cas valides	62			

La valeur de p est égale à 0,928. P est donc très largement au-dessus du seuil significatif de 0,05. En d'autres termes, en dépit des pourcentages observés dans le tableau 5.47, on ne peut conclure que les catégories de locuteurs diffèrent entre elles dans l'utilisation de la simple négation. La variable domaine d'emploi du locuteur n'est donc pas pertinente dans notre analyse.

#### 5.4.4.3. Analyse selon l'âge des interviewés

La dernière variable externe que nous avons employée dans notre analyse est l'âge des locuteurs. La répartition des formes de référence (simple négation) au sein de notre corpus est la suivante :

**Tableau 5.49** : Structures de référence selon l'âge des locuteurs

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	88	22/25
31 à 60 ans	94,6	35/37
30 et moins	NA	NA

Notons dès à présent que nous n'avons pas recueilli d'occurrences pour la catégorie des 30 ans et moins et donc que nous n'avons pas tenu compte de ces locuteurs. Les résultats du tableau 5.49 indiquent que les locuteurs âgés de 61 ans et plus produisent moins de structures de référence (donc plus de doubles négations) que leurs cadets âgés entre 31 ans et 60 ans. En effet, ils emploient la structure négative simple dans 88% des contre 94,6% pour leurs cadets. Il nous faut toutefois le vérifier par un test exact de Fisher.

**Tableau 5.50** : Test exact de Fisher de la structure en simple négation selon l'âge des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,736	1	0,391	0,642	,344
Correction de continuité	0,150	1	0,699		
Rapport de probabilité	0,724	1	0,395	0,642	0,344
Test exact de Fisher				0,642	0,344
N de cas valides	67				

Le test exact de Fisher nous donne une valeur de p égale à 0,334. Cela indique que malgré les pourcentages présentés dans le tableau 5.49, les catégories 61 ans et plus et 31 à 60 ans ne diffèrent pas significativement dans leur emploi des formes négatives simples. Tout comme pour les variables sexe et âge des locuteurs, le domaine d'emploi des interviewés ne peut donc pas expliquer la présence des cinq structures en double négation.

#### 5.4.5. Discussion des résultats

L'analyse que nous venons d'effectuer montre que l'alternance entre la double négation et la simple négation ne peut s'expliquer ni à partir de notre analyse interne limitée, ni à partir des facteurs externes que nous avons sélectionnés. Dans un premier temps, nous avons démontré que les pronoms négatifs *rien* ou *personne* n'affectaient pas la production de la double négation. Concernant les variables externes sexe des locuteurs, domaine d'emploi des locuteurs et âge des locuteurs, ces dernières n'ont également pas eu d'influence sur l'alternance entre les deux formes négatives. La double négation ne semble donc pas être un élément grammatical caractéristique d'un groupe de locuteurs précis. Il faut noter que n'ayant pas eu de données pour les jeunes de 30 ans et moins nous ne pouvons toutefois rien conclure définitivement. Sur les trente-huit interviewés ayant produit une forme de négation, cinq ont utilisé une double négation. Cela veut dire que près de 87% des interviewés ont totalement exclu la double négation.

Nous retiendrons donc que la double négation ne semble pas faire partie de la grammaire de référence employée par les locuteurs de notre corpus, lorsque ces derniers sont en situation de communication formelle. La forme de référence privilégiée est bien

celle qui prévaut dans le *Bon usage* de Grevisse, à savoir la négation simple et non la négation double, typique du FQP.

### 5.5. L'emploi du conditionnel après *si*...

Nous allons maintenant observer dans cette section l'emploi du conditionnel dans le discours de nos locuteurs. Nous présenterons les diverses formes, puis les résultats généraux obtenus à partir de notre corpus. Enfin, nous terminerons par l'analyse des résultats à partir de nos trois variables sociales.

#### 5.5.1. Description du phénomène

En français québécois oral, l'expression du conditionnel peut se faire de plusieurs façons. Lavoie (1989) et Léard (1995) notent les trois structures suivantes :

(37a) *Si j'avais su*, je l'aurais fait.

(37b) *Si j'aurais su*, je l'aurais fait.

(37c) *Avoir su*, je l'aurais fait.

La structure en (37a) est la forme prescrite dans le *Bon usage*<sup>14</sup>. La seconde structure est typique du FQP et se rencontre également en français populaire de France. Enfin, la dernière structure présentant un infinitif passé à valeur de conditionnel est également typique du FQP. Cette forme grammaticale est exclue de notre analyse, car nous n'avons pas recueilli d'occurrence d'infinitif passé à valeur de conditionnel dans notre corpus. Nous avons donc seulement pris en compte l'alternance entre les formes en *si* + *imparfait* dans la protase (structure de référence, exemple (37a)) et *si* + *conditionnel* dans la protase (structure typique du FQP, exemple (37b)).

#### 5.5.2. Présentation des résultats

Nous avons recueilli 70 structures conditionnelles potentielles dans notre corpus. Les structures en *si* + *imparfait* (structure de référence, exemple (37a)) et *si* +

*conditionnel* (structure typique du FQP, exemple (37b)) ont été réparties selon le tableau 5.48 ci-dessous.

**Tableau 5.51 : Alternance des structures conditionnelles**

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
Si + <i>imparfait</i>	94,3	66/70
Si + <i>conditionnel</i>	5,7	4/70

Selon le tableau 5.51, la structure de référence en *si + imparfait* semble être très largement favorisée par les interviewés de notre corpus. En effet, cette structure obtient un score de 94,3%, contre seulement 5,7% pour la structure en *si + conditionnel*. Seulement quatre occurrences typiques du FQP ont été réalisées.

### 5.5.3. Analyse externe

Dans un premier temps, nous focaliserons sur l'analyse des résultats à partir de la variable sexe des locuteurs. Nous observerons ensuite ces mêmes pourcentages en fonction du domaine d'emploi des locuteurs. Enfin, nous terminerons l'analyse sur une étude à partir de l'âge des locuteurs.

#### 5.5.3.1. Analyse selon le sexe des interviewés

L'alternance entre les deux formes du conditionnel selon le sexe des individus nous permet de dresser le tableau 5.49. Celui-ci présente pour chaque groupe de locuteurs, le pourcentage de structures de référence en *si + imparfait*.

**Tableau 5.52 : Structures de référence en *si + imparfait* selon le sexe des locuteurs**

Sexe	Taux moyens en %	n/N
Hommes	92,5	50/54
Femmes	100	16/16

Selon le tableau 5.52, les femmes utilisent exclusivement la forme de référence en *si + imparfait*. Les quatre occurrences en *si + conditionnel* ont été produites uniquement par des hommes. Néanmoins, ces derniers ont un score de 92,5%, ce qui signifie qu'ils privilégient largement la forme de référence. Voyons maintenant si l'écart de 7,5% entre les femmes et les hommes est significatif ou non.

**Tableau 5.53** : Test exact de Fisher de la structure en *si + imparfait* selon le sexe des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	1,257	1	0,262	0,567	0,345
Correction de continuité	0,258	1	0,611		
Rapport de probabilité	2,147	1	0,143	0,380	0,345
Test exact de Fisher				0,567	0,345
N de cas valides	70				

Le test exact de Fisher nous donne une valeur de p égale à 0,345. Cela démontre que malgré l'écart de 7,5% entre les deux groupes de locuteurs, les hommes ne diffèrent pas significativement dans leur usage de la structure de référence d'une proposition conditionnelle. La variable sexe des locuteurs n'est donc pas pertinente dans notre analyse.

#### 5.5.3.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés

Les pourcentages exposés dans le tableau 5.51 ont été répartis en fonction du domaine d'emploi des interviewés. Les résultats sont représentés ainsi :

**Tableau 5.54** : Structures de référence en *si + imparfait* selon la catégorie d'emploi des locuteurs

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Politiciens	100	20/20
Artistes	100	10/10
Juges/Avocats	100	7/7
Médecins	100	6/6
Élite sportive	100	6/6
Universitaires	100	5/5
Éminence religieuse	100	4/4
Responsables	66,5	8/12
Hauts-gradés	NA	NA

Le tableau 5.54 nous indique qu'une seule catégorie d'interviewés, sur les sept (nous avons exclu les haut-gradés puisque nous n'avons pas eu d'occurrences de propositions conditionnelles) ayant produit des propositions conditionnelles, a utilisé la forme typique du FQP avec le conditionnel dans la protase, la catégorie des « responsables ». Les autres catégories (politiciens, artistes, juges/avocats, médecins, élites sportives, universitaires et éminences religieuses) ont employé la structure de référence dans 100% des cas. Il y a

fort à parier que le groupe des responsables se distingue donc des autres groupes. Vérifions cela par le biais d'un test exact de Fisher.

**Tableau 5.55 :** Test exact de Fisher de la structure en *si + imparfait* selon la catégorie d'emploi des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	20,505	7	0,005	0,010
Rapport de probabilité	15,388	7	0,031	0,006
Test exact de Fisher	10,571			0,021
N de cas valides	70			

Comme nous l'avions prévu ci-devant, la valeur de p est inférieure à 0,05 ( $P = 0,021$ ). En d'autres termes, il existe donc bien une variation significative entre les différents groupes de locuteurs. Puisque seuls les responsables emploient la forme en *si + conditionnel*, c'est donc naturellement ce groupe qui se distingue des autres interviewés. Selon ce résultat, on peut donc pour l'instant conclure, que la variable « catégorie d'emploi » des locuteurs est pertinente pour notre analyse et que la forme vernaculaire est particulièrement caractéristique du groupe des responsables.

### 5.5.3.3. Analyse selon l'âge des interviewés

Les soixante-dix structures conditionnelles ont été produites par les interviewés selon leur catégorie d'âge de la façon suivante :

**Tableau 5.56 :** Structures de référence en *si + imparfait* selon l'âge des locuteurs

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	100	28/28
31 à 60 ans	90,3	37/41
30 et moins	100	1/1

Les résultats du tableau 5.56 nous indiquent que seule la catégorie des 31 à 60 ans a employé le conditionnel dans la protase. Elle obtient un score de 90,3% contre 100% pour les 61 ans et plus et les 30 ans et moins. Vérifions si l'écart existant entre cette catégorie et les deux autres est significatif ou non.

**Tableau 5.57** : Test exact de Fisher de la structure en *si + imparfait* selon l'âge des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	3,001	2	0,223	0,190
Rapport de probabilité	4,450	2	0,108	0,190
Test exact de Fisher	3,775			0,190
N de cas valides	70			

Selon le test exact de Fisher que nous venons d'effectuer, les catégories d'âge ne diffèrent pas dans leur utilisation de la structure de référence en *si + imparfait*. En effet, la valeur de p est égale à 0,19, donc bien au-dessus du seuil significatif de 0,05. Aussi, on peut conclure que l'âge n'est pas un facteur déterminant dans la production de la structure en *si + imparfait*.

#### 5.5.4. Discussion des résultats

De l'analyse que nous venons de faire, il est possible de dégager plusieurs éléments. Tout d'abord, l'alternance des structures en *si + imparfait* (forme de référence) et *si + conditionnel* (typique du parler populaire) ne peut s'expliquer par le jeu des variables externes sexe ou âge des locuteurs. Seule la variable domaine d'emploi des locuteurs semble pouvoir apporter une explication, car toutes les formes de type FQP ont été produites par les responsables. Est-ce à dire que cette forme est caractéristique de ce groupe d'interviewés ? Nous ne le pensons pas. En effet, il faut souligner que les quatre structures en *si + conditionnel* n'ont été produites que par un seul locuteur (L47) sur quatre. Aussi, malgré le test exact de Fisher qui démontre que les responsables se distinguaient significativement des autres catégories, on ne peut certainement pas conclure que ces locuteurs emploient plus souvent la structure de type FQP.

Sur les trente-neuf locuteurs ayant produit une proposition conditionnelle, un seul a employé le conditionnel dans la protase, et ce, systématiquement. La totalité des autres interviewés a utilisé la forme de référence dans 100% des cas. Peut-on parler de variation ? Nous pensons que non. Évidemment, nous ne pouvons pas conclure de la sorte pour l'ensemble des cent-dix locuteurs de notre corpus. Cependant, il nous paraît relativement juste de dire qu'une fois de plus, la structure de référence est très largement

favorisée et que pour cette structure grammaticale, ce n'est donc toujours pas la forme de type populaire qui est socialement prescrite par nos interviewés.

### 5.6. L'alternance entre les auxiliaires *avoir* et *être* devant les verbes de mouvement

Comme son titre l'indique, cette section sera consacrée à l'alternance des auxiliaires *avoir* et *être* avec les verbes de mouvement lorsque conjugués à un temps composé. Dans un premier temps, nous décrirons le phénomène linguistique. Nous passerons, ensuite, à l'analyse interne puis externe des données.

#### 5.6.1. Description du phénomène

Selon Sankoff et Thibault (1977) et Léard (1995), on observe en français québécois oral, l'alternance des auxiliaires *avoir* et *être* avec les verbes de mouvement alors que les grammaires de référence (comme le *Bon usage* de Grevisse-Goosse), préconisent l'usage de l'auxiliaire *être*<sup>15</sup>. L'étude de Sankoff et Thibault (1977) est, à ce sujet, particulièrement bien détaillée. En effet, les auteures (Sankoff et Thibault, 1977, p. 96) ont dressé une liste de quatorze verbes de mouvement devant lesquels il est possible d'alterner les deux auxiliaires : *aller*, *revenir*, *venir*, *entrer*, *arriver*, *partir*, *retourner*, *descendre*, *monter*, *sortir*, *rentrer*, *tomber*, *déménager* et *passer*<sup>16</sup>. Donnons quelques exemples<sup>17</sup> pour chacun des verbes.

- Aller

(38a) Ils *sont* allés au marché. (typique du français de référence)

(38b) Ils *ont* allé au marché. (typique du FQP)

- Revenir

(39a) Ils *sont* revenus du marché. (typique du français de référence)

(39b) Ils *ont* revenu du marché. (typique du FQP)

- Venir

(40a) Ils *sont* venus au marché. (typique du français de référence)

(40b) Ils *ont* venu au marché. (typique du FQP)

- Entrer

(41a) Ils *sont* entrés par la porte. (typique du français de référence)

(41b) Ils *ont* entré par la porte. (typique du FQP)

- Arriver

(42a) Ils *sont* arrivés par derrière. (typique du français de référence)

(42b) Ils *ont* arrivé par derrière. (typique du FQP)

- Partir

(43a) Ils *sont* partis après dîner. (typique du français de référence)

(43b) Ils *ont* parti après dîner. (typique du FQP)

- Retourner

(44a) Ils *sont* retournés jouer après dîner. (typique du français de référence)

(44b) Ils *ont* retourné jouer après dîner. (typique du FQP)

- Descendre

(45a) Ils *sont* descendus jusqu'à la rivière. (typique du français de référence)

(45b) Ils *ont* descendu jusqu'à la rivière. (typique du FQP)

- Monter

(46a) Ils *sont* montés au premier étage. (typique du français de référence)

(46b) Ils *ont* monté au premier étage. (typique du FQP)

- Sortir

(47a) Ils *sont* sortis par derrière. (typique du français de référence)

(47b) Ils *ont* sorti par derrière. (typique du FQP)

- Rentrer

(48a) Ils *sont* rentrés après dîner. (typique du français de référence)

(48b) Ils *ont* rentré après dîner. (typique du FQP)

- Tomber

(49a) Ils *sont* tombés. (typique du français de référence)

(49b) Ils *ont* tombé. (typique du FQP)

- Descendre

(50a) Ils *sont* descendus jouer après dîner. (typique du français de référence)

(50b) Ils *ont* descendu jouer après dîner. (typique du FQP)

- Passer

(51a) Ils *sont* passés par la rue Bélanger. (typique du français de référence)

(51b) Ils *ont* passé par la rue Bélanger. (typique du FQP)

Dans notre étude, nous n'avons pas recueilli d'occurrences des verbes *rentrer*, *déménager* et *descendre*. Nous avons adopté la liste de Sankoff et Thibault (1977, p. 96) sans ces trois verbes, en y ajoutant toutefois *repartir*. Notre liste finale est donc la suivante : *aller*, *venir*, *revenir*, *entrer*, *arriver*, *partir*, *repartir*, *retourner*, *monter*, *sortir*, *tomber* et, *passer*.

### 5.6.2. Résultats généraux

Nous avons relevé dans notre corpus 128 possibilités d'alternance entre les auxiliaires *avoir* et *être* devant les verbes de mouvements que nous avons pris en compte. Ces 128 possibilités ont été réparties selon le tableau 5.54 :

**Tableau 5.58** : Alternance des auxiliaires *avoir* et *être* devant des verbes de mouvement

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
Auxiliaire être	94,5	121/128
Auxiliaire avoir	5,5	7/128

Le tableau 5.58 nous indique que c'est l'auxiliaire *être* qui, dans la grande majorité des cas, est employé par nos locuteurs. En effet, celui-ci obtient un score de 94,5% contre seulement 5,5% pour l'auxiliaire *avoir*. On peut d'ores et déjà affirmer que les interviewés de notre corpus privilégient très largement la forme de référence en *être* + *verbe de mouvement*. Toutefois, nous ne nous arrêterons pas à cette simple constatation et

nous allons maintenant tenter d'expliquer les facteurs qui ont conduit certains locuteurs à utiliser l'auxiliaire *avoir*.

### 5.6.3. Analyse interne

Les 128 possibilités d'alternance entre les auxiliaires *avoir* et *être* ont toutes été produites devant les douze verbes de mouvements que nous avons soulignés en 5.6.1. Le tableau 5.59 donne les résultats pour chacun d'entre eux.

**Tableau 5.59** : Auxiliaire *être* devant les verbes de mouvement

Verbe	Taux moyens en %	n/N
Arriver	100	35/35
Aller	100	28/28
Venir	100	15/15
Partir	100	12/12
Sortir	100	5/5
Revenir	100	3/3
Repartir	100	3/3
Retourner	100	1/1
Entrer	100	1/1
Tomber	80	4/5
Monter	75	3/4
Passer	68,8	11/16

Le tableau 5.59 montre que sur les douze verbes observés, seulement trois ont été utilisés avec l'auxiliaire *avoir*. En effet, les verbes *arriver*, *aller*, *venir*, *partir*, *sortir*, *revenir*, *repartir*, *retourner*, *entrer* obtiennent un score de 100% contre 80% pour *tomber*, 75% pour *monter* et 68,8% pour *passer*. Bien entendu, il s'agit de voir si les pourcentages diffèrent significativement ou non, car les nombres d'occurrences par verbe sont loin d'être égaux. Un test exact de Fisher devrait nous apporter quelques éléments de réponse.

**Tableau 5.60** : Test exact de Fisher concernant l'auxiliaire *être* devant les verbes de mouvement

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	31,524	11	0,001	0,016
Rapport de probabilité	24,918	11	0,009	0,001
Test exact de Fisher	23,355			0,002
N de cas valides	128			

Le résultat du test de Fisher Exact nous donne une valeur de p égale à 0,002, donc très nettement inférieure au seuil significatif de 0,05. Cela démontre que les pourcentages

exposés dans le tableau 5.59 diffèrent significativement. Pour savoir si un ou plusieurs verbes se démarquent particulièrement des autres, nous allons effectuer le même test exact de Fisher en excluant les verbes qui obtiennent les scores les plus faibles. Tout d'abord, procédons au test en enlevant de la grille le verbe *passer*.

**Tableau 5.61 :** Test exact de Fisher concernant l'auxiliaire *être* devant les verbes de mouvement sans *passer*

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	23,622	10	0,009	0,062
Rapport de probabilité	10,563	10	0,393	0,062
Test exact de Fisher	19,369			0,042
N de cas valides	112			

Le test exact de Fisher nous indique, cette fois-ci, que p est égal à 0,042. P est donc encore situé en dessous du seuil significatif de 0,05, ce qui signifie que les pourcentages du tableau 5.59 (sans le verbe *passer*) diffèrent toujours significativement et qu'il est possible qu'un ou plusieurs autres verbes se démarquent. Refaisons une fois de plus le même test, en retirant cette fois, le verbe *monter*.

**Tableau 5.62 :** Test exact de Fisher concernant l'auxiliaire *être* devant les verbes de mouvement sans *passer* ni *monter*

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	20,793	9	0,014	0,167
Rapport de probabilité	6,351	9	0,704	0,167
Test exact de Fisher	19,013			0,167
N de cas valides	108			

Le tableau 5.62 nous indique maintenant que p est égal à 0,167. Cette valeur est donc bien au dessus du seuil significatif de 0,05, ce qui veut dire que les résultats du tableau 5.59 (en excluant les verbes *passer* et *monter*) ne diffèrent pas de façon significative. Nous verrons un peu plus loin, dans la discussion, que ces résultats ne sont pas le fruit du hasard et que certains verbes favorisent nettement plus que d'autres l'emploi de l'auxiliaire *être*. Passons dès à présent à l'analyse externe.

#### 5.6.4. Analyse externe

L'analyse interne présentée ci-devant nous a permis de conclure que l'alternance entre les auxiliaires *avoir* et *être* s'expliquait en partie par le verbe de mouvement particulier employé dans la phrase. Néanmoins, il est possible que la variation observée dans le tableau 5.58 soit également corrélée avec une ou plusieurs variables sociales. C'est ce que nous allons examiner dans cette section.

##### 5.6.4.1. Analyse selon le sexe des interviewés

La répartition des 128 possibilités d'alternance entre les auxiliaires *avoir* et *être* ont été réparties selon le sexe des interviewés de la façon suivante :

**Tableau 5.63 :** Auxiliaire *être* avec les verbes de mouvement selon le sexe des interviewés

Sexe	Taux moyens en %	n/N
Hommes	94,2	97/103
Femmes	96	24/25

Selon le tableau 5.63, les femmes emploient l'auxiliaire *être* (donc la forme de référence) plus souvent que les hommes. Elles obtiennent un score de 96% contre 94,2% pour les hommes. L'écart est de seulement 1,8% mais il est possible qu'il soit significatif, étant donné les possibilités respectives des deux catégories de locuteurs.

**Tableau 5.64 :** Test exact de Fisher pour l'auxiliaire *être* devant les verbes de mouvement selon le sexe des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,130	1	0,719	1,000	0,588
Correction de continuité	0,000	1	1,000		
Rapport de probabilité	0,139	1	0,709	1,000	0,588
Test exact de Fisher				1,000	0,588
N de cas valides	128				

Le test exact de Fisher nous donne une valeur de p égale à 0,588, valeur très largement supérieure au seuil significatif de 0,05. En d'autres termes, la différence de 1,8% entre les hommes et les femmes dans l'alternance entre les auxiliaires *avoir* et *être* n'est pas

significative. Aussi, la variation obtenue dans le tableau 5.58 ne peut s'expliquer par la variable sexe des interviewés.

#### 5.6.4.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés

Notre seconde variable est, comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent dans notre étude, la variable domaine d'emploi des locuteurs. La répartition des résultats selon cette variable sociale nous permet de dresser le tableau suivant :

**Tableau 5.65** : Auxiliaire *être* avec les verbes de mouvement selon la catégorie d'emploi des interviewés

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Artistes	100	24/24
Médecins	100	13/13
Éminence religieuse	100	5/5
Juges/Avocats	100	3/3
Hauts-gradés	100	3/3
Politiciens	94,1	32/34
Responsables	92	23/25
Universitaires	86,6	13/15
Élite sportive	83,3	5/6

Selon le tableau 5.65, on peut distinguer trois catégories de locuteurs. La première catégorie est celle dont les locuteurs emploient exclusivement la forme de référence, c'est-à-dire l'auxiliaire *être*. Elle comprend les artistes, les médecins, les éminences religieuses, les juges et avocats ainsi que les haut-gradés. La seconde catégorie comprend les politiciens et les responsables, dont les scores se situent entre 90% et 95%. Enfin, la troisième catégorie est celle regroupant les universitaires et les élites sportives, qui utilisent l'auxiliaire *être* dans des proportions situées entre 83% et 87%. Il nous faut, bien entendu, vérifier si les pourcentages exposés ci-haut diffèrent significativement ou non.

**Tableau 5.66** : Test exact de Fisher pour l'auxiliaire *être* avec les verbes de mouvement selon la catégorie d'emploi des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	6,429	8	0,599	0,574
Rapport de probabilité	7,945	8	0,439	0,464
Test exact de Fisher	6,705			0,500
N de cas valides	130			

La valeur de  $p$ , indiquée dans le tableau 5.66, est égale à 0,50. Cette valeur étant nettement au dessus du seuil significatif de 0,05, cela indique que malgré les écarts entre les catégories de locuteurs, aucune d'entre elles ne se démarque des autres. Aussi, nous ne pouvons donc que conclure que la variation dans l'alternance entre les auxiliaires *avoir* et *être* dépend du domaine d'emploi des locuteurs.

#### 5.6.4.3. Analyse selon l'âge des interviewés

Les résultats concernant de l'alternance entre les auxiliaires *avoir* et *être* selon l'âge des locuteurs sont présentés dans le tableau 5.63, ci-dessous.

**Tableau 5.67 :** Auxiliaire *être* avec les verbes de mouvement selon l'âge des interviewés

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	98,3	57/58
31 à 60 ans	91,2	62/68
30 ans et moins	100	2/2

Le tableau 5.67 nous présente la répartition des formes de référence (donc l'utilisation de l'auxiliaire *être*) selon les trois catégories d'âge des locuteurs. Selon les pourcentages exposés, la catégorie des 30 et moins utilise exclusivement l'auxiliaire *être* (notons tout de même que nous avons recueilli seulement deux possibilités et qu'il faut donc relativiser ce résultat). La seconde catégorie obtenant le score le plus important est celle des 61 ans et plus, avec 98,3%. Enfin, les interviewés âgés de 31 à 60 ans emploient l'auxiliaire *être* dans 91,2% des cas. Les écarts entre les trois groupes de locuteurs étant restreints, il est peu probable qu'un groupe se démarque des autres. Néanmoins, nous devons nous en assurer par le biais d'un test de Fisher Exact.

**Tableau 5.68 :** Test exact de Fisher pour l'auxiliaire *être* devant les verbes de mouvement selon l'âge des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	3,169	2	0,205	0,217
Rapport de probabilité	3,605	2	0,165	0,184
Test exact de Fisher	3,529			0,217
N de cas valides	128			

Comme nous pouvions nous y attendre, le résultat du test exact de Fisher montre qu'il n'existe aucune différence significative entre les trios groupes de locuteurs. La valeur P est égale à 0,217, ce qui est bien au dessous du seuil significatif de 0,05. Aussi, l'alternance entre les auxiliaires *avoir* et *être* avec les verbes de mouvement dans le parler des interviewés de l'émission « Le Point » ne varie pas selon l'âge des locuteurs.

#### 5.6.5. Discussion des résultats

L'analyse externe que nous venons de réaliser montre que l'alternance entre les auxiliaires *avoir* et *être* avec les verbes de mouvements ne peut s'expliquer en termes de variation sociale. Aucune des trois variables sexe, domaine d'emploi et âge des locuteurs ne nous a permis de dégager un groupe d'interviewés utilisant de manière significative l'un ou l'autre des deux auxiliaires. L'alternance entre les deux auxiliaires s'expliquerait davantage linguistiquement, c'est-à-dire selon le verbe de mouvement impliqué.

Ces conclusions sont particulièrement en accord avec l'étude de Sankoff et Thibault (1977). Tout d'abord, les trois verbes qui ont été utilisés au moins une fois avec l'auxiliaire *avoir* (soit *tomber*, *monter* et *passer*)<sup>18</sup> sont les mêmes qui ont obtenu les scores les plus importants dans l'étude de Sankoff et Thibault (1977, p. 96) avec 72% d'utilisation de l'auxiliaire *avoir* pour le premier, 68 % pour le second et 90% pour *passer*. Voici un exemple concret directement tiré de notre corpus, exemple illustrant le phénomène au sein du discours d'un seul et même locuteur :

L31 : [...] Il y a celle de ceux qui disent « on remet ça ». On **a passé** tellement proche avec le référendum sur la souveraineté en 95 xxx.

L31 : [...] Alors, il y a des gens qui disent « ben dans ces conditions là, on va procéder autrement ». Les jeunes, un couple de jeunes du PQ et du BQ qui **sont arrivés** avec l'élection référendaire. Mais comme on vit dans une époque où le référendum, écoutez, ça fait 30 ans que le PQ veut le référendum. Ils ont ajouté une chose à leur proposition..

Les pourcentages de l'étude de Sankoff et Thibault (1977) sont, certes, bien au dessus de nos pourcentages. Cela s'explique certainement par le fait que l'enquête de Sankoff et

Thibault (1977) était basée sur un corpus (le corpus Sankoff-Cedergren), dont les entrevues étaient de type informel et dont les locuteurs provenaient des diverses classes sociales de Montréal, pas uniquement les classes privilégiées.

Il est d'ailleurs particulièrement intéressant de voir que concernant le facteur classe sociale, Sankoff et Thibault (1977, p. 104) notaient : « nos résultats montrent que plus un locuteur occupe une place élevée dans la hiérarchie sociale, moins il utilise l'auxiliaire *avoir*. » Leur observation concorde parfaitement avec nos résultats. Nos locuteurs font tous partie de l'élite sociale et culturelle québécoise et les chiffres de notre enquête montrent que l'auxiliaire *être* (prescrit selon le *Bon usage* de Grevisse) est très largement utilisé dans notre corpus avec un score de 94,5%, malgré le domaine d'emploi des interviewés.

Concernant les variables sexe et âge, Sankoff et Thibault (1977, p. 104) indiquaient aussi que « les hommes semblent employer *avoir* davantage que les femmes » sans toutefois préciser si leurs résultats étaient significatifs ou non. Notre enquête montre que le phénomène est également reproduit au sein de notre corpus. Toutefois, l'écart entre les deux groupes de locuteurs n'est pas significatif (94,2% pour les hommes et 96% pour les femmes, soit 1,8% entre les deux catégories). Concernant la variable âge, nos résultats vont à l'encontre de ceux de Sankoff et Thibault (1977, p. 104) qui observaient « une légère tendance des jeunes à employer *avoir*, tendance qui irait donc dans le sens d'un changement linguistique » puisque nos plus jeunes locuteurs sont ceux qui emploient *être* dans 100% des cas. Cependant, nous avons vu que seulement deux possibilités ont été recueillies pour la catégorie des 30 ans et moins, ce qui est naturellement très limité. Aussi, nous nous garderons de tirer des conclusions au sujet de ce groupe. Nous retiendrons tout de même que le test exact de Fisher ne souligne aucune différence significative en fonction de l'âge.

Nous terminons notre discussion en soulignant une dernière fois le fait que l'auxiliaire *être* avec les verbes de mouvement est très nettement favorisé par les interviewés de notre corpus. Ceci tendrait donc encore une fois à démontrer que la grammaire socialement prescrite par les membres de l'élite sociale québécoise en situation formelle de communication n'est pas calquée sur le modèle d'une grammaire typique du FQP. En ce qui concerne l'alternance entre les auxiliaires *avoir* et *être* avec les

verbes de mouvement, la norme grammaticale du français québécois oral serait nettement plus basée sur celle prescrite par la grammaire de référence que constitue *Le bon usage* de Grevisse.

### 5.7. Le futur périphrastique et le futur synthétique

Nous terminerons ce cinquième chapitre par l'étude de l'alternance entre le futur synthétique et le futur périphrastique. Dans un premier temps, nous présenterons les problèmes liés à l'alternance entre ces deux formes de futur. Dans un second temps, nous effectuerons une analyse interne des résultats. Enfin, nous analyserons les résultats de notre enquête à la lumière des variables extralinguistiques.

#### 5.7.1. Description du phénomène

En français québécois, comme dans la majorité des autres variétés de français, on observe à l'oral, une alternance entre deux formes de futur ; la première forme est le futur synthétique, la seconde étant le futur périphrastique. En voici deux exemples :

(52a) Demain, je *regarderai* le match à la télévision. (futur synthétique)

(52b) Demain, je *vais regarder* le match à la télévision. (futur périphrastique)

De nombreuses études ont été réalisées sur l'alternance entre ces deux futurs en français québécois oral. Deshaies et Laforge (1981) ont, par exemple, effectué une enquête auprès de 54 garçons et filles âgés de dix à dix-sept ans provenant de la ville de Québec. Emirkanian et Sankoff (1985) ont effectué une analyse sociolinguistique du phénomène à partir de trente-six informateurs provenant du corpus Sankoff-Cedergren. Zimmer (1994) s'est intéressé au même phénomène, mais il a pris en considération les vingt-quatre plus jeunes locuteurs du corpus Montréal 1984. Poplack et Turpin (1999) ont, de leur côté, examiné l'alternance entre les deux formes de futur au sein d'entrevues de soixante locuteurs du Corpus du français parlé à Ottawa-Hull. Enfin, plus récemment, Sankoff et Wagner (2006) ont examiné l'alternance entre les deux futurs dans le discours de soixante locuteurs interviewés dans les deux corpus Sankoff-Cedergren (1971) et Montréal 1984.

Les recherches effectuées jusqu'à présent ont tenté de distinguer les emplois des deux formes de futur à partir de critères sémantiques (Deshaies et Laforge, 1981 ; Sankoff et Wagner, 2006) ou syntaxiques (Emirikian et Sankoff, 1985). Néanmoins, Zimmer (1994, p. 220) soulignait que « la définition des formes du futur soulève encore des difficultés, c'est-à-dire que nous ne sommes pas encore en mesure de distinguer nettement entre les emplois temporels et modaux des formes morpho-syntaxiques du futur. » Poplack et Turpin (1999, p. 160) concluaient également que :

[...] we have shown that PF (futur périphrastique), far from being reserved for the expression of some marked future eventuality, functions instead as the basic default future marker in spoken (Canadian) French. It has not only penetrated, but occurs preferentially, in every one of the contexts we have succeeded in operationalizing : lexical, syntactic, semantic and discursive [...]

En d'autres termes, la forme périphrastique du futur serait maintenant la forme employée par défaut, en français canadien, et donc en français québécois. Notre objectif est de voir si tel est le cas dans le discours des interviewés pris en compte dans notre corpus. Pour cela, nous avons donc relevé l'ensemble des occurrences du futur synthétique et du futur périphrastique. À l'instar de Sankoff et Wagner (2006), nous avons cependant éliminé de notre analyse les occurrences dans lesquelles la forme *aller + infinitif* n'expriment pas un futur mais une habitude ou la simple action d'aller, comme dans les exemples suivants :

(53a) Tous les matins, je *vais prendre* un café avant de partir.

(53b) Je m'en *vais travailler* en voiture.

Nous avons également éliminé de notre analyse les expressions figées au futur synthétique telles que *l'avenir nous le dira*.

#### 5.7.2. Présentation des résultats

Nous avons recueilli au sein de notre corpus 788 possibilités d'alternance entre les deux formes de futur. Les résultats sont présentés dans le tableau 5.65, ci-dessous.

**Tableau 5.69** : Alternance entre le futur synthétique et le futur périphrastique

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
Futur synthétique	28,2	222/788
Futur périphrastique	71,8	566/788

Le tableau 5.69 nous indique une très large proportion d'occurrences du futur réalisées sous sa forme périphrastique. En effet, 71,8% des structures au futur ont été produites au futur périphrastique contre seulement 28,2% au futur synthétique. Nous allons dès à présent tenter d'expliquer la variation dans l'alternance des deux formes du futur.

### 5.7.3. Analyse interne

Les études précédemment citées (Deshaies et Laforge, 1981 ; Émirkanian et Sankoff, 1985 ; Zimmer, 1994, Poplack et Turpin, 1999 ainsi que Sankoff et Wagner, 2006) ont toutes montré que le facteur linguistique déterminant dans l'analyse de l'alternance entre le futur synthétique et le futur périphrastique était la présence de la négation. Celle-ci favorise directement l'emploi du futur synthétique. C'est donc à partir de ce critère que nous allons baser notre analyse interne. Nous avons relevé un total de 73 occurrences du futur employé avec la négation. Les résultats sont exposés ci-dessous.

**Tableau 5.70** : Alternance entre le futur synthétique et le futur périphrastique dans les phrases positives et négatives

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
<b>Phrases positives</b>		
Futur synthétique	21,1	151/715
Futur périphrastique	78,9	564/715
<b>Phrases négatives</b>		
Futur synthétique	97,3	71/73
Futur périphrastique	2,7	2/73

Selon le tableau 5.70, 78,9% des phrases positives ont été réalisées sous la forme périphrastique du futur, contre 21,1% de futur synthétique. À l'inverse, 97,3% des phrases négatives au futur ont été produites par le biais de la forme synthétique, contre seulement 2,7% de structures au futur périphrastique. Il semble donc que la négation favorise très nettement l'emploi du futur synthétique. La répartition des structures négatives selon les deux formes du futur est la suivante.

**Tableau 5.71** : Pourcentages de structures négatives par forme de futur

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
Futur synthétique	32	71/222
Futur périphrastique	0,4	2/566

Le tableau 5.71 indique que les structures négatives employées sous la forme synthétique du futur représentent 32% des occurrences. Sur 566 occurrences du futur périphrastique, seulement deux ont été réalisées dans une négation, ce qui représente moins d'un demi pourcent. La différence dans l'emploi des deux formes du futur dans un contexte négatif est fort probablement significative.

**Tableau 5.72** : Test exact de Fisher sur les phrases négatives en fonction des deux formes du futur

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	189,770	1	0,000	0,000	0,000
Correction de continuité	186,026	1	0,000		
Rapport de probabilité	181,513	1	0,000	0,000	0,000
Test exact de Fisher				0,000	0,00012
N de cas valides	788				

Le tableau 5.72 nous donne une valeur de p très nettement inférieure au seuil significatif de 0,05. Cela démontre clairement que les pourcentages exposés au tableau 5.71 diffèrent significativement et que la forme synthétique du futur est bien celle qui est privilégiée par nos interviewés dans les structures négatives de façon quasi catégorique puisque seulement 0.4% des phrases négatives ont été réalisées sous la forme périphrastique du futur.

#### 5.7.4. Analyse externe

Nous venons de voir que la négation déclenchait une utilisation quasi exclusive de la forme synthétique du futur dans le discours des nos locuteurs. La variation est quasi nulle dans le contexte négatif. Elle est cependant beaucoup plus présente dans le contexte positif puisque 78,9% des phrases positives ont été réalisées au futur périphrastique, pour seulement 21,1% au futur synthétique. C'est donc plus naturellement du côté des phrases positives que nous allons baser notre analyse externe. Comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous commencerons par une analyse de la variable sexe. Nous continuerons par

l'analyse de la variable domaine d'emploi. Enfin, nous terminerons par le facteur âge des locuteurs.

#### 5.7.4.1. Analyse selon le sexe des interviewés

Nous avons relevé dans notre corpus 715 phrases positives permettant l'alternance entre le futur synthétique et le futur périphrastique. La répartition des formes au futur périphrastique selon le sexe des locuteurs est représentée ci-dessous :

**Tableau 5.73 :** Emploi du futur périphrastique dans les phrases positives selon le sexe des locuteurs

Sexe	Taux moyens en %	n/N
Hommes	76,75	446/581
Femmes	88	118/134

Selon le tableau 5.73, les femmes de notre corpus tendent à utiliser plus souvent le futur périphrastique que les hommes. En effet, celles-ci obtiennent un score 88% contre 76,75% pour les hommes. Voyons si cette différence est significative ou non avec un test exact de Fisher.

**Tableau 5.74 :** Test exact de Fisher concernant l'emploi du futur périphrastique selon le sexe des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	8,340	1	0,004	0,005	0,002
Correction de continuité	7,675	1	0,006		
Rapport de probabilité	9,256	1	0,002	0,003	0,002
Test exact de Fisher				0,003	0,002
N de cas valides	715				

Le test exact de Fisher nous donne une valeur de p égale à 0,002, donc inférieure au seuil significatif de 0,05. Cela tend à démontrer que les femmes utilisent plus souvent le futur périphrastique que les hommes, et ce, de façon significative. Nous reviendrons sur ce problème dans la discussion.

## 5.7.4.2. Analyse selon la catégorie d'emploi des interviewés

Les 715 phrases positives permettant l'alternance entre les deux formes du futur ont été réparties selon les domaines d'emploi des locuteurs de la façon suivante :

**Tableau 5.75 :** Emploi du futur périphrastique dans les phrases positives selon la catégorie d'emploi des locuteurs

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Élite sportive	95,6	22/23
Juges/Avocats	93,3	42/45
Artistes	90,6	68/75
Médecins	90	63/70
Politiciens	76,1	166/218
Responsables	73,6	103/140
Éminence religieuse	71,4	10/14
Universitaires	70,1	75/107
Hauts-gradés	65,2	15/23

Selon le tableau 5.75, on peut distinguer trois groupes de locuteurs. Le premier est celui composé par les élites sportives, les juges et avocats, les artistes ainsi que les médecins qui obtiennent des scores au dessus de 90% et plus. Le second groupe est celui des politiciens, des responsables, des éminences religieuses et des universitaires dont les scores se situent entre 70% et 77%. Enfin, les haut-gradés obtiennent un score de 65,2%. Pour savoir s'il existait une différence significative entre les différentes catégories de locuteurs, nous avons effectué un test exact de Fisher.

**Tableau 5.76 :** Test de Fisher Exact concernant l'emploi du futur périphrastique selon la catégorie d'emploi des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Monte Carlo Sig. (bilatéral)		
				Sig.	99% Confidence Interval	
					Limite inférieure	Limite supérieure
Chi <sup>2</sup> de Pearson	32,326	8	0,000	0,000	0,000	0,001
Rapport de probabilité	36,640	8	0,000	0,000	0,000	0,000
Test exact de Fisher	34,307			0,0001	0,000	0,000
N de cas valides	715					

Le tableau 5.76 nous indique que p est très nettement inférieur à 0,05. Il existe donc une différence significative entre les différents groupes de locuteurs. Afin de savoir quel groupe se distingue des autres, nous avons réalisé le même test, en éliminant tout d'abord les élites sportives (ces derniers ayant obtenu le score le plus élevé).

**Tableau 5.77** : Test de Fisher Exact concernant l'emploi du futur périphrastique selon la catégorie d'emploi des locuteurs sans les élites sportives

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Monte Carlo Sig. (bilatéral)		
				Sig.	99% Confidence Interval	
					Limite inférieure	Limite supérieure
Chi <sup>2</sup> de Pearson	27,782	1	0,000	0,000	0,000	0,001
Rapport de probabilité	31,190	1	0,000	0,000	0,000	0,001
Test exact de Fisher	29,931			0,0001	0,000	0,000
N de cas valides	692					

Selon le tableau 5.77, la valeur de p reste extrêmement faible. La différence entre les groupes de locuteurs est donc toujours très significative. Nous avons effectué le même test en excluant un à un, dans l'ordre, les groupes qui ont obtenu les pourcentages les plus élevés dans le tableau 5.75 : les élites sportives, mais également les juges et avocats, les artistes et les médecins, avant d'obtenir une valeur de p non significative.

**Tableau 5.78** : Test exact de Fisher concernant l'emploi du futur périphrastique selon la catégorie d'emploi des locuteurs sans les élites sportives, les juges et avocats, les artistes et les médecins

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Monte Carlo Sig. (bilatéral)		
				Sig.	99% Confidence Interval	
					Limite inférieure	Limite supérieure
Chi <sup>2</sup> de Pearson	2,263	4	0,687	0,694	0,682	0,706
Rapport de probabilité	2,219	4	0,696	0,702	0,691	0,714
Test exact de Fisher	2,504	4		0,647	0,634	0,659
N de cas valides	502	4				

Le tableau 5.78 nous indique que p est égal à 0,647, donc supérieur au seuil significatif de 0,05. En d'autres termes, les politiciens, les responsables, les éminences religieuses ainsi que les universitaires et les haut-gradés ne se distinguent pas significativement dans leur emploi du futur périphrastique. Nous avons effectué un test exact de Fisher pour s'assurer également que le groupe comprenant les élites sportives, les juges et avocats, les artistes et les médecins ne diffèrent pas de façon significative.

**Tableau 5.79** : Test de Fisher Exact concernant l'emploi du futur périphrastique chez les élites sportives, les juges et avocats, les artistes et les médecins

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	,978	3	,807	,818
Rapport de probabilité	1,078	3	,782	,808
Test exact de Fisher	,737			,898
N de cas valides	213			

P est ici égal à 0,898. Cela nous indique donc que les pourcentages obtenus par nos quatre groupes d'interviewés dans le tableau 5.75 ne diffèrent pas entre eux de façon significative.

Nous retiendrons de cette analyse que nous avons bien deux groupes de locuteurs qui utilisent le futur périphrastique et le futur synthétique dans des proportions significativement différentes. Dans 90% et plus des cas, les élites sportives, les juges et avocats, les artistes et les médecins privilégient la forme périphrastique du futur. Cette forme est également majoritairement employée par les politiciens, les responsables, les éminences religieuses et les haut-gradés mais dans des proportions plus faibles oscillant entre 76,1% et 65,2%. Nous tenterons d'expliquer pourquoi dans la discussion à venir.

#### 5.7.4.3. Analyse selon l'âge des interviewés

Les 715 phrases positives permettant l'alternance entre les deux formes de futur ont été produites par les trois groupes de locuteurs classés selon leur âge, de la manière suivante :

**Tableau 5.80** : Emploi du futur périphrastique dans les phrases positives selon l'âge des locuteurs

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	79	181/229
31 à 60 ans	78,7	381/484
30 ans et moins	100	2/2

Le tableau 5.80 nous indique que deux groupes, les locuteurs âgés entre 31 ans et 60 ans et les interviewés de 61 ans et plus, emploient le futur périphrastique dans des proportions similaires (78,7% pour les premiers et 79% pour les seconds). Les 30 ans et moins, eux,

utilisent la forme périphrastique dans 100% des cas. Il faut néanmoins relativiser ce résultat puisque seulement deux occurrences ont été recueillies dans cette catégorie d'âge.

Nous avons évidemment réalisé un test exact de Fisher afin de vérifier si les pourcentages exposés dans le tableau 5.80 différaient ou non significativement. Le résultat du test est présenté ci-dessous :

**Tableau 5.81** : Test exact de Fisher concernant l'emploi du futur périphrastique selon l'âge des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,547	2	0,761	1,000
Rapport de probabilité	0,960	2	0,619	0,898
Test exact de Fisher	0,225			1,000
N de cas valides	715			

La valeur de p est, selon le test exact de Fisher, égale à 1. Cette valeur indique non seulement que les pourcentages exposés dans le tableau 5.80 ne diffèrent pas significativement, mais aussi que les catégories de locuteurs tendent à utiliser le futur périphrastique et le futur synthétique de façon quasi identique. En d'autres mots, le facteur âge des locuteurs n'est donc pas du tout déterminant dans l'analyse externe du phénomène linguistique que nous observons présentement.

#### 5.7.4.4. Croisement des variables sexe et domaine d'emploi

Nous venons de voir que le facteur âge n'était pas déterminant dans l'analyse externe de l'alternance entre les deux formes de futur. Nous avons néanmoins vu que les variables sociales sexe et domaine d'emploi étaient, elles, significatives. Nous les avons donc croisées afin de dégager le ou les groupes qui se démarquent les plus des autres. Le tableau 5.82 illustre les résultats obtenus :

**Tableau 5.82 :** Emploi du futur périphrastique dans les phrases positives selon le croisement des variables sexe et catégorie d'emploi des locuteurs

Sexe	Catégorie d'emploi	Taux moyen en %	n/N
Hommes	Haut-gradés	65,2	15/23
	Universitaires	65,9	62/94
	Éminence religieuse	71,4	10/14
	Responsables	72,4	97/134
	Politiciens	74,8	125/167
	Médecins	90,5	57/63
	Artistes	92,7	38/41
	Élite sportive	92,8	13/14
	Juges/Avocats	93,5	29/31
Femmes	Politiciens	80,4	41/51
	Médecins	85,7	6/7
	Artistes	88,2	30/34
	Juges/Avocats	92,8	13/14
	Élite sportive	100	9/9
	Responsables	100	6/6
	Universitaires	100	13/13

Le tableau 5.82 nous permet de dégager plusieurs groupes de locuteurs qui semblent se distinguer. Tout d'abord, on peut séparer les locuteurs qui emploient le futur périphrastique dans 100% des cas. Ce groupe comprend les élites sportives, les responsables et les universitaires femmes. Un second groupe utilise le futur périphrastique entre 90% et 93,5% des cas. Il est composé des médecins hommes et femmes, des artistes hommes, des élites sportives hommes et des juges et avocats hommes et femmes. Le troisième groupe est celui dont les scores se situent entre 80% et 88,2% et comprend les politiciennes, les médecins femmes et les artistes femmes. Un quatrième groupe réunit les éminences religieuses (tous de sexe masculin), les responsables hommes ainsi que les politiciens, dont les pourcentages oscillent entre 71,4% et 74,8%. Enfin, les universitaires hommes et les haut-gradés se détachent des catégories avec respectivement 65,9% et 65,2%. Nous avons effectué un test exact de Fisher pour vérifier si les groupes se distinguaient ou non.

**Tableau 5.83 :** Test exact de Fisher concernant l'emploi du futur périphrastique selon le croisement des variables sexe et domaine d'emploi des locuteurs

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Monte Carlo Sig. (bilatéral)		
				Sig.	99% Confidence Interval	
					Limite inférieure	Limite supérieure
Chi <sup>2</sup> de Pearson	44,096	15	0,000	0,000	0,000	0,000
Rapport de probabilité	52,693	15	0,000	0,000	0,000	0,000
Test exact de Fisher	42,669			0,0001	0,000	0,000
N de cas valides	715					

Le test nous donne une valeur de p égale à 0,0001, ce qui est hautement significatif. Néanmoins, nous ne savons pas quel groupe se démarque réellement des autres. Nous avons donc réalisé le même test jusqu'au moment où les groupes de locuteurs ne se distinguaient plus significativement. Pour cela, nous avons dû successivement retrancher les catégories qui ont obtenu, au départ, les scores les plus bas, soit, dans l'ordre, les haut-gradés, les universitaires hommes, les éminences religieuses, les responsables et les politiciens. Une fois ces catégories exclues de notre test, nous avons obtenu le résultat suivant :

**Tableau 5.84** : Test exact de Fisher concernant l'emploi du futur périphrastique selon le croisement des variables sexe et domaine d'emploi des locuteurs, après exclusion des groupes faibles

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	9,722(a)	10	0,465	0,454
Rapport de probabilité	11,490	10	0,321	0,426
Test exact de Fisher	7,137			0,646
N de cas valides	283			

La valeur de p est maintenant égale à 0,646, donc non significative. En d'autres termes, les haut-gradés, les universitaires hommes, les éminences religieuses, les responsables et les politiciens se démarquent bien des onze autres catégories présentées dans le tableau 5.82. Nous nous sommes également assurés que ces cinq catégories ne se distinguaient pas entre elles.

**Tableau 5.85** : Test exact de Fisher concernant l'emploi du futur périphrastique selon le croisement des variables sexe et domaine d'emploi des locuteurs des groupes faibles

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	2,836(a)	4	,586	,592
Rapport de probabilité	2,792	4	,593	,603
Test exact de Fisher	2,987			,561
N de cas valides	432			

La valeur de p, selon le test exact de Fisher, est de 0,561. Elle est supérieure au seuil de 0,05, ce qui signifie que les cinq catégories suivantes, les haut-gradés, les universitaires hommes, les éminences religieuses, les responsables et les politiciens utilisent le futur périphrastique dans des proportions non significativement différentes.

### 5.7.5. Discussion des résultats

L'analyse de l'alternance entre le futur périphrastique et le futur synthétique au sein des entrevues de notre corpus nous permet de souligner plusieurs éléments. Tout d'abord, nous avons montré que l'emploi du futur synthétique était quasi systématique dans les phrases négatives, ce qui confirme directement les résultats des précédentes études (Deshaies et Laforge, 1981 ; Emirkanian et Sankoff, 1985 ; Zimmer, 1994, Poplack et Turpin, 1999 ainsi que Sankoff et Wagner, 2006). Lorsque l'on considère uniquement les phrases positives, le futur périphrastique est nettement plus employé que le futur synthétique avec 78,9% pour le premier et 21,1% pour le second. À l'instar de Zimmer (1994, p. 219) et des études que nous avons citées jusqu'à présent, nous confirmons que « la tendance générale à remplacer le FS par le FP se maintient. »

Concernant la variation entre les deux formes, nous avons vu que le facteur âge des locuteurs n'était pas significatif. Emirkanian et Sankoff (1985), Zimmer (1994), Poplack et Turpin (1999) avaient fait état d'un changement en cours en faveur du futur périphrastique. Notre étude ne nous permet pas de souligner un tel phénomène, car nos trois catégories de locuteurs ont obtenu des scores qui ne différencient pas de façon significative.

La variation que nous avons observée semble être davantage le fruit du croisement entre les variables sexe et domaine d'emploi des locuteurs. Cinq groupes de locuteurs utilisent plus fréquemment le futur synthétique dans les phrases positives que les autres : les haut-gradés, les universitaires hommes, les éminences religieuses, les responsables et les politiciens. Sur ces cinq groupes, nous noterons que deux d'entre eux, à savoir les haut-gradés et les éminences religieuses, ne sont représentés que par deux locuteurs pour chacune des catégories. Il faut donc relativiser leurs pourcentages (65,2% pour les premiers et 71,4% pour les seconds). C'est également le cas pour les élites sportives (représentées par un homme et deux femmes), les responsables femmes (deux locutrices) et les universitaires femmes (dont une seule locutrice a formulé au moins une phrase positive au futur) dont les scores oscillent entre 95,6% et 100%. Nous ne tirons donc aucune conclusion hâtive de notre analyse en ce qui concerne ces groupes.

Sur les 110 interviewés, 103 ont produit une phrase positive au futur et 56 d'entre eux ont utilisé au moins une fois le futur synthétique, ce qui représente 54,4% des locuteurs. On peut penser que bien que le futur périphrastique soit privilégié dans les phrases négatives avec 78,9% des cas, le futur synthétique est tout de même employé au moins une fois par une faible majorité de locuteurs. Quelles en sont les raisons exactes ? La réponse est difficilement identifiable. Sankoff et Wagner (2006, p. 213) avancent que :

It has long been understood that in successive stages of change in progress, phonological variables make a transition from indicators, where social differentiation is not accompanied by stylistic differentiations, to markers, with both social and stylistic differentiation, to stereotypes, when the community overtly recognizes the vanishing form as a shibboleth [...] We believe that in the case of this morphosyntactic variable, Montréal speakers of the late 20th century are perhaps at the “marker” stage in their use of inflected futures. Though we have not yet carried out an analysis of stylistic variation, we have observed that inflected futures are associated with aphorisms, conjecturals and pseudoimperatives that carry a flavor of formality. In this regard, inflected futures may eventually resemble the use of *ne* in negation in Montréal, a very low frequency feature that has acquired highly formal associations [...]

Nous ne sommes pas en mesure de vérifier l'argument de Sankoff et Wagner (2006), car nous n'avons pas pris en compte le degré de formalité de chacune des entrevues. Par ailleurs, l'exemple ci-dessous montre qu'au sein d'un même tour de parole, un interviewé peut employer les deux formes du futur :

L49 : Je pense que *ce sera pas* facile. Euh, ni pour monsieur xxxx, ni pour le gouvernement. Je pense que le premier ministre monsieur xxxx *devra jouer* de tout son poids pour faire en sorte que ce projet puisse aboutir. Je pense qu'il *va y avoir* beaucoup de résistance à l'intérieur du gouvernement comme à l'extérieur.

La première structure au futur est négative, ce qui explique qu'elle soit au futur synthétique. Toutefois, les deux autres sont produites dans des phrases positives et dans des contextes très similaires (elles sont, par exemple, toutes deux précédées de « je pense que... »). Une analyse plus approfondie (incluant des critères sémantique, pragmatique et stylistique) de toutes les occurrences de notre corpus permettrait peut-être de dégager des raisons permettant d'expliquer l'alternance entre les deux formes.

Pour le moment, nous sommes forcés de conclure que les raisons expliquant l'alternance entre le futur périphrastique et le futur synthétique nous échappent, du moins pour ce qui est des contextes positifs<sup>19</sup>. Nous retiendrons néanmoins un point important qui concerne directement l'objectif de notre travail : les interviewés de notre corpus semblent nettement privilégier le futur périphrastique dans les occurrences positives. Cette forme du futur serait donc maintenant la variante de référence (puisque'elle représente 78,9% des cas) au détriment du futur synthétique.

---

<sup>1</sup> Les exemples sont tirés de Barbarie (1982).

<sup>2</sup> La classification de Barbarie (1982) étant particulièrement exhaustive, celle-ci n'était pas adaptée à notre corpus trop restreint, car elle distinguait trop de types d'interrogative qu'il nous était impossible à observer dans le discours de nos interviewés.

<sup>3</sup> Les exemples sont tirés de Barbarie (1982).

<sup>4</sup> Les exemples sont tirés de Barbarie (1982).

<sup>5</sup> Nous avons créé les exemples.

<sup>6</sup> Les exemples sont tirés de Léard (1995, p. 101).

<sup>7</sup> La classification de Kemp (1979) étant particulièrement exhaustive, celle-ci n'était pas adaptée à notre corpus trop restreint, car elle distinguait trop de types de relatives qu'il nous était impossible à observer dans le discours de nos interviewés.

<sup>8</sup> Dans notre analyse, nous n'avons pas tenu compte des relatives et des interrogatives indirectes compléments d'une préposition comme dans

<sup>9</sup> 25% de formes vernaculaires n'est cependant pas négligeable et pourrait constituer une certaine tendance lourde.

<sup>10</sup> Nous n'opérons aucune distinction entre *quand* locution adverbiale et *quand* pronominal. Certes, ceci constitue une faiblesse de notre analyse. Néanmoins, cette distinction serait probablement peu pertinente, étant donné le nombre très limité de structures en *quand que* (9/258).

<sup>11</sup> Le phénomène est possible dans une principale comme dans une complétive.

<sup>12</sup> Lemieux (1985, pp. 104-106) distingue cinq types de *rien* : 1) *rien* quantifieur (exemple : *il ne fait rien*) 2) *rien* à polarité négative (exemple : *j'ai plus peur de rien*) 3) *rien* nominal (exemple : *un rien l'effraie*) 4) *rien* locution figée (exemple : *c'est tout ou rien*) 5) *rien* restrictif dans *rien que* (exemple : *il y a rien que des belles maisons ici*) et 6)

*rien* élément du discours (exemple : *je suis pas pratiquante, rien*). À cause des limites de notre corpus, nous avons choisi de ne pas tenir compte de cette distinction. C'est pour cette raison que nous avons choisi la distinction de Léard (1995).

<sup>13</sup> Voir Grevisse et Goosse (2008, paragraphe 1019b, p. 1283).

<sup>14</sup> Voir Grevisse et Goosse (2008, paragraphe 881 *b4*, p. 1092).

<sup>15</sup> Voir Grevisse et Goosse (2008, paragraphe 812 *b2*, p. 1032).

<sup>16</sup> L'étude de Sankoff et Thibault (1977) ne prend pas seulement en compte l'alternance des auxiliaires *avoir* et *être* dans les verbes de mouvement puisqu'elles prennent également en compte les verbes *changer*, *rester* et *demeurer*.

<sup>17</sup> Nous avons-nous-même créé les exemples.

<sup>18</sup> Louissette Émirkanian (c.p.) nous fait la remarque que les verbes *monter* et *passer* peuvent employer, de par leur polysémie, l'un ou l'autre des deux auxiliaires, et ce, même dans une acception liée au mouvement, exemple : *il a monté la route/il est monté au 3<sup>e</sup> ; il a passé le cap/il est passé par le cap*.

<sup>19</sup> Il est possible que cette alternance entre le futur synthétique et le futur périphrastique en contexte positif puisse s'expliquer par le biais du facteur interne sémantique (degré de certitude par rapport à l'évènement) que Blondeau (2006) souligne dans son étude. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de vérifier cela, car nous n'avons pas tenu compte de ce facteur lors de notre analyse des données, effectuée avant la publication de l'article de Blondeau (2006).

## CHAPITRE VI

### DEUX VARIABLES MORPHOPHONOLOGIQUES

Dans ce dernier chapitre, nous nous proposons d'observer deux variables de type morphophonologique. À l'instar des analyses précédentes, nous tenterons de dégager si les variantes typiques du français québécois font partie ou non de la grammaire que les élites sociale et culturelle du Québec utilisent en situation de communication formelle.

#### 6.1. La variation *vas, m'as, vais* comme semi-auxiliaire

Avant de présenter les résultats que nous avons obtenus dans notre étude, faisons une brève description des variantes *vas, m'as* et *vais* employées comme semi-auxiliaire en français québécois contemporain.

##### 6.1.1. Description du phénomène

L'article de Mougeon (1996) retrace les origines de la variation du semi-auxiliaire *aller*. Nous nous proposons de récapituler brièvement son étude.

En français québécois vernaculaire contemporain, Mougeon (1996, p. 64) distingue trois formes simples du semi-auxiliaire *aller* utilisées à la première personne du singulier.

(1a) /ʒva/ comme dans : *J'vas* vous conter une histoire.

(1b) /va/ comme dans : *Va* vous conter une histoire.

(1c) /ʒve/ comme dans : *J'vais* vous conter une histoire.

Mougeon (1996, p. 64) relève également cinq formes réfléchies :

- (2a) /ma/ comme dans : *M'as* travailler à...
- (2b) /ʒma/ comme dans : *J'm'as* travailler à...
- (2c) /ʒmãva/ comme dans : *J'm'en vas* travailler à...
- (2d) /mãva/ comme dans : *M'en vas* travailler à...
- (2e) /ʒmãve/ comme dans : *J'm'en vais* travailler à...

Historiquement, l'usage du verbe *aller* comme semi-auxiliaire du futur est devenu non marqué en français littéraire à partir du dix-septième siècle. Jusqu'alors, il était une marque du parler populaire ou du registre familier (Mougeon, 1996, p. 66). Döper (1990, p. 104, note infrapaginale 4) note également que dans les écrits littéraires du français des quatorzième, quinzième et seizième siècles, on avait plus recours aux formes simples qu'aux formes réfléchies. Mougeon (1996, p. 67) souligne également que : « On doit signaler aussi qu'à la 1sg. la forme *va(s)* a évincé sa principale rivale la variante *vois* au XVI<sup>e</sup> s. Au XVII<sup>e</sup> siècle, on a pu observer la montée de la forme *vai(s)*. »

Au dix-septième siècle, la variation morphophonologique des formes du verbe *aller* utilisé comme semi-auxiliaire à la première personne du singulier était extrêmement importante. Mougeon (1996, p. 98-69) relève sept formes simples (exemples /*(v)we/* et /*vwa/*) et treize formes réfléchies (exemples : /*ʒmõ/* et /*ʒmɛvɛ/*).

#### 6.1.2. Les variantes retenues

Dans son étude, Mougeon (1996) prend en compte le verbe *aller* comme semi-auxiliaire, c'est-à-dire, lorsqu'il est suivi par un infinitif. Dans notre analyse, nous avons opéré le même choix. Seul le verbe *aller* employé comme semi-auxiliaire est donc retenu, comme dans l'exemple suivant<sup>1</sup> :

L6 : Je *vas* toucher à du bois en espérant que ça va continuer.

Dans notre corpus, nous n'avons relevé que les deux variantes *vas* et *vais*. En effet, sur un total de quatre-vingts possibilités d'apparition des variantes *vas*, *m'as* et *vais*, nous

n'avons aucune forme en *m'as*. Celle-ci est donc naturellement exclue de notre analyse et l'on peut dès maintenant penser qu'elle ne fait pas partie du français parlé par les élites sociale et culturelle du Québec en situation de communication formelle que nous avons observées.

Par ailleurs, nous n'avons recueilli que deux occurrences des formes réfléchies de *vas* (*j'm'en vas*) et *vais* (*j'm'en vais*). Ces deux occurrences étaient toutes les deux de type « verbe plein » (*aller* n'étant pas suivi par un infinitif), comme dans l'exemple suivant :

L86 : Oui. Oui. Ben, en 2001 j'avais investi dans une maison de production euh, pis j'ai commencé à me tremper un peu les pieds là dedans tranquillement, mais c'est quelque chose que je vais aimer faire. C'est certain que je *m'en vas* en communication.

Nous avons donc naturellement exclu ces deux occurrences de notre analyse. Enfin, nous n'avons pas tenu compte des occurrences de *vais* et *vas* dans des structures de type « c'est moi qui *vais/vas* conduire la voiture pour rentrer ».

Certes, notre corpus nous permet d'observer la variation entre les deux formes *vas* et *vais*. Néanmoins, les limites de celui-ci nous imposent de nous contenter d'une analyse partielle des formes *vas* (typiques du FQP) et *vais* (forme de référence) puisque nous n'avons pas recueilli de formes réfléchies.

### 6.1.3. Présentation et analyse des résultats

Dans cette section nous présenterons et analyserons l'ensemble des résultats statistiques que nous avons obtenus.

#### 6.1.3.1. Résultats généraux

Notre corpus nous a permis de recueillir quatre-vingt-quatre possibilités d'occurrence du verbe *aller* comme semi-auxiliaire. Le tableau ci-dessous, rend compte

des résultats généraux concernant l'alternance *vas/vais*, sans tenir compte des variables sociales.

**Tableau 6.1** : Résultats généraux sur l'alternance *vais/vas*

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
Réalisation en « <i>vais</i> »	79,7	67/84
Réalisation en « <i>vas</i> »	20,3	17/84

Le tableau 6.1 ci-dessus se lit ainsi. La première colonne présente la variable linguistique *vais* ou *vas*. La seconde colonne présente le pourcentage pour chaque variante. La troisième colonne présente le nombre d'occurrences de la variante (n) sur le nombre total d'occurrences (N). Les résultats du tableau 6.1 montrent que la forme *vais* est employée à près de 80% par les locuteurs de notre corpus, contre environ 20% de formes en *vas*. On peut d'ores et déjà dire que la forme de référence *vais* est très majoritairement utilisée par les locuteurs de notre corpus. Malgré tout, on peut observer que pour 20% des occurrences, on a une forme typique du FQP, ce qui n'est pas négligeable. On peut donc se demander si un tel pourcentage ne traduirait pas une tendance lourde de l'utilisation de la forme populaire *vas*. Nous allons tenter d'y répondre en regardant dès à présent les facteurs sociaux<sup>2</sup> susceptibles de nous éclairer sur la question.

### 6.1.3.2. Résultats selon le sexe des interviewés

Nous avons d'abord pris en compte la variable sexe des interviewés afin de voir, si ce facteur externe pouvait expliquer l'alternance des formes *vais* et *vas*. Les résultats obtenus sont représentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6.2** : Résultats des formes en *vais* selon le sexe des interviewés

Sexe	Taux moyens en %	n/N
Hommes	84	46/55
Femmes	72,5	21/29

Le tableau 6.2 expose les taux d'occurrences de la forme *vais* en fonction du sexe des interviewés. La colonne 1 présente la variable sexe. La colonne 2 présente le pourcentage de la forme *vais*. La colonne 3 représente le nombre d'occurrences en *vais* par rapport au nombre total d'occurrences du verbe *aller*.

L'information majeure que nous fournit ce tableau est le fait que les hommes semblent plus utiliser la variante de référence *vais* (84% d'occurrences) que les femmes (72,5% d'occurrences). Ces chiffres paraissent, à première vue, significatifs. Toutefois, il importe de vérifier cet élément. Pour cela, nous avons effectué un test exact de Fisher. Le résultat est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6.3 :** Test exact de Fisher selon le sexe des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	1,481	1	0,224	0,260	0,175
Correction de continuité	,868	1	0,352		
Rapport de probabilité	1,435	1	0,231	0,260	0,175
Test exact de Fisher				0,260	0,175
N de cas valides	84				

Pour que les pourcentages des formes en *vais* des hommes et des femmes soient significatifs, la valeur de p doit être inférieure à 0,05. La ligne quatre du tableau 6.3 nous indique que p est égal à 0,175. P est donc largement supérieur à 0,05. De ce fait, on peut donc dire que malgré l'apparence des pourcentages obtenus (84% pour les hommes contre 72,5% pour les femmes), les deux groupes d'interviewés ne se distinguent pas dans leur utilisation de la variante de référence *vais*.

#### 6.1.3.3. Résultats selon la catégorie d'emploi des interviewés

Si la variation observée dans l'usage des formes *vais* et *vas* ne semble pouvoir s'expliquer par le biais de la variable « sexe », la variable « catégorie d'emploi » peut, peut-être, nous fournir une explication. Les pourcentages par domaine d'emplois sont présentés dans le tableau qui suit :

**Tableau 6.4 :** Résultats des formes en *vais* selon la catégorie d'emploi des interviewés

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Politiciens	76	25/33
Responsables	100	8/8
Universitaires	91	10/11
Artistes	64	16/23
Juges/Avocats	100	3/3
Médecins	100	3/3
Hauts-gradés	100	1/1
Élites sportives	50	1/2
Éminences religieuses	NA	NA

Le tableau 6.4 est composé de trois colonnes. La première colonne présente le domaine d'emploi des interviewés. La seconde présente le pourcentage d'occurrences en *vais*. La dernière colonne présente le nombre d'occurrences en *vais* (n) par rapport au nombre total (N) d'occurrences obtenues pour chacune des catégories. Notons dès maintenant que pour la dernière ligne qui concerne la catégorie « Éminences religieuses », nous n'avons obtenu aucune occurrence. Nous ne prenons donc pas en compte cette catégorie dans notre analyse.

Sur les huit catégories prises en compte, cinq d'entre obtiennent des scores au dessus de 91%, dont 4 à 100% : les responsables, les universitaires, les juges/avocats, les médecins et les hauts-gradés. Trois catégories se détachent avec des scores inférieurs à 80% : les politiciens, les artistes et les élites sportives. Bien entendu, les nombres d'occurrences (N) sont particulièrement inégaux et l'on doit donc prendre en compte ce facteur dans notre analyse. Pour cela, nous avons effectué un test exact de Fisher.

**Tableau 6.5 :** Test exact de Fisher selon la catégorie d'emploi des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	7,559	7	0,373	0,380
Rapport de probabilité	10,323	7	0,171	0,213
Test exact de Fisher	6,602			0,422
N de cas valides	84			

Tout comme dans le tableau 6.3, il faut que p soit inférieur à 0,05 pour que les pourcentages observés dans le tableau 6.4 puissent être significatifs. Or, la ligne 3 nous indique une valeur de p égale à 0,422, donc supérieure à 0,05. Cela signifie donc que la variation entre les formes *vais* et *vas* ne peut s'expliquer par le biais de la variable « catégorie d'emploi » de l'interviewé.

#### 6.1.3.4. Résultats selon l'âge des interviewés

Nous allons maintenant considérer la variation en fonction de l'âge des interviewés. Les résultats de notre étude sont les suivants :

**Tableau 6.6 :** Résultats des formes en *vais* selon l'âge des interviewés

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	78	32/41
31 à 60 ans	81,4	35/43
30 ans et moins	NA	NA

Le tableau 6.6 présente les occurrences de la variante de référence *vais* en fonction des catégories d'âge des interviewés. La colonne 1 présente la catégorie d'âge. La seconde présente le pourcentage d'occurrences en *vais* par catégorie. La dernière colonne présente le nombre d'occurrences en *vais* (n) par rapport au nombre total (N) d'occurrences obtenues pour chacune des catégories.

Nous n'avons aucune occurrence pour la catégorie « 30 ans et moins » que nous excluons donc naturellement de notre analyse. Les pourcentages obtenus montrent un écart d'environ 6% entre les catégories « 61 ans et plus » (78%) et « 31 ans à 60 ans » (81,4%). Il s'agit maintenant de savoir si cette différence est significative ou non. Un test exact de Fisher devrait nous éclairer sur la question.

**Tableau 6.7 :** Test exact de Fisher l'âge des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,855	1	0,355	0,422	0,257
Correction de continuité	0,427	1	0,514		
Rapport de probabilité	0,858	1	0,354	0,422	0,257
Test exact de Fisher				0,422	0,257
N de cas valides	84				

Le test exact de Fisher nous donne une valeur de p égale à 0,257. Cela signifie que les deux catégories « 61 ans et plus » (78%) et « 31 à 60 ans » (81,4%) ne se distinguent pas dans leur utilisation de la variante de référence *vais*. Le facteur « âge » ne peut donc pas expliquer la variation des formes *vais* et *vas*.

#### 6.1.4. Discussion des résultats

Les résultats statistiques concernant l'alternance des formes *vais* et *vas* montrent un premier point. La forme *vais* semble être *a priori* très largement employée par les locuteurs de notre corpus. Cette forme correspondant à la forme de référence dans

Grevisse-Goosse, on pourrait donc déjà conclure que, pour cette variable linguistique, le modèle qui tend à être utilisé par notre locuteur est bien celui de la grammaire de Grevisse-Goosse, et non une grammaire qui serait basée sur des formes typiques du FQP. Toutefois, nous devons relativiser les chiffres que nous avons obtenus, car seulement 38 locuteurs ont au moins employé une fois l'une ou l'autre des deux variantes. Cela signifie que notre corpus ne nous permet de rendre compte de l'usage des variantes *vais* et *vas* que pour 34,5% des locuteurs de notre corpus.

La variation que nous avons observée ne semble pouvoir s'expliquer à partir des variables « sexe », « catégorie d'emploi » ou « âge » des individus. Cependant, nous avons remarqué un élément très important. Sur les dix sept occurrences de la forme en *vas* (qui représente 20,3% des occurrences totales), dix d'entre elles ont été produites par trois locuteurs qui l'utilisent à plus de 50%. Un locuteur (un homme entre 31 et 60 ans) emploi la variante populaire *vas* à 80% (quatre occurrences sur cinq), et deux locuteurs (un homme et une femme de la catégorie 61ans et plus) l'emploient exclusivement (trois occurrences sur trois). Le total des interviewés ayant produit une variante *vas* est de neuf locuteurs, ce qui sous-entend que plus de 50% des variantes en *vas* ont été produites par seulement un tiers des locuteurs qui l'ont employé et environ 8% du total des locuteurs observés. Par ailleurs, 29 locuteurs ont utilisé la forme de référence *vais*, ce qui représente plus de 76% du total des locuteurs observés.

Si aucun facteur social ne semble permettre d'expliquer l'alternance des formes *vais* et *vas*, il semble cependant possible que le phénomène soit le fruit d'un nombre très restreint (trois) d'interviewés qui emploient la variante populaire de façon quasi systématique. À l'opposé, 76% des locuteurs observés produisent exclusivement la variante de référence *vais*. Au milieu, il reste donc 16% de locuteurs qui privilégient à 50% et plus la variante *vais*. Cela nous donne donc un total de 92% de locuteurs qui tendent à favoriser l'usage de *vais* par rapport à celui de *vas*. On peut donc conclure avec une certaine assurance que la forme privilégiée par nos locuteurs est la forme de référence *vais* et non la forme typique du FQP *vas*.

## 6.2. Le *l* non étymologique après *ça*

La seconde variable linguistique que nous nous proposons d'observer dans ce chapitre est l'insertion du *l* non étymologique à la suite de *ça* et devant une voyelle. Dans un premier temps, nous décrirons le phénomène, puis nous exposerons et analyserons les résultats de notre enquête.

### 6.2.1. Description du phénomène

En français québécois oral, on observe facultativement l'insertion d'un *l* de liaison après *ça*, lorsque le verbe suivant commence par une voyelle. Morin (1982, p. 27) donne les exemples suivant :

- (3a) Ça [l] augmente sans arrêt. [saʎɔgmãt] (*ça = les prix*)
- (3b) Ça [l] a pour effet... [sala]
- (3c) Ça [l] arrive souvent. [salariv]
- (3d) Est-ce que ça [l] explique l'ordre des mots ? [salexplɛk]

Morin (1982, p. 27) note que ce *l* ne peut être interprété comme un pronom clitique dans les exemples (3a-c). Dans l'exemple (3d), le *l* pourrait vraisemblablement l'être. Néanmoins, il s'agit d'un [l] phonétiquement simple et non géminé. Il ne peut donc pas s'agir d'une contraction du pronom *le* comme dans l'exemple (4) ci-dessous :

- (4) Ça *l'*achalle. [sallaʃal]

Toujours selon Morin (1982), ce *l* serait le fruit d'une extension par analogie formée sur le modèle de *elle*. Morin (1982, p. 30) souligne que :

On sait que la liaison en *l* après *il* est relativement rare dans les milieux populaires de Montréal [...] justement là où le [l] après *ça* est le plus fréquent. Dans ces parlars, *il* présente typiquement les variantes [i] devant consonne et [j] devant voyelle : *il vient* [ivjẽ], *il arrive* [jariv].

La perte du *l* final n'est cependant pas automatique pour le pronom *elle*. Morin (1982, p. 28) explique que : « En effet, le pronom clitique *elle* à Montréal présente typiquement

deux variantes [a] et [al]. » Il ajoute un peu plus loin : « La persistance du *l* final de *elle* devant voyelle [...] s'explique par la présence du *e* final qui a retardé son amuïssement » (Morin, 1982, p. 31). L'auteur distingue quatre étapes :

- 1) perte du *l* final de *il* (dans tous les contextes) ;
- 2) perte du *e* final de *elle* ;
- 3) perte du *l* final de *elle* (clitique) devant consonne ;
- 4) au Québec, perte variable du *l* final de *elle* (clitique) devant voyelle.

Selon Morin (1982, p. 31) l'apparition du *l* après *ça* ne peut avoir été modelé sur celui du *il* puisque ce dernier s'amuït et non celui de *ça*. On ne peut donc que conclure que la liaison en *l* après *ça* s'est construite sur le modèle de *elle*.

#### 6.2.2. Les variantes retenues

Morin (1982, p. 27) notait que le *l* non étymologique n'apparaissait pas devant les pronoms clitiques *en* et *y*. Dans notre étude, nous n'avons, en effet, trouvé aucune occurrence du *l* devant ces pronoms. Nous avons donc exclu ce contexte potentiel d'apparition. Le seul contexte qui a été retenu est donc celui où *ça* est suivi d'un verbe commençant par une initiale vocalique :

- (5a). *Ça* \_ arrive souvent. (forme de référence)  
 (5b). *Ça l'* arrive souvent (forme typique du FQP)

#### 6.2.3. Présentation et analyse des résultats

Dans cette section nous présenterons et analyserons l'ensemble des résultats statistiques que nous avons obtenus au sujet de l'insertion du *l* non étymologique.

##### 6.2.3.1. Résultats généraux

Les résultats globaux que nous avons obtenus à partir de notre corpus sont les suivants :

**Tableau 6.8** : Résultats généraux sur l'insertion du *l* non étymologique

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
Sans insertion du <i>l</i>	92	127/138
Avec insertion du <i>l</i>	8	11/138

Le tableau 6.8 se lit de la façon suivante. La colonne 1 présente la variante linguistique. La colonne 2 présente le pourcentage total de la variante. La colonne 3 présente le nombre d'occurrences par variante (n) sur le nombre total de cas potentiels (N).

Les résultats montrent que l'insertion du *l* est particulièrement minoritaire dans notre corpus. Seulement onze cas sur cent trente-huit ont été relevés (8%). À l'opposé, les locuteurs ne font pas de liaison dans 92% des cas. La forme de référence (sans insertion du *l*) semble donc être largement privilégiée par rapport à la forme du FQP. Toutefois, on observe onze cas d'insertion.

#### 6.2.3.2. La variation selon le sexe des interviewés

Pour tenter d'expliquer la variation dans l'insertion ou non du *l* après *ça* et devant un verbe à initiale vocalique, nous avons tout d'abord pris en compte la variable sociale « sexe des interviewés ». Les résultats sont présentés ci-dessous :

**Tableau 6.9** : Résultats sur l'insertion du *l* non étymologique selon le sexe des interviewés

Sexe	Taux moyens en %	n/N
Hommes	9	10/112
Femmes	4	1/26

Le tableau 6.10 se lit ainsi. La première colonne présente la variable « sexe ». La seconde colonne présente le pourcentage d'insertion du *l*. La troisième colonne présente le nombre d'occurrences de la variante *insertion du l* (n) sur le nombre total d'occurrences potentielles. Les résultats montrent que les hommes tendent à insérer le *l* de façon plus importante que les femmes. En effet, on obtient 9% d'insertion pour les hommes et 4% pour les femmes. Il s'agit maintenant de savoir si cet écart de cinq points est significatif ou non. Le test exact de Fisher nous indique les informations suivantes.

**Tableau 6.10** : Test exact de Fisher selon le sexe des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	0,743	1	0,389	0,475	0,347
Correction de continuité	0,212	1	0,645		
Rapport de probabilité	0,870	1	0,351	0,475	0,347
Test exact de Fisher				0,690	0,347
N de cas valides	138				

La valeur de  $p$  est égale à 0,347 donc supérieure à 0,05. Cela signifie donc que les hommes et les femmes ne se distinguent pas significativement concernant l'insertion du  $l$  non étymologique.

### 6.2.3.3. La variation selon la catégorie d'emploi des interviewés

Nous avons ensuite cherché à expliquer la variation obtenue par le biais de la variable « domaine d'emploi » des interviewés. Nous avons recueilli les données suivantes.

**Tableau 6.11** : Résultats sur l'insertion du  $l$  non étymologique selon la catégorie d'emploi des interviewés

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Politiciens	3,8	1/31
Responsables	13,2	5/38
Universitaires	0	0/13
Artistes	15	3/20
Juges/Avocats	0	0/9
Médecins	0	0/15
Hauts-gradés	50	2/4
Élites sportives	0	0/5
Éminences religieuses	0	0/3

Le tableau ci-dessus montre que quatre catégories d'interviewés sur les neuf que nous avons retenues insèrent un  $l$  non étymologique entre  $\zeta a$  et un verbe à initiale vocalique. Les universitaires, les juges/avocats, les médecins, les élites sportives et les éminences religieuses ne l'emploient pas du tout. Les politiciens, les responsables, les artistes et les hauts-gradés ont un score respectif de 3,8%, 13,2%, 15% et 50%. Les nombres d'occurrences potentiels n'étant pas égaux, il nous faut donc vérifier si les groupes se distinguent ou non par le biais d'un test exact de Fisher.

**Tableau 6.12** : Test exact de Fisher selon la catégorie d'emploi des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	17,222	8	0,028	0,042
Rapport de probabilité	15,863	8	0,044	0,037
Test exact de Fisher	11,287			0,089
N de cas valides	138			

Le test exact de Fisher que nous avons effectué donne une valeur de  $p$  égale à 0,89. Rappelons que pour que les pourcentages observés dans le tableau 6.12 soient significatifs,  $p$  doit être inférieur à 0,05. Le test montre donc que la variation de l'insertion du  $l$  ne peut s'expliquer par rapport au domaine d'emploi des interviewés puisque les catégories ne se distinguent pas. Toutefois, la valeur de  $p$  est relativement proche de 0,05. Cela s'explique par le fait que les « hauts-gradés » utilisent l'insertion dans 50% des cas. En effet, un second test exact de Fisher excluant cette catégorie donne le résultat suivant

**Tableau 6.13** : Test exact de Fisher selon la catégorie d'emploi des interviewés (catégorie HG exclue)

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	8,550	7	0,287	0,260
Rapport de probabilité	10,656	7	0,154	0,161
Test exact de Fisher	5,989			0,439
N de cas valides	134			

La valeur de  $p$  (égale à 0,439) est, cette fois-ci, bien supérieure à 0,05, ce qui veut dire que les catégories (lorsque l'on exclut les « hauts-gradés ») se distinguent encore moins que dans le cas précédent et donc que l'insertion du  $l$  n'est que très rarement privilégiée par les locuteurs de notre corpus. On ne peut donc pas conclure que la variation observée dépend du domaine d'emploi de l'interviewé.

#### 6.2.3.4. La variation selon l'âge des individus

Regardons maintenant du côté du facteur social « âge » pour voir si l'emploi du  $l$  ne serait pas spécifique à certains locuteurs. Les résultats obtenus sont les suivants :

**Tableau 6.14** : Résultats de l'insertion du *l* non étymologique selon l'âge des interviewés

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	14,5	7/48
31 à 60 ans	4,5	4/89
30 ans et moins	0	0/1

Selon le tableau 6.14, il semblerait que la catégorie des « 61 ans et plus » se détache particulièrement par rapport aux deux qui emploient l'insertion du *l* dans moins de 5% des cas. Le score obtenu pour les « 61 ans et plus » étant de 14,5%, que cette catégorie de locuteurs emploie plus l'insertion de *l* que les autres. Vérifions cela dès à présent avec l'aide d'un test exact de Fisher.

**Tableau 6.15** : Test exact de Fisher selon l'âge des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	4,414	2	0,110	0,126
Rapport de probabilité	4,229	2	0,121	0,168
Test exact de Fisher	5,048			0,126
N de cas valides	138			

Le tableau 6.15 nous indique une valeur de *p* égale à 0,126, ce qui signifie que les locuteurs ne se distinguent pas dans leur utilisation du *l* non étymologique par rapport à leur âge. Néanmoins, la valeur de *p* est relativement proche de 0,05 (ce qui signifie que la différence n'est pas loin d'être significative). Lorsque l'on regarde le nombre de locuteurs de la catégorie des « 61 ans et plus » qui ont produit l'une ou l'autre des deux variantes, on s'aperçoit que quatre locuteurs sur les vingt et un de cet ensemble sont responsables du score total. Trois d'entre eux l'utilisent d'ailleurs à plus de 50%. En d'autres termes, 100% des occurrences du *l* ont été produites par seulement 19% des locuteurs de la catégorie des « 61 ans et plus ». Ces trois locuteurs qui emploient le *l* à plus de 50% sont même responsables de six occurrences sur un ensemble de onze recueillies sur tout le corpus, alors qu'ils ne constituent que 4,5% du total des locuteurs observés (3 sur un total de 66). Par ailleurs, nos trois locuteurs sont respectivement une femme et deux hommes n'appartenant pas aux mêmes domaines d'emploi.

#### 6.2.4. Discussion des résultats

Les résultats que nous avons obtenus dans notre enquête soulignent deux points particuliers. Le premier est le fait que l'insertion du *l* non étymologique semble être un phénomène mineur dans notre corpus. Les locuteurs que nous avons observés favorisent nettement plus la variante de référence (donc sans insertion du *l* entre *ça* et un élément grammatical à initiale vocalique) que la variante populaire avec insertion. Le second point est le fait que l'usage du *l* non étymologique n'apparaît pas comme étant caractéristique d'un groupe social particulier. La variation serait plutôt le fruit d'un nombre marginal de locuteurs qui emploient la variante populaire de façon quasi systématique. On peut donc penser que le modèle grammatical que tendent à utiliser les locuteurs de notre corpus est beaucoup plus proche du modèle de référence (tel que décrit dans Grevisse-Goosse) que d'un modèle basé sur la grammaire du FQP.

---

<sup>1</sup> Il nous faut préciser que nous n'avons pas tenu compte des structures du type *c'est moi qui vais/va faire ça* dans notre étude.

<sup>2</sup> L'étude de Mougeon, Hallion Bres, Papen et Bigot (2008) a démontré que l'alternance entre les formes *vas* et *m'as* résultait de leur valeur sémantique. La forme *vas* est associée à l'habituel, alors que la forme *m'as* est associée au futur. La forme *vais* ne serait associée à aucun facteur interne particulier. C'est pour cette raison que nous avons choisi de ne pas traiter de la variation interne de *vais* dans notre étude.

## CONCLUSION

Selon nous, notre travail nous a permis de développer plusieurs points. Tout d'abord, dans notre premier chapitre, nous avons vu que la notion de « norme » comportait divers aspects. Sur le plan sociologique, deux écoles s'opposent. Les structuro-fonctionnalistes proposent que la norme soit la manifestation d'une superstructure sociale imposée aux individus, tandis que les interactionnistes y voient le fruit des nombreuses interactions entre les acteurs sociaux.

Du point de vue de la sociolinguistique, il faut retenir qu'il n'existe pas une, mais bien des normes linguistiques dépendamment de l'aspect sur lequel on focalise. Lorsqu'elles ne rendent compte d'aucun jugement de valeur, celles-ci sont objectives. Lorsqu'elles sont socialement hiérarchisées et imposées par des institutions, elles deviennent prescriptives. Enfin, elles sont subjectives lorsqu'elles font appel aux représentations et aux attitudes des locuteurs.

Nous avons également vu que la notion de norme linguistique dépendait directement de la situation de communication. Plus le contexte de communication devient formel, plus les variantes de référence sont privilégiées par les locuteurs. Inversement, plus la situation de communication devient informelle, plus les variantes vernaculaires se font présentes.

Historiquement, nous avons souligné que la norme linguistique était basée sur le parler de l'élite sociale de la communauté. Diverses études en linguistique variationniste confirment que tel est encore le cas de nos jours, mais que celle-ci dépend aussi d'autres facteurs sociaux. Non seulement la production des variantes de référence dépend-elle de la situation de communication, mais elle est aussi conditionnée par la classe sociale des locuteurs, le sexe des locuteurs, l'âge des locuteurs ainsi que le marché linguistique dans lequel ils évoluent.

Dans notre second chapitre, nous sommes revenus sur l'ensemble des problèmes de la norme linguistique au Québec. Là encore, plusieurs éléments ont été soulevés. L'histoire linguistique du Québec pose dès le départ le problème de l'origine linguistique des premiers colons. Selon la théorie de Barbaud (1984; 1994), les colons étaient majoritairement des patoisants et la francisation du Québec se serait réalisée très rapidement en terre québécoise. Néanmoins, les études d'Asselin et McLaughlin (1994), de Poirier (1994) et de Morin (1994) viennent contredire les études de Barbaud (1984; 1994) et proposent que les colons étaient déjà des francisants. D'après Morin (1994), la norme phonétique qui prévalait au temps de la colonie française était même identique à celle de la capitale hexagonale. Si tel était réellement le cas, il est donc fort probable qu'il en ait été ainsi pour la norme grammaticale orale.

Suite à la conquête britannique, le français au Québec s'est retrouvé dans une situation particulièrement délicate pour sa survie. La volonté des Québécois et le rôle de l'Église ont largement contribué au maintien de la langue française en sol québécois, mais n'ont cependant pas empêché l'apparition de plusieurs problèmes, dont celui de la qualité de la langue. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, celle-ci fut rapidement remise en question, notamment par rapport à l'anglicisation massive de la langue des Québécois. Malgré les nombreuses associations de défense du français créées durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la qualité du français au Québec a toujours été débattue et le malaise atteignit son paroxysme durant la Révolution tranquille sous le nom de « querelle du joual ». Depuis les années 60, non seulement la question de la qualité de langue fut largement débattue, mais le problème de la norme linguistique au Québec fut également soulevé. Plusieurs définitions de ce que devait être cette norme linguistique ont été suggérées jusqu'à aujourd'hui, mais aucune ne fait consensus à ce jour. Nous avons proposé dans ce travail que la norme linguistique au Québec soit le parler des membres de l'élite sociale et culturelle du Québec en situation de communication formelle. Nous verrons, dans un instant, les raisons qui nous poussent à croire que notre définition est acceptable.

L'objectif de notre thèse était de fournir une première description de la norme grammaticale du français québécois oral. Pour cela, nous avons effectué une étude sociolinguistique à partir d'un corpus de 110 locuteurs provenant tous de l'élite sociale et culturelle du Québec, tous placés en situation de communication formelle. Nous avons sélectionné 14 variables grammaticales pour lesquelles nous avons effectué une analyse

statistique du taux de production des variantes de référence (préconisées dans *Le bon usage* de Grevisse-Goosse) et des variantes populaires. Résumons dès maintenant les résultats dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 7.1 :** Pourcentages d'utilisation de variantes de référence par variable linguistique

Variable linguistique	Taux moyens en %	n/N
Réalisation des démonstratifs <i>ce</i> et <i>cette</i> / <i>cet</i> en [sə] et [sɛt]	98,5	520/528
Réalisation du participe passé <i>fait</i> en [fɛ]	89,9	213/237
Emploi de <i>dont</i> dans les relatives indirectes	90,5	47/52
Emploi de <i>ce sont des...</i> au présentatif	39,6	57/144
Réalisation de <i>tous</i> en [tus] / [tu] et de <i>tout</i> en [tu]	97,1	437/450
Emploi des interrogatives directes de référence	79,6	191/240
Emploi des relatives et interrogatives indirectes de référence	95,4	415/435
Emploi de la conjonction <i>quand...</i> sans <i>que</i>	96,5	249/258
Emploi de la simple négation devant <i>rien</i> / <i>personne</i>	91,9	57/62
Emploi de l'imparfait après <i>SI</i> au conditionnel	94,3	66/70
Emploi de l'auxiliaire <i>être</i> devant les verbes de mouvement	94,5	121/128
Emploi du futur synthétique au positif	21,1	151/715
Réalisation de <i>je vais</i> en <i>j'vais/je vais</i>	79,7	67/84
Absence du <i>l</i> non étymologique devant <i>ça</i>	92	127/138

Le tableau 7.1 nous indique plusieurs éléments. Tout d'abord, sur les quatorze variables observées, dix d'entre elles obtiennent un score total de variantes de référence situé entre 89% et 98,5%. Ces variables sont respectivement : la neutralisation des démonstratifs en [st(ə)] (98,5%), la neutralisation de tout/tous en [tut] (97,1%), la conjonction *quand* (96,5%), les relatives et les interrogatives indirectes (95,4%), l'alternance *avoir* et *être* devant les verbes de mouvement (94,5%), l'expression du conditionnel (94,3%), le *l* non étymologique devant *ça* (92%), la double négation (91,9%), le neutralisation des relatives indirectes en *dont* en *que* (90,5%) et la neutralisation du participe passé *fait* en [fɛt] (89,9%). Deux autres variables avoisinent les 80% : la prononciation de *Je vais, je vas, m'as* (79,7%) et les interrogatives directes (79,6%). Enfin, deux variables obtiennent des scores inférieurs à 40% : la neutralisation du présentatif *ce sont...* en *c'est...* (39,6%) et l'utilisation du futur synthétique dans les phrases positives (21,1%).

De ces résultats, nous pensons pouvoir déduire que sur douze des quatorze variables grammaticales de notre étude, les locuteurs de notre corpus ont très largement favorisé les variantes de référence. À l'exception de la neutralisation du présentatif *ce sont...* en *c'est...* (39,6%) et de l'utilisation du futur synthétique dans les phrases positives (21,1%), nous pensons que la grammaire privilégiée par les locuteurs de notre corpus est celle décrite dans le *Bon usage* de Grevisse-Goose<sup>1</sup>. Concernant les deux

variables ayant eu les scores le plus faibles, la production des variantes vernaculaires<sup>2</sup> prédomine. Pour chacune d'entre elles, le test exact de Fisher n'a relevé aucune différence significative entre les trois groupes d'âge et l'on ne peut donc pas conclure sur un éventuel changement en cours. Nous pensons, bien que nous ne soyons pas en mesure de le démontrer, que si la neutralisation en *c'est...* et l'utilisation du futur périphrastique dans les phrases positives ne soient pas officiellement prescrits sur le plan sociolinguistique, ces deux formes linguistiques le sont officieusement. Ces variantes ne sont d'ailleurs pas uniquement utilisées en français québécois puisqu'on les retrouve aussi fréquemment dans le reste de la francophonie<sup>3</sup>.

Du côté de la variation, nous avons tenté d'expliquer chacun des résultats, pour chaque variable. Qu'en est-il maintenant lorsque l'on considère l'ensemble des résultats en fonction des variables sociales ? Pour la variable sexe, nous obtenons le tableau suivant :

**Tableau 7.2 :** Pourcentages de variantes de référence selon le sexe des interviewés

Sexe	Taux moyens en %	n/N
Femmes	86,2%	560/766
Hommes	77,8%	2158/2775

Le tableau 7.2 semble démontrer que les femmes utilisent globalement plus de variantes de référence que les hommes. Elles obtiennent un score de 86,2% contre 77,8% pour les hommes. Un test exact de Fisher va nous permettre de vérifier si tel est vraiment le cas.

**Tableau 7.3 :** Test exact de Fisher des variantes de référence selon le sexe des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	7,303(b)	1	0,007	0,008	0,004
Correction de continuité	7,044	1	0,008		
Rapport de probabilité	7,127	1	0,008	0,008	0,004
Test exact de Fisher				0,008	0,004
N de cas valides	3541				

D'après le tableau 7.3, les femmes emploient effectivement plus de variantes de référence que les hommes puisque  $p$  est égal à 0,004. Ce résultat n'est pas une surprise, car nous savons que « Women conform more closely than men to sociolinguistic norms that are

overtly prescribed, but conform less than men when they are not. » (Labov, 2001, p. 293)  
 Il est néanmoins très intéressant de voir que ce principe s'applique particulièrement bien au Québec.

Concernant la variable âge, nous avons regroupé l'ensemble des résultats dans le tableau suivant :

**Tableau 7.4 :** Pourcentages de variantes de référence selon l'âge des interviewés

Groupe d'âge	Taux moyens en %	n/N
61 ans et plus	80,1	1083/1352
31 à 60 ans	74,8	1618/2162
30 ans et moins	62,9	17/27

Le tableau 7.4 nous indique que le groupe des « 30 ans et moins » est celui qui utilise, dans l'ensemble, le moins de variantes de référence (62,9%). Cette catégorie est suivie des « 31 à 60 ans » à 74,8% puis des « 61 ans et plus » à 80,1%. Voyons rapidement ce qu'un test exact de Fisher peut nous fournir comme information.

**Tableau 7.5 :** Test exact de Fisher des variantes de référence selon l'âge des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	15,829(a)	2	0,000	0,001
Rapport de probabilité	15,760	2	0,000	0,000
Test exact de Fisher	15,990			0,0002
N de cas valides	3541			

La valeur de p est égale à 0,0002 donc hautement significative. Cela démontre qu'il existe une différence significative entre les trois groupes d'âge, différence probablement due au groupe des « 30 ans et moins » qui obtient le score le plus faible (62,9%). Cependant, il n'est pas évident que les deux autres groupes ne se distinguent pas puisqu'un écart de 5,3 points les sépare. Vérifions cela tout de suite avec un nouveau test exact de Fisher en excluant la catégorie des « 30 ans et moins ».

**Tableau 7.6 :** Test exact de Fisher des variantes de référence selon l'âge des interviewés sans les « 30 ans et moins »

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (bilatéral)	Exact Sig. (unilatéral)
Chi <sup>2</sup> de Pearson	12,968(b)	1	0,000	0,000	0,000
Correction de continuité	12,674	1	0,000		
Rapport de probabilité	13,154	1	0,000	0,000	0,000
Test exact de Fisher				0,000	0,0001
N de cas valides	3514				

La valeur de  $p$  est une fois de plus inférieure à 0,05 ( $p = 0,001$ ), ce qui signifie que les deux groupes de locuteurs « 31 ans et plus » et « 61 ans et plus » se distinguent significativement. Lorsqu'on regarde les résultats du tableau 7.4, on remarque que plus l'âge des interviewés augmente, plus le pourcentage de variantes de référence s'élève. Cela veut-il dire qu'il y aurait une corrélation systématique entre l'âge des interviewés et leur pourcentage de variantes de référence ? C'est ce que nous allons vérifier au moyen d'un test de corrélation de Pearson. Le principe est simple. Nous avons rentré les pourcentages pour chaque catégorie en tenant compte, bien sûr, du poids total (c'est-à-dire du nombre total d'occurrences) des variantes de référence. La valeur de  $p$  obtenue par le test doit se situer entre 1 et -1. Lorsque cette valeur avoisine 1, elle indique qu'il y a une corrélation positive proportionnelle entre les deux variables (ici, l'âge des interviewés et leur pourcentage de formes de référence). Si la valeur de  $p$  se rapproche de -1, la corrélation est alors inversement proportionnelle. Enfin, si la valeur de  $p$  est proche de 0, la présence d'une corrélation systématique devient très peu probable.

**Tableau 7.7 :** Corrélation de Pearson entre les variantes de référence et l'âge des interviewés

		Groupes d'âge	Pourcentages
Groupes d'âge	Corrélation de Pearson	1	0,984
	Sig. (bilatéral)		0,000
	N	2718	2718
Pourcentages	Corrélation de Pearson	0,984	1
	Sig. (bilatéral)	0,000	
	N	2718	2718

Selon le tableau 7.7,  $p$  est égal à 0,984 donc très proche de 1. Cela indique qu'il existe bel et bien une corrélation entre l'âge des interviewés et leur pourcentage de variantes de

référence. En d'autres termes, le pourcentage de formes de référence augmente bien proportionnellement avec l'âge des interviewés. Thibault (1997a, p. 25) précisait que :

Si l'on veut suivre l'évolution des normes au sein d'une communauté, normes vernaculaires aussi bien que normes standards, il est donc indiqué de comparer le comportement de cette cohorte [30 à 55 ans] à celui des 60-75, dont le parler est censé représenter un état de langue antérieur, celui de leur jeunesse.

D'après ce principe, la norme grammaticale du français québécois tendrait donc petit à petit vers une utilisation plus prononcée de variantes populaires que de variantes de référence. Le score du groupe des « 30 ans et moins » semblerait presque confirmer la présence d'un changement en cours. Toutefois, ce groupe n'est représenté dans notre corpus que par deux locuteurs. Il serait donc très risqué de conclure sur une telle éventualité.

Du côté de la variable « Catégorie d'emploi », nous avons regroupé la totalité des résultats de la façon suivante :

**Tableau 7.8 :** Pourcentages de variantes de référence selon la catégorie d'emploi des interviewés

Catégorie d'emploi	Taux moyens en %	n/N
Artistes	76,4	427/559
Juges/Avocats	79,5	213/268
Médecins	74	230/311
Universitaires	78,7	422/536
Politiciens	75,9	710/935
Responsables	76,9	492/640
Hauts-gradés	78,2	90/115
Élite sportive	68	64/94
Éminence religieuse	84,3	70/83

Deux catégories d'emploi se démarquent particulièrement. Le score des « éminences religieuses » est le plus élevé (84,3), celui des « élites sportives » est le plus bas « 68% ». Précisons que dans plusieurs cas, deux autres groupes tendent à se distinguer (de par leur emploi plus important de formes de type vernaculaire) malgré des différences statistiquement non significatives : les élites sportives (pour les variables : *tout/tous*, les relatives et interrogatives indirectes et le futur) et les hauts gradés (pour *fait*, le présentatif, les relatives et interrogatives indirectes et l'insertion du *l'* non étymologique). Il serait intéressant de voir si cela est dû ou non au facteur *niveau de scolarité* que nous n'avons pu prendre en compte dans notre étude.

Les sept autres catégories d'emploi obtiennent des scores situés entre 74% et 79,%. Nous avons réalisé un dernier test exact de Fisher afin de vérifier si les neuf catégories se distinguent significativement ou non les unes des autres.

**Tableau 7.9 :** Test exact de Fisher des variantes de référence selon la catégorie d'emploi des interviewés

	Valeur	df	Asymp. Sig. (bilatéral)	Monte Carlo Sig. (2-côtés)		
				Sig.	99% Interval de confiance	
					Limite inférieure	Limite supérieure
Chi <sup>2</sup> de Pearson	10,835	8	0,211	0,214	0,204	0,225
Rapport de probabilité	10,820	8	0,212	0,218	0,207	0,229
Test exact de Fisher	10,661			0,225	0,215	0,236
N de cas valides	3541					

La valeur de p indiqué dans le tableau ci-dessus est égale à 0,225. Cela signifie que les locuteurs des neuf catégories d'emploi ne distinguent pas significativement lorsque l'on prend l'ensemble des pourcentages des variantes de référence. Ce résultat est particulièrement intéressant et nous permet de dégager plusieurs éléments.

Tout d'abord, le principe de régulation linguistique proposé par Corbeil (1983, p. 283) semble bien s'appliquer aux locuteurs de notre corpus : « [...] les comportements linguistiques de chaque membre d'un groupe ou d'un infragroupe donné sont façonnés dans le respect d'une certaine manière de faire sous l'influence de forces sociales émanant du groupe ou de ses infragroupes. » En effet, aucune catégorie d'emploi ne se distingue significativement des autres. Nous avons donc toutes les raisons de penser que notre proposition de ce que doit être la norme du français québécois oral (à savoir, le parler des membres de l'élite sociale et culturelle du Québec en situation de communication formelle) est acceptable et applicable.

Barbaud (1998a; 1998b) affirmait que si la norme linguistique du français québécois oral devait être basée sur le parler de l'élite, cela poserait d'énormes problèmes communicationnels avec le reste de la francophonie et qu'il y aurait une diglossie entre l'oral et l'écrit au Québec. Notre travail démontre qu'il ne peut pas y avoir de problème communicationnel avec le reste de la francophonie puisque les membres des élites sociale et culturelle du Québec emploient de façon relativement homogène un modèle grammatical oral très proche de celui présenté dans le *Bon usage* de Grevisse-Goosse, du

moins en ce qui concerne douze des quatorze variables que nous avons observées. En revanche, notre travail appuie le fait qu'il existe bel et bien une situation de diglossie au Québec où sont en forte concurrence un français québécois vernaculaire (normalement employé dans des situations plus informelles) et un français plus standard (pour ne pas reprendre l'expression « français international ») et plus proche de l'écrit utilisé en situations de communication formelles. Notre étude vient contredire celles de Cajolet-Laganière et Martel (1995; 1996), Lepicq et Bourhis (1995), Martel et Cajolet-Laganière (2000) qui défendent l'existence d'un consensus autour d'un français québécois standard, distinct de celui de la France, puisque le *Bon usage* de Grevisse-Goosse fait partie des grammaires de référence en français hexagonal. Nos résultats démontrent que si les Québécois « croient que leur variété de langue tend à se rapprocher des autres variétés de français » (Maurais, 2008, p. 113), c'est bel et bien le cas pour ce qui est de leur norme grammaticale orale. Si Lamonde (2004) fustige le parler des élites québécoises, nos résultats montrent qu'il n'y a pas de raison de le faire. Enfin, si l'AQPF posait, en 1977, la question « Quel français doit-on enseigner au Québec ? », notre recherche porte à croire que sur le plan grammatical de l'oral, c'est bien la grammaire du *Bon usage* de Grevisse-Goosse qui prévaut dans la grande majorité des cas (soit douze cas sur quatorze).

Bien entendu, nous avons quelques réserves concernant notre recherche. Tout d'abord, si celle-ci se base sur une étude de corpus comprenant cent dix locuteurs, le nombre d'interviewés ne peut évidemment pas nous permettre de garantir la validité externe absolue de nos résultats. Les limites de notre corpus ne nous ont également permis d'observer qu'un nombre limité d'occurrences pour chaque variable. Sur les neuf catégories d'emploi, aucune d'entre elles ne prenait en compte des professeures et professeurs de niveau primaire, secondaire et collégial, qui pourtant, selon notre proposition, feraient partie de l'élite sociale et culturelle du Québec. De plus, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, nos différentes catégories d'interviewés n'étaient pas équilibrées. Si les tests statistiques effectués permettent de tenir compte de cette faiblesse méthodologique, il nous faut néanmoins être prudents par rapport aux chiffres obtenus pour les catégories d'emploi « élites sportives », « éminences religieuses » et « hauts-gradés » représentées au maximum par trois locuteurs, ainsi que le groupe d'âge « 30 ans et moins », dont le nombre d'interviewés n'est que de deux. Aussi, nous avons, certes, pris en compte quatorze variables grammaticales, mais il est certain

que d'autres variables mériteraient une attention particulière (les prépositions orphelines, la féminisation des mots à initiale vocalique, etc.). Comme nous l'avons mentionné dans le troisième chapitre, nous avons accordé une place plus importante aux facteurs externes qu'aux facteurs internes. Notre but était avant tout de vérifier si un ou plusieurs groupes de locuteurs faisant partie de notre corpus se distinguaient des autres dans l'emploi des variables linguistiques. Une analyse plus aboutie des facteurs internes à la langue pour la totalité de nos variables aurait été plus que souhaitable dans l'optique d'un travail de type variationniste (par exemple, on peut se demander si l'alternance entre *c'est* et *ce sont* ne serait pas due à la nature du complément qui suit ou encore à présence ou non de la particule négative *pas*). Une analyse de type Goldvarb ou régression multiple aurait également permis de rendre compte de l'ordre d'importance de chaque facteur externe dans la variation des phénomènes observés (par exemple : le facteur âge est-il plus pertinent que le facteur sexe ? Si oui, dans quelle proportion ?) Ces absences constituent en soit une faiblesse de notre étude, sans pour autant nous faire manquer notre objectif principal qui est de dégager s'il existe oui ou non un modèle de grammaire oral commun aux membres des élites québécoises. Aussi, nous rappellerons que notre travail constitue la première étude sociolinguistique portant sur des membres des élites québécoises placés en situation de communication formelle. Elle est ainsi la première recherche à nous fournir des données linguistiques et statistiques précises sur ce sujet.

Nous concluons sur quelques pistes de recherche à suivre. Il serait, par exemple, très pertinent de réaliser une étude comparative entre les résultats de notre enquête et ceux d'une étude basée sur un corpus comprenant des lecteurs de nouvelles afin de mesurer l'écart entre des spécialistes et des non-spécialistes de la langue. Il pourrait être également très intéressant d'observer le même type de locuteurs que ceux présents dans notre corpus, placés dans des situations de communication formelle autre que celle de l'entrevue<sup>4</sup> (par exemple : un professeur en salle de classe). Par ailleurs, il serait très intéressant d'examiner le discours de ces locuteurs en situation de communication informelle dans le but de mesurer l'écart entre leur parler vernaculaire et leur parler soutenu. Enfin, une dernière piste serait celle de comparer nos résultats avec ceux obtenus à partir d'un corpus composé de locuteurs membres de l'élite sociale et culturelle, en situation de communication formelle, venant d'autres pays de la francophonie, en particulier la France. Cela nous permettrait notamment de vérifier s'il existe un

« décalage » significatif entre le parler des élites québécoises et celui de locuteurs français reconnus pour parler le « bon » français.

Le mot de la fin. À la lumière des résultats de notre enquête, nous pensons pouvoir fournir une nouvelle définition de la norme du français québécois oral. Sans rejeter totalement la définition donnée par l'AQPF en 1977, nous proposons que la norme du français québécois oral soit la variété de français socialement valorisée que les élites québécoises francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> On pourrait nous faire la remarque que de ne trouver que peu de marques populaires dans la langue orale des élites québécoises dans le cadre d'une émission de télévision tend tout simplement à démontrer que la théorie de l'accommodation stylistique qui gère les comportements langagiers reçoit une confirmation sans équivoque. Nous pensons toutefois que l'accommodation n'est possible que si et seulement si les individus possèdent à la base les formes grammaticales de référence, ce qui ne contredit pas le fait que ces formes soient privilégiées par les interviewés.

<sup>2</sup> Si nous considérons ces deux variantes comme étant vernaculaires, on ne peut cependant pas qualifier de vernaculaire une structure en *c'est des belles voitures* au même degré que *je me demande c'est quoi que tu penses*.

<sup>3</sup> Nous n'avons cependant trouvé aucune étude permettant d'affirmer que ces deux variantes sont employées dans des proportions identiques dans le reste de la francophonie.

<sup>4</sup> Nous sommes conscient du fait que les entrevues diffusées durant le programme « Le Point » sont extrêmement formelles. C'est un choix méthodologique qui pourrait être discutable. Néanmoins, nous pensons que cela nous a permis de cerner quel était le modèle grammatical oral ciblé par des locuteurs faisant partie des élites québécoises placés dans une situation de communication hautement formelle.

<sup>5</sup> Par « situation de communication formelle », nous devons préciser que nous ne considérons pas uniquement les entrevues télévisuelles, mais aussi des situations de communication telles que des entretiens d'embauches, des discours d'avocats en cour, etc.

## RÉFÉRENCES

- Ancil, P. 1992. « L'immigration comme facteur de transmutation dans le milieu culturel montréalais ». In *Migration and the Transformation of Cultures*, sous la dir. de J. Burnet, D. Juteau, E. Padolsky, A. Rasporich et A. Sirois, p. 163-189, Toronto : Multicultural History Society of Ontario.
- Archambault, A. et M. Mignan. 1982. *La qualité de la langue dans les domaines de l'enseignement, de l'administration des médias et de la publicité*, collection « Notes et documents », no. 15, Québec : Conseil de la langue française, disponible à l'adresse Internet : <http://www.csif.gouv.qc.ca/publications/PubC115/C115ch1a.html>
- Asselin, C. et A. McLaughlin. 1994. « Les immigrants parlaient-ils français? ». In *Les origines du français québécois*, sous la dir. de R., Mougeon et É. Beniak, p. 101-130, Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.
- Association québécoise des professeurs de français. 1977. « Le congrès du dixième anniversaire. Les résolutions de l'assemblée générale. ». *Québec français*, no. 28, p.10-12.
- Auger, J. 1997a. « Formel vs informel ». In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L., Moreau, p. 152-153. Liège : Mardaga.
- Auger, J. 1997b. « Styles contextuels ». In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L., Moreau, p. 277-281. Liège : Mardaga.
- Auger, J. 2005. « Un bastion francophone en Amérique du Nord : le Québec ». In *Le français en Amérique du Nord. État présent*, sous la dir. de A. Valdman, J. Auger et D. Piston-Hatlen, p. 39-80, Québec : Les presses de l'Université Laval.

- Auger, P. 1988. « Identification linguistique des Québécois et dictionnaire général d'usage ou le comment du sentiment linguistique des Québécois en 1986 ». *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 7, no 1, p. 55-69.
- Auroux, S. 1998. *La raison, le langage et les normes*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Baggioni, D. 1997a. « Langue commune ». In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L., Moreau, p. 181-183. Liège : Mardaga.
- Baggioni, D. 1997b. « Langue nationale ». In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L., Moreau, p. 189-192. Liège : Mardaga.
- Baggioni, D. 1997c. « Langue officielle ». In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L., Moreau, p. 192-194. Liège : Mardaga.
- Baggioni, D., M.-L. Moreau et D. de Robillard. 1997. « Communauté linguistique ». In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L., Moreau, p. 88-93. Liège : Mardaga.
- Barbarie, Y. 1982. « Analyse sociolinguistique de la syntaxe de l'interrogation en français québécois ». *Revue québécoise de linguistique*, vol. 12, no 1, p. 145-168.
- Barbaud, P. 1984. *Le choc des patois en Nouvelle-France, essai sur l'histoire de la francisation au Canada*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Barbaud, P. 1987. « Parlerons-nous cajun ? ». In *L'avenir du français au Québec*, Union des écrivains québécois, p. 61-69, Montréal : Québec Amérique.
- Barbaud, P. 1994. « Des patois au français, la catastrophe linguistique ». In *Les origines du français québécois*, sous la dir. de R. Mougeon et É. Beniak, p. 79-100, Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.

- Barbaud, P. 1998a. « Dissidence du français québécois et évolution dialectale ». *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, no. 2, p. 107-128.
- Barbaud, P. 1998b. « Tendances lourdes du français québécois ». In *Français d'Amérique. Variation, créolisation, normalisation*, sous la dir. de P., Brasseur, p. 17-36, Centre d'études canadiennes : Université d'Avignon.
- Bauvois, C. 1997. « Marché linguistique ». In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L. Moreau, p. 203-206. Liège : Mardaga.
- Beauchemin, N. et P. Martel. 1973. *Échantillon de textes libres*, Recherches sociolinguistiques dans la région de Sherbrooke : Sherbrooke.
- Beauchemin, N. 1976. « Joul et français au Québec ». In *Identité culturelle et francophone dans les Amériques*, vol. 1, p. 6-15, Québec : Les presses de l'université Laval.
- Bédard, É. et J. Maurais. 1983. *La norme linguistique*. Québec : Conseil de la langue française.
- Bélangier, G. 2003. *Propriétés adverbiales du quantifieur TUT en français québécois : critique syntaxique et sémantique*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
- Berthelot, J.-M. 2001. *La construction de la sociologie*. Collection « Que sais-je ? », 5<sup>e</sup> éd., Paris : Presses universitaires de France.
- Bertrand, G. 2005. « La radio et la télévision : modèles linguistiques ou miroirs de société ? » *Le français au Québec. Les nouveaux défis*, sous la dir. de A. Stefanescu et P. Georgeault, p. 445-460, Québec : Fides.
- Bibeau, G. 1990. « Le français québécois : évolution et état présent ». In *Langue et identité. Le français et les francophones d'Amérique du Nord*, sous la dir. de N.L. Corbett, p. 11-18, Québec : Presses de l'Université Laval.

- Bigot, D. 2005. « Analyse sociolinguistique de Star Wars Episode 1: The Phantom Menace ». *Diversité Langues*, en ligne, volume 10, disponible à <http://www.teluq.quebec.ca/diverscite/>
- Blondeau, H. 2006. « La trajectoire de l'emploi du futur chez une cohorte de Montréalais francophones entre 1971 et 1995 ». In *Les variétés de français en Amérique du Nord. Évolution, innovation et description*, sous la dir. de R. A. Papen et G. Chevalier, p. 73-98, *Revue canadienne de linguistique appliquée*, vol. 9, no. 2, *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 37, no. 2.
- Bonville, J. de. 2000. « Les journaux et la langue ». In *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault, p. 213-215, Conseil de la langue française, Québec : Fides.
- Bonnet, V. 2007. « La norme : un artefact méthodologique ? ». In *Les linguistes et la norme Aspects normatifs du discours linguistique*, sous la dir. de G., Siouffi et A., Steuckardt, p. 73-86, Berne : Peter Lang.
- Bouchard, C. 1998. *La langue et le nombril; histoire d'une obsession québécoise*. Montréal : Fides.
- Bouchard, C. 2000. « Anglicisation et autodépréciation », In *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M., Plourde, H. Duval et P., Georgeault, p. 197-205, Conseil de la langue française, Québec : Fides.
- Bouchard, C. 2001. « L'Office de la langue française : une naissance tant attendue ». In *Interventions sociolinguistiques et pratiques langagières. L'Office de la langue française de 1961 à 2001*, sous la dir. de M., C., Cormier et N., Guilloton, p. 11-24, *Terminogramme*, no. 101-102, Ville Saint-Laurent (QC) : Office de la langue française.
- Bouchard, P. 1991. *Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec (1977-1984)*, Montréal : Office de la langue française.

- Bouchard, P. et J. Maurais. 1999. « La norme et l'école. L'opinion des Québécois. ». In *La norme du français au Québec*, sous la dir. de Conrad Ouelton, p. 91-116, *Terminogramme*, no-91-92, Ville Saint-Laurent (QC) : Office de la langue française.
- Bouchard, P. et J. Maurais. 2001. « Norme et médias. Les opinions de la population québécoise ». In *Norme et médias*, sous la dir. de D. Raymond et A. Lafrance, p. 111-126, *Terminogramme*, no. 97-98, Ville Saint-Laurent (QC) : Office de la langue française.
- Boulanger, J.-C. et A. Rey. 1992. *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui : langue française, histoire, géographie, culture générale*. Saint-Laurent : Dicorobert.
- Bourdieu, P. 1979. *La distinction*. Paris : Minuit.
- Bourdieu, P. 1982. *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.
- Bourhis, R.Y. 1983. « Language attitudes and self-reports of French-English language use in Quebec ». *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, no. 4, p. 163-179.
- Bourhis, R.Y. 1984a. « Language policies in multilingual settings ». In *Conflict and language planning in Quebec*, sous la dir. de R. Y. Bourhis, p. 1-28, Clevedon (RU) : Multilingual Matters
- Bourhis, R.Y. 1984b. « Cross-cultural communication in Montreal : Two field-studies since Bill 101 », *International Journal of the Sociology of Language*, no. 46, p. 33-47.
- Bourhis, R.Y. 1994. « Ethnic and language attitudes in Quebec ». In *Multiculturalism in Canada: A research review*, sous la dir. de J. Berry et J. A. Laponce, p. 322-360, Toronto: University of Toronto Press.

- Bouthillier, G. et J. Meynaud. 1972. *Le choc des langues au Québec, 1760-1970*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Brazeau, J. 1971. « Différences linguistiques et carrières ». In *La société canadienne française*, sous la dir. de M. Rioux et Y. Martin, p. 303-313, Montréal : Hurtubise, édition numérique réalisée par J.-M. Tremblay dans le cadre de la collection « Les classiques des sciences sociales » disponible à l'adresse Internet : [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)
- Brun, H. 1970. *La formation des institutions parlementaires québécoises, 1791-1838*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.
- Brunot, F. et C. Bruneau. 1969. *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris : Masson et Cie.
- Buies, A. 1888. *Anglicismes et canadianismes*. Québec : C. Darveau.
- Bureau, C. 1985. *Le français écrit au secondaire : une enquête et ses implications pédagogiques*. Québec : Conseil de la langue française.
- Cajolet-Laganière, H. et P. Martel. 1995. *La qualité de la langue au Québec*. Collection « Diagnostic », no. 18, Québec : IQRC.
- Calas, F. et A.-M. Garagnon. 2007. « De la norme grammaticale à la norme linguistique dans les grammaires dites « de concours » : le cas de la proposition infinitive ». In *Les linguistes et la norme, Aspects normatifs du discours linguistique*, sous la dir. de G. Siouffi et A. Steuckardt, p. 213-258, Berne : Peter Lang.
- Caldwell, G. 1984. « Anglo-Quebec : Demographic realities and options for the future ». In *Conflict and language planning in Quebec*, R. Y. Bourhis, p. 205-221, Clevedon (RU) : Multilingual Matters.
- Caldwell, G. et E. Waddel. 1982. *Les Anglophones du Québec, de majoritaires à minoritaires*, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.

- Cartwright, D. 1987. « Accommodation among the anglophone minority in Quebec to the official language policy : A shift in traditional patterns of language contact ». *Journal of Multicultural and Multilingual Development*, no. 8, p. 187-212.
- Clapin, S. 1894. *Dictionnaire canadien-français ou Lexique-glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-français*. Montréal-Boston : C. O. Beauchemin & fils.
- Casevitz, M. et F. Charpin. 1983. « L'héritage gréco-latin ». In *La norme linguistique*, sous la dir. de É. Bédard et J. Maurais, p. 45-68, Québec : Conseil de la langue française.
- Cedergren, H. 1985. « Une histoire de R ». In *Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal*, Tome 1, sous la dir. de M. Lemieux et H. Cedergren, p. 25-56, Québec : Gouvernement du Québec.
- Cedergren, H. et J. Clermont. 1978. « Les R de ma mère sont perdus dans l'air ». In *Le français parlé : étude sociolinguistiques*, sous la dir. de P. Thibault, p. 13-28. Edmonton : Linguistic Research.
- Chantefort, P. 1980. « Pour une définition de la qualité de la langue ». In *Actes du colloque La qualité de la langue ... après la loi 101*, Collection : « Documentation du Conseil de la langue française », no. 3, Québec : Conseil de la langue française, disponible en ligne : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubD103/D103-II.html#2a>
- Chambers, J. 1995. *Sociolinguistic theory*. Londres : Blackwell
- Chambers, J., P. Trudgill et N. Schilling-Estes. 2004. *The handbook of language variation and change*. 2<sup>e</sup> éd., Oxford : Blackwell,

- Charland, J.-P. 2000. « L'instruction chez les Canadiens français ». In *Le français au Québec 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault, p. 171-176, Conseil de la langue française, Québec : Fides.
- Chaudenson, R. 1997. « Acrolect ». In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L. Moreau, p. 19-20. Liège : Mardaga.
- Chauveau, J.-P. et T. Lavoie. 1993. « À propos des origines dialectales du français québécois ». *Revue de linguistique romane*, no 57, p. 373-420.
- Chevalier, J.-C. 2007. « Les exemples dans les grammaires : Étude historique ». In *Les linguistes et la norme, Aspects normatifs du discours linguistique*, sous la dir. de G. Siouffi et A. Steuckardt, p. 151-162, Berne : Peter Lang.
- Chevillet, F. 1991. *Les variétés de l'anglais*. Paris : Nathan.
- Comité interministériel sur la situation de la langue française. 1996. *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise*. Québec : Direction des communications du ministère de la Culture et des Communications.
- Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. 2001. *Le français, une langue pour tout le monde*, Québec : Gouvernement du Québec.
- Conseil de la langue française. 1980. *Actes du colloque « La qualité de la langue... après la loi 101 »*, Québec : Gouvernement du Québec, disponible en ligne à l'adresse Internet : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubD103/D103-I.html>
- Conseil de la langue française. 1990. *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois*. Québec : Conseil de la langue française.
- Conseil de la langue française. 1992. *Indicateur de la situation linguistique au Québec*. Québec : Conseil de la langue française, disponible en ligne : [www.cslf.gouv.qc.ca](http://www.cslf.gouv.qc.ca)

Conseil supérieur de la langue française. 2007. *Bulletin*, vol. 23, no. 1, juin.

Corbeil, J.-C. 1972. *Éléments d'une théorie de l'aménagement linguistique*. Québec : Éditeur officiel du Québec.

Corbeil, J.-C. 1983. « Éléments d'une théorie de la régulation linguistique. ». In *La norme linguistique*, sous la dir. de É. Bédard et J. Maurais, p. 281-304, Québec : Conseil de la langue française.

Corbeil, J.-C. 1986. « Le régionalisme lexical : un cas privilégié de variation linguistique ». In *Lexicographie québécoise. Bilan et perspectives*, sous la dir. de L. Boisvert, C. Poirier et C. Verreault, p. 55-61, Québec : Presses de l'Université Laval.

Corbeil, J.-C. 1993. « Le français au Québec, une langue à restaurer ? », *Vie pédagogique*, no. 86, p. 27-30.

Corbeil, J.-C. 2007. *L'embarras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal : Québec Amérique.

Cox, T. B. 1998. « Vers une norme pour un cours de phonétique française au Canada ». *Revue canadienne des langues vivantes*, vol. 54, no. 2, p. 175-197.

Coseriu, E. 2001. « Vers l'étude des structures lexicales ». In *L'homme et son langage*, sous la dir. de E., Coseriu, p. 215-252, Louvain : Peeters.

Coulmas, F. 2005. *Sociolinguistics. The study of speakers' choices*. Cambridge : Cambridge University Press.

Cyr, F. 1991. *La quantification à distance en français québécois*. Mémoire de maîtrise, Montréal : Université de Montréal.

- d'Anglejan, A. 1984. « Language planning in Quebec : An historical overview and future trends ». In *Conflict and language planning in Quebec*, sous la dir. de R. Y. Bourhis, p. 29-52, Clevedon (RU) : Multilingual Matters.
- Daoust, D. 1984. « Francisation and terminology change in Quebec business forms ». In *Conflict and language planning in Quebec*, sous la dir. de R. Y. Bourhis, p. 81-113, Clevedon (RU) : Multilingual Matters.
- Daoust, P. 1983. *Les jugements sur le joul (1959-1975) à la lumière de la linguistique et de la sociolinguistique*. Thèse de doctorat, Montréal : Université de Montréal.
- Daveluy, M. 1987. *L'usage des déterminants démonstratifs dans la communauté francophone de Montréal en 1971 et 1984*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal.
- Daveluy, M. 2005. *Les langues étendards. Allégeances langagières en français parlé à Montréal*. Collection « Langue et pratiques discursives », Québec : Nota bene.
- De Cat, C. 2000. « Towards a unified analysis of French floating quantifiers ». *Journal of French language studies*, no. 10, p. 1-25.
- Delâge, D. 2000. « Blancs et Amérindiens ». In *Le français au Québec 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault, p. 16-18, Conseil de la langue française, Québec : Fides.
- Desbiens, J.-P. 1960. *Les insolences du frère Untel*, Montréal : Les éditions de l'Homme.
- Desbiens, J.-P. 1988. *Les insolences du frère Untel*, 2<sup>e</sup> éd., Montréal : Les éditions de l'Homme.
- Deshais, D. et E. Laforge. 1981. « Le futur simple et le futur proche dans le français parlé dans la ville de Québec ». *Langues et linguistique*, no. 7, p. 21-37.

- Dickinson, J. A. 2000. « L'anglicisation ». In *Le français au Québec 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault, p. 80-92, Conseil de la langue française, Québec : Fides.
- Döper, Sven. 1990. « Recherches sur MA + inf « je vais » en français ». *Revue québécoise de linguistique*, vol. 19, no. 1, p. 101-127.
- Dor, G. 1996. *Anna braillé ène shot (Elle a beaucoup pleuré)*, Montréal : Lanctôt.
- Dor, G. 1997. *Ta mé tu là? (Ta mère est-elle là?) : un autre essai sur le langage parlé des Québécois*, Montréal : Lanctôt.
- Dor, G. 1998. *Les qui qui et les que que ou le français torturé à la télé : un troisième et dernier essai sur le langage parlé des Québécois*, Montréal : Lanctôt.
- Dor, G. 2001. *Chu ben comme chu (Je suis bien comme je suis) : constat d'infraction à l'amiable*, Montréal : Lanctôt.
- Downes, W. 1984. *Language and society*. Londres : Fontana.
- Dubé, M. 1968. « La difficulté de se servir d'une langue à moitié usuelle ». *La Presse*, 5 octobre.
- Dubuc, R. 1990. « Le Comité linguistique de Radio-Canada ». In *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*. Collection « Notes et Documents », no. 76, Québec : Conseil de la langue au Québec, p. 131-155.
- Dubuc, R. 2001. « La norme linguistique à Radio-Canada ». In *Norme et médias*, sous la dir. de D., Raymond et A., Lafrance, p. 127-137, *Terminogramme*, no. 97-98, Ville Saint-Laurent (QC) : Office de la langue française.
- Dumas, D. 1987. *Nos façons de parler*, Sillery : Les Presses de l'Université du Québec.

- Dumas, D. 2006. « La transcription phonétique du dictionnaire *Franqus* ». In *Les variétés de français en Amérique du Nord. Évolution, innovation et description*, sous la dir. de R. A. Papen et G. Chevalier, p. 99-110, *Revue canadienne de linguistique appliquée*, vol. 9, no. 2, *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 37, no. 2.
- Dumas, D. 2007. « Conception de la norme dans le *Manuel de la parole* d'Adjutor Rivard (1928) ». In *Le manuel d'ici et d'ailleurs, d'hier à demain*. M. Lebrun, sur CDrom. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Dunn, O. 1880. *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*. Québec : A. Côté et Cie.
- Durkheim, E. 1893. *De la division du travail social*, Livres 1 et 2, éditions numériques réalisées par J.-M. Tremblay dans le cadre de la collection : « Les classiques des sciences sociales » disponible sur le site Internet : [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)
- Durkheim, E. 1897. *Le suicide*, Livres 1, 2 et 3, éditions numériques réalisées par J.-M. Tremblay dans le cadre de la collection : « Les classiques des sciences sociales » disponible sur le site Internet : [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)
- Durkheim, E. 1922. *Éducation et sociologie*, édition numérique réalisée par J.-M. Tremblay dans le cadre de la collection « Les classiques des sciences sociales » disponible sur le site Internet : [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)
- Durkheim, E. 1934. *L'éducation morale*. Paris : Librairie Félix Alcan.
- Eckert, P. 1988. « Adolescent social structure and the spread of linguistic change ». *Language and Society*, no. 17, p. 182-308

- Emirikian, L. et D. Sankoff. 1985. « Le futur simple et le futur périphrastique », In *Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal*, sous la dir. de M. Lemieux et H. Cedergren, p. 189-204, Québec : Gouvernement du Québec.
- Faribault, M. 1993, Compte-rendu de *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, de J.-C. Boulanger et A. Rey (Saint Laurent : Dicorobert, 1992), *Meta*, vol. 38, no. 3, p. 547-553.
- Faribault, M. 2000. « Le français et les langues amérindiennes ». In *Le français au Québec 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault, p. 19-21, Conseil de la langue française, Québec : Fides.
- Faribault, M. 2002, Compte-rendu de *Dictionnaire québécois français : pour mieux se comprendre entre francophones*, de L. Meney (Montréal : Guérin, 1999), *Revue québécoise de linguistique*, vol. 43, no. 3, disponible à l'adresse Internet : <http://www.erudit.org/revue/rs/2002/v43/n3/000618ar.html>.
- Fasold, R. 1990. *The sociolinguistics of language*. Oxford: Blackwell.
- Ferréol, G. et J.-P. Noreck. 2000. *Introduction à la sociologie*. Paris : Armand Colin.
- Fishman, J. A. 1972. « National langue and wider communication in the developing nations ». In *Language in sociocultural change*, sous la dir. de J., A., Fishman, p. 191-223, Stanford : Stanford University Press.
- Ford, A., Singh, R. et G. Martohardjono. 1997. *'Pace' Panini. Towards a word-based theory of morphology*. New-York : Peter Lang.
- Forget, Danielle. 1979. « Quel est le français standard au Québec ». In *Le français parlé : études sociolinguistiques*, sous la dir. de P. Thibault, p. 153-161, Edmonton : Linguistic Research inc.
- Francard, M. 1997. « Hypercorrection ». In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L. Moreau, p. 158-160. Liège : Mardaga.

- Frei, H. 1929. *La grammaire des fautes*. Paris : Geuthner.
- Furet, F. et J. Ozouf. 1977. *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*. Paris : Minuit.
- Gagnon, S. 2000. « La langue, gardienne de la foi ». In *Le français au Québec 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault, p. 171-176, Conseil de la langue française, Québec : Fides.
- Garfinkel, H. G. 1985. *Arguments ethnométhodologiques*. Centre d'étude des mouvements sociaux, Traduction de l'éd. 1967, Paris : EHESS.
- Gendron, J.-D. s.d. « La norme et les critères de normalisation du langage au Québec » disponible à <http://www.kanada-studien.de/Zeitschrift/zks5/Gendron.pdf>
- Gendron, J.-D. 2000. « Le français des premiers Canadiens ». In *Le français au Québec 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault, p. 39-44, Conseil de la langue française, Québec : Fides.
- Gendron, J.-D. 2002. « Historique de la Société du parler français au Canada ». In *1902-2002 La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel*, sous la dir. de C. Verreault, L. Mercier et T. Lavoie, p. 5-28, Québec : Presses de l'université Laval à Québec.
- Genesee, F. et Bourhis, R. 1982. « The social psychological significance of code-switching in cross-cultural communication ». *Journal of Language and Social Psychology*, no. 1, p. 1-27.
- Genesee, F. et Bourhis, R. 1988. « Evaluative reactions to language choice strategies : The role of sociostructural factors ». *Language and Communication*, no. 8, p. 229-250.

- Gervais, F. Ostiguy, L. Hopper, C. Lebrun, M. et C. Préfontaine. 2001. *Aspects du français oral des futurs enseignants : une étude exploratoire*, Québec : Conseil de la langue française.
- Giles, H. Coupland, N. et J. Coupland. 1991. « Accomodation theory : communication, context, and consequence ». In *Contexts of accommodation: Developments in applied sociolinguistics*, sous la dir. de H. Giles, J. Coupland et N. Coupland, p. 1-68, Cambridge : Cambridge University Press.
- Gingras, J. F. 1860. *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*. Québec : E. R. Fréchette.
- Goffman, E. 1959. *The presentation of self in every day life*. New York : Doubleday Anchor Books.
- Goffman, E. 1967. *Interaction ritual*. New York : Doubleday Anchor Books.
- Gosselin, R. 1994. « Le français s'appauvrit à la SRC », dans *La Presse*, 9 février, p. B-3.
- Gouvernement du Canada. 1965. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, livre I.
- Gouvernement du Québec. 1964. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, tome II, 3<sup>ième</sup> partie.
- Grégoire, H.-B. 1969. *Lettres à Grégoire sur les patois de France*. Genève : Slatkine Reprints.
- Grevisse, M. 1936. *Le bon usage. Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*. Gembloux : Duculot.
- Grevisse, M. 1961. *Problèmes de langage*. Tome 1, Gembloux : Duculot.

- Grevisse, M. 1980. *Le bon usage. Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*, 11<sup>e</sup> éd., Gembloux : Duculot.
- Grevisse, M. et A. Goosse. 2008. *Le bon usage. Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*, 14<sup>e</sup> éd., Gembloux : Duculot.
- Gueunier, N. 1982. « Linguistique et normes ». *Le français dans le monde*, no 169, Paris : Larousse, p. 17-25.
- Guindon, H. 1971. « Réexamen de l'évolution sociale du Québec ». In *La société canadienne française*, sous la dir. de M., Rioux et Y., Martin, p. 149-171, Montréal : Hurtubise, édition numérique réalisée par J.-M. Tremblay dans le cadre de la collection « Les classiques des sciences sociales » disponible à l'adresse Internet:[http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)
- Gumperz, J. J. 1962. « Types of linguistic communities », In *Anthropological Linguistics*, no. 34, p. 191-221.
- Gumperz, J. J. 1982. *Communication, language and social identity*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Halford, P. 1994. *Le français des Canadiens à la veille de la Conquête. Témoignage du père Pierre Philippe Potier*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Hamel, P.-M. 1948. *Le rapport Durham*. Québec, extraits disponible à l'adresse Internet <http://www.republiquelibre.org/cousture/DURH.HTM>
- Harmegnies, B. 1997. « Style de parole ». In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L., Moreau, p. 271-276. Liège : Mardaga.
- Helgorsky, F. 1982. « La notion de norme en linguistique ». *Le français moderne*, no. 50, Paris : Larousse, pp. 2-12.

- Herman, J. 1994. *Les langages de la sociologie*. Collection « Que sais-je ? », 3<sup>e</sup> éd., Paris : Presses universitaires de France.
- Hermas, B. 1938. *Le bilinguisme au Canada*. Montréal : Éditions de l'A.C.F.
- Hockett, C. F. 1958. *A course in modern linguistics*. New-York : Macmillan.
- Honey, J. 1989. *Does accent matter? The Pygmalion factor*. London : Faber&Faber.
- Hull, A. 1968. « The origins of New World French phonology ». *Word*, no 24, p. 255-269.
- Hull, A. 1974. « Evidence for the original unity of North American French dialects ». *Revue de Louisiane*, vol. 3, no 1, p. 59-70.
- Hull, A. 1979. « Affinités entre les variétés du français ». In *Le français hors de France*, sous la dir. de A. Valdman, p. 165-180, Paris : Champion.
- Jones, R. A. 2000. « Le discours de résistance et les associations (1902-1960) ». In *Le français au Québec 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M., Plourde, H., Duval et P., Georgeault, p. 191-196, Conseil de la langue française, Québec : Fides.
- Junker, M.-O. 1994. « French universal quantifiers in conceptual semantics ». *Linguistics*, vol. 32, no. 2, p. 213-239.
- Junker, M.-O. 1995. *Syntaxe et sémantique des quantificateurs flottants tous et chacun : distributivité en sémantique conceptuelle*. Genève : Librairie Droz.
- Kasbarian, J.-M., Baggioni, D. et E. Grimaldi. (dir.). 1994. *Genèse de la (des) norme(s) linguistique(s), Le concept de norme en philosophie et dans les sciences humaines et le concept de « norme linguistique »*, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence.
- Keith, B. A. 1920. *A History of Sanskrit literature*, Oxford.

- Kemp, W. 1979. « L'histoire récente de ce que, qu'est-ce que et qu'osque à Montréal : trois variantes en interaction ». In *Le français parlé : études sociolinguistiques*, sous la dir. de P., Thibault, p. 53-74, Edmonton : Linguistic Research Inc.
- Kiparsky, P. 1979. *Panini as a variationist*. Cambridge : The MIT Press.
- Knecht, P. 1997. « Langue standard ». In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L. Moreau, p. 194-198. Liège : Mardaga.
- Laberge, S. et M. Chiasson-Lavoie. 1971. « Attitudes face au français parlé à Montréal et degrés de conscience de variables linguistiques », In *Linguistic diversity in Canadian society*, sous la dir. de R., Darnell, p. 89-126, Edmonton : Linguistic Research Inc.
- Labov, W. 1966. *The Social stratification of English in New York City*. Washington : Center for Applied Linguistics.
- Labov, W. 1976. *Sociolinguistique*. Paris : Minuit.
- Labov, W. 2001. *Principles of linguistic change, Volume 2 : Social factors*. Oxford : Blackwell.
- Lacoursière, J., Provencher, J. et D. Vaugeois. 2001. *Canada – Québec. 1534-2000*. Sillery : Septentrion.
- Laforest, M. 1997. *États d'âme états de langue. Essai sur le français parlé au Québec*, Québec : Nuit blanche.
- Laks, B. 1983. « Langage et pratiques sociales. Étude sociolinguistique d'un groupe d'adolescents », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, no. 46, p. 72-97.
- Lamonde, D. 1998. *Le maquignon et son joual : aménagement du français québécois*, Montréal : Liber.

- Lamonde, D. 2004. *Anatomie d'un joul de parade. Le bon français d'ici par l'exemple*, Montréal : Varia.
- Landry, L. 1972. *Québec français ou Québec québécois?*, Montréal : Les presses libres.
- Lappin, S. 1982. « Évaluation de la prononciation du français montréalais : étude sociolinguistique ». *Revue québécoise de linguistique*, no. 11, p. 93-112.
- Lara, L.-F. 1983. « Le concept de norme dans la théorie de d'Eugenio Coseriu ». In *La norme linguistique*, sous la dir. de É. Bédard et J. Maurais, p. 153-178, Québec : Conseil de la langue française.
- Lavoie, R. 1989. « Morphologie des variantes du futur et du conditionnel dans le parler québécois », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, 3-4, novembre, p. 189-205.
- Léard, J.-M et N. Beauchemin. 1991. « Quelques propriétés morpho-syntaxiques du français du Québec : l'interprétation de /tU/ ». In *Actes du 3<sup>e</sup> colloque international Français de France-Français du Canada*, sous la dir. de H. J. Niederehe et L. Wolf, p. 173-192, Tübingen : Niemeyer.
- Léard, J.-M. 1995. *Grammaire québécoise d'aujourd'hui. Comprendre les québécismes*. Montréal : Guérin.
- Lefebvre, C. 1982. *La syntaxe comparée du français standard et populaire: approches formelle et fonctionnelle*, Tomes 1 et 2, Québec : Office de la langue française.
- Lefebvre, C. 1983. « Les notions de style ». In *La norme linguistique*, sous la dir. de É. Bédard et J. Maurais, p. 305-334, Québec : Conseil de la langue française.
- Lemieux, M. 1982. « M'as /tut/ vous conter ça ». In *La syntaxe comparée du français standard et populaire : approches formelle et fonctionnelle*, tome 2, sous la dir. de C. Lefebvre, p. 49-71, Québec : Publication gouvernementale du Québec.

- Lemieux, M. 1985. « Pas rien ». In *Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal*, Tome 2, sous la dir. de M. Lemieux et H. Cedergren, p. 91-140, Québec : Gouvernement du Québec.
- Lemieux-Nieger, M., Leblanc, L. et Paquin, S. 1981. « La variation dans l'emploi de /tu/ et de /tUt/ dans le français parlé à Montréal ». *Variation Omnibus*, sous la dir. de D. Sankoff et H. Cedergren, p. 313-319. Edmonton : Linguistic Research Inc.
- Lemieux, M., St-Amour, M. et D. Sankoff. 1985. « /TUT/ en français de Montréal : un cas de neutralisation morphologique ». In *Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal*, Tome 2, sous la dir. de M. Lemieux et H. Cedergren, p. 7-90, Québec : Gouvernement du Québec.
- Lemieux, M. et D. Sankoff. 1983. « On peut-tu /tUt/ désambigüiser? ». *Revue de l'association québécoise de linguistique*, vol. 3, no. 2, p. 159-164.
- Lepicq, D. et R. Y. Bourhis, 1994. « Psychologie sociale et aménagement linguistique : le cas du Québec ». In *Langues et sociétés en contact. Mélanges en l'honneur de Jean-Claude Corbeil*, sous la dir. de P. Martel et J. Maurais, p. 409-433, Tübingen : Niemeyer.
- Lepicq, D. et R. Bourhis. 1995. « Aménagement linguistique et norme langagière au Québec ». *Linx*, no. 33. vol. 2, p. 109-128.
- Linteau, P.-A. 2000. « La nouvelle organisation économique et sociale ». In *Le français au Québec 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault, p. 154-162, Conseil de la langue française, Québec : Fides.
- Maguire, T. 1841. *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un Recueil de locutions vicieuses*. Québec : Fréchette et Cie.
- Maleville, N. 1982. « Du barbarisme à la sociabilité ou ce qui joue un rôle dans l'établissement des normes ». *Le français dans le monde*, no. 169, p. 67-72.

- Malinowsky, B. 1944. *Freedom and civilization*. New-York : Roy Publishers.
- Manessy, G. 1997. « Norme endogène ». In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L. Moreau, p. 223-225, Liège : Mardaga.
- Manseau, J. A. 1881. *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction suivi d'un dictionnaire canadien*. Québec : J.- A. Langlois.
- Martel, P. 1990. « Les préoccupations du Conseil de la langue française en matière de qualité et d'aménagement ». In *Actes du colloque sur l'aménagement de la langue au Québec. Communications et synthèse*, colloque tenu les 7 et 8 décembre 1989 à Mont-Gabriel, collection « Notes et documents », no. 75, Québec : Conseil de la langue française.
- Martel, P. et H. Cajolet-Laganière. 1995. « Oui... au français québécois standard ». *Interface. La revue de la recherche*, vol. 16, no 5, p. 15-25.
- Martel, P., Vincent, N. et H. Cajolet-Laganière. 1998. « Le français québécois et la légitimité de sa description ». *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, no 2, p. 95-106.
- Maurais, J. 1986. « Régionalismes et langue standard ». In *Lexicographie québécoise – Bilan et perspective*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, p. 79-85.
- Maurais, J. 1987. « L'expérience québécoise d'aménagement linguistique. ». In *Politique et aménagement linguistique*, sous la dir. de J. Maurais, p. 359-416, Québec et Paris : Conseil de la langue française et Le Robert.
- Maurais, J. 1999. *La qualité de la langue, un projet de société*. Conseil de la langue française, Québec : Gouvernement du Québec.
- Maurais, J. 2005. *La langue des bulletins d'information à la radio québécoise : premier essai d'évaluation*. Collection « Suivi de la situation linguistique », Office de la langue française, no. 2, Québec : Gouvernement du Québec.

- Maurais, J. 2008. *Les Québécois et la norme. L'évaluation par les Québécois de leurs usages linguistique*. Collection « Suivi de la situation linguistique », Office de la langue française, no. 7, Québec : Gouvernement du Québec.
- Méar-Crine, A. et T. Leclerc. 1976. « Attitudes des adolescents canadiens-français vis-à-vis du franco-québécois et du français académique ». In *La sociolinguistique au Québec*, Cahier de linguistique, no. 6, Montréal : Les presses de l'Université du Québec, pp. 155-170
- Meillet, A. 1975. *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, 7<sup>e</sup> éd., Paris : Klincksieck.
- Meney, L. 1999. *Dictionnaire québécois français. Mieux se comprendre entre francophones*. Montréal : Guérin.
- Meney, L. 2003. « Réaffirmation que la langue du Québec est bien le français ». *Le Soleil*, 8 décembre, p. A11.
- Meney, L. 2005a. « Un autre dictionnaire québécois, pourquoi ? ». *Le Devoir*, 7 janvier, disponible à l'adresse Internet : <http://www.ledevoir.com/2005/01/07/72023.html>
- Meney, L. 2005b. « L'inquiétante hostilité québécoise au français ». *Le Monde*, 21 mars, p. 13.
- Meunier, J.-G. 1993. « Le débat linguistique, le langage et la langue. ». In *Les actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques)*, colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi, Langues et société, tome 2, Québec : Office de la langue française.
- Ministère des affaires culturelles du Québec. 1965. *Norme du français parlé et écrit au Québec*, Office de la langue française, no. 1, Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère des affaires culturelles du Québec. 1969. *Canadianismes de bon aloi*, Office de la langue française, no. 4, Québec : Gouvernement du Québec.

- Ministère des affaires culturelles du Québec. 1980. *Énoncé de politique relative à l'emprunt de formes linguistiques étrangères*, Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère des affaires culturelles du Québec. 1985. *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécoisismes*, Québec : Gouvernement du Québec.
- Moise, L. C. et Bourhis, R. Y. 1994. « Langage et ethnicité : communication interculturelle à Montréal, 1977-1991 ». *Études ethniques au Canada*, no. 26, p. 86-107.
- Monnier, D. 1986. « Francisation apparente ou francisation réelle ». In *L'état de la langue française au Québec, bilan et prospective*, Québec : Conseil de la langue française, p. 334-341.
- Moreau, M.-L. 1997a. « Les types de normes ». In *Sociolinguistique, Concepts de base*, sous la dir. de M.-L. Moreau, p. 218-223, Liège : Mardaga.
- Moreau, M.-L. 1997b. « Variation ». In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L. Moreau, p. 283-284, Liège : Mardaga.
- Moreau, M.-L. 1999. « La pluralité des normes dans la francophonie ». *Diversité des langues*, en ligne, volume 4, disponible à <http://www.telug.quebec.ca/diverscite>
- Morin, Y.-C. 1981. « Les origines historiques de la phonologie et de la morphologie du français de Montréal : le français de Paris ». *49<sup>e</sup> Congrès annuel de l'ACFAS*, Sherbrook, 15 mai.
- Morin, Y.-C. 1982. « De quelques [l] non étymologiques dans le français du Québec ». *Revue québécoise de linguistique*, vol. 11, no. 2, p. 9-48.
- Morin, Y.-C. 1994. « Les sources historiques de la prononciation du français du Québec ». In *Les origines du français québécois*, sous la dir. de R. Mougeon et É. Beniak, p. 199-236, Sainte-Foy (QC) : Presses de l'Université Laval.

- Morin, Y.-C. et M.-C. Paret, 1983. « Norme et grammaire générative ». In *La norme linguistique*, sous la dir. de É. Bédard et J. Maurais, p. 179-202, Québec : Conseil de la langue française.
- Mougeon, R. 1996. « Recherche sur les origines de la variation *vas, m'as, vas* en français québécois ». In *Français du Canada-français de France*, Actes du quatrième Colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994, sous la dir. de T. Lavoie, p.61-77, Tübingen : Max Niemeyer Verlag.
- Mougeon, R. 2000. « Le français s'impose en Nouvelle-France ». In *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault, p. 33-38, Conseil de la langue française, Québec : Fides.
- Mougeon, R. et É. Beniak. 1994. *Les origines du français québécois*. Collection « Langue française au Québec », Sainte-Foy (QC) : Les presses de l'Université Laval.
- Mougeon, R., Hallion Bres, S., A. Papen, R., et D., Bigot. 2008. « *Je vais/je vas/je m'en vais/je m'en vas/m'as ? M'as toute vous dire comment ça marche à l'ouest du Québec* », communication présentée dans le cadre du congrès "Les français d'ici", Université d'Ottawa, du 22 au 25 mai 2008.
- Mougeon, R. et M. Heller. 1986. « The social and historical context of minority French-language schooling in Ontario », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, no. 7, p. 199-227.
- Muller, B. 1985. *Le français d'aujourd'hui*. Paris : Klincksieck.
- Nemni, M. 1998. « Le français au Québec : représentation et conséquences pédagogiques ». *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, no. 2, p. 151-175.
- Noël, D. 2000. « Une langue qui ne capitule pas (la justice et les tribunaux) ». In *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault, p. 72-79, Conseil de la langue française, Québec : Fides.

- Office de la langue française. 1997. *Politique de l'Office de la langue française*. 14 mars.
- Office québécois de la langue française. 2005. *Les caractéristiques linguistiques de la population du Québec : profil et tendances 1991-2001*, Québec : Gouvernement du Québec.
- Ostiguy, L., Champagne, E., Gervais, F. et M. Lebrun. 2005. *Le français oral soutenu chez des étudiants québécois en formation pour l'enseignement au secondaire*. Collection « Suivi de la situation linguistique », Office de la langue française, no 4, Québec : Gouvernement du Québec.
- Ostiguy, L. et C. Tousignant. 1993. *Le français québécois : normes et usages*, Montréal : Guérin.
- Padley, G. A. 1983. « La norme dans la tradition des grammairiens ». In *La norme linguistique*, sous la dir. de É. Bédard et J. Maurais, p. 69-104, Québec : Conseil de la langue française.
- Paquette, J.-M. 1981. « Du bon usage du bon sens ». In *Conférences sur la situation de la langue française au Québec*, collection « Notes et documents », no. 13, Québec : Conseil de la langue française.
- Parsons, T. 1975. *Le système des sociétés modernes*, Paris : Dunod.
- Petiot, G. et C. Marchello-Nizia. 1972. « La norme et les grammaires scolaires », *Langue française*, no. 16, p. 99-115.
- Pillon, A. 1997. « Sexe », In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L. Moreau, p. 258-265, Liège : Mardaga.
- Pillon, V. 2003. *Normes et déviance*. Collection « Thèmes et débats », Paris : Bréal.
- Plourde, M., Duval, H. et P. Georgeault. 2000. *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*. Conseil de la langue française, Québec : Fides.

- Poirier, C. 1975. « La prononciation québécoise ancienne d'après les graphies d'un notaire du XVII<sup>e</sup> siècle ». In *Travaux de linguistique québécoise*, tome 1, sous la dir. de M. Juneau et G. Straka, p. 193-256, Québec : Les presses de l'Université Laval.
- Poirier, C. 1980. « Le lexique québécois, son évolution, ses composantes ». *Stanford French Review*, Spring-Fall, p. 43-80
- Poirier, C. 1988. *Dictionnaire du français plus : à l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal : Centre éducatif et culturel.
- Poirier, C. 1994. « La langue parlée en Nouvelle-France : vers une convergence des explications ». In *Les origines du français québécois*, sous la dir. de R. Mougeon et É. Beniak, p. 237-273, Sainte-Foy (QC) : Presses de l'Université Laval.
- Poirier, C. 1995. « Les variantes topolectales du lexique français : propositions de classement à partir d'exemples québécois ». In *Le régionalisme lexical*, sous la dir. de M. Francard et D. Latin, p. 13-56, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Poirier, C. 1998. « De la défense à la codification du français québécois : plaidoyer pour une action concertée ». *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, no. 2, p. 129-150.
- Poirier, C. 2005. « La querelle du français québécois : une de plus ». *Le Devoir*, 26 janvier, disponible à l'adresse Internet : [http://www.languefrancaise.net/news/index.php?id\\_news=215](http://www.languefrancaise.net/news/index.php?id_news=215)
- Poirier, C. 2006. « Les origines historiques de la conscience linguistique des Québécois ». In *Canada : le rotte della libertà. Atti del Convegno internazionale Monopoli, 5-9 ottobre 2005*, sous la dir. de G., Dotoli, p. 77-85, Fasano : Schena Editore.
- Poisson, E. 2002. « Français en usage au Québec et dictionnaire ». In *Le français, une langue à apprivoiser*, sous la dir. de C. Verreault, L. Mercier et T. Lavoie, p. 93-111, Québec : Les Presses de l'Université Laval.

- Poplack, S. et D. Turpin. « Does the *Futur* have a future in (Canadian) French ». *Probus*, no. 11, p. 133-164.
- Préfontaine, C., Lebrun, M. et M., Nachbauer. 1998. *Pour une expression orale de qualité*. Montréal : Les éditions logiques.
- Régis, J.-P. 2001. « *The jungle book* et ses accents : étude socio-linguistique ». In *Mélanges en l'honneur de Gérard Deléclhelle*, Revue GRAAT, numéro spécial, Tours : Presses Universitaires François-Rabelais, p. 155-167.
- Régis, J.-P. 1998. « Quelle sociologie pour quelle sociolinguistique ? ». In *Actes du 2ème colloque de linguistique appliquée : les linguistiques appliquées et les sciences du langage*, sous la dir. de Cl. Springer, Strasbourg : Université de Strasbourg 2.
- Reinke, K. 2005. *La langue à la télévision québécoise : aspect sociophonétiques*. Collection « Suivi de la situation linguistique », no. 6, Office de la langue française, Québec : Gouvernement du Québec.
- Remysen, W. 2003. « Le français au Québec : au-delà des mythes », *Romaneske*, no. 1, disponible à l'adresse Internet : <http://www.kuleuven.ac.be/vlr/031quebec.htm>
- Rey, A. 1972. « Usages, jugements et prescriptions linguistiques ». *Langue française*, no 16, décembre, p. 4-28.
- Rinfret, R. 1897. *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*. Montréal : Beauchemin.
- Rivard, A. 1901. *Manuel de la parole*. Québec : J.-P. Garneau.
- Rivard, A. 1914. *Études sur les parlers de France du Canada*. Québec : Garneau.
- Rivard, A. 1928. *Manuel de la parole*. 2<sup>e</sup> éd., Québec : J.-P. Garneau.

- Rioux, M. 1971. « Notes sur le développement socio-culturel du Canada français ». In *La société canadienne française*, sous la dir. de M. Rioux et Y. Martin, p. 176-187, Montréal : Hurtubise, édition numérique réalisée par J.-M. Tremblay dans le cadre de la collection « Les classiques des sciences sociales » disponible à l'adresse Internet : [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)
- Robert, J.-C. 1994. *Atlas historique de Montréal*. Montréal : ArtLibre Expression.
- Robillard, D. de. 1997. « Normalisation », In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L. Moreau, p. 214-215, Liège : Mardaga.
- Rocher, G. 2000. « La politique et la loi linguistique du Québec en 1977 », In *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault, p. 273-284, Conseil de la langue française, Québec : Fides.
- Ruddel, D.-T. 1991. *Québec, 1765-1832. L'évolution d'une ville coloniale*. Hull : Musée canadien des civilisations.
- Sankoff, G., Blondeau, H. et A., Charity. 2001. « Individual roles in a real-time change : Montreal (r-R) 1947-1995 ». In '*r-atics*': *Sociolinguistic, phonetic and phonological characteristics of /r/*. *Études et travaux 4*, sous la dir. de H. van de Velde, R. van Hout, p. 141-158, Bruxelles : ILVP Working Papers.
- Sankoff, G. et P. Thibault. 1977. « L'alternance entre les auxiliaires *avoir* et *être* dans le français parlé à Montréal ». *Langue française*, no. 34, p. 81-108.
- Sankoff, G. et P. Thibault. 1980. « The alternation between the auxiliaries *avoir* and *être* in Montréal French ». In *The social life of language*, sous la dir. de G. Sankoff, p. 311-345, Pennsylvania : University of Pennsylvania Press.
- Sankoff, G. et S. E. Wagner. 2006. « Age grading in retrograde movement : the inflected future in Montreal French ». *University of Pennsylvania working papers in Linguistics*, vol. 12, no. 2, p. 203-216.

- Santerre, L. 1979. « Les /t/ montréalais en régression rapide », in *Protée*, vol. 2, no 7, p. 117-131.
- Santerre, L. 1981. « Le français québécois : langue ou dialecte ? ». *Québec français*, no. 41, p. 23-27.
- Santerre, L. 1990. « Le français québécois : langue ou dialecte ? ». In *Langue et identité. Le français et les francophones du nord*, sous la dir. de N. Corbett, p. 29-33, Québec : Presses de l'Université Laval.
- Sauvé, M. « Les besoins des Québécois en matière de dictionnaires de langue ». In *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, collection « Notes et documents », no. 76, Québec : Conseil de la langue française.
- Smith, J. D. 1983. « La norme chez les grammairiens de l'Inde ancienne ». In *La norme linguistique*, sous la dir. de Bédard, É. et J. Maurais, p. 21-44, Québec : Conseil de la langue française.
- Siouffi, G. et A. Steuckardt. 2007. *Les linguistes et la norme, Aspects normatifs du discours linguistique*. Collection « Sciences pour la communication », Berne : Peter Lang.
- Société du bon parler français. 1950. *15<sup>e</sup> Gala de la langue française*. Montréal : Société du bon parler français.
- Société du parler français au Canada. 1930. *Glossaire du parler français au Canada*, Québec : Action sociale.
- Svartik, J. et G. N. Leech. 2006. *English-One tongue, many voices*. New York : Macmillan.
- Termotte, P. et D. Gavreau. 1988. *La situation démolinguistique au Québec*, Québec : Conseil de la langue française.

- Thibault, P. 1997a. « Âge », In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L. Moreau, p. 20-26, Liège : Mardaga.
- Thibault, P. 1997b. « Changement linguistique », In *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de M.-L. Moreau, p. 65-71, Liège : Mardaga.
- Tousignant, C. 1987. *La variation sociolinguistique: modèle québécois et méthode d'analyse*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Tremblay, L. 1990. « Attitudes linguistiques et perception sociale de variables phonétiques ». *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 9, no. 13, p. 197-221.
- Trudgill, P. 1972. « Sex, covert prestige and linguistic change in the urban British English of Norwich ». In *Language in Society*, no. 1, p. 179-195.
- Trudgill, P. 1974. *The Social differentiation of English in Norwich*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Trudgill, P. 1995. *Sociolinguistics. An Introduction to Language and Society*. 3<sup>e</sup> éd, Harmondsworth : Penguin Books.
- Valdman, A. 1982. « Français standard et français populaire : sociolectes ou fictions ». *The French Review*, vol. LVI, no. 2, décembre, p. 218-228.
- Valdman, A. 1974. « Le parler vernaculaire des isolats français en Amérique du Nord ». *Revue de Louisiane*, vol. 3, no 1, p. 43-57.
- Valdman, A., J. Auger et D. Piston Hatlen. 2005. *Le français en Amérique du Nord, état présent*, Québec : Presses de l'Université Laval.
- Vaugeois, D. 2000. « Une langue sans statut ». In *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault, p. 59-71, Conseil de la langue française, Québec : Fides.

- Verreault, C. 2002. « Conception du français au Canada selon Adjutor Rivard ». In *1902-2002 La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel*, sous la dir. de C. Verreault, L. Mercier et T. Lavoie, p. 29-54, Québec : Presses de l'université Laval à Québec.
- Verreault, C. « L'enseignement du français en contexte québécois : de quelle langue est-il question ? ». In *La norme du français au Québec. Perspectives pédagogiques*, sous la dir. de C. Ouellon, p. 21-40, *Terminogramme*, no. 91-92, Québec : Office de la langue française.
- Villers de, M.-É. 1988. *Multi dictionnaire des difficultés de la langue française*, Montréal : Québec Amérique.
- Villers de, M.-É. 2001. « La contribution de l'Office à l'élaboration d'une norme linguistique ». In *Interventions sociolinguistiques et pratiques langagières. L'Office de la langue française de 1961 à 2001*, sous la dir. de M. C. Cormier et N. Guilloton, p. 25-43, *Terminogramme*, no. 101-102, Québec : Office de la langue française.
- Villers de, M.-É. 2003. *Multi dictionnaire de la langue française*, 4<sup>e</sup> éd., Montréal : Québec Amérique.
- Villers de, M.-É. 2005a. « La norme réelle du français québécois ». In *Le français au Québec. Les nouveaux défis*, sous la dir. de A. Stefanescu et P. Georgeault, p. 399-420, Québec : Fides.
- Villers de, M.-É. 2005b. *Le vif désir de durer. Illustration de la norme réelle du français québécois*, Montréal : Québec Amérique.
- Vinay, J.-P. 1950. « Bout de langue ou fond de la gorge ». *The French Review*, no. 6, p. 489-498.

- Woehrling, J. 2000. « La Charte de la langue française : les ajustements juridiques ». In *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M., Plourde, H., Duval et P., Georgeault, p. 285-291, Conseil de la langue française, Québec : Fides.
- Wolf, L. 1983. « La normalisation du langage en France. De Malherbe à Grevisse ». In *La norme linguistique*, sous la dir. de É. Bédard et J. Maurais, p. 105-138, Québec : Conseil de la langue française.
- Wolf, L. 2000. « Les colons de Nouvelle-France ». In *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault, p. 25-30, Conseil de la langue française, Québec : Fides.
- Zimmer, D. 1994. « Ça va tu marcher, ça marchera tu pas, je le sais pas : le futur simple et le futur périphrastique dans le français parlé à Montréal ». *Langues et linguistique*, no. 20, p. 213-226.

## APPENDICE A

**Tableau A :** Taux moyens en % des formes de référence par variables pour chaque journaliste

<b>Variable linguistique</b>	<b>J1</b>	<b>J2</b>	<b>J3</b>
Réalisation des démonstratifs <i>ce</i> et <i>cette</i> / <i>cet</i> en [sə] / [sɛt]	100	100	100
Réalisation du participe passé <i>fait</i> en [fɛ]	100	100	100
Réalisation de <i>tous</i> en [tus] / [tu] et de <i>tout</i> en [tu]	100	100	100
Emploi de <i>dont</i> dans les relatives indirectes	100	100	100
Emploi des interrogatives directes de référence	100	100	100
Emploi des relatives et interrogatives indirectes de référence	100	100	100
Emploi de <i>quand...</i> sans <i>que</i>	100	100	100
Emploi de la simple négation devant <i>rien</i> / <i>personne</i>	100	100	100
Emploi de l'imparfait après <i>SI</i> au conditionnel	100	100	100
Emploi de <i>ce sont des...</i>	NA**	NA**	13.5

\*\* signifie qu'aucune occurrence de la forme n'a été recueillie.

## APPENDICE B

**Interviewé : L3**  
**Sexe : masculin**  
**Catégorie d'emploi : Juges et avocat**  
**Groupe d'âge : 31 à 60 ans**

**Intervieweur : J3**  
**Lieu : Plateau « Le Point »**

J3 : Monsieur L3 bonjour!

L3 : Bonjour!

J3 : Pensez-vous que c'était vraiment souhaitable ce qu'on a vu aujourd'hui?

L3 : Non, c'était pas nécessairement souhaitable d'autant plus qu'on a entendu parler de l'édition d'un livre où tout va être raconté. \_ Y-a déjà une peine de 42 mois d'emprisonnement plus une/ l'institution de procédure devant la juridiction civile de la cour supérieure. Mais c'est certain que connaissant les décisions déjà rendues, ça apparaitre un montant très très élevé.

J3 : Le 3.2 millions, vous trouvez ça beaucoup?

L3 : Oui. Oui. On trouve ça beaucoup par rapport à ce qui a déjà été décidé qui était des décisions de 30 000 50 000 dollars, mais pas 1 200 000.

J3 : Donc, est-ce que je comprends que vous allez contester?

L3 : Ben, on/

J3 : Cette poursuite?

L3 : Le réflexe de/ d'un avocat c'est d'abord de tâter le terrain chez l'adversaire. Dans le cas d'un règlement, combien accepteriez-vous? Et là, dépendant de la réponse, si la demanderesse est trop gourmande, ben à ce moment-là, on commence à travailler pour voir euh quelle est la valeur, que c'est le quantum dans ce cas là. Monsieur xxx a admis sa responsabilité, a dit qu'il regrettait, a plaidé coupable à la première occasion. Il peut pas dire « j'ai pas posé ces gestes là ». C'est juste combien ça vaut? Mais elle a déjà reçu en plus 1.3 million dollars. C'est la première fois que je vois qu'une victime, avant de dénoncer son

agresseur, a retiré 1.3 million plus un autre million 200 000, elle demande beaucoup beaucoup d'argent.

J3 : Ouais, mais vous comprenez que monsieur xxx a fait aussi beaucoup beaucoup beaucoup d'argent avec xxxx. C'est peut-être l'argent qu'il lui doit aussi ne serait-ce que pour dédommagement.

L3 : Je pense pas/ je pense pas qu'on puisse compenser son travail. S'il y a compensation, c'est peut-être pour les dommages qu'elle aurait subis pour les agressions sexuelles. On peut pas, je pense, dire que c'était pour son travail parce que ces/ ces/ ces sommes-là c'est en plus de son travail. Elle a été payée quand elle travaillait, je crois là.

J3 : Donc, ce que vous contestez c'est le montant finalement?

L3 : C'est le montant qui va être contesté.

J3 : Et vous pensez que ça vaut combien?

L3 : Je sais pas mais je pense que c'est un montant très très élevé qui a jamais été accordé. Peut-être que le juge de la cour supérieur va dire « Maintenant on en est rendu là étant donné la répétition, étant donné... je vais rendre un jugement là qui va faire xxxxxxxx et qui va être cité dans le futur et j'accorde un montant extrêmement élevé. Mais c'est certain qu'on va tenter de convaincre le juge que ce n'est pas le montant approprié pour ces dommages là.

J3 : Qu'est qu'il vous dit xxx ? Je sais que vous lui avez parlé aujourd'hui. Vous l'avez dit vous-même, il a plaidé coupable évidemment/

L3 : Il conteste pas la forme.

J3 : Non. La défense n'a jamais eu à témoigner d'ailleurs. Bon, on a évité un procès, et cetera...

L3 : Mais, lui c'est à son crédit ça d'avoir/ ah... c'est certain qu'il a les crimes, mais d'avoir/ d'avoir été préoccupé de lui éviter de témoigner et d'avoir à raconter tout ça.

J3 : Alors, mais est-ce qu'il serait pas tenté de régler ça très rapidement là ? De payer et on en parle plus?

L3 : C'est une possibilité qu'on a pas/ on a pas encore évalué là pis on a pas encore décidé jusqu'à quel montant on irait euh... pour régler le présent dossier. Mais c'est certain que lui, il a entrepris une thérapie. Il souhaite se réhabiliter. Il est conscient des/ des fautes qu'il a commises et il respecte la victime tout ça pis il respecte son cheminement pis ses thérapies. Mais, on va voir/ il veut peut-être régler/ je le sais pas/ on va en parler ensemble.

J3 : Bon, le fait que xxx ait décider de révéler bien sûr son identité et de dire « c'est moi la principale victime de/ de monsieur xxx » vous Maître L3 vous en avez vu d'autres dans votre

vie, vous avez plaidé beaucoup de causes, beaucoup auprès d'artistes tout ça... Est-ce que vous comprenez cette démarche-là de xxx ?

L3 : De, au niveau du livre vous voulez dire?

J3 : Au niveau du livre on verra bien, mais xxxxxxxx

L3 : [Oh ben la démarche d'une personne qui a été agressée ?

J3 : Oui.

L3 : Ben nous xxxxxxxx

J3 : [Mais particulièrement celle de xxx ? Comprenez-vous sa démarche ?

L3 : Ben on est/ en général on est toujours un peu scept/ on garde un côté de scepticisme les avocats quand ça fait tant d'années. On se pose des questions pis on veut vérifier si tout est vrai dans la déclaration de la victime qu'elle a faite aux policiers. Plus la démarche vient tard, plus on se pose la question c'est certain pourquoi on dit « vous avez eu plein de chances avant de / de dénoncer votre agresseur, pourquoi avoir attendu si longtemps? Qu'est-ce qui s'est passé? Quel était l'élément déclencheur ? Est-ce que c'est une question d'argent ? » Là, il y a/ y-a plein de choses. Mais là, il a plaidé coupable.

J3 : Ben voilà. Il reste donc finalement qu'il a admis aussi les faits en plaidant coupable. Il a pas contesté.

L3 : [Il admet, mais c'est certain que si les faits étaient révélés en détail, ça serait probablement, ça sortirait pas dans un contre-interrogatoire de la même façon que ça a été révélé dans les déclarations aux policiers. \_ Y-a toujours des choses qui diffèrent. De même là, elle est supposée de faire une entrevue à la télé, ben ce contenu-là, je peux aussi m'en servir si le contenu contredit la déclaration la déclaration aux policiers ou toute autre déclaration qu'elle peut avoir faite sur le sujet là.

J3 : Ouais. La fille de xxx vous savez à quel point elle subi énormément de pression, vraiment et j'emploie j'expression « tout le monde lui coure après » ou à peu près, pour qu'elle commente et tout ça. Qu'est-ce que vous en pensez?

L3 : Moi, je pense qu'elle doit garder une attitude sage de ne pas parler de ça. Elle n'a rien fait. Ce n'est pas son problème. Et \_ y-en-a qui disent elle devrait parler elle devrait s'expliquer. Qu'est-ce qu'elle va dire? Quelle attitude elle va prendre? Euh... je renie mon père, ou, je suis avec lui. Quoi qu'elle dise, il va y avoir des retombées, des conséquences, des répercussions pour elle qui risquent d'être négatives. Ce n'est pas elle. Elle subit déjà suffisamment de conséquences néfastes et négatives. Je trouve que c'est sage de sa part de ne pas parler du sujet.

J3 : [malgré le fait qu'elle soit tellement publique qu'elle soit une femme d'affaires?

L3 : Qu'est-ce qu'elle pourrait dire même si c'est une femme publique? Ce n'est pas elle, c'est son père. Et je vois pas en quoi si elle parlait elle pourrait s'aider elle ou aider son père quoiqu'elle dise.

J3 : Bon. De toute façon, ce que j'en comprends c'est qu'on voudrait éviter un procès parce que \_ y-aurait un autre procès si on allait de l'avant là dans cette cour civile. On pourrait y avoir encore comme pour S. C par exemple. Hein, tout un procès, des témoignages et tout....

L3 : Le procès des fois ça tourne contre la requérante pis parfois ça améliore sa situation. Mais, je pense que dans son cas un contre-interrogatoire de 2 3 jours ça pourrait faire que \_ y-a plein d'inexactitudes, plein de contradictions ou plein de choses qui ont été dites et xxxxx

J3 : Et vous souhaitez pas un procès?

L3 : J'ai pas dit ça. Je veux pas décider avant parce qu'il reste à en discuter avec d'autres conseillers de monsieur xxx et monsieur xxx avant de décider si on va faire un procès, si elle est trop gourmande, monsieur xxx n'est quand même pas xxx une banque là, 1 2000 millions, 1 300 000, c'est beaucoup d'argent pour n'importe qui, même ceux qui sont riches des millions.

J3 : On suivra ça. Merci beaucoup Maître L3 d'être venu nous voir.

L3 : Ça me fait plaisir.